

Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie



Après la création de l'**Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie** en 2001, toutes les infos sur l'association, activités, statuts, adhésion sont [ici](#)

o Mises à jour du site:

- **15/05/06** Communiqué de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **04/05/06** Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **21/03/06** Une de nos membres témoigne sur la radio Europe 1 [Cliquez ici](#)
- **17/03/06 ***URGENT***** Les administrateurs de l'AFAENER appellent toutes les familles françaises en "pipeline cases" à se [faire connaitre](#) auprès d'eux : Ne restez pas isolés, nous pouvons vous soutenir et l'union fait la force...
- **17/03/06** Bucharest Daily News "Romania should give its abandoned children another chance" [Cliquez ici](#)
- **09/03/06** Bucharest Daily News "European parliamentarians change the course of international adoptions in Romania" [Cliquez ici](#)
- **17/02/06** Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **07/02/06** Bucharest Daily News "Worldwide messages flood newsroom after international adoption story" [Cliquez ici](#)
- **03/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" stirs high-level reactions [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Romanian adopted children express the joy of belonging to a family" [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Institutionalized teenagers dream of a life abroad" [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" [Cliquez ici](#)
- **25/01/06** J.K. Rowling "Lancement du Children's High Level Group..." [Cliquez ici](#)
- **11/01/06** [Appel à témoignage](#) URGENT pour collaboration avec nos homologues américains [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2006 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2004 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- **22/07/03** [Appel à parrainage](#) 2003 l'**AFAENER** soutien le projet de l'association CODEGAZ (Fichier PDF 370K) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2003 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- **25/06/03** Romania Libera "400.000 euro pour le centre de placement Sainte-Marie..." [Cliquez ici](#)
- **13/06/03** Curierul National "Les enfants aux cheveux blonds frisés et aux yeux bleus représentent l'idéal des roumains..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** ZIUA "C'est moi qui t'ai fait, c'est moi qui te rejette..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** Stiri.rol.ro "La Majorité des enfants placés en centres spéciaux sont des garçons..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** Curierul National "49500 enfants sont à la charge de l'état..." [Cliquez ici](#)
- **02/06/03** Evenimentul Zilei "Les orphelins trouvent des parents..." [Cliquez ici](#)
- **29/05/03** Rompress "Le Premier Ministre Adrian Nastase apprécie l'initiative de l'évêché de Galati..." [Cliquez ici](#)
- **28/05/03** ZIUA "Le Gouvernement lance un programme en faveur des adoptions nationales le 1er juin..." [Cliquez ici](#)
- **25/04/03** ZIUA "5000 demande d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
- **24/04/03** Evenimentul Zilei "Durant les deux dernières années, 400 adoptions internationales ont été menées à leur terme..." [Cliquez ici](#)
- **28/12/02** Ajout d'un [lien](#) sur le site du **MASE**, vous pourrez voir notamment une lettre ouverte à Lady Nicholson
- **07/10/02** CURENTUL "Dans la question des adoptions internationales, Le Gouvernement vire vers l'Europe..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** JURNALUL NATIONAL "Modération des adoptions..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** EVENIMENTUL ZILEI "Le Rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, Emma

- Nicholson, a déclaré..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** ROMANIA LIBERA "Nicholson: Pour la Roumanie, il faudrait qu'il n'existe plus d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Nine o'clock "Les adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Adevarul "Un nouveau paquet législatif dans le domaine des adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Adevarul "L'UE veut que la Roumanie prolonge le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Evenimentul Zilei "Jouant sa carte américaine, le Gouvernement se prépare à "ouvrir" les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Communiqué de presse "Vendredi 27 septembre au Palais Victoria a eu lieu la réunion du Groupe de Haut Niveau..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Reuters "La Roumanie devrait étendre le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Mediafax "'EIU (Economist Intelligence Unit) estime que les chances de la RoumanieLes adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** ROMPRES "Rencontre entre le Ministre pour l'Intégration Européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "65 enfants en institution ont un nouveau foyer..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Moldova "Abandonné une deuxième fois..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "Les Roumains ne sont pas intéressés..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Adevarul "Sur les sites Internet..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Evenimentul Zilei "Des parents adoptifs traînés en justice..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Evenimentul Zilei "Bistrita: de « l'Edelweiss » au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Anamaria Chiorean "A Satu Mare, on procède à des placements en force..." [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** Mediafax "Le président de la Fondation "Viitorul Copiilor" [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** EVENIMENTUL ZILEI "Traduit en justice pour adoptions illégales, le romano-israélien" [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** CURIERUL NATIONAL "Le trafiquant d'enfants Marian Maierson poursuivi en justice" [Cliquez ici](#)
 - **31/07/02** The Guardian "Les enfants perdus" [Cliquez ici](#)
 - **29/07/02** Azi "On réglemente les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **29/07/02** Curierul National "L'itinéraire tragique d'un adolescent roumain..." [Cliquez ici](#)
 - **27/07/02** Evenimentul Zilei "Chaos dans le système de protection de l'enfant d'Alba..." [Cliquez ici](#)
 - **27/07/02** Modification de la page de liens... [Cliquez ici](#)
 - **12/07/02** Evenimentul Zilei "Trois officiels américains sont intervenus pour l'adoption d'un petit tsigane..." [Cliquez ici](#)
 - **09/07/02** Adevarul "L'Autorité pour la Protection de l'Enfant risque de ne pas consommer les fonds prévus..." [Cliquez ici](#)
 - **24/06/02** "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi" est arrivée aussi à Braila..." [Cliquez ici](#)
 - **19/06/02** Au service du lecteur "Un job toujours plus recherché, "maman professionnelle"" [Cliquez ici](#)
 - **14/06/02** Le Figaro "Une parlementaire européenne met en cause une expérience médicale..." [Cliquez ici](#)
 - **14/06/02** Adevarul "La Roumanie a mis fin aux ventes d'enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **10/06/02** Adevarul "Les Fondations qui exportaient des enfants se sont reconverties.." [Cliquez ici](#)
 - **08/06/02** Evenimentul Zilei "Le tricolore arboré aux Etats-Unis par des enfants de Suceava" [Cliquez ici](#)
 - **06/06/02** MEDIAFAX "Encore plus de 80 dossiers d'adoption internationale vont être débloqués.." [Cliquez ici](#)
 - **01/06/02** Adevarul "Les Fondations "criminelles" sponsorisaient en fait des familles roumaines..." [Cliquez ici](#)
 - **01/06/02** Adevarul "La Baronne Nicholson fait une révélation explosive ..." [Cliquez ici](#)
 - **23/05/02** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
 - **21/05/02** Adevarul "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi..." [Cliquez ici](#)
 - **15/05/02** Ziua "Le gouvernement peut approuver des adoptions internationales dans le cas de situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
 - **27/04/02** Adevarul "La Baronne Nicholson satisfaite de la réforme des adoptions internationales..."

- [Cliquez ici](#)
- **25/04/02** Adevarul "Le blocage financier en Roumanie – un motif de soucis pour l'UE" [Cliquez ici](#)
 - **10/04/02** Adevarul "Les adoptions internationales – une solution ultime..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Evenimentul Zilei "La Roumanie ne rentrera pas dans l'OTAN si elle ne reprend pas « l'exportation » d'enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Financial Times "les USA préviennent la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** MEDIAFAX "Le groupe de travail recommande au Gouvernement de poursuivre l'interdiction..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Le blocage des adoptions internationales mécontente les Etats-Unis..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Rappel: Vous pouvez échanger aussi par l'intermédiaire du forum de discussion de l'**AFAENER** [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Bucarest Matin "Des pressions externes pour la levée de l'embargo sur les adoptions..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Télécharger le Rapport (en anglais, taille 171K) du Groupe d'Analyse de la Situation de l'Adoption Internationale [Télécharger ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Il n'y a plus de roumains à vendre..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Sous le regard indifférent des autorités, les enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania Libera "La nouvelle loi pour les adoptions, donnée pour avis aux experts..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Nine O'Clock "En octobre, une nouvelle loi sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania.com "La famille d'accueil d'un orphelin roumain obtient le droit d'adoption..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Adevarul "Les adoptions nationales auront la priorité sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Adevarul "Les adoptions internationales, seulement dans des situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Financial Times "Les orphelins offrent à la Roumanie un espoir de rejoindre..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania Libera "Les fraudes des fonctionnaires ont été arrêtées..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Livia Cimpoeru "Roumanie, l'enfant handicapé de l'intégration européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Irish Times "Pour leur "terrible gestion", plusieurs fonctionnaires..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Irish Times "La vie continue d'être cruelle pour les jeunes orphelins de Roumanie..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Curierul National "Le Président de la fondation "Copilul Meu" (Mon Enfant) nie les accusations d'adoptions illégales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Curierul National "La présidente de la Fondation "Mon Enfant" (Copilul meu)..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Cotidianul "Les naissances sans assistance sont dépistées sans problèmes par les médecins..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Cotidianul "Une Fondation roumaine accusée de corruption par une famille canadienne..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Rubrique témoignage et entraide [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** Evenimentul Zilei "Une petite fille abandonnée dans un ascenseur..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "Les orphelins méritent aussi qu'on leur donne leur chance..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - Protection de l'Enfance..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - maternité à l'Occidentale..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** **Appel à parrainage** l'**AFAENER** soutien le projet de l'association **CODEGAZ** [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Reuters "Les familles se figent à cause du grand nettoyage de l'adoption en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Mediafax "Les enfants des rues de Bucarest vont bénéficier de services médicaux et juridiques..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** "Des orphelins adoptés en Roumanie emmènent avec eux des maladies" [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Evenimentul Zilei "Un nouveau-né vendu à Chypre" [Cliquez ici](#)
 - **03/02/02** L'ordonnance d'urgence du 7 décembre 2001 extraite du JO de Roumanie [Cliquez ici](#)
 - **03/02/02** Traduction de la page "Adoptions" du site de l'ambassade des Etats Unis en Roumanie [Cliquez](#)

[ici](#)

- **03/02/02** Financial Times "Poussée d'adoptions interne en ROUMANIE" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Visite d'Emma Nicholson sera à Bucarest début mars" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Le parquet du tribunal de Constanta..." [Cliquez ici](#)
- **11/01/02** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **09/01/02** Radio France - Ségolène Royal - Adapter l'adoption (Concerne l'adoption en général) [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** Le bulletin d'adhésion 2002 est en ligne [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** l'**AFAENER** vous adresse ses meilleurs voeux pour cette année 2002, que dire de plus sur ce voeux en commun que nous avons tous ?
- **19/12/01** Roumain Evenimentul (07 déc 01) "Le Gouvernement intervient pour les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "ADOPTIONS - L'Exécutif répare ses erreurs..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Modification le 06 déc 2001 de l'ordonnance d'urgence du 8 oct 2001 **Attention, cela ne veut pas dire (malheureusement) que l'adoption en Roumanie est à nouveau ouverte !**[Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "Le gouvernement a débloqué les procédures d'adoption internationale pour 49 enfants..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Journal roumain "Le Quotidien" du 30 Novembre 2001..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Vu sur le site de l'Assemblée Nationale... (publiée au JO le : 26/11/2001) [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Désolés ! La mise à jour des informations à pris un peu de retard...
- **04/12/01** Bucarest Matin "Le président du gouvernement espagnol à Bucarest..." (Des nouvelles de l'Espagne) [Cliquez ici](#)
- **04/12/01** Bucarest Matin "La commission désignée par l'Exécutif roumain..." [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Interview de Monsieur le Premier Ministre Roumain sur Europe 1 le 30/11/01 à 8h52 [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Journal Cotidianul (En anglais) The moratorium on adoptions creates diplomatic problems... [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Dépêche AFP datant du 29 nov 2001 à 12h04 examen au cas par cas pour les familles... [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** Rencontre de l'AFAENER avec le gouvernement Roumain [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** L'AFAENER a pu obtenir un rendez avec Monsieur Nastase !!! [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** L'AFAENER négocie avec l'ambassade de Roumanie en France pour obtenir un rendez-vous avec Monsieur Le Premier Ministre de Roumanie, la semaine prochaine. Nous lui remettrons la pétition en cours, à vos signatures !!!
- **24/11/01** Lettre de David B. Livianu (American Assistance for Romania), résultant de son voyage actuel en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** A propos d'Emma Nicholson (Doc du 25 juillet 1997): "La Grande Dame qui cache le témoin de Winnie" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Campagne nationale pour la prévention de l'abandon des enfants..." [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Le Comité roumain pour les Adoptions ignore la Cour Suprême Justice" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** En juin une question avait été posée par un député au ministre des Affaires Etrangères [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** La pétition de l'AFAENER pour les enfants Roumains ! [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Conseil d'Administration du MASF le 8 decembre 2001, l'AFAENER devrait y participer [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Réunion le 22 novembre 2001 de l'Autorité centrale en France, la Roumanie devrait être à l'ordre du jour... [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Ajout d'une page de liens de familles en attente !!! et d'autres liens concernant la Roumanie [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Compte rendu des activités de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Parution au journal officiel de la création de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **08/11/01** "REACTION - Le secrétaire général du PSD déclare en rapport aux articles de The Guardian..." [Cliquez ici](#)

- **05/11/01** Bucarest Matin "Le président du Sénat français, Christian Poncelet, qui effectue une visite de trois jours en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **05/11/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** Jurnalul National "LES ENFANTS ROUMAINS EXPORTES N'ONT PAS ETE VICTIMES DE BANQUES DE TRANSPLANTATION D'ORGANES" [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** American Assistance For Romania "Lettre de M. Livianu suite à sa rencontre avec M. Nastase..." [Cliquez ici](#)
- **02/11/01** Bucarest Matin "Les autorités de Bucarest réfutent l'accusation de trafic d'enfants en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** "Démenti du gouvernement Roumain..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Journal britannique "Guardian" "Une enquête révèle le scandale des nourrissons volés à la naissance à leur mère afin..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **31/10/01** Le premier ministre Adrian Nastase et la baronne Emma Nicholson [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "Demandez aussi l'avis des enfants! Le président Ion Iliescu a proposé hier..." [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "JUSTICE L'ancien directeur aux adoptions internationales d'une agence des USA..." [Cliquez ici](#)
- **29/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** EvZ OnLine's "La division de "combat" contre le crime organisé sous l'inspection générale..." [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** Création du groupe de discussion de l'**AFAENER** (Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie) sur Yahoo!Groupes [Cliquez ici](#) Venez nombreux, allez, même si vous n'êtes pas encore adhérent(e)(s). Enfin un endroit tranquille, entre nous quoi !
- **25/10/01** EvZ OnLine's "Eneko Landaburu, président de la direction générale de la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
- **24/10/01** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **23/10/01** Bucarest Matin "Les Etats-Unis soutiennent la protection de l'enfance en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **21/10/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **21/10/01** Bucarest Matin "La Commission juridique de la Chambre des Députés a adopté mercredi l'ordonnance d'urgence..." [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Source d'un forum Américain "Ordonnance d'urgence concernant la suspension des Adoptions Internationales" en Français [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Bucarest Matin "Le Premier ministre reconnaît qu'il s'est trompé dans la question des adoptions" [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Réponse de l'ambassade des Etats Unis (Bucarest) à une Famille Américaine (En Anglais) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Suite des échanges entre la Famille Tieman (Amérique) et Mme Nicholson (En Français depuis le 15/10/01) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **09/10/01** Mediafax "Le Gouvernement a suspendu les procédures..." [Cliquez ici](#)
- **08/10/01** Une participante nous a suggéré "Et pourquoi pas envoyer les lettres à M. Nastase". La version Anglaise ou Française pourrait suffire (?), mais on va chercher une piste pour une traduction en Roumain.
- **08/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Un témoignage de plus !! [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Encore Trois nouveaux témoignages !! [Cliquez ici](#)
- **04/10/01** Ajout de Trois témoignages [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** **Besoin de vous ! Nous allons envoyer les lettres qu'en pensez vous ?** [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Mediafax "La Fondation Enfants-Espoir du Monde justifie son action en justice..." [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Nine O' Clock "Le Gouvernement ne compte toujours pas lever le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)

- **02/10/01** Résolution du Parlement européen sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état d'avancement des négociations (Document datant du 05/09/2001) [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** Mediafax "L'ANPCA va contester l'arrêt de la Cour d'Appel de Bucarest" [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** CURIERUL NATIONAL "Le Gouvernement maintient le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)
- **29/09/01** MediaFax "Décision de la cour d'appel de Bucarest" (En Français depuis le 01/10/01) [Cliquez ici](#)
- **26/09/01** Réponse de Madame Nicholson à la lettre d'une Famille Américaine (Famille Tieman). (En Français) [Cliquez ici](#)
- **19/09/01** Déclaration politique de Premier Ministre Roumain A. Nastase (Document datant du 31/08/01) [Cliquez ici](#)
- **18/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **13/09/01** Nine O' Clock* "Twenty million USD in Phare programme for decreasing family abandon..." [Cliquez ici](#)
- **10/09/01** Nine O' Clock* "Liberal project on child protection..." [Cliquez ici](#)
- **07/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Bucarest Matin "Le Rapport sur la Roumanie débattu au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
- **04/09/01** Bucarest Matin "Débat aujourd'hui sur le rapport d'Emma Nicholson" [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "The Government to prepare special law on the protection of the rights of all children..." [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "Romanians are supporters of domestic adoptions..." [Cliquez ici](#)
- **01/09/01** Bucarest Matin "Emma Nicholson est satisfaite..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** RomPress "Baroness Nicholson says..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** Ajout des dépêches collectées sur Internet ou autres médias.
- **24/08/01** Ajout de témoignages
- **24/08/01** Modification de la page d'accueil, nous pensons envoyer la lettres à d'autres personnes. [cliquez ici pour voir la liste.](#)

* *La plupart des articles du journal Nine O' Clock sont traduits en Français quelques jours après leur parution. Nous les remplacerons dès qu'ils seront traduits.*

Chers Parents et futurs Parents,,

Comme vous, nous sommes des (futurs) parents adoptants.

Nous avons choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant.

Le Comité Roumain pour l'Adoption (C.R.A.) a bloqué officiellement l'Adoption Internationale pour 1 an à compter du 21 juin 2001.

Nous avons souhaité envoyer une [lettre](#) au Parlement Européen, et joindre tous les messages venant du coeur que vous avez eu la gentillesse de nous transmettre.

Si vous êtes futurs parents adoptants ou avez déjà adopté un ou plusieurs Enfants en Roumanie, dites le tout simplement.

Il n'existe qu'une seule règle sur ce site, qu'une seule "Netiquette*": Celle du **Coeur**.

La copie intégrale de la lettre est dans la rubrique [La Lettre](#)

Pour lire tous les témoignages envoyés, cliquez sur la rubrique [Vos Témoignages](#)

Pour nous envoyer vos messages, cliquez sur [Votre Témoignage](#)

Et enfin pour nous contacter, cliquez sur [Contactez nous](#)





[Bienvenue](#) [Vos Temoignages](#) [Votre Temoignage](#) [Contactez Nous](#) [Les Liens](#)



Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie

[Statuts de l'AFAENER Cliquez ici](#)
[Règlement intérieur de l'AFAENER Cliquez ici](#)
[Bulletin d'adhésion 2006 Cliquez ici](#)

Chers Parents et Futurs Parents,

C'est avec plaisir (quoique je préférerais qu'on n'en ait pas besoin...) que je vous annonce la création de l'Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie, dont Hervé Blond est le secrétaire dévoué et Sylvie Gillet (moi-même) l'humble présidente.

Son but est de défendre les intérêts des enfants adoptés, ou en cours d'adoption, en Roumanie et de leur famille.

Comme nous avons besoin d'aide, n'hésitez pas à me contacter sur l'email de [l'AFAENER](#) si vous souhaitez que je vous envoie un bulletin d'adhésion valable pour les 2 derniers mois de l'année (cotisation TRES réduite).

S'il y a des membres d'autres APPOs ici, n'hésitez pas non plus à me donner des conseils issus de votre expérience : cette association est faite POUR les adoptants, pas à notre gloire !

Amicalement,
Sylvie.

Note du "Secrétaire"

Nous avons pensé avoir plus de poids en envoyant les témoignages à travers cette association. Cependant l'adhésion n'est bien évidemment pas obligatoire pour envoyer votre témoignage.

Tous les témoignages présents et futurs rentreront dans ce cas de figure, sans être obligé d'adhérer, car sachez que nous sommes déjà très contents que vous ayez témoigné.

Ce site continuera de servir de support à l'action déjà engagée et servira aussi de support à l'AFAENER.

Ce site est dorénavant accessible à l'adresse: www.afaener.org

L'adresse email de l'association est afaener@afaener.org

Groupe de discussion de l'AFAENER : fr.groups.yahoo.com/group/afaener

Amicalement,
Hervé,

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Communiqué de l'A.F.A.E.N.E.R. (Association française des Familles Adoptives d'Enfants Nés en Roumanie)

le 15 mai 2006

Objet : Initiative des 6 et 7 Mai 2006 prise par Madame Nicholson et Madame Gomes, députées européennes, et position de l'AFAENER sur l'adoption internationale

Les 6 et 7 mai 2006, Mme Nicholson, parlementaire européenne du Royaume-Uni, **ancien** rapporteur pour l'élargissement de l'UE à la Roumanie et Mme Gomes, parlementaire européenne du Portugal, se sont rendues en Roumanie afin de visiter plusieurs institutions d'Etat pour enfants abandonnés (Bucarest et département de Dambovita).

L'institution de Bucarest se situe dans le quartier des diplomates; pour les familiers de la Roumanie, cette institution est connue pour le niveau de ses prestations en rapport avec l'environnement résidentiel où elle est implantée.

A la suite de cette visite, Mme Nicholson et Mme Gomes ont tenu une conférence de presse. Mme Nicholson s'est lancée dans un monologue, peu propice à l'échange de points de vue : elle a repris notamment son discours sur les bienfaits de la nouvelle loi.

Pendant cette conférence de presse, un jeune homme de 17 ans présenté par les autorités roumaines a témoigné comme suit : " La nouvelle loi est parfaite pour les enfants et adolescents placés en institutions, et tous sont très heureux de leur situation ".

Les représentants présents des autorités romaines ont réservé un accueil " chaleureux " aux deux parlementaires et ont ajouté leurs voix au concert de propos laudatifs au sujet du système roumain de protection de l'enfance.

Lors de cette conférence, Mme Nicholson et Mme Gomes se sont présentées comme missionnées par les institutions européennes ; or nous avons eu confirmation depuis, au plus haut niveau européen, que cette affirmation était fausse.

Pendant la visite des deux eurodéputés, la direction d'un établissement voisin de l'institution visitée a pris contact avec les deux parlementaires et a tenté de les inviter à prendre connaissance de la situation des bébés abandonnés dans les hôpitaux.

La réponse donnée a été : " certainement pas puisque ces bébés séjournent dans cet hôpital en violation de la loi ". La nouvelle loi fait effectivement obligation aux autorités de placer en famille d'accueil les enfants de moins de deux ans , mais ne peut être appliquée au regard du nombre d'enfants abandonnés (Cf rapport de l'UNICEF : Février 2005).

Des employés de cet établissement ont voulu intervenir lors de la conférence de presse : ils ont tenté de poser des questions à Mme Nicholson.

D'après de nombreux témoins, Mme Nicholson s'est dérobée à toutes questions susceptibles d'interrompre son discours bien établi sur la question.

De retour à Bruxelles, Mme Gomes a repris sous forme d'un message à ses collègues parlementaires européens les arguments bien connus de Mme Nicholson (accusations de trafic international liée à l'adoption, postulat de l'excellence du système de protection de l'enfance en Roumanie) afin de les inciter à ne pas signer la déclaration n°23 du 03/04/2006 rédigée par les eurodéputés suivants : Mme Gibault, M Cavada, Mr. Tannock.

Nous tenons à préciser ici que :

- 1 - Une audience s'est tenue à Bruxelles sous l'impulsion d'eurodéputés le 25 avril 2006 et Mme Nicholson y a participé en totalité. Ont témoigné en particulier ce jour-là différentes ONG oeuvrant en Roumanie dans la protection de l'enfance, ainsi que des enfants adoptés et des parents en attente dits " pipeline cases ". Le témoignage d'une jeune fille de 16 ans née en Roumanie et adoptée très jeune a été particulièrement fort.

- 2 - Le Directeur d'une ONG présente ce jour là a été sanctionné ensuite par des représentants des autorités roumaines, qui lui ont retiré son droit à intervenir dans les 7 orphelinats que l'ONG soutenait depuis plusieurs années.

Le contexte de la visite de Mme Nicholson en Roumanie semble selon nous une réponse à l'audience du 25 avril 2006, et l'orchestration du témoignage " radieux " d'un jeune homme de 17 ans contre celui de la jeune fille de 16 ans, par nous mentionné, en est une autre.

Surtout, cette visite a lieu juste avant la parution du rapport de M Moscovici, **actuel** rapporteur pour l'élargissement de l'UE à la Roumanie, et du débat qui aura lieu à ce propos dans les instances de l'UE.

Par conséquent, nous tenons en tant que parents adoptifs ou en attente d'adoption, et de citoyens européens, à réagir devant les propos et le comportement scandaleux de Mme Nicholson et de Mme Gomes.

Concernant les accusations antérieurement proférées de trafic d'enfants, Mme Nicholson est complaisamment reprise par Mme Gomes ; or, **il n'existe aucune preuve à ces allégations :**

- Savez-vous que suite aux accusations dans plusieurs organes de presse (dont le journal Le Monde " du 04/10/2002), **Interpol a été sollicité en 2003 par le Gouvernement Roumain** afin de trouver la trace des réseaux pédophiles ou de trafics d'organes impliquant des familles adoptives d'enfants roumains, et que les autorités policières et judiciaires roumaines ont été officiellement informées par la suite qu'il n'existait aucun cas avéré ?
- Savez-vous que le rapport de l'OSCE " Assessment of the adoption system in Ukraine " d'octobre 2005, réfute dans son rapport les accusations de liens entre adoption internationale d'une part, et réseaux criminels , pédophilie et trafics d'organes d'autre part, et **présente une analyse des raisons de cette " rumeur " persistante ?**

Et pendant une demi décennie, Mme Nicholson a toujours répondu aux journalistes qui lui demandaient des preuves formelles (par exemple, à Mirel Bran, du journal " Le Monde ", et plus récemment, à un de ses confrères de la BBC) : " mais tout le monde en parle ! "

Mme Nicholson dans ses nombreux discours, a sans cesse fait l'amalgame entre deux problèmes distincts : le trafic d'êtres humains en Europe et l'adoption internationale.

Certes, le trafic d'êtres humains existe en Europe, et certes, il concerne aussi des mineurs (utilisation à des fins sexuelles), voire des jeunes enfants (mendicité). Mais ce trafic ignoble n'a jamais rien eu à voir avec l'adoption internationale, strictement encadrée par les Etats !

Concernant la transformation d'une brève visite ciblée en Roumanie en " évaluation du système de la protection de l'enfance ", **il conviendrait que les deux eurodéputées s'interrogent sur la signification exacte du mot " évaluation " en ingénierie sociale...** Elles se sont livrées en l'occurrence à une manipulation du discours qui nous est intolérable.

Concernant l'intervention de Mme Gomes , nous nous étonnons de son intervention reprenant mot à mot le discours habituel de Mme Nicholson.

Il ne nous apparaît pas évident, d'après son cursus diplomatique tel qu'officiellement publié, que Mme Gomes ait l'expérience des systèmes de protection de l'enfance dans les divers Etats où elle a oeuvré pour la défense des peuples des pays en voie de développement.

Nous nous étonnons encore plus que, membre d'Amnesty International, elle puisse estimer qu'une visite dont l'organisation a été de toute évidence très bien gérée, accompagnée des autorités roumaines et d'une eurodéputée aux positions arrêtées depuis plusieurs années, permette de poser un jugement global sur un sujet aussi complexe que celui de l'enfance abandonnée, et tout cela en moins de 48 heures !

En effet, nous ne reconnaissons pas là ni l'action ni le professionnalisme d'Amnesty International, connue pour

ses capacités à s'inscrire hors des logiques officielles.

Nationale ou internationale, encadrée par de strictes procédures légales dans de nombreux pays, **l'adoption n'a jamais été ce que prétendent Mme Nicholson et Mme Gomes.**

L'adoption constitue une réponse affective, psychologique et sociale à l'abandon d'un enfant : elle s'inscrit ainsi dans la protection et le soutien d'un système familial jusqu'à ce que l'enfant puisse maîtriser son autonomie sociale, affective, et professionnelle.

Cette période de soutien se poursuit bien au-delà de la majorité légale, moment où en Roumanie comme dans d'autres pays, les enfants sortis des institutions se retrouvent seuls face à leur avenir et **sont souvent la proie offerte de " prédateurs " peu scrupuleux.**

Nous nous situons à des années lumière de la conception méprisante de Mme Nicholson et de Mme Gomes, et de **leurs déclarations diffamatoires qui nous éclaboussent tous !**

Nous ajouterons que de nombreux parents adoptifs ont gardé des liens avec le pays d'origine de leurs enfants, en s'investissant en particulier dans des ONG de tailles diverses.

Non, notre point de vue n'est pas celui d'égoïstes repliés sur le désir d'être parents ! **Oui**, nos enfants nous ont ouverts souvent à d'autres dimensions de l'humain ! **Et peut-être sommes nous justement à notre manière, en train de jeter un pont entre les divers peuples d'Europe !**

Ayant accompagné nos enfants adoptés , nous savons les marques que laissent sur eux le passage en institution qu'ils ont vécu : **la souffrance, la détresse, et souvent divers handicaps physiques ou neuro-sensoriels plus ou moins réversibles.**

Mais nous n'incriminons pas le personnel des orphelinats, débordé par le nombre d'enfants.

Il est certain que la mise en oeuvre des ressources humaines, logistiques et financières pour faire face à ces situations requièrent beaucoup d'efforts de la part de la Roumanie.

Nul doute que la situation des enfants est un peu meilleure qu'il y a 15 ans; mais cette mise en oeuvre reste difficile, partielle, et inégalement répartie. **L'adoption nationale et internationale reste donc une possibilité majeure d'avenir pour tout enfant abandonné.**

Nous avons le sentiment que sous l'impulsion de Mme Nicholson , les autorités roumaines oeuvrent à rendre invisibles les enfants abandonnés comme on gomme un problème gênant : retours brutaux aux familles biologiques, procédures interminables d'adoptabilité.

Le refus opposé aux familles " pipeline " qui connaissent leurs enfants depuis des années appartient à la même logique d'effacement du problème, au détriment des enfants.

Nous attendons de nos institutions, de nos élus, qu'ils ne laissent pas des enfants abandonnés croupir dans des conditions inacceptables au 21ème siècle dans tout pays.

Nous attendons des autorités de Roumanie qu'elle admettent enfin que ni monstres, ni héros, nous parents adoptifs ou en attente d'enfants nés en Roumanie, **devons être respectés pour ce que nous sommes, et enfin écoutés.**

Les organismes suivants s'associent complètement au communiqué de l'AFAENER, dans l'intérêt supérieur des enfants :



A.C.A.B.A.R.

Associazione **NUOVA SPERANZA** (SOS bambini
Romania)
C.P. 1226
6502 Bellinzona/TI
SWITZERLAND
Fax: + 41 091/840.24.27
www.nuovasperanza.ch

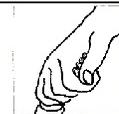
Asociación Coordinadora de Afectados por el Bloqueo de
Adopciones en Rumania
Calle Antonio Cumella, 3 8° D
28030 - MADRID
SPAIN
+ 34 609 07 34 09
+ 34 913 05 02 46

For The Children SOS Israel
Israeli Association For Adopted Children From Romania
Moran 9/2
Kfar-Saba 44288
ISRAEL
+972 (0)50 2588030
+972 (0)50 6992887

FOR THE CHILDREN SOS
fighting for the interests of the children

Tonya Lineen, Director - Ireland
Waterford, Ireland
Phone 051 294218
email: tonya.lineen@gmail.com

For the Children SOS Ireland
Ashgrove Church Road
Kilmacthomas County
Waterford
IRELAND
+ 35 351 294218



P.A.R.C.

Parents of Adopted Romanian Children

P.A.R.C.
(Parents of Adopted Romanian Children)
53 Castlelands
Balbriggan
Co. Dublin
IRELAND
+ 35 318 411530

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Communiqué de l'A.F.A.E.N.E.R. (Association française des Familles Adoptives d'Enfants Nés en Roumanie)

le 4 mai 2006

MISE AU POINT DE L'AFAENER SUITE A DEUX QUESTIONS SOULEVEES LORS DE L'AUDIENCE DU 25/04/2006 AU PARLEMENT EUROPEEN, ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS DE FAMILLES ADOPTIVES D'ENFANTS ROUMAINS, AUX FAMILLES EN ATTENTE D'ADOPTION, ET AUX ONG (Eurodéputés : Mme. Gibault, Mme. Ries, Mr. Tannock, M. Cavada)

1-/ Au sujet du nombre d'enfants placés en foyers et en familles d'accueil en France :

Lors de l'audience du 25 Avril 2006, Mme Nicholson a avancé le chiffre de 200 000 enfants en institutions en France.

D'une part, ce chiffre est inexact, et, d'autre part, les circonstances des placements de ces enfants ne sont nullement comparables en 2006, à celles des enfants roumains placés en institutions ou en familles d'accueil.

Les informations ci-dessous sont issues particulièrement de l'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale) et de quelques autres sources officielles.

Les constats sont les suivants :

A ce jour, il y a environ 130000 enfants bénéficiant d'un placement dit temporaire en France : 65 % le sont en famille d'accueil et 35 % dans différentes institutions de petite taille.

Par ailleurs, environ 130 000 autres enfants sont chaque année " accompagnés " dans le cadre du système de protection de l'enfance par des travailleurs sociaux et cela tout en demeurant au sein de leur famille.

Il s'agit par exemple d'une visite hebdomadaire d'un éducateur au domicile, de l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale...

Depuis les années 1990, le nombre d'abandons en France a beaucoup diminué :

- en effet, alors qu'entre 1940 et 1970, la France totalisait en effet environ 10 000 naissances dans le cadre des accouchements sous X (outre les autres formes d'abandons), vers les années 90 par contre, ce nombre chute de manière spectaculaire, et en 2006 il est de 700 bébés nés sous ce cadre juridique.
- il est très probable que cette évolution favorable des abandons à la naissance (càd. leur nette diminution) soit due à une amélioration de la maîtrise, par les couples, de leur fécondité.

Dès les années 90, le système français de protection de l'enfance se réoriente alors vers la lutte et la prévention de la maltraitance active : physique, sexuelle, psychologique, et de la négligence (carence éducative).

Dans la même période, les droits de l'enfant émergent fortement dans le champ de réflexion des institutions : ce qui renforce évidemment l'effort de prévention en faveur de l'enfance.

Les placements d'abord administratifs se font de plus en plus sur injonctions judiciaires . L'objectif en France de celles-ci est de favoriser un travail avec la famille de l'enfant afin que celui-ci y retrouve, dès que possible, sa place.

La politique de protection de l'enfance est clairement "familialiste" en France, c'est-à-dire centrée sur la famille et non sur l'enfant lui-même : l'accent est mis sur le maintien du lien familial.

C'est pour toutes ces raisons que le nombre d'enfants adoptables en France a beaucoup diminué : depuis les années 90 où ils étaient environ 27000, leur nombre a chuté aux alentours de 3500 en 2006.

Les circonstances d'adoptabilité de ces 3500 enfants sont les suivantes :

- 700 bébés adoptables nés sous X
- d'autres sont des enfants dits " grands " : confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou orphelins, ou victimes de maltraitements.
- d'autres, un peu plus nombreux que les précédents, sont des enfants " à particularités ", soit handicapés soit malades

La déchéance des droits parentaux est très rare en France dans le cadre d'une politique dite " familialiste ".

D'autres pays ont une politique moins " familialiste " : la Grande Bretagne par exemple prononce environ 5000 adoptions par an dans le cadre d'une rupture des liens avec la famille d'origine (maltraitance ou négligence), et l'Italie en prononce 1500 par an.

Le Québec, quant à lui, s'est attaché à réformer son système de protection de l'enfance en le centrant très fortement sur l'intérêt de l'enfant c'est à dire son droit à espérer que son environnement favorise son développement et son bien-être. L'expérience de la "clinique de l'attachement " a été un préalable fondateur en la matière : une équipe multidisciplinaire a pour mission, en cas de placement, d'évaluer le bien être de l'enfant et en particulier ses figures d'attachement afin de décider d'une éventuelle rupture avec la famille naturelle.

La notion de responsabilité parentale est au centre du dispositif au Québec, et l'équipe multidisciplinaire est la garantie qu'un abus ne sera pas commis, ni en défaveur de la famille naturelle, ni contre l'intérêt de l'enfant.

Il se peut que la France s'éloigne dans l'avenir d'une vision centrée sur la famille, au profit d'une vision centrée sur l'enfant et ses besoins.

La conclusion de ce très succinct exposé est que la situation actuelle des enfants abandonnés en Roumanie et placés en institutions ou en familles d'accueil n'a, dans tous les domaines énumérés ici, rien de comparable avec celle constatée dans la période récente en France.

2-/ Au sujet de la question des dossiers de suivi d'adoptions pas toujours fournis par les familles adoptives étrangères aux autorités roumaines de protection de l'enfance :

Après que Madame Rolli Post, représentante de la Commission Européenne à l'audience du 25 Avril 2006, a évoqué cette question, nous avons relevé dans la presse roumaine, notamment celle du 01/05/2006, une remarque similaire dans une déclaration de Madame Bertzi.

Nous notons au passage que Madame Bertzi se réfère à la Convention de La Haye, qui effectivement stipule dans l'une de ses recommandations qu'une telle procédure de suivi doit être scrupuleusement appliquée à la demande des autorités de protection de l'enfance du pays d'origine, tandis que Madame Nicholson refuse régulièrement de faire référence à cette même Convention, lui préférant celle des Nations Unies ... pour, selon nous, des raisons que nous pourrions détailler à une autre occasion.

Cette question des rapports de suivi d'adoption est pour nous une question cruciale, non pas seulement vis-à-vis de la stricte application de la Convention de La Haye, mais tout simplement en terme de respect que les familles adoptives doivent à l'enfant, à son pays d'origine, aux équipes médico-socio-éducatives qui se sont occupées de l'enfant, et même dans certains cas à sa famille biologique puisque les renseignements ainsi communiqués sur l'état de santé et l'intégration de l'enfant peuvent sous certaines conditions être transmis de façon indirecte et anonyme pour la famille adoptive, à la famille biologique si celle-ci le demande.

Nous souhaitons réagir en fonction des informations en notre possession, mais, avant cela, souligner que l'autorité centrale roumaine dans un de ses récents rapports au Parlement Européen sur les cas pipeline, indique qu'elle n'a pu identifier la trace de 6 enfants sur un total de plus de 1100.

Nous nous étonnons donc qu'un système administratif si important puisse perdre la trace d'enfants !

Nous savons (Cf. infra) que la protection de l'enfance en Roumanie avait déjà " égaré " par le passé, dans un sous sol, de nombreux dossiers de suivi d'adoption . Il nous semble par conséquent que la fiabilité des affirmations concernant des dossiers similaires non transmis est sujette à caution.

En ce qui concerne les reproches récemment proférés par Madame Bertzi dans la presse, il s'agirait de 178 enfants adoptés à l'étranger dont les dossiers manqueraient, sur un total de 1000 inventoriés par l'ORA.

Nous ne savons toutefois pas s'il s'agit ou non des 1000 derniers enfants adoptés par des familles étrangères ; nous ne connaissons pas non plus la nationalité des familles adoptives ainsi visées par cette déclaration.

Cette question soulevée par les autorités roumaines l'est de façon récurrente : elle a été posée durant le 1er. semestre de l'année 2003 par les services de Madame Coman (ayant précédé Madame Bertzi), aux autorités diplomatiques des pays dont les familles adoptives étaient ressortissantes.

Elle a été de nouveau posée à partir de mai 2004, peu avant le vote de la loi interdisant les adoptions internationales. Mais s'il s'est écoulé presque une année entière de " répit " entre la première demande et la relance de Madame Coman, c'est pour une raison assez simple : au milieu de l'année 2003, environ 7000 (sept mille) dossiers de suivi d'adoption, que l'ORA croyait non envoyés, ont été retrouvés dans une cave...du Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance.

L'histoire, très crédible si l'on connaît la bureaucratie toute puissante qui règne encore à Bucarest, ainsi que la situation de déliquescence de certaines (pas toutes !) fondations anciennement agréées pour l'adoption internationale, avait fait le tour des sept Organismes Agréés pour l'Adoption français, autorisés à l'époque à exercer en Roumanie, qui eux aussi avaient été aigüillonnés et s'étaient donc livrés à leur propre enquête.

Lors d'une entrevue accordée le 18/06/2004 par Madame Coman en personne à un administrateur de l'AFAENER et à deux de ses homologues (italien et américain), en présence des Premiers Conseillers des Ambassades de France et d'Italie, Madame Coman, interrogée à ce sujet, n'a pas nié cette négligence de ses services.

7000 dossiers, à raison de trois rapports de suivi la première année de l'arrivée de l'enfant, et de deux autres la seconde année, cela concerne donc 1400 enfants dont les dossiers avaient été égarés : à comparer aux 178 enfants qu'évoque aujourd'hui Madame Bertzi.

Pour ce qui concerne l'adoption par des français, les rapports post adoption sont établis par les services de l'aide sociale à l'enfance (Adoption dite individuelle) ou un membre d'une OAA française (adoption par OAA). Les rapports traduits sont à envoyer à la MAI qui les transmettait à l'ORA.

Des parents on pu oublier par négligence, se heurter aux difficultés de l'ASE d'assurer ces suivis (manque de personnel) , transmettre ces rapports à la fondation roumaine (erreur de circuit), mais aussi envoyer leurs rapports au bon endroit et ceux-ci ayant été égarés par l'administration roumaine...

Soulignons que, récemment, les autorités russes et ukrainiennes ont émis les mêmes critiques concernant les rapports de suivi d'adoption. Les autorités ukrainiennes ont ainsi saisi la mission de l'adoption internationale (MAI).

La MAI a recherché les parents adoptifs et a retrouvé quasiment tous les parents (2 couples ayant déménagé manquent encore à l'appel et sont recherchés).

Certains avaient été négligents, d'autres avaient envoyé leurs suivis qui s'étaient égarés dans l'administration ukrainienne : ils avaient cependant les preuves de l'envoi des dossiers.

Les autorités russes n'ont pas accompli à notre connaissance la même démarche vis à vis de la MAI.

Nous concluons, d'après les données résultant des adoptions d'enfants nés en Ukraine par des ressortissants français qu'en aucun cas, sans une recherche approfondie auprès des autorités centrales, il n'est possible de faire l'amalgame entre l'absence de rapports de suivi d'adoption et toute hypothèse d'adoption d'enfants utilisés à des fins criminelles.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Interview](#) d'une famille en attente, membre de l'AFAENER, sur Europe 1

Le commentaire de la famille :

"L'allocution de Christine est passée sur Europe 1 le 21 mars 2006 vers 6h35 avec un dossier sur les adoptions stoppées en Roumanie. Malheureusement il y a eu beaucoup de coupures par rapport à l'interview au téléphone et le commentaire est vidé du principal (mise en cause de la commission Européenne, du rapport et de la mauvaise ingérence de Mme Nicholson) ."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



"Romania should give its abandoned children another chance"

Bucharest Daily News - 17-mar-06 - Denisa Maruntoiu

French MEPs Claire Gibault and Jean-Marie Cavada believe Romania would take a great step towards EU accession by resuming international adoptions and rejecting Emma Nicholson's pressure which, according to Gibault, is the result of a personal negative experience with her Iraqi adoptive son.

Do you know how many members of the European Parliament (EP) are in favor of international adoptions and what are their arguments?

In December 2005, during the vote on the resolution on the extent of Romania's readiness for EU accession, a huge majority of the MEPs voted in favor of the oral amendment that urges Romania to solve the pipeline cases. In Romania, international adoption can serve the best interest of the child. In institutions children are forgotten: they are hazily considered as one of many, not as the individuals they are. Foster families, even if they are well prepared, remain temporary measures and therefore can't totally fulfill the affective needs of the children. (...) It is illogical to stop international adoption using the excuse that there were cases where it was misused: nobody proposes banning driving on roads just because there are traffic accidents! International adoption is a way for an abandoned child to find a mom and a dad. It also leads to cultural mixing, open-mindedness and tolerance. Therefore the ban on international adoption should be lifted.

Do you believe Romania should completely lift the ban on international adoptions or allow only the pending cases to be resolved?

The situation of the children whose files are "pending" is the most awful: before the moratorium came into force, in June 2001, they already had close contacts with their potential adoptive family. Therefore, the moratorium destroyed their hopes of joining this family: they felt as if they had been abandoned again! This is why the resolution of the pending cases is an absolute priority for us. However discussions should also be held in order to lift the ban on other international adoptions as soon as possible.

Has Baroness Nicholson ever presented the EP factual evidence of cases in which adopted children have been trafficked?

No. She keeps talking about the existence of "constant evidence," but she has never presented any. All she can say when she is put under pressure is "But everyone is talking about it!" We do not deny that there were some cases of abuse or trafficking, but it concerned a very small minority of children. Baroness Nicholson wants to make us believe that all international adoptions lead to abuse. But as long as she does not bring us concrete evidence, she will not convince us.

Why doesn't the EC reconsider its position the same as the EP?

The truth isn't that the EC shares Baroness Nicholson's view on international adoptions, but that she managed to convince the EC with arguments she was never able to prove. We think the EC should take the MEPs' change of position as a sign that it is time to stop ignoring reality. For instance, in a press release dated November 29, 2005, the EC states that "there are 1355 Romanian families registered to adopt one of the 393 children available for adoption. Thus there is little scope, if any, for international adoptions."

However, according to Romanian authorities in August 2004 there were 81,233 children in care, but only 393 children are officially available for adoption!

The gulf between these figures should lead the EC to question the capacity of this data to reflect reality. Here, the truth is that the criteria used to decide if a child is 'adoptable' or not are so restrictive that the result is used as a screen to hide what the real situation is.

Do you think that by resuming international adoptions Romania would jeopardize its EU accession? No, on the contrary! After the fall of Ceausescu, the Romanian authorities had to face a very difficult situation in the field of

child welfare, and we want to emphasize more clearly the considerable efforts made over the past few years. For instance, trying to make the abandoned children return to their biological families represents progress. However, there is still a lot to do in the field of child protection. By resuming international adoptions, Romania would make a great step forward.

If Romania acts resolutely in the best interest of its children, Romania will have our support.

If the majority within the EP does not agree with Nicholson's opinion, why is it that the Romanian authorities and public consider her to be "the voice" of the EP?

When Baroness Nicholson was the EP's Rapporteur on Romania, she wrote several reports urging the Romanian authorities to ban international adoptions. As much as we regret it, we have to say that the EP voted in favor of those reports. We think it happened mainly because most of the MEPs at the time didn't know exactly what the situation in Romania was. (...)

Now it seems that our colleagues have found out what the reality is, and consequently changed their minds. With some of my colleagues, I sent a letter, which has unfortunately gone unanswered, to the Romanian authorities to bring this change to their attention.

The media has suggested that Nicholson's anti-international adoption campaign is a result of her personal, negative experience in the matter. What do you think?

Emma Nicholson adopted an Iraqi child after the first Gulf War. But a rift developed between her and her child and now they are no longer in contact (as reported, for instance, by the Daily Telegraph on March 05, 2004). We don't know, and don't want to know, anything else about this, as this is Baroness Nicholson's private life. But just because she experienced an adoption failure does not mean that she has to carry on a personal crusade against international adoptions, thus preventing Romanian children from finding a family.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

European parliamentarians change the course of international adoptions in Romania

Bucharest Daily News - 03-mar-06 - Denisa Maruntoiu



In spite of the general belief among Romanians that the European Union fully supports the law banning international adoptions, Bucharest Daily News found out a significant number of EU lawmakers fight a tough battle to persuade both the European Commission and the Romanian government that such adoptions are a viable alternative for orphaned children.

Among those fighting the battle is the EP's rapporteur on Romania, Pierre Moscovici. Still, their voices remain unheard in Romania.

Why there's only one voice speaking on the subject on behalf of the entire European Union, no one knows. But some of the MEPs accuse Baroness Emma Nicholson, the driving force behind the ban, of carrying a personal crusade against international adoptions, following the experience she had with an Iraqi boy she took care of for years.

If one would stop every meter on the most crowded street in Bucharest to ask random people if they think Romanian orphans should be up for adoption by foreign parents, the answer they would invariably receive would be "Yes," "Why not?" and "They should be that lucky!"

If one would ask people who work in child protection services, journalists and politicians why Romanian orphans cannot be adopted by foreign families according to the new law, the answers would basically be: "Because the European Union doesn't support it," "Because it leads to child trafficking and abuses" or "because there are plenty of local families who want to adopt our own orphans."

What neither ordinary Romanians nor professionals in the field seem to be aware is that a wind of change is blowing in Brussels.

A lot of the European parliamentarians have changed their views on the matter and are actually lobbying both the European Commission and the Romanian government hoping they will change the present interdictions.

This aspect was revealed to the Bucharest Daily News through abundant feedback from European lawmakers who, following the publishing in our newspaper of a series of articles ("The orphans of our discontent") covering the international adoption issue in early February, contacted our newsroom to point out that a large majority of the EU lawmakers are in favor of international adoptions and not against, as perceived in Romania.

Hence, Bucharest Daily News decided to contact as many MEPs as possible to find out which is the majority's

position and its arguments concerning the controversial issue of international adoptions.

To our surprise, it suddenly became tough to find a European Parliamentarian who would speak against international adoptions.

Most European Parliamentarians changed their minds in December 2005

"Having taken over Emma Nicholson's role as the EU Parliament rapporteur on Romania, I hold her contribution in high respect and place myself in the continuity of her work, even though our approaches and sensitivities differ. We notably differ on the issue of international adoptions of Romanian children," says Vice President of the European Parliament Pierre Moscovici.

Moscovici's position on international adoptions is likely to come as a surprise to many, as never before had a European official publicly declared in Romania an opinion in opposition to that shared by Nicholson.

And the bolt from the blue might be even greater for the large majority of the Romanian public who, for many years, has believed that Nicholson's radical anti-international adoption outlook is shared by all members of the European Parliament: six other MEPs have informed us that the intense anti-international adoption campaign guided by Nicholson led to the misconception that Nicholson's view is in fact the official view of the EP as a whole. "The vote on the resolution on the extent of Romania's readiness for accession to the EU, on December 15, 2005 shows an increased awareness of a lot of MEPs on the issue of international adoptions in Romania. For instance, during the vote on this resolution, the amendments by Baroness Nicholson that dealt with child protection and adoption were all rejected, which proves that a majority of MEPs don't agree with her on this subject," says French MEP Claire Gibault.

During the ballot on Moscovici's report, the MEPs voted in favor of the oral amendment that urges Romania to act "with the goal of allowing inter-country adoptions to take place, where justified and appropriate, in those special cases".

"The amendment to the EP's latest report on Romania's progress that stated Romania should review the pending cases with the goal of allowing international adoptions was approved, as far as I could see, by virtually a unanimous show-of-hands during the vote last December. The plenary was as close to full during that vote as it has ever been, in my experience," says British MEP Charles Tannock, a member of the Group of the European People's Party (EPP).

In addition, Belgian MEP Frederique Ries, one of Nicholson's colleagues within the Group of the Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE), says that the only report the EP ever voted on with regards to the issue ("Improving the law and cooperation between member states on the adoption of minors," 1996), clearly states that "we (the EP) do not discourage international adoptions but promote them as an instrument of international solidarity."

The issue of international adoptions, and more specifically, "pipeline cases," which refer to the 1,110 families around the world that were in the process of adopting children when the prohibitive legislation came into effect, rapidly became the controversial point of the EP's debate in December. "But the real fight took place in the liberal group where I and others had to fight till the end Nicholson's own version, which justifies the ban in Romania. Just to give you an indication, she said that Romania's legislation is now in line with those of EU member states! The argument is false, as other member states do not ban international adoptions," says Ries.

According to Gibault and another French MEP, Jean Marie Cavada, even if the official position of the EP while Nicholson was rapporteur for Romania was indeed that international adoptions should be banned, "most of the EP members have now (December, 2005) found out what reality is, and consequently changed their minds."

The same aspect was maintained by Moscovici, who told Bucharest Daily News that the vote of his report "marks a turning point in the position of the EP on this matter."

Of 10,000 abandoned children, only 1,300 adopted internally

According to the EU lawmakers that granted us interviews, the change of attitude, although almost unnoticed in Romania, is the outcome of both a thorough analysis of the arguments in favor of the adoptions and the lack of factual evidence concerning Nicholson's fierce censure.

The European Parliament has realized that, despite improvements in the child welfare system in Romania, the problem of child abandonment continues, and the needs are simply greater than Romania can take care of alone amid its budgetary constraints.

A contributing factor to the change in attitude was a UNICEF survey on the situation of child abandonment in Romania, published in January 2005, which reported that about 10,000 children were abandoned in 2004.

"Child abandonment in 2003 and 2004 was no different from that occurring 10, 20, or 30 years ago," the survey also stated.

Indeed, the stream of abandonment seems very high compared to the annual number of domestic adoptions which has not exceeded 1,300 in any of the last five years, according to the statistics of the National Authority for Child Rights Protection.

"In Romania, international adoption can serve the best interest of the child. Foster families, even if they are well trained, remain temporary measures and therefore can't totally fulfill the affective needs of the children. As not enough Romanian parents currently have the means or the desire to adopt a child, international adoption remains the best solution to provide abandoned children with the permanent protection they deserve," says Gibault, who labels international adoptions not as a trade of children, but as the best way for an abandoned child to find a mom and a dad.

"Inter-country adoptions lead to cultural mixing, open-minded behaviors and tolerance. Therefore the ban on international adoption should be lifted," adds Cavada.

Although the global issue of international adoption is of profound concern, the EU lawmakers' top priority is to work out at least the pending cases, on the grounds that at least the 1,100 pipeline children could have homes with caring and loving families who have proven their commitment to the children, waiting long periods, in some cases more than four years, to adopt them.

"In cases that started prior to the new law the Government should allow the adoption to go through as soon as possible, even before the final assessment of the Commission is given in April. The fact that adoptive parents haven't given up and keep fighting for their children for so long is the best proof of the love and care those children deserve," points out Portuguese MEP Paulo Casaca, a member of the Socialist Group in the European Parliament (PSE).

No proof of Nicholson's traffic and abuse allegations

In her report into the Romanian adoption system, published in May 2001, Nicholson cited "persistent abandonment of children, child abuse and neglect" and "child trafficking."

She also said that dozens of Romanian children were adopted abroad against their will by families that did not take proper care of them.

However, both Gibault and Casaca point out that Nicholson has never presented the EP tangible evidence of such cases.

"Nicholson keeps talking about the existence of 'constant evidence,' but she has never presented any. All she can say when she is put under pressure is 'But everyone is talking about it!' We do not deny that there were some cases of abuse or trafficking, but it concerned a very small minority of children. Baroness Nicholson wants to make us believe that all international adoptions lead to abuse, but as long as she does not bring us concrete evidence of that, she will not convince us," says Gibault.

Casaca has a similar viewpoint, emphasizing that Nicholson makes a number of serious undocumented accusations regarding inter-country adoption, equating it to human exportation and trafficking violations.

"Nicholson is not the EP and her views on inter-country adoption, on Romania or on the world are not, fortunately, the views shared by me and by most of my colleagues," adds Casaca.

But the accusations brought against Nicholson do not stop here, as Gibault says that Nicholson's fierce criticism of inter-country adoption is in fact the result of a personal negative experience.

"Nicholson adopted an Iraqi child after the first Gulf war. But a rift developed between her and her child and now they don't have contact anymore, according to the Daily Telegraph. But just because she experienced an adoption failure does not mean that she has to carry on a personal crusade against international adoptions, thus preventing Romanian children from finding a family," recounts Gibault.

'Sometimes I wish I had not been saved'

(The Daily Telegraph; 05/03/2004)

"He was one of the most poignant symbols of the brutality of Saddam Hussein. Amar Kanim, then 10, suffered terrible burns after the dictator ordered his tanks and guns to fire on his own people at the tail-end of the first Gulf war.

Discovered close to death by Lady Nicholson in an Iranian hospital, he became the focus of a national appeal after he was brought to Britain.

Since then he has made a remarkable physical recovery thanks to 26 major operations and the charity named after him, the Amar Foundation, has raised more than £8 million to ease the suffering of the Iraqi people.

But what looked like being a happy ending has since turned sour after a rift developed between him and the woman who saved his life.

Now 23, unemployed and homeless, Amar claims he has been abandoned by Lady Nicholson, the former Tory and Liberal Democrat MP. Lady Nicholson, now an MEP for a constituency in the South East, denied she had abandoned Amar and said he had left her.

But he said yesterday: "Sometimes I wish that I had never been saved. I have no family over here and I am a long way from my own culture and now I feel like I have been abandoned.

"Emma said that she would be my mother for ever. Then she turns around when I am an adult and says she doesn't want anything to do with me. You don't do that to your own child.

"If you save someone's life and you bring them to another culture away from their family then you have a responsibility for them. I am very grateful that she saved my life but I feel like I have been used. Now that I am older I feel I am past my sell-by date. (...)"

The adoptions ban is not the best solution to prevent abuses

Although the MEPs consent that in many cases previous to 2001 parents from abroad simply bought Romanian babies, thus encouraging the corruption in the adoption system, they do not consider the ban to be the most appropriate solution for preventing illegal maneuvers.

"If the Romanian authorities lead this fight resolutely, and we are sure they do, corruption shouldn't stand in the way of a proper working of international adoption anymore. Moreover, when the Romanian authorities resume international adoptions, they will have to enforce rigorous procedures to prevent those illegal practices from recurring," says Cavada.

As for the cases in which Romanian orphans have been abused by adoptive parents, Tannocks underlines that there is no evidence that abuses are more frequent in domestic or international adoption cases than they are in their natural biological families.

"Trying cynically to allege that other interests are involved in anything but a miniscule minority of cases not only does not square with the facts, but also does an injustice to the interests of abandoned children in finding families to raise and love them," he points out.

The new Romanian law on adoptions not only has sparked protests among the families whose adoption cases were in the pipeline, but also influenced the Helsinki Commission to accuse Romania in mid-September 2005, of trading its children for EU membership. On the other hand, the Romanian government explained that the new adoption laws were developed along with a group of experts from the European Commission, based on the U.N. Convention for child rights, the Hague Convention for Child Protection and European practices in the field.

The MEPs disagree, pointing out that the U.N. Convention establishes the principle of subsidiarity for international adoption, specifying that such adoption "may be considered as an alternative means of child care, if the child cannot be placed in a foster or an adoptive family or cannot, in any suitable manner, be cared for in the child's country of origin."

In addition, the Hague Convention, adopted four years after the U.N. Convention and also ratified by Romania, also confirms in its preamble the principle of subsidiarity for international adoption.

"It is the view of experts that there are no relevant international conventions that forbid international adoption. The Hague Convention sets out rules for international adoption under the assumption that it can be the best solution for children who cannot find permanent, family-based solutions in their own country," says Tannock.

His position is reinforced by Casaca, who believes that the virtual elimination of international adoption as an option for child protection in Romania is particularly surprising since countries such as Norway, Sweden, Denmark, France, the Netherlands and Spain have the highest rates of international adoption in the world.

"And they all have signed, acceded or ratified the Hague Convention on Protection of Children and Cooperation in respect of inter-country adoption," adds Casaca.

Another serious issue tackled by those pleading for the resumption of international adoptions is related to the fact that the new legislation was applied retroactively, thus leading to the blocking of the pending adoptions requests.

"The EP called for a solution to be found for those pipeline cases - to which the Romanian government responded by announcing the establishment of a 'committee of experts,' to look into the pipeline cases. In practice they didn't look into the cases to find the best for the child and the adopting family, to see if there is an emotional bond, if the child knows his adopting family or if they've met and maintained contact," argues Casaca.

"The Romanian law was obviously set because of EU pressures"

The issues concerning the new adoption legislation have stirred yet another storm, which links Romania's decision to enforce a restrictive law on adoptions to the European Commission's stance on the subject. Thus, several voices within the EP state the European commissioners have pressured Romania into imposing both the ban and the new law, without having a clue about the real situation of Romania's abandoned babies.

"It is not my wish to question a Romanian law, but what I profoundly regret is that it was obviously taken because of EU pressure. Yes, there have been unscrupulous agencies, yes, there have been abuses, but do you forbid all marriages because some men beat their wives, because some of them are marriages of convenience?" says Ries, referring to Nicholson's repeated assertion that the EC shares her anti-international adoption view.

According to Ries, the EC seems to have made Nicholson's creed its own, despite the fact that a ban was never imposed on other new members (Poland, Hungary), which clearly angers the members of the Bureau of the Hague

Convention. "What appalls me is that the principal obstacle to the protection of the child seems to be found in Brussels, not in Romania," stresses Ries, adding that dozens of MEPs are currently trying to bring the EC, which is "largely biased" on the issue, to re-consider its position.

On the other hand, Gibault believes that the EC shares Nicholson's view on international adoptions because she managed to convince the commissioners with arguments she was never able to prove.

"In a press release from November 2005, the EC states that 'there are 1355 Romanian families registered to adopt one of the 393 children available for adoption. Thus there is little scope, if any, for international adoptions. However, according to Romania's National Authority for Child Protection and Adoption, in August 2004 there were 81,233 children in care, but only 393 children are officially available for adoption! The gulf between these figures should lead the European Commission to question the capacity of this data to reflect the reality," says Gibault, underlining the fact that the EC should take the change of outlook of the European Parliament as a sign that "it's time to stop ignoring reality."

Nevertheless, some EU lawmakers are quite optimistic that the EC could reconsider its position and publicly express support for inter-country adoptions.

"We believe that the EC, although it is a slower and less publicly visible institution than the Parliament, will support international adoptions for the pending cases. Contacts between MEPs and the Commissioners are ongoing and the EC is normally sensitive to the democratically elected representatives of the people of Europe," says Tannock.

Olli Rehn sticks by the adoptions ban for Romania

But the EU lawmakers' expectations regarding a possible turning point in the EC's attitude might be a little too optimistic, as European Commissioner for Enlargement Olli Rehn, questioned by Bucharest Daily News, not only defended the law banning the inter-country adoptions, but basically dashed any hopes of the parents still waiting for the 1,100 children stuck in the middle.

"This rather strict measure must be understood within the context of former abusive practices relating to international adoptions in Romania. The new law does not foresee any special cases which would be open for international adoptions. After a first analysis it seems clear that the new legislation applies to all cases. Consequently, it is highly unlikely that any of the requests will be accepted," says Rehn.

However, Rehn declined to answer a very important question that was the basis for all the anxiety surrounding the international adoption issue:

Would Romania jeopardize its EU accession, scheduled for January 2007, by resuming international adoptions?

On the other hand, the MEPs give assurances that Romania's EU accession process will not be endangered if the government reestablishes international adoptions. What's more, such a measure, they say, would be regarded as a step forward.

"After the fall of Ceausescu, the Romanian authorities had to face a very difficult situation in the field of child welfare. By resuming the international adoptions, Romania would make a great step forward and if it acts resolutely in the best interest of its children, Romania will have our support," says Gibault.

According to both Tannock and Casaca, the clear meaning of the EP's amendment is that Romania should allow the pending international adoptions to go forward as a signal of its progress and readiness for EU accession.

"The EP gave its assent to Romanian accession and an undertaking was made by Commissioner Rehn that Parliament's views will be taken carefully into consideration in the run-up to accession currently foreseen for January 1, 2007 unless the safeguard clause is applied," underlines Tannock.

Despite EP's calls, PM Tariceanu chooses to remain silent

As a consequence, after the vote on Moscovici's report in December, Ries, Tannock, Gibault, and another four EU lawmakers wrote a letter to Romanian Prime Minister Calin Popescu Tariceanu to inform him of the position taken by the EP with respect to international adoptions, urging the government to "move as quickly as possible to give the children whose international adoptions were pending before the new adoption law came into effect the loving homes that are already waiting for them in many EU and non-EU member states."

In addition, the letter called on the authorities not to apply the law on adoption retrospectively to cases registered before the law came into effect, cases in which relationships between the children and prospective parents often had already been formed.

"This issue has been an irritant in Romania's EU accession process for too long. It need not be. We all want Romania to be part of the Union; hopefully on January 1, 2007. There is no question about our conviction that Romania will fulfill the political commitments made in the Accession Treaty. But now is the time to act in the best interests of the children," stated the signers of the letter.

The letter was sent on December 22, but the authors of the letter haven't received a response yet.

Seeking to find out the reasons for which the prime minister did not answer the EU officials' letter, we contacted the government's spokeswoman, Oana Marinescu, asking her to inform us if the prime minister had received the letter and requesting an interview concerning the issues pointed out in the letter.

In reply, we were informed that the government can neither confirm, nor deny if Tariceanu had received the letter.

However, Tariceanu's statements in December indicate that he considers the new legislation banning the inter-country adoptions to be a positive measure.

"I feel obliged to repeat that Romanian law since January 1, 2005, cannot be changed because it is perfectly suited to European requirements, with a view to the superior interest of the child," Tariceanu backed the legislation in December 2005.

His stance seems to be twin to that of Nicholson, but the MEPs have an explanation for the unwavering position of the government.

"The baroness has been active on this issue for years, and it takes a while for it to sink in that she is no longer dominating this issue, and that the European Parliament has made an informed decision to reject her view," says Tannock.

NGOs: Adoption ban, a result of fears Romania would lose EU funds

UNICEF's position on inter-country adoption appears to reinforce the idea that such adoptions are indeed an alternative for the children who are not wanted by Romanian families or cannot be re-integrated in their biological families.

"Inter-country adoption is one of a range of care options which may be open to children, and for individual children who cannot be placed in a permanent family setting in their countries of origin, it may indeed be the best solution," reports UNICEF.

In addition, the organization points out that having recognized that uncontrolled international adoptions might put the children at risk, many countries around the world have ratified the Hague Convention on Inter-Country Adoption, which is designed to put into action the principles regarding inter-country adoption which are contained in the Convention on the Rights of the Child.

"These principles include ensuring that adoption is authorized only by competent authorities, that inter-country adoption enjoys the same safeguards and standards which apply in national adoptions, and that inter-country adoption does not result in improper financial gain for those involved in it," says UNICEF.

The same idea is embraced by the Solidarity for Abandoned Children in Romania (SERA), an NGO that fights for the rights and welfare of the abandoned and discriminated children.

"If the authorities would create a correct and coherent system of the international adoption procedures, then Europe would accept it. But as the European officials cannot tell us what to do because it would mean they would interfere in Romania's internal policies, the authorities do not have the courage to create such a system without their suggestions," says SERA Romania's President Bogdan Simion.

In addition, according to Simion, the new law on adoptions is based on incorrect principles as instead of encouraging the adoptions, it has only destroyed an alternative.

"The new legislation on adoptions did not have the desired result, and that is to increase the number of national adoptions. According to the Romanian Office for Adoptions, only 79 children have been domestically adopted in accordance with the new law in 2005," explains Simion, who maintains that inter-country adoptions should function as a rescue valve at least until the number of domestic adoptions increases.

One more quandary concerning inter-country adoptions was identified by the French Association of Adoptive Families of Children Born in Romania (AFAENER), which says that one of the reasons that the government banned inter-country adoptions was that Romania was afraid that the EU would stop granting the country the earmarked funds for the restructuring of the child protection system. In addition, the NGOs stresses that Romania's fear was the result of Nicholson exerting "very strong pressures in the name of Europe".

"The use of European funds is not intended to exert control. Furthermore, European aid was not supposed to interfere even indirectly with the process of international adoption," underlines the French association.

In spite of the NGO's worries, the lack of communication on the government's part, and Rehn's support for the adoption ban, the EP's rapporteur for Romania seems to be confident that the local authorities will change their position as soon as possible.

"Many MEPs are sensitive to the pain faced by the families involved and view favorably the possibility of international adoptions in those special cases. Their stance is, of course, born out of compassion and concern for the children involved above all; and certainly not an interested maneuver. I remain in close contact and excellent relations with the Romanian president and government; and I truly hope that this issue can be resolved in the coming months," says Moscovici.

Box:

In order to ensure a balance approach, Bucharest Daily News has also tried to find out the government's stance concerning international adoptions, Nicholson's opinions and arguments, as well as the views of all the MEPs whose e-mail addresses were published on the EP's official web page.

- Hence, since February 17 we have contacted: Prime Minister Calin Popescu Tariceanu's office, MEP Emma Nicholson's office and the National Authority for Child Rights Protection.
- They have all received numerous phone calls, e-mails and faxes with lists of questions concerning the international adoption issue in Romania.
- We have also solicited Nicholson's help in order to obtain the contact information of some EP members that share her vision, informing her that we would also like to forward them several questions with respect to the inter-country adoption issue.
- We have clearly stated that the deadline for our story was February 28 and we have kindly asked all the above to answer our calls before the specified date. However, by March 8 no answer had come from any of them.

We believe that both points of view should be thoroughly debated in Romania for the best solution to be found. We assure all European officials interested in making public their view on the matter of inter-country adoption that Bucharest Daily News is willing and interested to present their viewpoints as well, and we encourage them, no matter

their stance, to write to us at info@daily-news.ro

Box:

In subsequent issues of Bucharest Daily News you will have the opportunity to read the full interviews granted to us by the EP's rapporteur on Romania, Pierre Moscovici, French MEP Claire Gibault, Belgian MEP Frederique Ries, and British MEP Charles Tannock.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Communiqué de presse de l'AFAENER (Association française des Familles Adoptives d'Enfants Nés en Roumanie)

Objet : Règlement des dossiers dits « pipeline cases » et reprise des adoptions internationales en Roumanie

Les faits

Sous l'impulsion de la Baronne Emma Nicholson, ex rapporteur général au Parlement Européen pour l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, les autorités roumaines ont pris des mesures suspendant l'adoption internationale d'enfants roumains : moratoire de juin 2001 à mai 2004, suivi d'une nouvelle loi votée en juin 2004 et interdisant dans les faits l'adoption internationale à partir du 1^{er} janvier 2005.

Sous prétexte de dénoncer une certaine forme de corruption gangrenant le dispositif des adoptions, corruption qui a certes existé dans certains cas mais pas de façon généralisée, les accusations de Mme Nicholson, qui ont duré trois longues années et ont visé particulièrement l'ensemble de la communauté des parents adoptifs et les familles candidates à l'adoption, ont fait de plus l'amalgame entre adoption internationale, vente d'enfants, trafic d'organes, prostitution infantile, sans jamais prétendre apporter de preuves à ces allégations sauf pour quelques cas très isolés.

Usant et abusant de sa position de rapporteur général pour l'élargissement pendant cette période (de 2001 à 2004), elle a exercé « au nom de l'Europe » une pression très forte sur les autorités de Bucarest, en particulier en faisant planer la menace d'un refus d'adhésion à l'Europe si les adoptions internationales n'étaient pas définitivement bannies par la loi.

Simultanément, l'UE dotait la Roumanie de fonds spécifiques destinés à permettre la restructuration du système de protection de l'enfance : ce secteur a en effet une longue et très pénible histoire derrière lui (héritage des sombres années Ceausescu).

L'AFAENER ne conteste nullement le bien-fondé de l'aide européenne, mais souligne ici que l'utilisation des fonds européens ne fait l'objet, comme souvent dans d'autres cas, d'aucun contrôle : cet aspect de la question a été développé par Mr. Hancock, Royaume-Uni, groupe libéral, rapporteur au Conseil Européen, section « Commission des Questions Sociales, de la Famille et de la Santé » lors de la présentation de son rapport (Cf. « Les droits des enfants en institution : suivi de la recommandation 1601 », présenté le 8 février 2005).

Au surplus, l'aide européenne apportée n'était pas censée interférer même indirectement avec l'organisation de l'adoption internationale, qui plus est à l'époque encadrée strictement en Roumanie par l'application de la « Convention de La Haye sur les Droits de l'Enfant » : restructurer le système de protection de l'enfance et permettre l'adoption internationale sont en effet deux façons différentes mais non antinomiques d'aider les enfants en détresse.

Selon un communiqué de l'UNICEF du 20 janvier 2005, 9000 bébés ont été abandonnés dans les hôpitaux roumains en 2004, soit 3,2% des nouveaux-nés ; et un nombre comparable d'enfants plus âgés ont été abandonnés dans les orphelinats roumains cette même année. Et il en était de même en 2003 et 2002, années du moratoire sur les adoptions internationales.

Plus de 110 000 enfants sont en situation d'abandon en Roumanie, dont 40 000 en institution, et seuls environ 1300 d'entre eux (selon les statistiques officielles roumaines) sont adoptés chaque année par des familles roumaines.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La politique que Mme Nicholson a menée en Roumanie « au nom de l'Europe » ne trouve pas de justification dans le réel.

Pire, au regard du nombre d'abandons toujours aussi élevé pendant les années du moratoire, et aussi longtemps que ne sera pas inversée la tendance des abandons qui s'explique par de multiples causes structurelles, sociétales, et sociales, la reprise de l'adoption internationale en Roumanie, sous contrôle bien entendu des conventions internationales en la matière, est une mesure incontournable.

Et elle est également salutaire, non pas à cause d'un quelconque droit des familles candidates à l'adoption de venir adopter des enfants roumains, mais du droit inconditionnel de chaque enfant qui naît sur cette planète d'avoir une enfance et une vie heureuse !

Un des impacts de la désinstitutionnalisation exigée par l'UE des enfants roumains de moins de deux ans se traduit par l'abandon en hôpital des nourrissons : or ils resteront longtemps dans cet environnement déprimant faute de pouvoir être accueillis dans un orphelinat.

Car, s'il est exact de dire que la Roumanie s'efforce courageusement de créer un réseau de familles d'accueil subventionné par l'UE, il est tout aussi vrai que jamais ces familles ne seront assez nombreuses pour accueillir autant de jeunes enfants : une telle prise en charge trouve sa limite dans son coût face au nombre d'enfants nécessitant une famille d'accueil !

Et il faut bien rappeler les conséquences sur les enfants d'un début de vie en hôpital : absence de stimulation et d'entourage affectif, et dépression anaclitique (cf. travaux de Spitz).

Le remarquable travail de Mr. Michael Hancock, auteur du rapport précité, s'est nourri d'un voyage en Roumanie du 4 au 7 avril 2004 et de rencontres avec de nombreux interlocuteurs.

Il mentionne le fait que « pour la plupart d'entre eux, nos interlocuteurs ont plus ou moins contesté le bien fondé du rapport [de Mme. Nicholson (*)] ».

Mr. Hancock ajoute : « Le rapporteur sur la Roumanie est lui-même d'avis que son rapport se base sur une situation qui n'est plus d'actualité », et Mr. Hancock, logiquement, appelle à une certaine flexibilité.

D'après lui « L'abandon reste lié à des conditions économiques ; le nombre est loin de diminuer, et si on veut éviter de remplir de nouveau les institutions, à plus ou moins long terme, il faudra relancer l'adoption internationale ».

Nous sommes ici très loin de l'analyse ou plutôt du défaut d'analyse de Mrs. Nicholson !

Nous notons donc les discordances entre institutions européennes, mais de surcroît nous notons que Mme Nicholson qui n'est plus rapporteur de Roumanie à l'UE prend toujours la parole de manière aussi péremptoire en vantant la Roumanie comme le « meilleur système de protection de l'enfance » qui puisse exister !

Et suite à ces déclarations, nous nous étonnons de la très grande discrétion, pour ne pas parler du mutisme total de Pierre Moscovici, actuel rapporteur pour la Roumanie sur le sujet !

Mme Nicholson est allée jusqu'à « exiger » le 2 Février 2006 un droit de réponse à un journal de Bucarest (le « Bucharest Daily News ») tout simplement parce qu'une journaliste roumaine a enquêté sur les déboires des enfants des institutions et leur désir d'une famille !

Nous rapprochons les propos et l'attitude de Emma Nicholson en Roumanie, des propos et de l'attitude qu'elle a eus devant le Parlement Européen en mars 2005 lors du vote d'une motion sur l'Iran : l'ex rapporteur à l'élargissement a ainsi dans cette enceinte vanté les « charmes démocratiques de l'Iran et le sort enviable des femmes iraniennes » !!!

A ce jour environ 1100 dossiers de parents adoptifs bloqués lors de la période de moratoire 2001-2004 sont en attente, alors qu'une grande partie de ces parents avaient déjà rencontré leur futur enfant et donc pour cela accompli nombre de formalités de contrôle de moralité (947 dossiers bénéficiaient du certificat de conformité prévu par la convention de La Haye).

Une commission roumaine ad hoc siège actuellement afin de donner réponse aux familles étrangères candidates à l'adoption, dont le dossier est bloqué. Concernant la France, 6 familles ont reçu déjà une notification de refus : les enfants - d'après les autorités roumaines - auraient été

adoptés par des familles roumaines ; et 16 autres familles sont toujours en attente.

Nous, AFAENER, demandons :

L'AFAENER, au regard des informations concernant les enfants abandonnés de Roumanie, et devant l'évidence des faits, souhaite vivement la reprise des adoptions internationales en Roumanie et au delà des nationalités des uns et des autres, soutient les candidats à l'adoption américains, espagnols, suisses, italiens, belges, néerlandais, irlandais, canadiens, et israéliens qui, comme d'autres, français, attendent encore avec courage et ténacité les enfants qui leurs ont été attribués par les autorités roumaines pendant la période du moratoire.

Nous avons aussi une pensée très émue pour les enfants de Roumanie qui espèrent ou n'espèrent plus le papa, la maman qui viendra les chercher un jour : ils auront subi l'inhumanité et l'indifférence des décideurs au nom de la construction de l'Europe.

() : Rapport de Mme. Nicholson, dont les conclusions quant à la situation des enfants ont conduit les autorités roumaines à mettre en œuvre le moratoire, puis à bâtir la nouvelle législation actée en juin 2004 interdisant de fait les adoptions internationales.*

Montigny-le-Bretonneux, le 17 Février 2006

Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie
AFAENER
5 rue Marco Polo
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
France

afaener@afaener.org

<http://www.afaener.org>

Tél. +33 1 34 52 21 79

Association déclarée à la préfecture des Yvelines en date du 23/10/2001 sous le numéro 20010045
Parue au Journal Officiel de la République Française le 10/11/2001 sous le numéro 1689

Les organismes suivants s'associent complètement à l'AFAENER dans ce combat, dans l'intérêt supérieur des enfants :



**Associazione
NUOVA SPERANZA
(SOS bambini Romania)**

C.P. 1226
6502 Bellinzona/TI
SWITZERLAND

Fax: + 41 091/840.24.27
nuovasperanza@yahoo.it
www.nuovasperanza.ch

cc 65-433-5/cto
Nr. 96846 RDZ

FOR THE CHILDREN **SOS**
fighting for the interests of the children

• • • • •
Tonya Lineen, Director - Ireland
Waterford, Ireland
Phone 051 294218
email: tonya.lineen@gmail.com

**For the Children
SOS
Ireland**

Ashgrove Church Road
Kilmacthomas County
Waterford
IRELAND

+ 35 051 294218
tonya.lineen@gmail.com



**A.C.A.B.A.R.
Asociación
Coordinadora de
Afectados por el
Bloqueo de
Adopciones en
Rumania**

Calle Antonio
Cumella, 3 8º D
28030 - MADRID
SPAIN

+ 34 609 07 34 09
+ 34 913 05 02 46
CIF : G83657460
acabar@wanadoo.es

**For The Children
SOS
(Israel)**

**For The Children SOS
Israel**

**Israeli Association
For Adopted Children
From Romania**

Moran 9/2
Kfar-Saba 44288
ISRAEL

+972 (0)50 2588030
+972 (0)50 6992887
dorsig@inter.net.il



P.A.R.C.

Parents of Adopted Romanian Children

P.A.R.C.

**(Parents of Adopted
Romanian Children)**

53 Castlelands,
Balbriggan
Co. Dublin
IRELAND

+ 35 318 411530
parcireland@eircom.net

[Worldwide messages flood newsroom after international adoption story](#)

Bucharest Daily News - 07-feb-06 - Denisa Maruntoiu

Following the publishing in the Bucharest Daily News' issue on February 2 of the special report on international adoptions, "The orphans of our discontent", people all around the world have written to us, expressing their opinions and feelings. In today's issue you can read fragments from all their letters.

Mary Wheeler, USA: "Thank you so much for writing this article and saying the truth. I am Kathleen Richards' mother and today, when I read "The orphans of our discontent", I was in tears the whole time. It all came back to me, the struggle for Larisa. As the time went on I was wondering whether this would happen or not, but had to be strong for my daughter and her family. It didn't, but I bless the couple that adopted her, as she now has someone to love her and tuck her in at night. Larisa will always be loved by our family, and we will always keep her in our hearts. Again, thank you."

Kathy Frost, USA: "I think your research on institutionalized teenagers was a brilliant one to conduct. We are constantly hearing from adults on this issue of international adoption, be they Romanian or European politicians or prospective international adoptive parents. But only very rarely do we hear from the children themselves, their words spliced into a longer article that takes away from the children's voices. I loved this piece you wrote. I hope you will follow it up with more like it and allow the children themselves to have a voice."

Serita Mendelson Stevens, SUA: "Thank you for your balanced articles in the paper. In 1995, I was in your lovely country and was blessed with a wonderful baby girl, Alexzandra. Today, she is an accomplished actress, an ice skater and a gymnast, and an honor student in school. I bless the Lord every day for giving me such a wonderful child. I attempted to get money together to help those left behind but as a single worker it was hard to do it on my own, but I did get together two anthology books of mysteries and the proceeds are donated to help the orphans."

Maire Hayes, SUA: Thank you, thank you, thank you from the bottom of my heart and the hearts of all the children waiting to go home from Orphanages in Romania for writing such a well balanced article on the situation of the children. Thank your editors too for the stand they have taken against the Baroness this was not an easy decision and probably will help these children more than all the work us as adoptive parents have tried to do for the children. I am the single parent of two adopted children from Romania, Emma and Costica, who are now over six years old. My son struggles daily from the time he spent in the orphanage. Life is not easy for him but he is getting the help he needs here in the US. Beside that, my kids are very proud of their Romanian heritage. My daughter says she is 100% Romanian, 50% American and 50% Irish! Please keep up the good work and know that many, many people around the world support what you have written."

Gwen Radu, Canada: "Thank you from the bottom of my heart for your article "Orphans of Our Discontent". I am the adoptive mother of an 11-year-old Romanian-born daughter, who was 3 1/2 years old when she joined our family. Alina was born in 1994 to an unmarried gypsy woman who gave birth to twins, a boy and a girl. Alina was abandoned at birth in a hospital in Iasi, while her twin brother was taken home with the mother. When I met her, she was one angry little 3-year-old. Alina initially had problems bonding to me, and it took several months for her to trust me at all. She still has troubles maintaining friendships (trust issues) and has major difficulties with her vision, among other things. But, in spite of all this, above all, Alina is our daughter, and we love her so much. And we are seeing results. A kind, loving, insightful, intelligent young girl is emerging from the anger that used to engulf her. Thank you for being one of the rare journalists to report (both sides) with integrity and heart, and may your example be an inspiration to other journalists. Our world needs more people like you."

Jocelyne Barthel, France: "Thank you very much for the articles on international adoption and Romanian children. It is a pleasure not to read only the bad and sad point of view of the baroness (Emma Nicholson). I adopted my daughter in 2004 as pipe-line case... Just see the photo attached and look how sad the adopted children are."

Ed Gehringer, SUA: "I read your stories on international adoption with interest. My wife and I adopted three children from Romania, the first (a boy) in 1999, and the other two (twin girls) in 2002 - an adoption that was delayed a year by the moratorium. We chose Romania because I am half Romanian: my mother's parents emigrated from Transylvania to the U.S. in 1909 and 1914 respectively.

Although our adoption journey had a happy ending, many others did not. I know there was corruption. I was suspicious of the large cash transactions involved, especially when I saw that banks, ATMs, and credit cards were as widely used in Romania as they were in the West a couple of decades ago. There was certainly a need to root out corruption, but shutting down international adoption entirely is literally throwing out the baby with the bathwater."

Nadine Manach, France: "Congratulations for your articles on adoptions and institutionalized children in Romania. Thanks for your efforts and courage to write such a well-balanced article. I am the French adoptive mother of a seven years old girl, whom I adopted from Romania in 2000. She is now a happy girl who learns well in school and she takes classical dance lesson on Saturdays. I am very proud of her and I'd like to adopt my second children from your country. Unfortunately, it's not possible. I have had to explain my daughter why I can't adopt another baby, why her birth country doesn't want to give a mother to the children in the orphanages. I will show her your articles when she will be older, in order to show her out that there are courageous and honest persons in Romania. Children have no voice, but by speaking about them, about their dreams, about their hopes, about their needs, you are the childhood's voice."

Mary and Al Clark, USA: "Thank you for this unbiased report. We adopted our children from Piatra-Neamt in 1997, respective 2000. They are now two very happy, healthy, and smart children, ages 9 and 6. Every day I look at them and wonder what would have happened to them if we had not adopted them."

Sophie Christiane, France: "For five years, I have been the very happy and proud mother of the most wonderful little boy in the world. My son is a very happy and loving little boy, very bright at school, the heart of the family. He was born in Romania nearly five years ago.

My heart aches when I think of children without a family because of the European policy.

Thank you for your articles, the little children without family are not alone with people like you."

Lawrence Webb, England: "Thanks for your voice of reason and balance. My wife and I adopted our daughter from Romania 4 years ago. Even though she was lucky to have been with a foster family from just after birth rather than in an orphanage, she was tiny and undernourished; she had rickets when she came to us and had been kept swaddled and could not sit up by herself even though she was 11 months old.

She is now five, 6 in June. She is kind and loving, and a much loved little girl, growing up with our birth son Noah who is one year older, and two older brothers still at home. She is the princess, a vital ray of sunshine or a challenging burst of thunder. I wish everyone could understand that isolation, absence of love and affectionate guidance, absence of nutrition and stimulation, all create damage. Damage that turns into damaged lives; damage that becomes hard wired."

Mary Macioce, USA: "I would like to thank you for your article in the Bucharest News. As the parent of a child adopted from Romania in 1991, I can attest to the effects that institutionalization can have on a child. Our beautiful daughter will turn 18 this year. She has endured years of dealing with severe learning disabilities that had left her behind in school and reading on a very low level. The one thing she got from her orphanage experience was her ability to survive. Because of this, she has worked extra hard to stay on level with her peers and be successful. It has though been a struggle for her. Three summers ago, we returned to Romania for a reunion with her birth family. Her birth family was so happy to see her and how she had developed and thanked us over and over again for giving her a life without the everyday struggles that they face. But so many other children in the "system" will not get these opportunities because of the laws now in effect. I thank you for your wonderfully balanced article that let the citizens of Romania know about what has been going on. It will probably not change the adoption laws, but perhaps it will entice more Romanians to adopt these beautiful children."

Sylvie Gillet, France: "I am the mother of a young girl born in Romania. She was six when I first met her and because of Nicholson's anti-adoption campaign, we had to wait until she was 8 1/2 before we could be reunited in France: more than two years lost for my daughter's development (she has spent 7 years in an orphanage all in all...), in

many fields, more than two years lost for our family life, and non-measurable sorrow during all this waiting time... But she is now a very nice pre-adolescent girl, living happily with her family and friends. She is my treasure. However, I remember and will always remember Gabi, an older girl, who believed she would be adopted by another French family, while I knew this family just gave up adopting her because they could not stand this waiting time... Please go on investigating and reporting on the international adoption issue. Children need you."

Tracy Anderson, USA: "Thank you for reporting on the adoption issues in Romania. You are painting the true picture. I am very happy that Romania is trying to make things better for the orphans, but banning international adoptions is not the answer, not by far. I know they have set up model programs but I know that they are hiding many other institutions that are not so good. The teenagers are being put out on the streets with nothing and nobody, how heart-wrenching. We adopted a little boy in 2000. He was 7 years old when we brought him home, but he was very developmentally delayed. He only spoke about 20 Romanian baby words, he didn't know how to run or jump. He didn't know how to play with toys and his teeth were totally rotten. He struggles in school, but loves it anyway. He never would have come this far if he was left in that orphanage. I wish the baroness could have met Devon 5 years ago and see him today. He is a totally changed boy. With the love of a family."

Catherine and Gerard Kogel, France: "We daily thank you for your articles in Bucharest Daily News on the sensitive issue of the inter-country adoptions. We regret all the evil made by Emma Nicholson to the Romanian children.

We adopted two formidable children from Romania, in 1995 and 1999. We would have liked to adopt our third child, and we have sent our request in September, 2000. As the adoption was blocked, we turned into 2002 to the Ukraine. We, however, are much attached to Romania and the inhabitants of this country, and made we several voyages there. The children were happy to meet their native country, as they are proud of their origin. We hope that the international adoption will be soon resumed, and that all the children will have the chance to a loving family."

François de Combret, France: "Congratulations for having written this article and having given a chance to the abandoned children who dream of having a tender family to love them. Unfortunately this dream has been taken away because of the mean actions of Baroness Emma Nicholson, supported by Romanian Businessman Ion Tiriac. I have created 15 years ago an association called SERA (Solidarity for Romanian Abandoned Children), which currently has 150, 000 supporters who fight for the right of each child to have a loving family. I want to thank you again for everything you are trying to do for these children."

Florin Rapan, Canada: "I am a Romanian living in Canada. Unfortunately, the new law on adoptions also forbids the Romanian citizens living abroad to adopt a Romanian child. My wife and I want to adopt a Romanian orphan, but we cannot, thus being forced to turn to another country, with a less restrictive law. I consider that not allowing the orphans to have a family that could care for them is a criminal act. We would have raised our child in the middle of the Romanian community and he or she would have been a bond between Canada and Romania. My heart bleeds because the current government is so eager to join the EU and so afraid of Nicholson, that it does not have the courage to stand up for the children."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

"The Orphans of our discontent" stirs high-level reactions

Bucharest Daily News - 03-feb-06 - Denisa Maruntoiu

EP Member Baroness Emma Nicholson demanded coverage space from Bucharest Daily News to give her opinion on the international adoption issue, during a press conference yesterday.

Several high ranking European and Romanian officials, as well as representatives of international NGOs gathered in Bucharest yesterday for the first day of the International Conference on Child Rights, organized under the auspices of the Council of Europe's Ministers' Committee.

In the opening statements of the conference, which aims to find solutions to solve the difficulties over care provision for children in informal or formal fostering, European Parliament Member and former rapporteur for Romania, Baroness Emma Nicholson, tackled the international adoption issue among other topics. Nicholson pointed out that "countries in transition that provide a market for international adoption would better serve the interests of their children by developing adequate community support".

In addition, during the press conference organized after the opening statements, Nicholson commented on the article on international adoption "The Orphans of our Discontent", published in yesterday's edition of Bucharest Daily News. Nicholson called on Bucharest Daily News to provide her coverage space to present her opinion on international adoption. "I hope Bucharest Daily News considers I am entitled to an interview of the same length and position as the article published today (The Orphans of our Discontent). I demand the newspaper's editor to inform me if my view on international adoptions deserves the same length, position and big title," said Nicholson.

After the press conference, we approached Nicholson to find out more about her intention to tackle the international adoption issue with the help of Bucharest Daily News.

However, Nicholson said she will give us more details only after receiving an official letter from the editor, promising her a story with the same length and position in the newspaper.

"Please talk with Paul Emmett (Nicholson's head of office) about this," Nicholson added.

Nevertheless, right before the press conference, we had an informal discussion with Emmet, who only said that the Baroness had read the article in the morning and that he is confident she is now willing to give us an interview on the international adoption issue.

Nicholson's reaction to the article published in Bucharest Daily News came after she was asked by a journalist why some of her colleagues in the European Parliament are lobbying for the resumption of international adoptions.

Nicholson said that the EP has a problem when it comes to lobbying, as the activity is very well paid.

"There are only 727 MEPs and over 4,700 lobby companies. Some MEPs might simply be subjected to pressures from the lobby companies," said Nicholson.

Government aims to decentralize social welfare system

The conference was also attended by Labor Minister Gheorghe Barbu, European Integration Minister Anca Boagiu, the head of the European Commission Delegation in Romania Jonathan Scheele, and the head of the National Authority for the Protection of Children's Rights, State Secretary Bogdan Adrian Panait, who were invited to talk about Romania's strategy on child protection and reform of the social services.

Scheele congratulated the authorities for the progress achieved in the field of social care and child rights. "Romania has proved in a very short period that through political commitment, professionalism and responsibility, a very serious problem affecting human rights can be transformed into a success story. Romania's current laws totally comply with the UN Convention on Human Rights and Romania now has all the experts needed to apply the laws properly. I hope other countries will follow Romania's example," Scheele said.

Barbu thanked the officials and experts at the conference for attending the event and said he is confident that the exchange of ideas and best practices in the child protection field "will support all countries in the shared effort towards further progress".

Barbu also said the Labor Minister intends to focus on decentralization in the social welfare system from the county

level to local level. "The decentralization will be accompanied by ensuring the necessary financial resources," added Barbu.

The situation of institutionalized children was also taken into discussion. "This year, about 6,400 teenagers are to leave state institutions. We will focus on helping them find proper work places and we will cooperate with the Labor Minister to also create special accommodation centers," said Panait.

The Integration Minister also thanked the Council of Europe and EU representatives for the support offered to Romania and said every Romanian should be proud that children are now very well taken care of. "We must show everyone how much we have worked to offer our children a better life. Our real progress in the child protection and rights area is of high importance for the EU accession process," said Boagiu.

During yesterday's session, the officials also awarded three teenagers who had competed in the Romanian Students' Essay Competition. The competition, which aimed to encourage the children to express their opinions on the issue of child protection, was organized by the National Authority for the Protection of Children's Rights and the Education Minister and targeted all Romanian pupils aged between 14 and 18.

The winners received books and computers, and were offered the opportunity to make a study tour to Strasbourg.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[The orphans of our discontent: Romanian adopted children express the joy of belonging to a family](#)

Bucharest Daily News - 02-feb-06 - Denisa Maruntoiu

The lives of two Romanian little girls changed forever the day they were adopted by two families living in the U.S. Former lonely and neglected orphan babies, Laura and Simona are now to happy and vivid seven-year old girls who believe every child is entitled to a "forever family," no matter the nationality.

Linda Robak, a single mother living in Connecticut, U.S., adopted her daughter Laura in May 2001, just two weeks before the moratorium banning all inter-country adoptions had been enforced in Romania.

Laura, who at that time was almost three years old, had been abandoned at birth by an impoverished 19-year-old Roma mother who had already given birth to three other children, including a daughter a year older than Laura who was born deaf, neurologically impaired, and who was in foster care in Romania.

Laura was placed in an orphanage at the age of one month and then moved into a foster home. However, Laura's life changed completely when Linda's request to adopt her was approved.

"A week after we arrived home, I had Laura tested by a group of specialists for developmental delays. She was found to be anywhere between 12 - 26 months retarded in every area of her development. However, they felt that she would be able to catch up quickly as they could tell during the testing that she was able to learn new things rapidly," recounts Linda.

But all the specialists proved to be wrong. Although Laura had entered preschool full-time at the age of three, she was held back one year from starting kindergarten as she was found to need special services for fine motor skill issues.

Laura was also diagnosed with central auditory processing disorder, a disease professionals consider is due to her early institutionalization and lack of stimulation, attention and malnourishment.

"Laura has an above average IQ but has difficulty processing information and then retrieving it quickly enough. She is now receiving special therapy in school for four hours each week," says Robak.

In addition, at the age of four Laura had her adenoids removed due to breathing problems, and at five she was found to need glasses due to vision problems.

Nevertheless, due to love, attention and proper treatment, Laura's condition started to improve. "Her extremely bowed legs have now straightened out due to vitamin D therapy. She is becoming quite an athlete and plays on a soccer team with Romanian coaches, can swim underwater for 23 seconds, do flips off the diving board, ride a two-wheel bicycle, and is taking karate lessons to help her with muscle and balance issues on her right side," says Robak.

At the age of seven she has already met a Romanian president, a foreign minister and a prime minister, two ambassadors and six senators. "She is kind and compassionate and has a bank marked 'kids' written in magic marker where she saves money 'to send to the children in the orphanages'. She is wise beyond her years and doesn't understand why there are children who are still waiting for their adoptions to be finalized. 'That's just silly. Don't they (the government) know that every child wants a family that will be forever?' she often asks me", Robak recounts.

Laura's story is very similar to that of seven-year-old Simona Forsyth, another Romanian adoptee who has had a perfect childhood since June 20, 2001, the day when her adoptive parents, U.S. citizens Elliot and Whitney Forsyth, brought her home to Connecticut.

"Simona's story is testimony to the miracle that inter-country adoption can bring to a child who needs a loving family. She was abandoned aged three months in a Romanian state hospital. She then spent two years in state institutions where she was largely neglected. Fortunately, she was then placed with a loving foster care family for nine months, which in many ways saved her life. But had inter-country adoption not been an option for Simona, she would likely never have been adopted domestically due to her age and Roma heritage," say the Forsyths, who decided to adopt a Romania child after several summers spent in Romania, helping institutionalized children.

When the Forsyths adopted Simona, she had just learned to walk and could speak less than ten words although she was three years old.

But now, after four years of tenderness and attention, Simona is a beautiful, healthy, and thriving seven year old who loves to run, jump, play, and laugh.

"Simona has added immeasurable joy to our family and we thank God for her life. We celebrate her Romanian heritage though there are days when we look at her and wonder what would have become of this beautiful child had inter-country adoption not been an option for her," says Simona's father.

After adopting Simona, the Forsyths continued their volunteer work in Romania, and in 2003 they met another little girl who had just been abandoned at birth.

Although the moratorium was in place, the Forsyth family was given formal assignment of the little girl in the fall of 2003. But Simona's new sister never arrived home.

"We are still waiting. Our little girl is currently living in a children's home, receiving loving care, but may not ever be adopted into a Romanian family because she is older and is Roma. Though we've seen her on our frequent trips to Romania, we pray daily that someday soon Romania will allow the pending cases to be processed as originally assigned," says Forsyth.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

The orphans of our discontent: Institutionalized teenagers dream of a life abroad

Bucharest Daily News - 02-feb-06 - Denisa Maruntoiu

Teenagers living in the Pinocchio placement center, a Bucharest state institution for abandoned children, hope the ban on international adoptions will soon be lifted as they believe that being adopted by a foreign family is the only chance to a better, happier life.

Daniela Radan, 18 years old: "I have been in a placement center for almost 13 years, but my life was O.K., as my family has always visited me. They did not abandon me because they didn't love me, but because they did not have enough money to take care of me. I never wished to be adopted because it would have meant that I would have had to give up my biological family. However, if I hadn't had a family, I would have liked to be adopted by a foreign family. I think that life in other countries is far better than it is in Romania and I don't think the law banning international adoptions is a good thing. As long as you have a family that loves you, it doesn't matter where the family is from.

The Romanian authorities said they stopped the international adoption process because many children were abused by their adoptive parents. But this is not a solid argument, as many children adopted by Romanian families were also abused."

Ana-Maria Petrache, 17 years old: "I truly think that by banning international adoptions the authorities are denying us a better, happier life. We, the children in institutions, do not stand a chance in Romania. After we finish the 12th grade, we have to leave the placement center and we have to face life without receiving any help from anyone. I have been here for about six years, during which I kept in touch with my family, but I would have preferred to be adopted by a family living in a country like the U.S. I care about my biological family, but my life with them would be very hard and hopeless, as my parents are very poor and my four brothers have been working since they were very young. In the fall of 2001 I visited America and I saw how happy the children there were. I met with several families that wanted but couldn't adopt me because of the ban on international adoptions."

Catalin Szauter, 17 years old: "I am totally against the law banning international adoptions, as I was denied the chance to be with a wonderful American family that three years ago wanted to adopt me and my older brother. The Bradley family came to Romania to adopt a child, but when they met me and my brother, they decided they wanted us to become their sons. But the authorities did not approve their request, arguing that we were too old to be adopted, that we were not suited to having a family with a different culture. So we were left here and we now have no parents. However, my life has changed since the day I met the American family, because they never stopped helping me and my brother. For three years, they have been offering us both emotional and financial support and I might go to America to continue my studies. I might even visit them this spring, if the authorities will grant me the necessary visa. I hope someone will soon realize that this restrictive law only harms abandoned children, as there are not many Romanian families willing to adopt us."

Ana-Maria Craciun, 18 years-old: "I was brought here when I was nine years old and I can't complain about my life here, as it is better than in other institutions. However, I have always dreamed of being adopted by a foreign family as I also had the chance to visit America and life there seemed wonderful. Here, I will probably end up working in a restaurant as a waitress. But there, I might have had the chance to continue my studies, to do something beautiful with my life. I no longer have this opportunity, but there are thousands of abandoned children who still do, so the international adoptions should be resumed."

Sorin Palalai, 17 years old: "I am a special case, because I was brought here a few months ago. My parents split up and I was forced to come to a state institution as I had no other place to go. However, you don't need more than a few months to realize that a family is far better than a state institution. On the other hand, I think the authorities decided to stop the international adoption process because they did not want children to be abused or trafficked by families abroad. It is very hard to supervise a child that has been adopted in another country and you can never know what

might happen to them. But I also believe that this law is too general, too radical. International adoptions should be allowed when the parents are good people and when the children wish to be adopted by a foreign couple. I think the law should include some selection criteria."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

The orphans of our discontent

Bucharest Daily News - 02-feb-06 - Denisa Maruntoiu

While parents and the Romanian authorities are struggling over the 1,100 orphans still caught in the middle of the convoluted international adoptions conflict, high ranking European officials including the Council of Europe's Deputy Secretary Maud de Boer-Buquicchio and European Parliament Member Baroness Emma Nicholson, are gathering in Bucharest for the annual International Conference on Children's Rights. The two-day conference starting today, organized under the patronage of the Council of Europe's Ministers' Committee, aims to find viable solutions for all the problems and challenges affecting the world's children, including the thorny international adoption issue. However, the stories of several Romanian adoptees, some happy, some tragic, illustrate how difficult it might be to find a balanced solution when it comes to children and their future.

Every night when Kathleen Richards reads her six-year-old son Alexandru his favorite bedtime story, she thinks about a little girl whom she will never get to kiss good-night.

Larisa, 4, is more than 5,000 kilometers away, in Romania, and Kathleen doesn't really know how to tell her son that the girl who should have been his sister will never come home to Keene, New Hampshire. That the toys and presents brought by Santa are all for him. That Larisa will get none. The Richards' mission is almost impossible, as Alexandru has been waiting for Larisa more than four years already. Kathleen and her husband David do not know how they can make a six year old understand why Romania, which is Alexandru's native country too, rejected their request to adopt Larisa.

Kathleen, a lifelong Keene resident, and David, a city councilor, have been married for 12 years. Immediately after their wedding, when they were both 30 years old, Kathleen found out she could not have a pregnancy because of infertility. Because they desperately wanted a child, they started working on the process of trying to adopt. "The laws required that we wait until we had been married two years before actually starting to look for a child, so in August 1996 we were officially granted the right to adopt from the U.S. or abroad," says Kathleen.

After waiting over four years without any prospective adoption due to long waiting lists, their local adoption agency, Adoptive Families for Children, informed them about the adoption program they had for adopting from Romania.

"The agency, which was match-making the families that desired a child with the foreign children available for adoption, told us that we would likely be able to adopt a young baby from Romania. In November 2000, we were matched with Alexandru, a ten-week old baby, and after six months he became our son," recount the Richards.

But despite the fact their house was now full of toys, baby babbles, and cheerfulness, both Kathleen and David felt something was still missing: a little girl. After realizing they also wanted a sister for Alexandru, they asked their adoption agency to help them find a little Romanian girl that they could adopt as well.

But in 2001, Romania imposed a moratorium on international adoptions. Nevertheless, the Richards, determined to get little Alexandru a sister with whom he could share the same origins and ethnical heritage, did not give up hope.

In October 2002, after several months of prayers, they received the good news: The match-making agency told the Richards they were matched with Larisa, a six-month old baby living in a group home in Craiova.

The Richards knew about the moratorium on international adoption that had been enforced in Romania since 2001, but thought that having an actual match with the baby meant that they would still be able to adopt her.

"We told our son about Larisa. We placed photos of her all around our home and in our son's bedroom. We really

believed she would be home within about six months or so. In our official letter to the Romanian Authority for Child Protection and Adoption in Bucharest on October 14, 2002, we told the adoption committee: We will think of Larisa lovingly and fondly as we await her physical arrival into our lives. She is already in our hearts!" recounts Kathleen.

The Richards knew the adoption procedures might take a while and decided to ease their waiting period by focusing on the most important thing in their lives: Alexandru.

"Alexandru is just a super boy. He is intelligent, outgoing, and interested in the world in so many ways. He loves to travel and see new things; he loves tools, planes, military machines, planets, animals, dinosaurs, maps, karate, and more. He is proud to tell people that he was adopted from Romania. We have a large map of the world up in our house and he knows where Romania is," says Richards.

But what seemed like a happy ending turned out to be the beginning of a long, exhausting saga. Time was passing with no news, and the Richards started to worry about Larisa's fate.

After about seven months, when Kathleen and David found out from the media that none of the approval processes for inter-country adoptions had made any progress in Romania, they started to feel that Larisa's adoption was in jeopardy.

"During this time there were many other families that had been matched with Romanian children who were going through the same process. Also, during this time, Romania's process of moving towards EU membership was in full swing, and we realized it could have been one of the reasons why we had no good news," says Richards.

In October 2003, after a year of uncertainties, the Richards wrote a very detailed and lengthy letter asking anyone who could to help them bring Larisa home. They e-mailed the letter to the President of the United States George Bush, Vice President Cheney, former U.S. Presidents Clinton and Carter.

An excerpt from the letter reveals their despair and bitterness: "Please, please, please, talk to the European Union. Please ask the European officials to set aside the moratorium temporarily or forever. Please ask them to understand that the new EU standards will go into place, in time, but, in the meantime these children cannot wait for politics to be played out. Please ask all those who can make a difference not to wait another minute, don't wait until next month, or two months from now. Do something now. Every day counts in the life of a baby."

Nonetheless, the Richards never heard back from anyone, so they decided to ask for the help of their local senators and congressmen. "During 2003 and 2004, we had our local lawmakers inquire about a resolution to the pending adoption cases. They asked for the help of the U.S. President and any officials in the world that they thought could influence a positive outcome for the children and families," recounts Kathleen.

But in May 2004, after almost two years of nonstop struggle, disaster struck: The Richards received a letter from the Romanian authorities, telling them that their adoption had not been denied officially, but that the new laws on adoption required the adopting family to be a relative.

"Of course, we were not a relative of Larisa, so our hopes were pretty much dashed at this point. We felt that Larisa would not be able to come home to us, but we would not give up hope in trying to help our little girl," says Kathleen Richards.

In June 2004, the Richards made one last desperate gesture and wrote a letter to the President of the National Authority for Child Protection and Adoption, Gabriela Coman, pleading for their little girl to be able to come home. "We told her how our son, who was also adopted from Romania, was already calling Larisa 'baby sister' and how he was telling people he is a big brother. We asked her to reconsider our petition to adopt Larisa, as she really was our baby girl," says Richards.

The answer to their letter came after a year and a half.

In mid-December 2005, the adoption agency called to inform them that Larisa had been adopted by a Romanian

family. "We were surprised, but very happy for Larisa. We had been praying for Larisa to have a family for all of these years. We had hoped it was our family, and it did break our hearts that it wasn't. But, we are just so happy that Larisa now has a mom and dad, and that she has a chance for a life filled with love and hugs and kisses," says Richards.

The Richards know that they will never actually have a chance to meet Larisa face-to-face, as all the details about the girl are now confidential. However, both Kathleen and David are sure they will always feel like Larisa's mom and dad, as even if they did not get the chance to meet Larisa in person, the little girl in the pictures, whom they talked and dreamed about for four years, found her way into their souls and minds.

"We will always, always, always have Larisa in our hearts. She will never grow up in the few photographs we have of her. We do imagine her as she is now, a sweet dark-haired, wide-eyed girl who is almost 4 years old now. Our son really wanted to be a big brother, and that is probably the worst part of all of this. He is an only child, and that is fine, but it would have been so much better for him to have a sister who would be part of his life," concluded Kathleen Richards, her voice trembling.

What went wrong: A history of abuses

The Richards' story reveals only one side of the complex inter-country adoption puzzle, still not solved for Romania.

A few years ago, Romania was one of the largest sources of adoptable children. Following the fall of the communist regime in 1989, Romania became known for horrifying scenes of starving, neglected children in state orphanages. When the tormenting images of withered boys and girls, with their heads shaved to prevent the spread of lice, were broadcast all around the world, people of different nations responded with various types of help, including adoptions, 8,213 of which took place in the United States alone between 1990 and 2004.

Thousands of families, shocked by the misery of the Romanian babies, started to pay thousands of dollars to adopt a child and save it from the ramshackle orphanages. Under the Romanian law at that time a substantial amount of the money was meant to be pumped back into improving the childcare system and financing the closure of hundreds of children's homes. But the orphans' tragic situation also opened the door to less scrupulous people, who soon realized that international adoptions were the perfect way to make some easy money. And Romania, freshly free-from-communism, with a hunger for money and a lack of capitalist experience, became a profitable black market for child trafficking.

Several investigations initiated by European officials found that in many cases money had gone to middlemen and officials "at every level".

In addition, adoption agencies were accused of paying birth parents to sign away their parental rights, sometimes approaching the birth mothers while they were still in the maternity ward. The investigations' conclusions stirred fierce criticism of the country's childcare system by the European Parliament's special rapporteur for Romania, Baroness Emma Nicholson, who sparked a public debate in May 2001 with the publication of her report into the system, in which she cited "persistent abandonment of children, child abuse and neglect" and "child trafficking", adding that the "fundamental rights of children have been widely abused in Romania in recent years".

Nicholson said that the country's childcare system was corrupt "from top to bottom", and recommended that Romania be excluded from the accession process to the EU if a thorough investigation and overhaul of the system failed to take place.

In addition, Nicholson successfully lobbied for a moratorium on international adoptions of Romanian children, except in cases of children with special needs, which was enforced in June 2001.

But despite the ban and Romania's promises to spare no efforts in tackling corruption and improve the legislation on child protection, a series of new scandals involving adoptions shocked and angered both the media and governments worldwide, after 2001.

The first setback came to light in January 2004, when the media revealed Romania had sent 105 children for adoption to Italy despite the ban on international adoptions. Nicholson strongly condemned the incident as a "flagrant breach of the UN Convention of the rights of the child", accusing the Romanian Prime Minister Adrian Nastase of closing a secret deal with his Italian counterpart Silvio Berlusconi to continue to deliver Romanian babies to Italy for adoption. Following the controversy which came at a delicate moment for the government, as Nicholson was drafting a report for the European Parliament on Romania's readiness for EU accession at the time, several MEPs called for the suspension of EU entry talks with Romania.

In November 2004, a new scandal involving a nine-year-old boy who had been adopted from a Romanian orphanage by an American citizen broke out, outraging the international media.

37-year old William D. Peckenpaugh from Marion County, Oregon, was accused of years-long sexual abuse of his son, after a sexually graphic video was found in a camera which had been returned to an electronics store. Peckenpaugh, who had completed the adoption in 2001 when the boy was six years old, was arraigned on six counts of first-degree sodomy, two counts of first-degree sexual abuse and for using a child in the display of sexually explicit conduct.

The 9-year-old boy was placed in the custody of the Department of Human Services and remained in a foster home in Oregon.

In December 2005, Peckenpaugh pleaded guilty to all 33 charges and was sentenced to 30 years in prison.

Another sad story caught the media and governments' attention in 2005, when a Romanian-born girl, Alexandra Austin, recounted how the Canadian couple who had adopted her in 1991, when she was nine years old, sent her back to Romania after only five months because they had adopted another baby from Romania and no longer wanted Alexandra.

Austin, now 23, told the media how she had been stateless for the past 14 years as the Romanian authorities had refused to recognize her as a Romanian, while Ottawa said she did not have Canadian citizenship either. And because her identity was not clear, Austin was denied medical care or education, leaving her with only a Grade 3 educational level. "Nobody should ever do this to a child. I've lost my childhood and my identity", Austin told the media.

Struggle goes on for 1,100 children

Since June 2004, however, in an effort to stamp out corruption and abuses against children once and for all, Romania has passed new legislation cutting off all foreign adoptions except those by grandparents living abroad. Child orphan visas have fallen from 1,122 in 2000 to 57 in 2004.

The new law, which came into effect in January 2005 and states that international adoptions are "the last recourse" in protecting children who are orphans or have been abandoned, giving "absolute priority" to Romanian couples, has affected more than 200 U.S. families that were in the process of adopting a Romanian baby, stirring criticism on the other side of the Atlantic.

The U.S. State Department has accepted that most countries that allow inter-country adoptions first try to place orphans with extended family, then with unrelated families in the same region, then with other citizens elsewhere in the country, and only then with foreign parents.

However, several U.S. officials have said that although the best interests of the child have played a large part in recent procedural changes by some countries, rising national pride has also played a role, suggesting the new Romanian laws on adoption are result of pressure from the European Union.

Many U.S. officials have spoken out against the law, claiming that children remain in orphanages because not enough Romanian parents have the means or the desire to adopt a child.

In addition, Washington said it wants Romania, which hopes to join the European Union in 2007, to handle adoption

petitions registered before the ban involving about 1,100 Romanian orphans and abandoned children. A spokesman for the U.S. State Department, Adam Ereli, called on the Romanian authorities to set up a "legal and transparent mechanism" to process the existing applications.

In mid December 2005, the European Parliament's special rapporteur for Romania, Pierre Moscovici, also called on Bucharest to resolve cases begun before the moratorium, "taking into account the real emotional suffering of the adoptive parents." The European Parliament also stressed the Romanian government should resolve these cases "with the goal of allowing inter-country adoptions to take place, where justified and appropriate."

In their calls, the U.S. officials invoke the universal principle of a loving, reunited family as being the fundamental grounds for each decision making process that involves a child.

Their pleas are supported by dozens of happy stories like the one of 15-year-old Jonathan Peter Douglas Yourtee.

Jonathan, Jon for short, was adopted from Romania in 1991 by Edward and Elaine Yourtee, a U.S. couple living in Windham, New Hampshire. He had been abandoned in the town of Constanta when he was just few days old.

But Jon has been trying to forget the old said days. He is now a happy freshman in a Catholic high school, whose life other than school means music, baseball, and skiing, sailing, and aggressive inline rollerblading.

"I have a passion to play piano, clarinet, hand bells, and try to play anything that is put in front of me. I would like to go to college at Berklee School of Music, and when I grow up, my dream job is to have a permanent professorship at Berklee, teaching music," he recounts.

Jon is as happy and vivid as a teenager could be with one exception. "As I was born right after the fall of the communism, I had horrible conditions to deal with as a newborn in the hospital. As a result of not having the nourishment that I needed, and not enough maternal attention when I was a baby, I have had a very mild condition called Reactive Attachment Disorder (a condition in which individuals have difficulty in forming loving, lasting relationships), for which I am getting help," says Jon.

Other than that, Jon believes he gets to have all of the opportunities that he ever could have dreamed of.

"I have a few close friends, and I also have lots of people supporting me. Some of my friends are children that have been adopted from Romania too," he says.

Although he is a happy and optimistic boy, Jon often thinks about the life he could have had if he wouldn't have been adopted. "I probably wouldn't have lived. When I think about what my life would have probably been, I think of living on the street, having to steal for my food," says Jon.

Nevertheless, Jon wishes to visit Romania. "I would like to see where I was born, and see Constanta, and also see the Transylvanian mountains. I would love to ski there," he confesses.

In addition, Jon says he is much attached to the Romanian orphans as he has often helped the Nobody's Children organization to provide medical and humanitarian resources for needy children throughout the world, including Romania. Nobody's Children, a tax-exempt organization that relies primarily on small private donations, local fundraising events, and support from churches and community organizations, was founded by his parents in 1991 as a result of their experience in Romania while adopting Jon.

"I have helped Nobody's Children by packing boxes, playing piano at different press conferences, and playing piano at our annual fund raiser, the Harvest of Hope," explains Jon.

Despite being only 15 years old, Jon has strong opinions when it comes to Romania's policies on international adoptions. "I think that the abandoned children of Romania should have a chance to be adopted internationally, if they are not adopted by a Romanian family. I also advise the Romanian authorities to allow international families to adopt Romanian children because the children would get to feel what it is like to actually have a life where they are

loved by a family, because without love, it is not really a life," he says.

Jon is thoroughly American, but he is Romanian by birth and feels he must do something for the children in Romania who he thinks still desperately need help.

"I have a message for the Romanian government: I pray that you do the right thing and let these children come home. I light a candle almost everyday and pray almost every day for the children of your/our country," Jon says, adding he cannot finish his story without also sending a message to all the Romanian orphans.

"Don't give up! Life is like a roller coaster. A roller coaster has ups and downs just like life. But eventually the ups come out on top of the downs on a roller coaster, and that is exactly what happens in life," Jon concludes.

Government, not willing to change the new law on adoptions

However, according to the Romanian authorities, the non-stop pro-adoption lobby initiated by the U.S. officials and families has much to do with the fact that the U.S. authorities have mostly got in touch with the emotional and individual side of the international adoption issue.

The head of the Romanian Office for Adoptions, State Secretary Theodora Bertzi considers that there are many important, unknown details about the international adoption issue which should also be taken into account.

"During the moratorium, the Romanian authorities have approved 1,115 international adoption requests. All of these cases were considered exceptional, meaning they complied with a set of criteria," explained Bertzi. The criteria were established by the National Authority for Child Protection, but were never made public and were used as instruments by the special group that was entitled to decide which cases were special.

The remaining 1,399 requests, made by 1,104 families (several families made multiple requests) were not approved because they did not comply with the adoption criteria. "For example, one of the criteria stated that the child should have been older than three. The authorities considered that children under the age of three had high chances of being adopted by Romanian families or taken back by their biological families," said Bertzi. However, out of 1104 requests, 800 were for children under the age of three.

Bertzi cannot explain why the Richards, who wanted to adopt a six-month baby, were not immediately informed that their request would never be approved as the girl was not old enough to be put up for international adoption.

"It is very hard for me to explain why some things were not done as they should have been. There was a time when the adoption issue was debated at a high level, among prime-ministers, and children were given away for the sake of bilateral relations between various countries. But we don't want this anymore. Children shouldn't be a means of trade for political privileges," stressed Bertzi.

Another very important concept, which seems to have created much confusion among foreign officials, is that of the "pipeline case".

A pipeline case is one in which the request has been approved, and adoption procedures have been initiated but then stopped. "But none of these 1,104 requests were initially approved, so they cannot be labeled as pipeline-cases," said Bertzi, adding that everyone should also know that the Romanian government has never promised to approve all international adoption requests.

In addition, 103 of the requests were for children who were not adoptable at the time of the request, Bertzi pointed out.

According to the previous law on adoptions, an adoptable child was one who either had no parents or whose biological parents had been deprived of their rights as parents. A child could be put up for adoption if the biological parents gave up their rights in court. "But these 103 children were non-adoptable, which means the families were not even supposed to know about them, or to have information about them. Despite this, it seems those who were

mediating international adoptions somehow found out about them and informed the families. The mediators had information about the children because they were probably linked to certain persons working in the Romanian adoption system," said Bertzi, adding that the Hague Convention clearly states that no information about a non-adoptable child is to be made public.

According to Bertzi, the mediators of international adoptions should also be taken into account when analyzing the problem.

The most common mediators for international adoptions are adoption agencies.

But even if they are licensed to mediate the process, not all adoption agencies are capable of properly handling an international adoption case, and that is mostly because they lack accurate information on the children put up for adoption, and the specific legislation of the children's native countries.

However, not many agencies refuse an international case as such cases are very profitable. The average cost for an inter-country adoption, which usually includes agency fees, travel expenses, as well as the fees required by the country from which you are adopting, is between twelve and thirty thousand dollars. The adoption agencies' fees vary between 1,500 dollars and 10,000 dollars, depending on the case.

"I know that many families have spent great amounts of money trying to adopt a child. But sometimes it is just not our fault. Sometimes the adoption agencies might be the ones who make the mistakes," said Bertzi. Turning to the criticism made against the new legislation on adoptions, Bertzi says this is not justified at all.

"The previous law on adoptions took the child away from its biological family very easily. The law stated that if the parents had not visited their child for six months, then these parents are to be deprived of their parental rights. Instead of trying to reunite them, the authorities' main preoccupation was to break the relationship between the child and the mother. And it was wrong!" said Bertzi.

On the other hand, the current law tries to do everything possible to reunite the child with its biological family, the state secretary believes. "Social workers are compelled to spare no effort in convincing the parents or other members of the family to take and raise the child. Only if all attempts fail can the child can be put up for adoption," said Bertzi.

Bertzi knows that both the moratorium and the new law on adoptions have broken the hearts of many moms and dads. She doesn't expect these parents to agree with the government's approach to international adoptions, but she hopes they will some day understand that the authorities only care about the welfare of children.

"I cannot tell the Richards much about Larisa, but I can tell them she is now with the Romanian family that wants to adopt her. The adoption will probably be finalized soon, as her new family loves her and she is healthy and happy," said Bertzi.

However, the pro-international adoption lobby initiated by the U.S. is likely to continue, as only in the past two months two top U.S. officials have called on Bucharest to reconsider the law banning inter-country adoptions. At the end of December 2005, the U.S. Assistant Secretary of Consular Affairs Maura Harty organized a video-conference stressing that the main concern of the U.S. government is that hundreds of children have been caught up in the middle of a legislative process which has left them with no chance of being integrated into loving families. Harty also said the new law on adoptions should at least include some provisions about the adoption cases initiated before the 2001 moratorium. "The U.S. State Department urges the Romanian government to identify a legal mechanism that could solve the international adoption pipeline cases as soon as possible," said Harty.

On January 10, another U.S. high official, Democratic Congressman Robert Wexler came to Romania to plead for the resumption of international adoptions. Wexler met with President Traian Basescu and Prime Minister Calin Popescu Tariceanu, hoping to make them understand the suffering of an American family who had been trying for three years to adopt two Romanian twin girls, the biological sisters of the Springers' daughter Gabriella, adopted from Romania eight years ago.



The new U.S. ambassador to Romania, Nicholas Taubman, supported the same position, underlining that local authorities need to solve the requests they received before the ban.

Nevertheless, Prime Minister Calin Popescu Tariceanu recently backed the legislation, underlining that no children will be entrusted to foreign families if they can find homes in Romania.

"I feel obliged to repeat that Romanian law since January 1, 2005, cannot be changed because it is perfectly suited to European requirements, with a view to the superior interest of the child. Those who have made applications after the moratorium came into effect should have known that they were taking a risk," Tariceanu said.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

25/01/2006 - Site web de J.K. ROWLING, auteur des *Harry Potter*

Lancement du Children's High Level Group

Les 25 et 26 janvier, je serai à Bucarest, capitale de la Roumanie, pour participer au lancement du Children's High Level Group, qu'on pourrait traduire par « Groupe de haut niveau pour l'enfance ». Il s'agira d'un bref voyage d'information au cours duquel j'aiderai également à recueillir des fonds pour le Groupe lors d'un dîner de charité.

En 2003, j'avais lu, dans le Sunday Times britannique, un article parlant de l'emploi de « lits-cages » dans des institutions psychiatriques de République tchèque. Selon cet article, des enfants parfois seulement âgés de deux ans passaient la presque totalité de leurs journées et de leurs nuits dans ces lits, sans le moindre confort ni contact physique. J'ai toujours en mémoire la photo qui illustrait cet article : un tout jeune garçon regardant l'appareil à travers un grillage. En fait, elle était tellement dérangeante que j'ai instinctivement tourné la page en l'apercevant afin de ne pas avoir à la regarder vraiment.

J'ai immédiatement eu honte de la lâcheté de ma réaction et j'ai repris cette page et lu l'article de bout en bout, me jurant que si le texte était aussi épouvantable que la photo, j'allais « faire quelque chose » à ce sujet.

Naturellement, l'article décrivant en détail le sort des enfants atteints de handicap physique ou mental enfermés dans des cages dans ces « institutions de soins » fut une lecture pénible. J'ai alors écrit, d'abord aux députés écossais au Parlement européen, puis à l'ambassadeur de la République tchèque au Royaume-Uni ainsi qu'au premier ministre et au président de la République tchèque.

Ces nombreux courriers m'ont amenée à rencontrer la baronne Emma Nicholson, qui s'occupe de questions similaires en Roumanie depuis de nombreuses années et **a contribué à améliorer sensiblement le bien-être et la protection infantiles dans ce pays**. Elle m'a demandé de rejoindre le Children's High Level Group qui oeuvrera, dans un cadre beaucoup plus large, en vue de faire appliquer les droits de l'enfant tels que définis par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et par d'autres textes internationaux en vigueur.

Les problèmes sociaux entraînant le placement d'enfants en institution sont complexes et ne pourront pas être résolus rapidement ; c'est une raison supplémentaire de s'y attaquer le plus tôt possible. Un large consensus existe aujourd'hui chez les experts en santé infantile pour considérer que les jeunes enfants placés en institution sans être accompagnés d'un parent subissent des dommages irréparables et à long terme. Le Children's High Level Group partagera les connaissances et l'expérience accumulées ces dernières années dans le domaine de la protection des droits de l'enfant et coopérera avec



Launch of the Children's High Level Group

25/01/06

On the 25th and 26th of this month I will be in Bucharest, the capital of Romania, to help launch the Children's High Level Group. This will be a brief 'fact-finding' trip during which I will also help raise funds for the Group at a charity dinner.

In 2003 I read an article in the British Sunday Times about the use of 'cage beds' in psychiatric institutions in the Czech Republic. The article alleged that children as young as two were being kept in these beds, without physical contact or comfort, for the majority of the day and night. The photograph that accompanied the article - of a very young boy staring through wire mesh at the camera - is still branded on my memory; in fact, it was so disturbing that when my eyes first fell on it my immediate instinct was to turn the page quickly so as not to have to look at it.

However, immediately ashamed of my cowardly impulse, I smoothed the newspaper out again and read the article from beginning to end, swearing that if the text matched the picture in horror, I would try and 'do something' about the issue.

Needless to say, the story detailing the plight of disabled and mentally handicapped children locked in cages in 'care homes' made dreadful reading. So I started writing letters, firstly to all the Scottish MEPs (Members of the European Parliament) and then to the Czech Ambassador, Czech Prime Minister and Czech President.

This flurry of epistolary activity led me to a meeting with Baroness Emma Nicholson, who has been working on similar issues in Romania for many years, resulting in substantial improvements in child welfare and protection in that country. She asked me to join the Children's High Level Group, which will work on a much wider scale to enforce children's rights as defined by the United Nations Convention on the Rights of the Child and other international standards in force.

The social problems that lead to the placing of children in institutions are complex and will not be resolved quickly; however, that is a good reason for making a start as soon as possible. There is now widespread agreement among child health experts that irreparable, long-term damage is caused to young children who are institutionalised without a parent. The Children's High Level Group will share the knowledge and experience accumulated in recent years in the field of the protection of child rights and will work with other international bodies to bring about meaningful change for as many institutionalised children as possible.

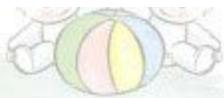
PS: But none of this means that I have given up writing book seven... just in case you were wondering!



d'autres organismes internationaux afin d'apporter des changements significatifs à la situation du plus grand nombre possible d'enfants placés en institution.

P.-S. : au cas où vous vous poseriez la question, cela ne signifie nullement que j'ai abandonné l'écriture du septième roman !

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

11/01/2006 - Demande de nos homologues américains

URGENT

Nos amis américains nous demandent des témoignages de dossiers de parents français (et francophones) encore en attente de leur enfant qui serait bloqué en Roumanie suite au moratoire et/ou à la nouvelle loi de janvier 2005.

Le but serait de rédiger quelque chose à destination de l'ambassadeur des EU auprès de l'Union Européenne et de la Roumanie afin qu'ils sachent bien qu'il n'y a pas que des parents américains qui se battent en attendant...

Merci de faire suivre les informations suivantes sur [l'adresse email de l'AFAENER](#) :

- - âge de(s) l'enfant(s)
- - lieu de placement (famille d'accueil, maison familiale, orphelinat)
- - durée de l'attente
- - tout autre détail/historique que vous jugerez utile pour défendre votre dossier.

L'association se charge de faire la traduction en anglais pour l'envoyer à Linda Robak.

Les suites de cette opération seront données sur la liste de discussion de l'association <http://fr.groups.yahoo.com/group/afaener/>

Bonne année 2006 !

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



A TOUS LES MEMBRES DE CODEGAZ
A LEURS FAMILLES
A LEURS AMIS
A LEUR ENTOURAGE PROFESSIONNEL ET
PRIVE

23, rue Philibert Delorme
75017 PARIS
Tél : 01 47 54 20 49 Fax : 01 47 54 36 48

Mai 2003

- APPEL A PARRAINAGES -

Que représente pour nous aujourd'hui la somme de 7,5 Euros par mois ?

Aurions-nous le cœur de refuser de la donner si nous savions qu'elle permet à un enfant de rester auprès de ses parents mais aussi d'être scolarisé ou à un père de famille tuberculeux de trouver la guérison indispensable pour faire vivre sa famille ?

Pour cela, ces enfants et ces malades ont besoin de parrains, les plus nombreux possibles, qui n'acceptent pas la fatalité de la misère.

Vous pouvez apporter une aide qui servira directement et intégralement à les sauver d'une situation dramatique.

Nos écrans sont inondés d'images de désastres humanitaires provoqués par les luttes guerrières que mènent les puissants de ce monde. Souvent un sentiment de gêne nous envahit à cause de notre impuissance devant ces événements.

CODEGAZ donne à chacun de nous l'occasion de participer concrètement à la construction d'une humanité qui fait front uni face à la souffrance des plus démunis et des plus petits.

CODEGAZ a en effet passé des accords avec des partenaires sérieux qui organisent :

- ◇ **la prise en charge d'enfants orphelins ou nécessiteux , à Madagascar ;**
- ◇ **la scolarisation et le maintien d'enfants dans leurs familles économiquement incapables de les garder , de les soigner, et de les élever sans aide extérieure , en Roumanie ;**
- ◇ **le soin et l'accompagnement de malades tuberculeux , au Cambodge .**

**REJOIGNEZ NOTRE EQUIPE DE PARRAINS EN VERSANT
UN MINIMUM DE 15 Euros / mois (*)**

(*) : soit 7,5 € après déduction fiscale de 50 % délivrée par CODEGAZ en fin d'année.

CHOISISSEZ LE PARRAINAGE QUI VOUS CONVIENT :

SOUTIEN D'ORPHELINS MALGACHES ; MAINTIEN D'ENFANTS DANS LEURS FAMILLES ROUMAINES ; GUERISON DE TUBERCULEUX CAMBODGIENS .

Contacts : voir feuilles ci-jointes. Versements à l'adresse ci-dessus.

Une attestation de votre enregistrement en tant que « parrain CODEGAZ » vous sera adressée dès réception de votre premier versement à l'ordre de « CODEGAZ Parrainage ».

AVEC « LES AMIS D'ENFANCE Avenir », CODEGAZ A CHOISI DE PARRAINER DES ENFANTS ROUMAINS DEFAVORISES AFIN D'EVITER QU'ILS NE SOIENT ABANDONNES

NOUS VOUS INVITONS A PARRAINER A VOTRE TOUR UN DE CES ENFANTS



Sur 23 millions d'habitants, la Roumanie compte 150.000 orphelins accueillis en institution , soit 0,6 % de la population , et peut-être autant d'enfants menacés d'abandon , tant les conditions de vie sont difficiles pour les familles de ce pays.

Avoir un enfant pour un couple roumain ne va pas de soi. Il s'agit d'une décision importante , d'un véritable engagement , tant les conséquences de la venue au monde d'un enfant peuvent être difficiles à assumer.

Si en plus, à la naissance , l'enfant souffre de troubles de santé graves , s'il est atteint de malformation(s) ou d'un handicap , la tentation de l'abandon peut être grande , car la charge peut très vite devenir insupportable pour les parents.

L'association « Les Amis d'Enfance Avenir » : un soutien des enfants roumains en difficulté et une aide à l'adoption en France

Quelques parents ayant adopté un enfant en Roumanie par l'intermédiaire de l'Organisme Autorisé pour l'Adoption (OAA) « Enfance Avenir », émus de constater les immenses difficultés matérielles et psychologiques dans lesquelles se trouvaient les enfants et orphelins roumains, se sont réunis en 1999 pour fonder l'Association « Les Amis d'Enfance Avenir ».

Buts de l'Association :

« Apport d'une aide morale, matérielle ou financière aux enfants privés d'affection, de parents, de ressources ou de sécurité physique ou morale. Le faire par tous moyens, soit directement auprès des enfants adoptables ou non, soit indirectement par l'entremise de familles, de foyers d'enfants ou de tous organismes concourant au même objet.

Création d'un réseau d'amitié entre parents adoptifs et candidats à l'adoption. »

L'association fonctionne uniquement sur la base du bénévolat et est dirigée par un bureau de six membres, tous parents adoptifs d'un enfant d'origine roumaine.

Plusieurs actions ont été lancées pour l'aide aux parents adoptants : édition d'un bulletin de liaison trimestriel, mise en place d'un réseau de familles conseil (information des candidats à l'adoption ; aide aux adoptants après leur retour, organisation de familles relais) , afin d'être proches du terrain sur toute la France.

Plus de 90% des fonds, collectés par les diverses sources de financement de l'association (dons de particuliers, pièces de théâtre, opérations « bols de riz ») ont trouvé un emploi en Roumanie en lien immédiat avec l'assistance aux enfants.

Projets déjà réalisés en Roumanie par « Les Amis d'Enfance Avenir »

- 1999-2000-2001-2002 : soutien financier des fondations SOS Copii Gorjului (TARGU-JIU, département de Gorj), Copii Lumii (BUCAREST), Parintii Si Copii (BUCAREST et autres départements), qui interviennent selon plusieurs axes : centres d'accueil de jour pour enfants handicapés, aide aux jeunes désinstitutionnalisés, aide aux enfants réintégrés dans leur famille naturelle, accueil en vue d'adoption d'enfants abandonnés.
- 2000-2001-2002 : via SOS Copii Gorjului = prise en charge pour 6 mois des salaires des personnels soignants (médecin, kinés.) et des éducatrices, ceci ayant permis d'augmenter le personnel du centre et donc le nombre d'enfants accueillis et soignés.
- Noëls 1999-2001-2002 : via SOS Copii Gorjului = achats de jouets, les jeunes orphelins en manquaient tant ! Ce petit geste a égayé leur triste existence, tous ceux qui se sont rendus sur place en ont témoigné. Une belle fête de Noël a ainsi été possible.

Les parrainages proposés pour depuis le printemps 2002

2001 a marqué un tournant de la politique de l'enfance en Roumanie.

La nouvelle politique en question a mis l'accent sur la prévention des abandons , a affirmé la volonté de maintenir en priorité les enfants dans leurs familles en aidant celles-ci , et a prévu les structures de détection , d'aide et de suivi de ces actions.

Les fondations roumaines, qui œuvrent pour cette politique depuis plusieurs années , et avec lesquelles « Les Amis d'Enfance Avenir » collabore , sont placées au cœur de ce nouveau dispositif.

C'est pourquoi « Les Amis d'Enfance Avenir » ont décidé d'apporter tout leur soutien à ces projets de parrainages, par l'intermédiaire de l'aide renouvelée auprès de la fondation SOS Copii Gorjului (ville de Târgu-Jiu , département de Gorj) .

Le projet, démarré en avril 2002, consiste à procurer par ces parrainages (*) les moyens au centre de placement que gère cette fondation , d'acheter des médicaments et des compléments vitaminiques pour les enfants , et si nécessaire , d'envoyer certains de ces enfants en rééducation ou en cure.

Ce programme de parrainage est contrôlé par les services d'aide sociale à l'enfance du département de Gorj , et bien entendu par « les Amis d'Enfance Avenir » ; le centre sélectionne les enfants à parrainer et suit leurs familles.

Ce programme donne lieu depuis l'origine à des compte-rendus très réguliers de sa mise en œuvre , adressés par la fondation aux « Amis d'Enfance Avenir », et à des nouvelles des enfants données très régulièrement à leurs « parrains » via CODEGAZ.

CODEGAZ et l'ensemble de ses membres sont concernés par cet appel ; nous pouvons réellement agir efficacement , avec toutes les garanties qu'apporte une association sérieuse et désintéressée , et qui a fait toutes ses preuves.

(*) : CODEGAZ a mis en place un système de parrainage (15 € par mois ; soit 7,5 € après déduction fiscale), ce qui permet le maintien dans sa famille naturelle d'un enfant roumain, sa scolarisation, et l'apport de soins spécifiques, tout ceci dans des conditions tout à la fois décentes et efficaces.

Interlocuteur : Jean-Pierre CLEMENT

Tél. prof. : 01 47 54 75 69

E-mail : jean-pierre.clement@gazdefrance.com

ou jp_clement@planetis.com

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

25/06/2003 - Romania Libera

400.000 euro pour le centre de placement Sainte-Marie

Une dernière étude sur la protection des enfants de Roumanie, faite par l'Institut National de la Statistique, montre que le nombre d'enfants en centres de placement s'approche de 50 000.

Le nombre moyen d'enfants dans une institution est de 53. Bucarest détient le record du plus grand nombre d'institutions de protection de l'enfant : 3874. L'étude montre que, pour 93% de tous les enfants se trouvant dans ces centres de placement, il n'y a pas de consentement des parents à l'adoption, ce qui est une chose très grave. Les parents se montrent encore une fois irresponsables par leur attitude, laissant les petits en institution. Pour tous, cette vie en centre de placement est un standard.

De nombreuses maisons d'enfants ont subi une réfection. Ainsi le centre « Sainte-Marie ». Ici, la Fondation « Robin des Bois » a réalisé un plan de reconstruction qui correspond à un investissement de 400 000 euros. Le projet comprend la rénovation des dortoirs, de la cuisine, de la salle à manger, des installations sanitaires, de la laverie et du sous-sol.

A ce jour, les conditions sanitaires ont déjà été améliorées : remplacement des installations et éléments sanitaires (cuvettes, douches, plomberie), revêtement de mur imperméable, fenêtres et portes isolées thermiquement, carrelage céramique et faïence.

« La rénovation du centre de placement est faite par Robin des Bois en collaboration avec la fondation allemande « Les Enfants de Phum-Phui », et grâce à l'aide accordée, nous espérons que la vie des petits s'améliorera. Les orphelins d'ici ont bénéficié d'aide en ce qui concerne les fournitures scolaires et la literie.

« Pour le début de la prochaine année scolaire, nous espérons refaire aussi les dortoirs », nous a dit Niles Schnecker, président de la Fondation « Robin des Bois ». A Sainte-Marie, il y a 165 orphelins, agés de un mois à 11 ans. « Beaucoup des petits de la pouponnière sont trouvés dans la rue.

Leurs parents les y laissent intentionnellement pourqu'ensuite on s'intéresse à eux. Souvent nous ne savons ni leur nom ni leur âge et nous appelons la Police à l'aide » nous a dit Ioana Stoicescu, directrice du centre de placement. 30 de ces enfants sont très petits, ils ont moins d'un an. Ils ont besoin de beaucoup d'attention parce que leur développement ultérieur dépend de la façon dont ils grandissent à cet âge.

Mais non seulement on s'occupe ici comme il faut des petits, mais aussi de tous les enfants placés dans cette institution. « L'aide venue de la part des allemands nous est très utile. L'argent n'arrive pas toujours pour permettre l'entretien des bâtiments, mais nous les réparons quand même ! », nous a encore dit Madame Stoicescu.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Curierul National



Les enfants aux cheveux blonds frisés et aux yeux bleus représentent l'idéal des roumains qui veulent agrandir leur famille

13/06/2003

Les roumains qui adoptent des enfants ont donc beaucoup de prétentions quand ils choisissent le futur membre de leur famille. La tendance générale chez les roumains qui ne peuvent avoir d'enfant et font appel à l'adoption est de transformer le choix du futur enfant en un véritable shopping.

L'expérience de près de dix années des spécialistes du domaine de la protection de l'enfant à Bacau montre que le profil de l'enfant idéal, que tous les roumains adopteraient, est celui qui a des cheveux blonds et frisés, des yeux bleus, âgé de quelques mois ou au pire de moins d'un an, en parfaite santé et qui ne sait rien du sort de ses parents.

Les adoptions ont connu une ampleur plus importante dans les années après la Révolution.

Avec tout ça, le nombre d'enfants partis dans des familles à l'étranger a été bien plus important que le nombre de ceux qui sont restés dans le pays. Et ceci parce que, à la différence des familles roumaines, les étrangers ont beaucoup moins de prétention pour leurs futurs enfants.

« L'interdiction des adoptions internationales a supprimé toute chance pour les enfants plus grands, ou qui ont différentes formes de handicap, ou qui proviennent de familles ayant un passé pas trop glorieux. Nous avons dans le centre des enfants de trois ou quatre ans qui n'ont plus beaucoup de chance d'arriver un jour dans une famille, parce qu'en Roumanie, tout le monde les considère comme trop grands. A l'époque où il y avait des adoptions internationales, ces enfants avaient toutes les chances d'être intégrés dans une famille », a déclaré Gabriela Radley, la directrice du Complexe « La Clairière des Fleurs » à Hemeiusi, dans le département de Bacau, une institution non-gouvernementale qui prend soin d'enfants délaissés par leur famille.

Les parents adoptifs regardent trop les séries tv

Bien que cela soit difficile à croire, l'influence des dizaines de telenovelas diffusées ces dernières années en Roumanie a joué fortement sur les roumains qui veulent adopter des enfants. Parce que presque toutes les histoires ont comme personnages principaux des jeunes délaissés par leurs parents qui, arrivés à l'âge adulte, retrouvent leurs parents naturels et laissent tomber ceux qui les ont élevés, les roumains sont devenus assez réticents.

« Le cas d'Alexia, une petite fille qui a été abandonnée et sur les parents de laquelle on ne savait rien, a été une preuve claire pour nous que les petits dont les parents ne sont pas connus sont acceptés bien plus facilement par les familles. J'ai reçu de très nombreux appels téléphoniques dans lesquels les gens s'intéressaient à la petite fille et voulaient l'adopter.

Malheureusement, ceux qui adoptent des enfants craignent que, plus tard, quand ils grandissent, ceux-ci ne soient tentés de chercher leurs vrais parents et qu'ils les oublient, eux » dit Marilena Mocanu, chef du Service de Prévention à la Direction Générale pour la Protection de l'Enfant de Bacau. Même si le terme est très fort, le mot qui caractérise le mieux la procédure d'adoption, autant à Bacau qu'en Roumanie en général, est celui de shopping.

Les dossiers des enfants qui sont disponibles à l'adoption sont étudiés de A à Z par les familles et, au cas où elles constatent qu'un grand-père ou un autre parent a des problèmes de santé ou a été alcoolique, les familles se réorientent vers d'autres enfants. Même si la procédure l'interdit, nombreuses sont les voix qui soutiennent que les familles qui adoptent des enfants des centres de placement tentent de donner des sommes d'argent considérables pour avoir la possibilité de choisir les enfants, avant de les prendre à la maison.

Comme toujours, les enfants aux frisettes blondes et aux yeux bleus sont préférés aux petits bruns. « Bon an, mal an, presque toutes les familles roumaines préfèrent les garçons, qui porteront le nom plus loin.

Ces dernières années, pourtant, cette habitude a changé et les roumains choisissent aussi les petites filles à nombre égal, à condition qu'elles soient très jeunes », dit encore Marilena Mocanu.

Le fait que les roumains aient de grandes prétentions influence les statistiques locales en matière d'adoption : l'année passée, 47 dossiers d'adoption ont été finalisés et seulement 19 enfants ont trouvé une famille. Quand les adoptions internationales étaient permises, chaque année, au moins 200 enfants abandonnés étaient intégrés dans des familles étrangères.

OVIDIU PAULIUC

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

03/06/2003 - ZIAU

C'est moi qui t'ai fait, c'est moi qui te rejette

Les parents s'opposent à l'adoption de leurs propres enfants abandonnés

Selon le dernier « recensement », l'état prend soin de 49484 enfants ou adolescents.

Dans 93,5% des cas, les « papas et mamans » ne donnent pas leur consentement pour que leurs rejetons aient une famille.

Plus de la moitié des enfants confiés aux institutions ont été totalement abandonnés par leur famille, qui ne maintient aucun lien avec eux, rapporte Mediapax. En plus de cela, la plupart des parents d'enfants placés ne sont pas d'accord avec le fait que les mineurs soient donnés en adoption, relève un recensement rendu public hier.

Selon les données comprises dans le « Recensement des Enfants Protégés », réalisé par l'Institut National de la Statistique (INS), il existe en Roumanie 49484 enfants ou adolescents en difficulté que l'état prend en charge.

Ce recensement relève que environ la moitié des enfants protégés n'ont pas eu de relation avec leurs parents ou une autre partie de leur famille depuis 6 mois. Malgré cela, pour 93,5% de tous ces enfants, il n'existe pas de consentement à l'adoption de la part de leurs parents.

« Actuellement, le système d'adoption prévoit qu'il y ait accord des parents, qu'il y ait une décision de justice pour qu'un mineur soit intégré dans une famille. Le grand nombre de parents qui refusent l'adoption – de façon justifiée ou pas – impose une nouvelle approche du projet de loi concernant la protection de l'enfant. La législation doit protéger l'intérêt de l'enfant en premier lieu », a déclaré la Secrétaire d'état Gabriela Coman, chef de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA). (C.P.)

L'Angleterre nous demande des orphelins

Le problème de l'adoption par des étrangers d'enfants roumains a retenu ces derniers jours l'attention de la presse anglaise, la plupart des publications racontant que de nombreuses familles britanniques espèrent adopter des petits roumains une fois levé le moratoire imposé sur les adoptions internationales, nous informe Mediapax. Scotland on Sunday cite le Ministre Serban Mihailescu, chef du SGG, faisant référence à la nouvelle loi en cours d'élaboration qui inclut aussi un paragraphe sur les adoptions.

Ce paragraphe répondra aux demandes de l'Union Européenne, et les adoptions internationales reprendront avant la fin de l'année, une fois que le projet de loi sera approuvé. Il y a une semaine, Mihailescu a annoncé qu'a été finalisé un projet de loi qui concerne l'adoption d'enfants par des jeunes couples roumains. « Les jeunes couples qui, pour de nombreuses raisons, ne peuvent avoir des enfants auront accès à l'adoption et en plus seront inscrits en priorité au programme d'attribution d'un logement », a expliqué le chef du SGG.

Scotland on Sunday rappelle que, selon les nouvelles lois concernant l'adoption, les enfants seront confiés en adoption à l'étranger seulement dans le cas où ni un parent ni un autre citoyen roumain ne voudra l'adopter. « Le changement le plus important, moins aux yeux de l'UE, est l'exclusion des intermédiaires du processus d'adoption.

Les sommes d'argent payées par les adoptants seront versées directement sur le compte du Gouvernement et utilisées, en partie, pour l'amélioration de la situation des orphelinats du pays », a ajouté notre source.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

3 juin 2003 - Stiri.rol.ro

La Majorité des enfants placés en centres spéciaux sont des garçons

3 juin 2003

Le nombre d'enfants et d'adolescents en institution était, à la date du 18 mars 2002, de 49848, signalent les données du micro-recensement « Enfants protégés en Roumanie », rendues publiques par l'Institut National de la Statistique (INS).

La majorité des enfants protégés étaient des garçons, représentant 55,2% du nombre total. Environ la moitié des enfants en institution étaient des adolescents dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans, le reste des enfants ayant au moins 2 ans. La majorité d'entre eux n'ont plus aucun lien avec leurs parents ou un autre membre de leur famille, ou alors pas plus d'une fois tous les six mois.

Selon les données de ce recensement, sept enfants protégés sur huit étaient d'âge scolaires, et le taux de participation à une forme d'instruction, quelle qu'elle soit, était de 84,1%.

A la date du 18 mars 2002, le système national de protection des enfants en difficulté comportait 940 institutions de type résidentiel, 82,1% d'entre elles étant propriété publique et le reste privée.

Dans la capitale, le nombre d'enfants vivant dans la rue atteint 2500 en été et il varie entre 800 et 1200 l'hiver.

La Ministre, secrétaire d'état de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, Gabriela Coman, a déclaré, lors d'une conférence de presse, qu'il y a des départements qui ont fermé des institutions de protection de l'enfant de type « classique ». Elle a de plus précisé que, dans le nouveau projet de loi concernant la protection de l'enfant, il est prévu que les petits de deux ans, abandonnés par leurs parents ou orphelins, ne soient plus placés en centre de placement mais qu'ils soient confiés à des assistants maternels. Ceci ne veut pas dire qu'ils seront adoptés par les assistants maternels.

Le micro-recensement des enfants protégés se trouvant en institutions de type résidentiel s'est déroulé sur la période du 18 au 27 mars 2002, en même temps que le Recensement de la Population et des Logements. Selon les déclarations du président de l'INS, Aurel Camara, les résultats du Recensement de la Population et des Logements sera rendu public dans dix jours.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Curierul National

03/06/2003

L'Institut National de la Statistique a aussi compté les orphelins 49500 enfants sont à la charge de l'état

Parmi ceux-ci, 22,6% n'ont pas de parents, et environ la moitié ne reçoivent jamais de nouvelle de leur famille.

La Roumanie possède 49500 enfants et adolescents protégés dans 940 institutions, selon les données d'un micro-recensement, réalisé sur la période du 18 au 27 mars 2002, en même temps que le recensement de la population et des logements.

Aurel Camara, le directeur de l'Institut National de la Statistique (INS), a déclaré, hier, que le but était « d'évaluer correctement la dimension de ce phénomène » et d'offrir aux autorités des données concrètes sur la base desquelles prendre des mesures. Selon les chiffres de ce micro-recensement, parmi les 940 institutions, 82,1% sont publiques et elle protègent 93,3% des enfants en difficulté.

L'analyse par sexe révèle que les garçons comptent pour 55,2% du total, et l'analyse par groupe d'âge montre que plus de la moitié des enfants enregistrés sont des adolescents entre 12 et 17 ans, et plus d'un cinquième sont des enfants de 6 à 11 ans.

De ces 49500 enfants, 3,4% n'ont pas de papier d'identité, 22,6% sont orphelins et environ 50% n'ont aucune relation avec leurs parents ou un autre membre de leur famille ou alors pas plus d'une fois tous les 6 mois. En dépit de ce pourcentage important d'enfants qui n'ont plus de lien avec leur famille, seulement 11,2% du nombre total d'enfants protégés ont été déclarés abandonnés, les garçons représentant plus de la moitié. Pour 93,5% de ces enfants, il n'y a pas de consentement des parents à l'adoption, et les parents de 9,9% des enfants ont été déchus de leurs droits parentaux pour différents motifs. En ce qui concerne la raison du placement des enfants en institution de type résidentiel, il est ressorti de l'étude que des motifs sociaux sont invoqués dans 66,1% des cas, médicaux dans 55% et économiques dans 50,3%. 84,1% des enfants abandonnés fréquentent une forme ou une autre d'instruction.

Gabriela Coman, secrétaire d'état au sein de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA), a déclaré que l'ANPCA va démarrer un programme spécial visant à la « préparation des jeunes en institution pour entrer dans la vie ».

« Nous allons élaborer une série de normes de qualité pour les institutions et pour le personnel de ces institutions et nous allons accréditer des fournisseurs de services. Le pourcentage d'enfants suivant une instruction spéciale est très important, nous allons donc essayer de les intégrer dans l'instruction de masse. Concernant le pourcentage important d'enfant qui n'ont plus de relation avec leur famille, nous allons multiplier les interventions des assistants sociaux pour améliorer les rapports avec la famille », a promis Gabriela Coman.

En ce qui concern les enfants des rues, Viorel Ifrim, directeur général au sein du Secrétariat Général du Gouvernement, a reconnu que « le phénomène n'est pas éradiqué ». « Le nombre de ceux-ci est autour de 2500 et il fluctue en fonction de la saison. Ils sont les plus nombreux à Bucarest où ils sont entre 800 et 1200 l'hiver et autour de 2000 l'été » a déclaré Viorel Ifrim.

Aurel Camara a affirmé que le micro-recensement a coûté 340 millions de lei (9025€) et a été réalisé grâce à la redirection de fonds qui étaient initialement destinés à un recensement de test de la population et des logements.

GEORGE LACATUS

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei

Les orphelins trouvent des parents

EVZ

Lundi 02 juin 2003

Un nombre record de demande d'adoption

En un seul jour au siège de la Direction Générale pour la Protection de l'Enfant du Timis, pas moins de 30 visites de personnes désirant adopter un enfant ont été enregistrées. Encore mieux, dans la dernière semaine du mois de mai, déclarée « semaine de l'adoption », se sont présentées là-bas 20 autres personnes pour déposer des documents en vue d'obtenir la possibilité d'adopter un enfant.

Le Timis, une pépinière pour les autres départements

Les adoptions nationales ont pris une ampleur plus importante que d'habitude. Dans les jours qui viennent, des enfants vont partir du Timis vers l'Hunedoara, l'Olt, la Dimbovita le Doli et le Caras Severin, d'où sont venues le plus de demandes dans ce sens. En ce moment, parmi les 1000 enfants environ se trouvant dans les centres de placement du Timis, approximativement un tiers sont adoptables. « Parmi ces enfants, plus de 50 ont moins de 3 ans mais la majorité ont dépassé les 10 ans et nous ont été confiés il y a bien plus de 3 ou 4 ans », nous a déclaré Codruta Stoian, la Chef du Service « Alternatives de type familial » au sein de la DGPDC du Timis. Elle nous a aussi dit que l'organisation cette année de la troisième édition de la « Semaine de l'Adoption » a rencontré une réussite notable, fait certifié par le grand nombre de demandes d'adoption enregistrées. Ce nombre moyen de sollicitations quotidiennes reçues a triplé par rapport à un jour habituel pour atteindre les 20 par semaine, en même temps qu'en un seul jour de « portes ouvertes » se sont aussi présentées en plus 30 familles intéressées par l'adoption d'un enfant du Timis.

« Nous voulons une petite fille »

Mariana et Stevan Sesiou sont venus à la Direction pour la Protection des Droits de l'Enfant afin d'adopter un enfant. Après 25 ans de mariage, ces deux-là se sont décidés à prendre un enfant de l'orphelinat. « Jusqu'à maintenant nous avions des neveux et ils nous faisaient passer le désir d'enfant mais ils ont grandi. J'ai toujours désiré avoir des enfants, j'ai fait des traitements mais cela n'a rien résolu. Maintenant, alors que nous avons un certain âge, mais aussi une bonne situation matérielle, j'ai décidé de ne plus attendre pour adopter un enfant », nous a déclaré la femme. Comme chaque future mère, elle désire « une petite fille de moins de 3 ans ». A l'occasion d'une visite à la Direction, elle a aussi déposé une demande pour devenir maman.

Les psychologues sélectionnent les enfants

Pour chaque couple qui veut adopter un enfant, le choix est fait par une équipe de spécialistes. Mariana Sesiou a rencontré pendant trois jours les enfants à adopter les plus petits des centres de placement de Timisoara et, bien que ça lui aurait plus de revenir à la maison avec l'un d'entre eux, elle sait qu'elle doit encore attendre environ un an. A partir du moment où ils s'inscrivent pour une procédure d'adoption, les parents passent des mois en évaluations, informations et obligations, de la part de nombreuses institutions spécialisées. La première étape par laquelle passent les futurs parents est l'évaluation psychologique. Ils déposent une demande puis sont évalués par des assistants sociaux et des psychologues des institutions pendant un maximum de 90 jours. Si tout se passe bien, la famille passe en commission d'adoption qui lui délivre une attestation. Après cette période commencent les « négociations » pour déterminer le profil de l'enfant qui va être adopté. « Nous sommes ceux qui cherchent et trouvent un enfant adapté à une famille. Evidemment, les parents expriment leurs désirs : sexe de l'enfant, couleur des cheveux ou des yeux, beaucoup préfèrent que le petit leur ressemble physiquement. Encore plus nombreux sont ceux qui sont intéressés par

les informations concernant la famille dont provient l'enfant », nous a déclaré la Chef des adoptions.

On n'adopte pas d'enfants tziganes

On ne désire généralement pas d'enfants tziganes qui restent en grand nombre dans les centres de placement; ils viennent de familles qui ont été reconnues coupables de délits. Environ six mois après le début des démarches, l'enfant est présenté à la famille. La période d'accommodation est d'un mois maximum et, après celle-ci, la commission d'adoption décide de confier le mineur en vue d'adoption pour une période de trois mois. Pendant ce temps, la famille reçoit la visite de psychologues et une fois que ceux-ci ont exprimé un avis favorable, le dossier d'adoption est envoyé au Comité Roumain pour les Adoptions afin de le légaliser. Ensuite le dossier est déposé au tribunal. Une fois que ce dernier l'a approuvé, le certificat de naissance de l'enfant adopté est modifié pour y inscrire le nom de ses nouveaux parents et, à partir de ce moment, l'enfant entre dans sa nouvelle famille de plein droit.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

29 mai 2003 - Rompres

Le Premier Ministre Adrian Nastase apprécie l'initiative de l'évêché de Galati pour organiser un orphelinat

29 mai 2003

Le Premier Ministre Adrian Nastase, qui a visité mercredi l'orphelinat St. Basile le Grand de Galati, à l'occasion d'un déplacement dans la ville, a jugé que cette institution de protection représente un modèle de l'implication des églises dans la résolution du problème des orphelins en Roumanie.

Le Chef de l'exécutif a précisé que c'était un modèle à suivre et que le développement de tels partenariats avec l'Eglise peut conduire à la résolution du problème de ces enfants.

"Beaucoup des problèmes que nous avons eu dans le domaine de l'enfance en difficulté pourra se résoudre dans le pays, non pas par les adoptions internationales ou je ne sais quelle autre formule plus spéciale, mais au travers d'un système de partenariat qui signifie finalement que les roumains prendront leurs responsabilités face à leurs enfants, face aux enfants en difficulté dans notre pays", a déclaré le Premier Ministre.

Sursa: Rompres

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

28/05/2003 - ZIAU

28/05/2003

Le Gouvernement lance un programme en faveur des adoptions nationales le 1er juin

Le Ministre Serban Mihailescu a annoncé hier que le Gouvernement va lancer le 1er juin un programme en faveur des adoptions nationales d'enfants roumains. Il a dit que, selon ce programme, l'ordonnance 25/1997 va être modifiée afin de donner aux assistants maternels le droit d'adopter les enfants dont elles ont pris soin pendant une longue période de temps et afin de fixer à 5 jours le délai maximum pour la communication par le Département à l'Autorité Centrale de listes d'enfants adoptables.

Mihailescu a expliqué que dans chaque département sera mise en place une ligne téléphonique à accès gratuit où on pourra obtenir des informations en lien avec les adoptions, une priorité d'accès aux logements sera donnée aux jeunes familles qui désirent adopter des enfants et on va simplifier la procédure par laquelle on décide si une famille est capable d'adopter un enfant.

Le Ministre en question a dit que le nombre des adoptions nationales est en croissance, cette année, estimant qu'il atteindrait 1500 adoptions. Il a encore dit que, dans le cadre du programme « La Roumanie propre », on prépare pour le 1er juin, à l'occasion du Jour International de l'Enfant, à l'initiative de l'UNICEF, un événement spécial auquel vont participer environ 10000 enfants et qui aura lieu sur la Place du Cirque.

Mihailescu a précisé que les adoptions internationales sont bloquées jusqu'à l'approbation d'un ensemble législatif qui réglemeta ce domaine. Il a dit que les dispositions de cet ensemble seront appliquées seulement après l'accord de la Commission Européenne, le plus probablement pendant la session parlementaire d'automne.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

ZIUA

5000 demande d'adoption internationale

le Comité Roumain pour les Adoptions (CRA) possède actuellement 5000 demandes enregistrées d'adoption internationale dont la résolution dépend toujours de la levée du moratoire institué par les autorités roumaines, voilà environ deux ans, nous informe Mediafax.

La Secrétaire d'Etat Gabriela Coman, présidente du CRA, a déclaré que les autorités roumaines ne peuvent pas refuser les dossiers venant de la part de postulants, même pendant la période suspension des adoptions internationales.

Coman a précisé que, parmi les 4900 demandes connues du CRA, environ 1000 ont été adressées au CRA pour être traitées directement comme des situations exceptionnelles, dans laquelle, avec l'accord du Gouvernement, on peut déroger aux provisions du moratoire.

Durant ces deux dernières années passées après la mise en place du moratoire, 506 dossiers d'adoptions internationales ont été cependant finalisés, les enfants étant confiés à des familles étrangères de nombreux pays du monde (parmi lesquels la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique et la France) ou bien à des citoyens roumains résidant dans ces pays.

« La finalisation des ces dossiers ne représente pas une violation du moratoire », a dit la présidente du CRA. « Ces adoptions internationales ont été approuvées pour des enfants qui approchaient de l'âge de la majorité, qui ont été adoptés par des parents qui avaient déjà adopté leurs frères et sœurs ou pour lesquels le jugement définitif était en cours d'exécution ».

Les adoptions internationales pourraient reprendre d'ici à la fin de l'année, si l'ensemble législatif sur les droits de l'enfant qui inclut également une nouvelle procédure pour les adoptions internationales est approuvé en temps utile par le Parlement.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei



Les enfants, une marchandise recherchée à l'export

Dan Tapalaga
Jeudi 24 avril 2003

Durant les deux dernières années, 400 adoptions internationales ont été menées à leur terme en Roumanie, alors même qu'elles ont été bloquées en 2001, sur la pression de l'Union Européenne. L'UE avait condamné à cette époque la corruption dans le système roumain des adoptions, qui a conduit à un véritable commerce d'enfants.

Depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, 400 enfants ont été confiés, malgré toutes les interdictions imposées par l'UE, aux soins de familles américaines, israéliennes ou d'autres pays où les demandes d'adoption sont nombreuses. La question est : pourquoi y a-t-il eu des adoptions internationales ces deux dernières années pendant que le gouvernement imposait un soi-disant moratoire bloquant les adoptions ?

Le Ministre Serban Mihailescu soutient que chaque dossier en question a du recevoir l'aval de l'exécutif. En plus, les ONG, ajoute le ministre, ont été exclues en tant qu'intermédiaires. Dans ces 400 cas, il serait question de familles qui auraient commencé les procédures d'adoption avant le moratoire ou de cas soi-disant « spéciaux ».

« Si 3500 adoptions internationales ont été réalisées en 2000, après la mise en place du moratoire, leur nombre est tombé de manière sensible puisque seuls ont été approuvés les dossiers en cours de procédure » a expliqué Mihailescu.

Il a aussi dit que les adoptions internationales reprendront vers la fin de l'année, si l'ensemble législatif concernant la protection de l'enfant est approuvé en temps utile au Parlement, et si l'exécutif finalise aussi la stratégie d'application de ces lois.

L'ensemble de lois va être envoyé au parlement par une procédure d'urgence, après la date du 6 mai, quand un nouveau débat public au sujet de ces projets de loi aura eu lieu.

Des adoptions avec la permission du gouvernement

La nouveauté de l'ensemble de lois en ce qui concerne la protection de l'enfant est que les adoptions internationales se feront exclusivement par l'intermédiaire de l'Office Roumain pour les Adoptions, un organisme qui se trouvera subordonné à l'exécutif. Les Fondations seront éliminées du processus d'adoption. Selon le projet de loi, une taxe unique pour l'adoption sera instituée et fixée par décision gouvernementale.

Les donations et autres types de contributions offertes par les adoptants seront explicitement interdites, avec menace de peine de prison. Cependant, en l'absence d'organisation indépendante pour superviser l'activité du futur Office Roumain pour les Adoptions, personne ne pourra garantir que le nouveau système fonctionnera correctement.

Le risque est que les pots de vin, accordés jusqu'à maintenant aux fondations qui étaient intermédiaires d'adoption, ne soient désormais « centralisés » au sein du futur office gouvernemental.

La Commission Européenne exprime des réserves

Le chef de la Délégation de la Commission Européenne à Bucarest, Jonathan Scheele, a déclaré que le nouvel ensemble législatif concernant la protection de l'enfant n'est pas suffisant.

« Nous devons nous assurer que la nouvelle loi, quand elle entrera en vigueur, sera bien appliquée » a dit l'officiel européen, qui a recommandé au gouvernement d'élaborer une stratégie dans ce sens.

Sinon, les réserves de l'Union Européenne concernant la reprise des adoptions internationales sont déjà de notoriété publique. Récemment, Jonathan Scheele a déclaré que la Roumanie n'est pas encore prête à lever le moratoire sur les adoptions. D'un autre côté, le gouvernement de Nastase subit les pressions des Etats-Unis, intéressés par une reprise rapide des adoptions.

Récemment, deux sénateurs américains ont fait une visite à Bucarest précisément pour convaincre les autorités roumaines de lever le moratoire. Ces pressions ont une explication simple. La majorité des demandes d'adoption vient de la part de familles américaines, et parmi ces 400 adoptions approuvées ces deux dernières années, la plupart étaient à destination des Etats-Unis.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Site sur l'Adoption Internationale et l'adoption en général

- **Portail sur l'Adoption Internationale** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
 - **Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières MASF** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
-

Associations ou sites oeuvrant pour les enfants Roumains

- **Association Julia et Lorena** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
-

L'AFENER a pour activité, comme indiqué dans ses statuts de contrôler l'image de l'adoption en Roumanie, et celle du pays lui-même transmise par les médias... Les sites suivants parlent de la Roumanie en général, et non pas comme un pays dont on ne veut montrer que les cotés négatifs.

- **Online Ro la Roumanie pour les amis** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
 - **Association Echange Roumanie** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
 - **Journal "La Roumanie au Quotidien"** [Cliquez ici pour visiter le site](#)
-



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

CURRENTUL - 30/09/2002



Dans la question des adoptions internationales Le Gouvernement vire vers l'Europe

Le moratoire concernant les adoptions internationales va être prolongé. Le Premier Ministre Adrian Nastase a choisi de passer le ballon sur le terrain de l'Union Européenne pour ne pas être mêlé à nouveau à un scandale dans lequel la Roumanie se trouve au milieu de la controverse sur différents thèmes entre les Etats-Unis et l'Europe. Ainsi il a remis à Romano Prodi le paquet législatif concernant la protection de l'enfant, ayant comme excuse, face aux groupes de pression américains, le fait que le Gouvernement attend une réponse à propos de ce document de la part des instances européennes.

Il semble que le délai de réponse va être très prolongé, si on tient compte des déclarations du rapporteur spécial pour la Roumanie, la Baronne Emma Nicholson, qui, d'une part, a eu une réaction véhémente à l'adresse des Etats-Unis contre les pressions sur cette question qu'ils exercent sur la Roumanie, et d'autre part, a expliqué que l'élaboration d'un tel projet est une question complexe qui nécessite beaucoup de temps. Parce qu'au final, elle a reconnu le fait qu'elle désirait que la Roumanie perpétue ce moratoire.

Des cadeaux pour Bruxelles

Adrian Nastase a annoncé hier, sur une scène neutre, le symposium des nouvelles valeurs des sociétés, organisé par Radio Romania, qu'il ne donnera son feu vert au paquet de lois concernant la protection de l'enfant qu'après avoir reçu l'accord de l'Union Européenne. « Nous attendons l'avis très clairement exprimé de l'Union Européenne avant de transmettre les lois au Parlement », a expliqué Nastase, précisant que, dans cette valise législative, se trouve aussi le texte concernant les adoptions.

Le Premier Ministre a aussi chanté de cette même voix hier avec Emma Nicholson, décidant de ne pas ouvrir les adoptions internationales d'enfants roumains, en dépit des pressions outre-atlantiques. « Il a existé une idée selon laquelle le problème des adoptions internationales était lié aux noms de sénateurs américains qui demandaient cette ouverture en représentant les intérêts de leurs électeurs.

Maintenant, la balle est sur le terrain de l'Union Européenne (...). Nous sommes entrés dans une zone de partenariat sans ambiguïté », a assuré Adrian Nastase. Ainsi, le moratoire qui interdit les adoptions internationales dans le cas d'enfants roumains va être prolongé, a-t-il décidé hier.

Le Premier Ministre s'est déclaré révolté par le fait que les adoptions à l'étranger ont favorisé la corruption, transformant les enfants en une « marchandise vendue par Internet ».

Il a annoncé qu'il ne donnerait pas son feu vert aux adoptions internationales tant qu'il n'existera pas sur le marché de réglementations responsables pour empêcher ce business avec les enfants roumains.

Emma Nicholson: « Dites juste non ! »

La Baronne Emma Nicholson s'est attaqué hier au grand jour au problème des adoptions internationales après la réunion du Groupe de Haut Niveau concernant la situation des enfants de Roumanie.

Nicholson n'a pas hésité à critiquer les Etats-Unis pour les pressions qu'ils ont exercées sur le Gouvernement roumain et elle a fait une série de recommandations fermes au Cabinet Nastase.

« Il faut purement et simplement leur dire non ! Ces groupes de pression sont des ignares. Il faut leur répondre que, alors qu'ils n'ont pas besoin d'obéir aux lois européennes, la Roumanie, elle, a cette obligation. Elle doit respecter la Convention Européenne des Droits de l'Enfant, et eux n'ont qu'à respecter nos lois et nos coutumes parce que nous sommes européens... Comme tous les pays de l'Ouest, ils ont aussi des enfants en difficulté, nous leur recommandons de préoccupé de leurs propres enfants, parce que nous nous préoccupons des nôtres »

a dit la Baronne, tentant d'apprendre au gouvernement ce qu'il doit répondre aux sénateurs américains qui font pression pour la levée du moratoire.

La Baronne voudrait perpétuer le moratoire

D'autre part, Emma Nicholson a laissé la sensation que l'Union européenne est le bon élève et les Etats-Unis le mauvais. Elle soutient que les pressions sont venues de la part des Etats-Unis, alors que l'Union Européenne n'a fait aucune sorte de pression.

D'autre part encore, le rapporteur spécial pour la Roumanie a reconnu que, à son avis, ce moratoire devrait être perpétué pour la Roumanie.

« Les lois sont dans une phase initiale, elles ne sont pas encore finalisées. Le Gouvernement américain a fait pression sur le Gouvernement roumain. Cette pression est une erreur, c'est comme si on mettait l'oméga avant l'alpha. (...) Ceux qui font pression, je le répète, sont des ignares. A mon avis, les enfants roumains n'ont pas besoin de l'adoption internationale. Je ne fais pas de commentaires pour les autres pays. Nous, en Europe, n'avons pas besoin de ces mesures extrêmes, alors la Roumanie n'en a pas besoin » a conclu Emma Nicholson.

Catalin Dumitru

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



JURNALUL NATIONAL - 27/09/2002

Modération des adoptions

Emma Nicholson a recommandé à Bucarest d'accélérer le processus d'adaptation du paquet législatif destiné à la protection de l'enfant.

4 projets de loi concernant la protection de l'enfant et les adoptions ont été remis au Président de la Commission Européenne, Romano Prodi, et à la Baronne. Emma Nicholson a précisé que les projets sont encore dans une phase initiale.

Le paquet va être analysé par un groupe de spécialistes, coordonnés par le Professeur A.W.E. Bainham de l'Université de Cambridge, un expert en droit de la famille.

« Mon conseil au Premier Ministre Nastase est festina lente [Latin pour « dépêchez-vous lentement »]. Les enfants roumains sont trop précieux pour qu'on bâcle cette loi » a encore dit la Baronne.

(Mara Stefan)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

EVENIMENTUL ZILEI - 28/09/2002

Les adoptions internationales restent suspendues pour le moment

L.P.

Samedi 28 Septembre 2002

Le Rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, Emma Nicholson, a déclaré hier que la Roumanie doit résister face aux pressions en faveur des adoptions internationales, exercées « par certains états loin de l'Europe » et contraires à la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

Emma Nicholson a rencontré hier le Premier Ministre Adrian Nastase à l'occasion de la réunion du Groupe de Haut Niveau dans le domaine de la protection de l'enfant pour discuter au sujet du nouveau cadre législatif concernant les droits de l'enfant.

« Il est possible que, après l'adoption des nouvelles lois, on n'est plus besoin des adoptions internationales, et que l'enfant demeure dans un milieu familial », a dit Nicholson.

A son tour, Adrian Nastase a annoncé officiellement que le moratoire sur les adoptions internationales sera conservé jusqu'à l'adoption de la législation concernant la protection de l'enfant.

Il a précisé que les autorités de Bucarest ne désirent pas la reprise des adoptions internationales qui transformerait à nouveau les enfants en « marchandise à vendre sur Internet ».

Nastase a dit que le paquet législatif déjà approuvé par le gouvernement, a été présenté au Président de la Commission Européenne, Romano Prodi, l'Exécutif attendant maintenant les suggestions des officiels de Bruxelles. Les quatre lois normatives sont la Loi concernant la protection de l'enfant, la Loi concernant le régime juridique des adoptions et la Loi d'organisation et de fonctionnement de l'Office Roumain pour les Adoptions de même que celle concernant l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant.

Le Gouvernement avait décidé, par une ordonnance d'urgence adoptée en octobre 2001, la suspension pour une période 12 mois des adoptions internationales.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

ROMANIA LIBERA - 28/09/2002

La Baronne Emma Nicholson:

"Pour la Roumanie, il faudrait qu'il n'existe plus d'adoption internationale"

La Baronne Emma Nicholson, rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, s'est prononcé hier fermement contre les adoptions internationales, affirmant que le Gouvernement de Bucarest peut répondre « NON » aux pressions des Etats-Unis en ce qui concerne la reprise des adoptions.

« Il est absolument normal que le moratoire sur les adoptions reste en vigueur jusqu'à ce que la Roumanie ait une loi de protection des enfants et des familles », a souligné l'officielle européenne.

Et même après l'apparition de cette loi, « il faudrait qu'il n'y ait plus d'adoption internationale pour la Roumanie » a ajouté la baronne. Pour expliquer cette position, Emma Nicholson a recommandé à l'auditoire du Palais Victoria de reconnaître la pure vérité en ce qui concerne le problème des adoptions internationales, à savoir le fait que « des adultes sans scrupules ont fait de l'argent sur le dos des enfants roumains », « cela a encouragé les pédophiles et les trafiquants d'enfants », « les enfants sont apparus sur Internet ou ont été vendus et achetés par des inconnus ».

« Je ne souhaite pas évoquer les horreurs du passé, mais ceux qui font pression ne savent pas les conséquences que peut avoir la réouverture des adoptions internationales », a conclu la baronne.

Sa seigneurie considère qu'on peut donner aux états qui font pression pour la reprise des adoptions une réponse du genre : «

Vous n'avez pas besoin de respecter la Charte Européenne des Droits de l'Homme, mais nous le devons, alors nous vous suggérons de respecter nos lois, nos coutumes et le fait que nous sommes européens ».

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine o'clock Web Edition - 29/09/2002

Les adoptions internationales deviendront légales après le vote de la nouvelle législation sur la protection des enfants par Carmiola Ionescu à Bruxelles

La Roumanie est encore coincée entre les différences de positions américaine et européenne en ce qui concerne les adoptions internationales.

Le moratoire sur les adoptions internationales imposé par les autorités roumaines l'année dernière à la requête de l'Union Européenne sera prolongé jusqu'à ce que de nouvelles lois soient votées pour la protection de l'enfant.

Le moratoire expire le 9 octobre.

Le Premier Ministre Nastase a décrit les intentions de son Executif en ce qui concerne la législation de la protection de l'enfant auprès du président de la Commission Européenne qu'il a rencontré jeudi à Bruxelles.

La Roumanie prendrait en considération les observations de l'UE sur ce paquet législatif, qui sera plus tard fort probablement adopté par des ordonnances d'urgence.

Le Gouvernement dit qu'il est sûr que le moratoire sera prolongé jusqu'à ce que les lois soient votées. Les mêmes sources disent que l'intention des autorités roumaines est de mettre l'accent sur l'encouragement des citoyens roumains à adopter, au travers d'une autre ordonnance d'urgence qui sera prise la semaine prochaine.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul - 28/09/02

Un nouveau paquet législatif dans le domaine des adoptions internationales

Dans une société pauvre, tout est à vendre, y compris les enfants. Des cas de mères vendant leurs enfants à des citoyens étrangers pour des sommes d'argent plus ou moins importantes sont déjà célèbres.

Ces dernières années, ce commerce s'est développé et diversifié, avec des annonces placées sur Internet, où chaque enfant a son prix. Hier, le Premier Ministre Adrian Nastase a dit que "le système des adoptions internationales a généré beaucoup de complications ces dernières années.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un nouveau cadre législatif. Quand j'étais à Bruxelles, j'ai donné à M. Romano Prodi le paquet de lois concernant tout ce qui a rapport à la protection de l'enfant en Roumanie.

Quand les réglementations seront approuvées, nous les transmettrons au Parlement afin qu'elles soient adoptées très rapidement". Le Premier Ministre a dit que, dans le futur, les adoptions internationales seront une ultime solution pour les enfants roumains abandonnés et qu'on donnera la priorité à des solutions internes dans le pays même.

(C) Adevarul OnLine

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul - 28/09/02

L'UE veut que la Roumanie prolonge le moratoire sur les adoptions internationales

La Roumanie voudrait prolonger le moratoire sur les adoptions internationales, a déclaré Jonathan Scheele, Chef de la Délégation de la Commission Européenne en Roumanie, dans un entretien téléphonique qu'il a eu depuis Bucarest avec Reuters.

"L'UE, la Commission Européenne ont une position claire qui est que le moratoire doit être gardé jusqu'à ce qu'une nouvelle législation concernant les enfants en institution soit adoptée, ainsi que la capacité administrative adéquate pour l'appliquer.

Il est très clair que ceci n'aura pas lieu avant octobre", a dit Jonathan Scheele.

L'officiel européen a mentionné que le Gouvernement roumain a demandé à la Commission Européenne son opinion sur la mise au point du projet de loi concernant la situation des enfants en institution.

"Nous menons actuellement une analyse exhaustive d'un dossier très complexe... et nous faisons aussi vite que possible", a ajouté Scheele, qui a refusé de faire un commentaire sur la durée d'un possible renouvellement du moratoire.

Cependant, le Chef de la Délégation de la Commission Européenne à Bucarest a dit que l'UE, qui a aidé la Roumanie à fermer 34 des 500 orphelinats d'état and à transférer les enfants dans des centres de placement, continuera d'apporter son support financier.

La Roumanie a annoncé en juin un moratoire sur les adoptions internationales jusqu'en octobre 2002, après que l'Union Européenne a qualifié ces pratiques de "trafic d'enfants" et demandé que les autorités de Bucarest y mettent fin si la Roumanie veut intégrer l'Union Européenne.

Cependant, les familles américaines et occidentales, qui ont déjà choisi leurs enfants dans les orphelinats roumains, ont mis la pression sur l'état roumain pour qu'il lève le moratoire sur les adoptions internationales, en montrant qu'ils étaient tombés amoureux des enfants, qui pourraient avoir une vie meilleure dans un pays riche. Au moment du début du moratoire, environ 3500 familles étrangères avaient déjà commencé une procédure d'adoption, selon Reuters.

(C) Adevarul OnLine

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei - 27/09/02

Jouant sa carte américaine, le Gouvernement se prépare à "ouvrir" les adoptions internationales

Selon des sources gouvernementales, le gouvernement pourrait ne pas renouveler le moratoire sur les adoptions internationales en raison de pressions américaines et malgré les réserves européennes.

Le moratoire prendra fin le 9 octobre et, sous la pression américaine, de même qu'en provenance de France, d'Espagne et d'Israël, le gouvernement ne souhaite pas le renouveler.

Cette intention sera expliquée aujourd'hui à la Baronne Emma Nicholson, rapporteur pour la Roumanie auprès du parlement Européen, qui a été très impliquée dans les problèmes de la protection de l'enfant.

Emma Nicholson rencontrera aujourd'hui à Bucarest le Groupe de Haut Niveau au sujet des problèmes de l'enfance. Jonathan Scheele, chef de la délégation de la Commission Européenne en Roumanie, a suggéré mercredi le renouvellement du moratoire jusqu'à ce qu'un paquet législatif complet sur la protection de l'enfant soit adopté.

D'un autre côté, selon le "Financial Times", les officiels américains remettraient même en question les chances de la Roumanie d'être admise dans l'OTAN si le moratoire était renouvelé, ceci à la suite de la pression d'un groupe pour les adoptions internationales auprès du Congrès américain.

Les autorités roumaines considèrent que le moratoire n'a pas de sens puisque le système des adoptions et la protection de l'enfant ont été réglementés, et que le paquet législatif a déjà été transmis au Parlement.

Une fois encore, la Roumanie est prise en étau, entre les demandes des Etats-Unis et de l'UE. La Commission Européenne s'oppose aux adoptions internationales, bien que Bucarest insiste sur le fait que l'adoption domestique aura la priorité sur l'adoption internationale.

Le Premier Ministre Adrian Nastase a essayé hier de convaincre Romano Prodi, président de la Commission Européenne, que le moratoire n'est plus nécessaire.

Selon les sources, un compromis a été finalement atteint : la Roumanie prolongera le moratoire jusqu'à ce que le paquet législatif sur la protection de l'enfant soit adopté. La législation sera néanmoins adoptée grâce à une procédure d'urgence, d'ici au sommet de l'OTAN à Prague en novembre, et le moratoire sera alors levé pour satisfaire les américains.

La décision de suspendre les adoptions internationales fut prise il y a deux ans, suite à des critiques répétées en particulier de la part d'Emma Nicholson qui a accusé plusieurs fois les autorités roumaines d'abus dans leur système d'adoption.

Les seules adoptions internationales qui ont eu lieu après le début du moratoire ont été des cas déjà en cours.

Copyright C 1996-2002 Evenimentul Zilei Online

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Communiqué de presse - Ministère des Informations publiques - 27 septembre 2002

Vendredi 27 septembre au Palais Victoria a eu lieu la réunion du Groupe de Haut Niveau dans le domaine de la Protection de l'Enfant, présidée par le Premier Ministre Adrian Nastase, et Madame Emma Nicholson, rapporteur pour la Roumanie au Parlement Européen, co-présidente du Groupe.

Aux travaux de la réunion ont participé des ministres, des représentants des autorités locales et des organisations internationales qui ont mené les programmes en partenariat avec notre pays dans le domaine de la protection de l'enfant.

A l'agenda de la réunion du Palais Victoria ont été inscrits :

- le rapport d'activités réalisées par le Groupe Executif du Groupe de Haut Niveau
- l'évolution de la réoforme dans le domaine de la protection de l'enfant en Roumanie
- la présentation de la Campagne "Edelweiss"
- le rapport du GIASAI
- le paquet législatif dans le domaine de la protection de l'enfant
- le programme PHARE pour la fermeture de centres de placement

Le Premier Ministre Nastase a remarqué l'effort impressionnant faits par les membres du Groupe de Haut Niveau pour améliorer les activités dans le domaine. Il a souligné le fait que le Gouvernement est fermement décidé à lutter contre ceux qui considère les enfants comme une marchandise à vendre.

"Nous désirons trouver les meilleures solutions pour exercer cette responsabilité et nos efforts commencent à porter leurs fruits" a affirmé le chef de l'Executif.

En ce qui concerne l'application du moratoire sur les adoptions internationales, le Premier Ministre Adrian Nastase a précisé qu'il va être prolongé automatiquement, jusqu'à ce qu'on se soit assuré de disposer d'un cadre législatif spécifique et que soient remplies les conditions pour le renforcement des capacités administratives des institutions oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Reuters - 25/09/02

Par Radu Marinas

BUCAREST, 25 Sept - La Roumanie devrait étendre le moratoire sur les adoptions internationales jusqu'à ce qu'elle mette en place un meilleur système de protection de l'enfance et soit capable de le contrôler, a dit mercredi un officiel de la Commission Européenne.

La Roumanie a annoncé en juin dernier un moratoire sur les adoptions internationales jusqu'en octobre 2002 après que l'Union Européenne a dénoncé la pratique de trafic d'enfant et poussé Bucarest à nettoyer un processus corrompu, si la Roumanie veut rejoindre l'UE.

Mais des familles américaines et d'autres pays occidentaux qui avaient déjà choisi des enfants dans des orphelinats sordides ont exercé des pressions sur la Roumanie pour lever l'interdiction, arguant le fait qu'ils avaient lié des liens avec les bambins qui auraient ensuite une vie meilleure dans leurs pays riches.

L'interdiction, quand elle a été imposée, a en effet laissé environ 3500 familles étrangères au milieu de la procédure d'adoption.

"L'UE, la Commission, ont une position claire : le moratoire devrait être maintenu jusqu'à ce que la nouvelle législation (de la protection de l'enfance) soit mise en place avec la capacité administrative adéquate pour la mettre en œuvre" a dit Jonathan Scheele, chef de la délégation de la CE en Roumanie à Reuters lors d'un entretien téléphonique.

"Cela ne va être clairement pas le cas en octobre."

VENDU AU PLUS OFFRANT

Eperonné à l'action par un rapport accablant de l'UE, Bucarest s'est engagé l'année dernière à changer un système qui a envoyé 50000 bébés à l'étranger, vers le plus offrant, pour des frais allant jusqu'à 50000\$, depuis l'éviction du dictateur staliniste Nicolae Ceausescu en 1989.

L'interdiction du planning familial par Ceausescu avait rempli les orphelinats d'enfants non désirés dont la détresse est parvenue à l'attention générale après la chute du communisme.

Depuis lors, les autorités de Roumanie, un des pays européens les plus pauvres, ont tenté de réduire le nombre d'enfants dans les orphelinats, mais ceux-ci en hébergent encore environ 48000 actuellement.

Le gouvernement a dit que la nouvelle législation pour réorganiser le système de protection serait prête cet automne et encouragerait l'accueil national.

Mais l'annonce a été suivie par des articles dans les médias qui disaient que la Roumanie pourrait céder à la pression et lever l'interdiction après avoir réalisé qu'elle pouvait mettre en danger ses chances de rejoindre l'OTAN, parce que des familles américaines ont convaincu des sénateurs de voter contre l'entrée du pays.

Le Premier Ministre Adrian Nastase a déclaré récemment que le moratoire serait étendu pour éviter que les enfants roumains ne "redeviennent une marchandise".

La nouvelle législation supportée par l'UE rendra hors la loi les annonces par Internet, les frais et commissions en relation avec l'adoption et imposera une période obligatoire de résidence de 18 mois pour les parents adoptifs, ainsi qu'un sévère contrôle post-adoption.

Scheele a dit que le gouvernement a demandé son avis à la Commission à propos du projet de loi.

"Nous procédons actuellement à une analyse très attentive de ce qui est un ensemble très complexe... et nous faisons aussi vite que possible" a ajouté Scheele.

L'officiel de l'UE ne veut pas spéculer sur la durée de la nouvelle extension du moratoire.

Il a dit que l'UE, qui a aidé la Roumanie à fermer 34 des 500 orphelinats d'état et à mettre les enfants dans des familles d'accueil, continuerait à fournir son support financier.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Mediafax - 23/09/02

L'EIU (Economist Intelligence Unit) estime que les chances de la Roumanie d'entrer dans l'OTAN cette année ont crû.

Bucarest, 23 Sept (MEDIAFAX) -

L'adhésion de la Roumanie à l'OTAN au sommet de Prague cette année ne pourrait être empêchée que par des circonstances extraordinaires et imprévues, selon le rapport mensuel sur la Roumanie de l'EIU.

"Les chances de la Roumanie de rejoindre l'OTAN lors du sommet de Prague en Novembre ont été grandement améliorées, suite à la décision du Gouvernement de lever le moratoire sur l'adoption internationale d'enfants roumains et à l'accord avec les Etats-Unis pour ne pas extradier les citoyens américains vers la Court Criminelle Internationale", est-il dit dans le rapport de l'EIU.

Cependant, alors que les perspectives d'adhésion à l'OTAN sont encourageantes, les prévisions concernant l'intégration éventuelle de la Roumanie dans l'Union Européenne sont mauvaises.

"Bien qu'on s'attende à un progrès constant lors des négociations d'accession sous la houlette du PSD, le but de la Roumanie d'entrer dans l'Union Européenne en 2007 est irréaliste"[...]

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

ROMPRES - 17 septembre 2002

Rencontre entre le Ministre pour l'Intégration Européenne et le Directeur Général des Affaires Juridiques au Conseil de l'Europe.

1er janvier 2007, c'est une date réaliste pour l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, a déclaré Guy de Vel, directeur général des Affaires Juridiques au Conseil de l'Europe, commentant les déclarations du commissaire européen Gunter Verheugen, lors d'une rencontre qu'il a eu mardi avec le Ministre de l'Intégration Européenne, Madame Hildegard Puwak, relate MIE.

Au cours des discussions le Ministre pour l'Intégration a présenté la manière dont se déroule le processus d'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne, mettant en évidence le fait que les progrès enregistrés seront présentés dans le Rapport Annuel de la Commission Européenne, de même que le rôle des autorités roumaines dans les débats en ce qui concerne le futur de l'Europe.

Certains aspects concernant le rapport sur les standards du Conseil de l'Europe (CE) ont été abordés, de même que l'acquis communautaire en vigueur et les toutes dernières préoccupations du CE en ce qui concerne les adoptions internationales, la cybercriminalité, la lutte contre le terrorisme, les droits fondamentaux de l'Homme.

Le Conseil de l'Europe apporte son support à la Roumanie en lui accordant son assistance par des programmes de coopération bilatérale dans le domaine de la justice et des affaires internes, et de l'immigration, pour l'amélioration des actions de justice.

/ROMPRES/ Sursa: Rompres

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania Libera Dobrogea - 16/09/02

65 enfants en institution ont un nouveau foyer

Le projet "La Petite Rotterdam" a réussi à se terminer à temps

Au début de cette année, le président du Conseil Départemental de Constanta, Stelian Dutu, nous promettait un changement de la situation des enfants placés dans l'institution de Negru Voda.

En raison des conditions indécentes dans lesquelles vivaient les petits là-bas, le Conseil Départemental de Constanta a décidé qu'on avait vraiment besoin de changer cette situation.

Les choses devant être bien sûr changées pour le meilleur possible.

Aux côtés du maire de la ville de Rotterdam, Ivo Opstelte, Stelian Dutu a posé les bases d'un projet visant à la construction d'un refuge pour 65 enfants à particularités se situant dans le centre "Horizon".

Ce centre a été réalisé sur la base d'un partenariat de jumelage qui existe déjà depuis l'année 1978 entre Constanta et Rotterdam, et il a comme objectif principal la construction de six maisons de type familial, destinées aux enfants en difficulté.

Remarquons que ces maisons sont dans le meilleur état, composées chacune de quatre chambres de 3 ou 4 lits, avec bien sûr deux salles de bain à l'étage (une pour les garçons et une pour les filles) et encore une autre au rez-de-chaussée.

Le coût total du projet entier se monte à la somme de 370.000 \$, dont 250.000 \$ ont été alloués par la mairie de Rotterdam, le solde de 120.000 \$ représentant la contribution du Conseil Départemental de Constanta.

Au centre de placement "La Petite Rotterdam" ont déjà été installés des enfants du centre "Horizon", celui-ci étant en conséquence actuellement en cours d'aménagement pour recevoir des enfants handicapés de Negru Voda.

Ces 60 enfants placés dans le nouveau centre seront soignés par 4 mamans sociales dans chaque maison. Une de ces six maisons va recevoir au cours de la semaine prochaine les très jeunes enfants se trouvant au centre de placement "Le Futur des Enfants" (Viitorul Copiilor).

Les partenaires du projet "La Petite Rotterdam" sont : la fondation hollandaise "Kinderen van der Zwarte Zee" (Enfants de la Mer Noire) et le Conseil Départemental de Constanta, par la Direction Générale du Département pour la Protection des Droits de l'Enfant.

Selon le président Stelian Dutu, ce projet fait partie du produit social élaboré par le Conseil Départemental pour les citoyens de notre région, qui comprend encore, entre autres, la création d'un Centre de Prévention de la Violence Domestique, mais aussi du service d'ambulance rapide de type SMUR :

"C'est une obligation des institutions et des administrations locales d'assumer la responsabilité légale et morale d'intervenir de manière ferme pour les enfants ayant des problèmes divers et d'apporter dans leur vie un rayon de soleil et de joie.

Le Conseil Départemental va aussi se dédier dans le futur avec le même dévouement et sens des responsabilités au soutien des enfants en situation spéciale se trouvant dans les centres de placement du département de Constanta", a précisé Stelian Dutu.

Le président de ABN AMRO Bank Romania, Henk G. Mulder, un des principaux sponsors, considère que : C'est un

honneur pour ABN AMRO Bank Romania d'être impliqué dans des activités de ce genre.

Notre action a été dirigée vers l'aide aux enfants dans le besoin, et nous espérons que celle-ci sera suivie par d'autres compagnies".

A l'inauguration ont participé le président du Conseil Départemental de Constanta, Stelian Dutu, le maire de la ville de Rotterdam, Ivo Opstelten, le président de la banque ABN AMRO Romania, Henk G. Mulder, l'ambassadeur de la Hollande en Roumanie, des représentants des fondations hollandaises "Kinderen van der Zwarte Zee" et "De Stromen", le Secrétaire Général du Gouvernement, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, le directeur du port de Rotterdam, ainsi que le directeur général de la Direction Générale Départementale pour la Protection des Droits de l'Enfant de Constanta, Eugenia Munteanu.

Luiza Musei

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania Libera Moldova - 14/09/02

Abandonné une deuxième fois parce que son père naturel a demandé 300 dollars à des italiens qui voulaient l'adopter, un petit garçon de 6 ans de Marasesti, Vrancea, est resté une deuxième fois sans parents.

A cause de l'avarice de son père naturel, un petit garçon a été abandonné, à l'âge de seulement 6 ans, une deuxième fois.

Les parents naturels de Mihai Claudiu Stoian ont laissé l'enfant nouveau né à la pouponnière de Focsani. Les années qu'il a passées dans des institutions de protection ont laissé leurs marques sur Mihai Claudiu Stoian qui souffre d'un léger retard psycho-moteur.

Le garçonnet a été pris en charge par la Direction pour la Protection de l'Enfant du département de Vrancea et confié à une assistante maternelle. La femme a pris soin de lui gracieusement parce que la finalisation des papiers d'adoption avait mené à l'arrêt des droits offerts par l'état roumain, l'enfant étant maintenant citoyen italien.

La famille italienne, Mauro Marabini et Irene Padovani, de Bologne, l'ont adopté au mois de juin, les parents naturels de l'enfant ayant déjà donné l'accord à l'adoption deux ans auparavant.

A la grande frayeur des nouveaux parents, le père naturel de Mihai Claudiu Stoian a envoyé une lettre de menace aux italiens, leur demandant 300 dollars.

Dans le cas contraire, Mauro Marabini et Irena Padovani pourraient se voir poursuivis en justice afin d'obtenir l'annulation de l'adoption, avertissait le père naturel de Mihai Claudiu, qui terminait la lettre avec des vœux de "longue vie à l'enfant !".

Terrorisés et mécontents, sans avoir d'explication sur comment les "parents" avaient obtenu leur adresse depuis Odobesti, les italiens ont demandé de la part des roumains l'ouverture d'une procédure d'annulation de l'adoption.

"Nous condamnons la vente d'enfant et nous ne souhaitons pas collaborer à celle-ci", ont-il déclaré comme motivation à l'action ouverte auprès de la Section Civile du Tribunal du Vrancea.

La Commission Départementale pour la Protection de l'Enfant du Vrancea a pris le même chemin en se portant partie civile et en demandant de leur côté aussi l'annulation de l'adoption.

Les officiels roumains ont même expliqué leur position par "le non-respect vis-à-vis de l'enfant des obligations qui découlent de l'adoption" de la part de la famille "coupable"

Marabini-Padovani. (P.A)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania Libera Dobrogea - 03/09/02

Les Roumains ne sont pas intéressés par l'adoption d'enfants malades ou retardés

Le problème des abandons d'enfants en Roumanie est grave, il est la suite directe de l'état bien connu de misère et de manque d'éducation d'une certaine partie de la population qui se débarrasse des enfants, d'où la dénomination peu enviable dont on nous a affublé : « pays d'handicapés ».

Et ceci parce que la plupart des enfants abandonnés sont malades, considérés malheureusement comme impossibles à élever par leurs propres parents.

Et comme le roumain est inventif, il est venu à l'esprit de certains de tirer aussi du profit de la souffrance des autres. Les affaires souterraines sont bien connues, dans lesquelles sont impliquées des agences non-gouvernementales-fantômes qui ont gagné des millions de dollars avec le trafic d'humains vivants.

Des enfants innocents sont passés en l'espace d'une nuit du statut de citoyens roumains à celui de mendiants à Paris ou bien des donneurs d'organes pour la transplantation de qui sait quels enfants de l'Ouest.

Mais, parce que tout dans ce monde a une fin, des hommes de cœur se sont emparés du problème et ils sont venus nous enseigner comment sauver nos enfants.

Et, non par hasard, une des clauses d'adhésion de notre pays à L'Union Européenne a été la réglementation des adoptions, en particulier les internationales, et l'amélioration de la vie des enfants abandonnés, et à cette occasion, on a interdit le passage des enfants d'institution au-delà des frontières jusqu'à ce qu'on établisse des règles claires pour la réglementation des demandes d'adoption.

Ema Thompson a été désignée par l'Union Européenne comme étant habilitée à contrôler l'activité de tous les instituts qui s'occupent du domaine de la protection de l'enfant.

Au niveau local, la situation nous a été présentée par la directrice Eugenia Munteanu, qui nous a informés que dans les centres de placement, au nombre de 16, se trouvent 1500 enfants.

Parmi ceux-ci, seulement 100 ont été demandés en adoption par des familles roumaines, qui par contre ne se bousculent pas pour prendre soin d'un des 200 enfants ayant des problèmes de santé ou des retards psychiques légers.

Il est important de noter que ce retard intellectuel commence à s'installer très peu de temps après l'abandon de l'enfant, une fois qu'il est placé.

Pratiquement, il est question d'un trouble lié au manque d'amour du milieu familial dont le mineur est séparé. Pour cette raison, il faudrait que ceux qui désirent vraiment adopter un enfant réfléchissent au fait que les petits ne sont pas coupables du fait que la vie n'a pas été particulièrement généreuse avec eux.

A propos de ces maladies, pour ainsi dire « professionnelles », Eugenia Munteanu affirme qu'elles peuvent être guéries, mais que nous les roumains ne sommes pas encore prêts, nous ne disposons pas des spécialistes dont nous avons besoin pour la récupération des enfants.

A la place, intervient ici la nécessité de l'adoption internationale, puisqu'il existe des désirs parmi les citoyens étrangers. Ceux-ci ont une bonne éducation en ce qui concerne les handicaps et ils disposent des conditions matérielles et médicales pour leur traitement.

Pour cette raison l'apparition d'une loi qui réglemente les adoptions de ce type serait nécessaire. Et une autre nécessité, et pas des moindres, serait que les roumains aient plus de compréhension envers ces gamins malheureux et

qu'ils les aident à grandir dans leur pays, sans avoir honte d'eux.

Parmi les dossiers heureux de ce point de vue, mais avec une fin horrible, on compte aussi le cas d'Ilinca, une petite fille abandonnée à Baneasa en 1989.

Elle a été adoptée par une famille d'intellectuels, même si elle était d'origine à moitié rom et souffrait d'un important retard.

Quelques années après l'adoption, on a découvert que la petite était atteinte du SIDA. Malgré tout ça, la famille ne l'a pas abandonnée, l'aidant jusqu'au dernier moment, quand elle décéda à l'âge de 13 ans.

Même si sa vie a été courte, ils l'ont considérée comme leur enfant, l'ont aimée et l'ont soignée. Ils ne font pas de ceci un titre de gloire, et ils ont désiré plutôt rester anonymes.

Malheureusement, il n'y a pas beaucoup de tels exemples, et pour d'autres fillettes, la fin est encore très triste, sans amour, sans un parent...

Lacramioara Ciolacu

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul - N°3797 - 7 Septembre 2002

Sur les sites Internet, marchandise à vendre:

Un enfant roumain, évalué entre 20.000 et 50.000 dollars

Avant la suspension des adoptions internationales par l'Executif de Bucarest, il a existé des cas dans lesquels les enfants en institution ou abandonnés par leur famille ont été vendus à l'étranger, par l'intermédiaire d'Internet et de quelques organisations spécialisées dans le domaine, à un prix allant de 20 000 à 50 000 dollars.

L'affirmation appartient au Premier Ministre Adrian Nastase, qui a annoncé que le Gouvernement réduira au maximum le nombre d'adoptions internationales, celles-ci n'étant que l'ultime solution aux problèmes des enfants se trouvant dans les institutions de protection, et la décision d'adoption sera prise seulement si cette adoption assure aux enfants des conditions de vie décentes.

« On est parvenu à des cas injustifiés dans lesquels les enfants sont devenus une sorte de marchandise proposée à la vente par différents sites et par l'intermédiaire de certains organismes, sans que l'état puisse intervenir » a déclaré hier le Premier Ministre Nastase.

Il a qualifié de carrément « inacceptable pour les autorités roumaines » le cas récent dans lequel une famille italienne a pénétré dans un orphelinat et a tenté de prendre pour l'adopter un enfant sans le consentement de ceux qui en avaient la charge.

« De tels abus ne peuvent être acceptés » a dit le Chef de l'Executif. »

Valentina Muscalu.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei - Télégramme du 19 septembre 2002

Des parents adoptifs traînés en justice par des enfants.

Le Tribunal de Brasov va juger aujourd'hui un procès unique dans les annales des instances locales. Cinq enfants placés au Complexe d'Education de la Clairière Ensoleillée, patronné par l'homme d'affaire Ion Tiriac, ont attaqué en justice des parents adoptifs, le Comité Roumain pour les Adoptions et la Commission pour la Protection des Droits de l'Enfant de Brasov.

Les petits, âgés de 10 à 12 ans, sont en cours d'adoption depuis deux ans par trois familles d'Italie et une des Etats-Unis.

Les parents adoptifs ont essayé en vain d'emmener les enfants à leur domicile. Dans chaque cas, la famille s'est heurtée au refus de l'homme d'affaires Ion Tiriac, qui a déclaré qu'il ne permettra jamais que ces enfants quittent le Complexe d'Education de la Clairière Ensoleillée. (C.C.)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei - Jeudi 12 Septembre 2002

Bistrita: de « l'Edelweiss » au Parlement Européen

Alin Cordos

Floarea Capra, une jeune fille de 15 ans du Centre de Placement de Nasaud, vainqueur du prix pour la littérature lors du Concours National « Edelweiss », est partie mercredi pour Bruxelles, où, en même temps que d'autres enfants, elle va participer à une session spéciale du Parlement Européen.

Dans le cadre de la session organisée sur la proposition de la baronne Emma Nicholson, quelques vainqueurs du concours « Edelweiss » auront l'occasion de s'adresser aux parlementaires européens, de parler des changements qui ont eu lieu en Roumanie ces dernières années, mais aussi de la façon dont leur vie a été influencée par ces changements.

Le programme des enfants roumains comprend aussi une visite du siège de la Commission Européenne, le 13 septembre, mais aussi d'autres institutions de la capitale belge.

Le groupe retournera en Roumanie le 16 septembre.

Le Concours « Edelweiss » a eu lieu pour la première fois cette année et était destiné aux enfants âgés de 12 à 18 ans vivant dans des centres de placement de type familial.

Ils ont concouru dans les domaines de la littérature, la musique, le théâtre, le sport, la science et l'informatique. Par des bourses qui ont été accordées aux vainqueurs par l'Union Européenne, on a désiré encourager les talents.

Le Concours représente un des programmes de la campagne pour la prévention de l'abandon et de l'institutionnalisation des enfants.

La Campagne a été réalisée par l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, et financée par l'Union Européenne.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei - Jeudi 05 Septembre 2002

A Satu Mare, on procède à des placements en force

Anamaria Chiorean

Ce n'est pas facile d'être mère.

Parfois, tu as l'impression que tu ne peux plus continuer et tu penses à donner l'enfant à une maison d'enfants.

Mais ton enfant a besoin de toi, de ton amour, de ta chaleur et de ta protection. Aussi difficile que te paraisse le futur, tu peux trouver une solution et il existe des gens qui peuvent t'aider.

Si tu as besoin d'assistance, appelle le numéro gratuit 0800-200-200. Tu pourras ainsi connaître le numéro de téléphone de la Direction pour la Protection de l'Enfant de ta région qui peut trouver des solutions".

Ceci est le slogan d'un programme de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption par lequel on souhaite prévenir l'abandon et le placement des enfants.

Ce programme n'est pas encore respecté à Satu Mare, où la Direction pour la Protection de l'Enfant a décidé de la mise en institution d'un enfant de trois mois dans un centre de placement, prenant l'enfant sans l'accord de ses parents.

Lacrimioara Poci et Nicu Martocsan sont deux jeunes gens qui ont grandi en orphelinat. Après leur départ du centre où on s'occupait d'eux, ces deux-là ont eu besoin de se trouver chacun un endroit où vivre, manger et dormir.

Depuis six ans, Nicu a trouvé l'aide d'une fondation française de Satu Mare, la Fondation « Frères ». Lacrimioara est arrivée dans la même fondation deux ans après. Ici elle a connu Nicu et ils sont tombés amoureux.

Lacrimioara s'est finalement aperçue qu'elle était enceinte et a donné naissance trois mois plus tard à un petit garçon prénommé Rafael.

Nicu a cherché un emploi et Lacrimioara a fait tous les efforts possibles pour prendre soin de leur enfant. Quand l'assistance de la fondation « Frères » a cessé, la jeune femme a commencé à trouver de l'aide ailleurs.

Elle est ainsi arrivée à la Direction pour la Protection de l'Enfant, où elle a rencontré Margareta Corn, qui a pris la décision de placer l'enfant en urgence, sans procéder au préalable à une enquête sociale afin de voir si une telle mesure s'imposait.

Ainsi, « en situation d'urgence », dit l'employée de la Direction, « j'ai pris l'enfant et je l'ai emmené dans un centre de placement ».

Lacrimioara Poci déclare « Je suis en état d'élever mon enfant. Maintenant je le vois chaque après-midi. On me le montre par la fenêtre. Je ne voudrais pas qu'il finisse comme moi dans un orphelinat.

J'ai seulement demandé de l'aide pour élever mon enfant et ils me l'ont pris ». La jeune femme avait l'intention de trouver un emploi et, pendant ses heures de travail, de laisser l'enfant dans une crèche d'où elle le récupérerait après son travail.

Les choses se sont passées tout autrement, l'enfant a été mis en institution. Le père de l'enfant a appris la nouvelle juste après que tout cela s'est passé.

Nicu Martocsan déclare « on emmène là-bas les enfants abandonnés. Je ne l'ai pas abandonné. Je désire que cet enfant soit près de moi et de sa mère, parce que nous savons comment nous avons grandi ».

Actuellement, les deux jeunes gens habitent à la Fondation Frères, où Jean Manian prend soin d'eux comme un parent. Pour pouvoir récupérer l'enfant, les jeunes ont demandé l'aide de la station de radio Transilvania Satu Mare.

A la suite de l'intervention de la radio, le père de l'enfant a été convoqué lundi à la Direction pour la Protection de l'Enfant où on lui a dit qu'il pourrait récupérer l'enfant dès qu'il fera la preuve que Lacrimioara et lui ont un emploi et la possibilité d'élever Rafael.

L'employée de la Direction pour la Protection de l'Enfant de Satu Mare, Ana Marojac, a déclaré : « Nous avons pris la décision de mettre l'enfant en institution en situation d'urgence.

Nous n'avons pas fait d'enquête préalable parce que j'ai considéré qu'il était nécessaire que cet enfant reste au centre jusqu'à ce qu'on éclaircisse la situation des jeunes parents.

Maintenant nous procédons à une enquête et, après celle-ci, nous établirons ce qui doit se passer plus tard ».

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Source: Mediafax 28 août 2002

Le président de la Fondation "Viitorul Copiilor" (l'Avenir des Enfants) a été traduit en justice pour un cas d'adoption internationale 28 août 2002

Le président de la Fondation "Viitorul Copiilor", qui possède les 2 nationalités roumaine et israélienne, a été traduit en justice pour un cas illégal d'adoption internationale, informe le Bureau de Presse du Ministère Public.

Marian Maierson (57 ans), domicilié en Israël, est accusé d'avoir, dans la période 1999-2000, en sa qualité de président de la Fondation "Viitorul Copiilor" et avec la complicité de Daniela Rizea, réalisé des enregistrements officiels frauduleux concernant des répartitions et des décisions normalement émises par le Comité Roumain pour les Adoptions, dans des dossiers d'adoption internationale pour lesquels la fondation avait procuration.

Concernant Daniela Rizea, les procureurs de la Section de Lutte contre la Corruption et la Criminalité Organisées ont décidé de séparer les deux cas de poursuite pénale.

Les enquêteurs soutiennent que Maierson aurait poussé Dragos Chilea, un fonctionnaire qui a témoigné, de déposer au Tribunal de Constanta les dossiers d'enfants qui devaient être adoptés afin d'obtenir des jugements civils de consentement à l'adoption, alors qu'il savait que les décisions prises dans ces 54 dossiers ne correspondaient pas à la réalité.

Les procureurs mentionnent qu'ils ne peuvent pas poursuivre Maierson lui-même puisqu'il ne se trouve pas sur le territoire roumain.

Marian Maierson est poursuivi en justice par les magistrats de la juridiction du Secteur 1 de Bucarest pour les infractions d'instigation à produire des faux en écriture officielle et participation abusive à l'usage de faux.

Une source judiciaire a déclaré pour MEDIAFAX que les recherches effectuées en ce qui concerne Marian Maierson ont débouché sur l'ancien directeur de la Direction pour la Protection de l'Enfant du Secteur 5 de Bucarest, Sorin Diaconescu, toujours en liberté mais jugé pour faux intellectuel et abus en service, en liaison avec l'adoption illégale de 8 enfants en centre de placement.

Selon les procureurs, au cours de l'année 1999, Diaconescu, en sa qualité de directeur de la DPC du Secteur 5, a signé et mis en oeuvre de lui-même 8 dispositions concernant le placement en urgence d'enfants en difficulté.

Sur la base de ces dispositions, des décisions ont été émises par la Commission pour la Protection de l'Enfant de Constanta par lesquelles les enfants ont été confiés au centre de placement.

Dans le même temps, sur la base de ces décisions et dispositions, 4 des enfants ont été adoptés par des familles étrangères, par l'intermédiaire de la Fondation "Viitorul copiilor".

Ces 8 dispositions signées par Diaconescu n'auraient pas été communiquées à la Commission pour la Protection de l'Enfant au sein de la Direction du Secteur 5, seul organisme qui avait le pouvoir de décider du maintien ou de la révocation des dispositions prises par l'ancien directeur.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

EVENIMENTUL ZILEI 28 août 2002

Traduit en justice pour adoptions illégales, le romano-israélien Maierson révèle : un fonctionnaire du Secteur 5 est impliqué dans l'exportation d'enfants

Vasile Surcel
28 août 2002

Marian Maierson, président de la Fondation "Viitorul Copiilor", a été inculpé hier pour instigation à produire des faux en écriture officielle et participation abusive à l'usage de faux.

Les procureurs de la Section de Lutte contre la Corruption et le Crime Organisé au sein du Parquet Général, qui ont instruit ce dossier, affirment que, entre 1999 et 2000, Maierson a convaincu une certaine Daniela Rizea de produire des documents officiels concernant des répartitions et des décisions qui auraient du être émises par le Comité Roumain pour les Adoptions, dans des dossiers d'adoptions internationales menés par la Fondation "Viitorul Copiilor".

Maierson est aussi accusé d'avoir poussé le fonctionnaire Dragos Chilea à déposer au Tribunal de Constanta les dossiers de 54 enfants afin qu'ils soient ensuite adoptés à l'étranger.

Le tribunal d'instance de Constanta devait prononcer des jugements civils de consentement à l'adoption à partir de documents contenus dans les dossiers qui, pour la plupart, ne correspondaient pas à la réalité.

L'attention du public a été attirée depuis longtemps sur le problème des adoptions illégales d'enfants, envoyés par la Roumanie dans différents coins du monde.

Dans les dernières années, de nombreuses fondations se sont créées, qui, contre une commission se montant jusqu'à la centaine de milliers de dollars, sont devenus des intermédiaires dans beaucoup d'adoptions internationales illégales.

Une de ces fondations, "Viitorul Copiilor", dirigée par Marian Maierson, a attiré l'attention de la Direction de Lutte contre le Crime Organisé dès l'année 2000.

Cette fondation était établie dans la chambre 25 de l'Hôtel Victoria à Constanta. "L'exportation d'enfants" se faisait par la falsification d'actes du Comité Roumain pour les Adoptions.

Ainsi, les enquêteurs ont calculé que, pour chaque enfant "vendu ailleurs", Maierson a gagné jusqu'à 23000 dollars. Marian Maierson bénéficie de la double nationalité roumaine et israélienne.

Puisqu'il a quitté le territoire roumain, il sera jugé par contumace.

Une source judiciaire a déclaré pour Mediafax que les recherches effectuées concernant Maierson ont conduit à l'ancien directeur de la Direction pour la Protection de l'Enfant du Secteur 5 de Bucarest, Sorin Diaconescu, en liberté mais inculpé de faux intellectuel et abus en service, en liaison avec l'adoption illégale de 8 enfants d'un centre de placement.

Selon les procureurs, au cours de l'année 1999, Diaconescu, en sa qualité de directeur, a signé et mis en oeuvre de lui-même 8 dispositions concernant le placement en urgence d'enfants en difficulté.

Sur la base de ces dispositions, des décisions ont été émises par la Commission pour la Protection de l'Enfant de Constanta par lesquelles les enfants ont été confiés au centre de placement.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

CURIERUL NATIONAL N°3495 du 28/08/2002

Le trafiquant d'enfants Marian Maierson poursuivi en justice

Ramona Feraru, Valentin Bolocan

Marian Maierson, celui qui a « réussi » à faire la transaction de 54 adoptions illégales à destination d'Israël, a été mis en examen hier après que les procureurs et les officiers du « Crime Organisé » ont terminé leur enquête.

Il est accusé de faux en écriture et usage de faux. L'homme a bénéficié de la complicité de Daniela Rizea. Elle s'est occupé de tous les problèmes « technique » des affaires, c'est-à-dire de la falsification de répartitions d'adoptions.

Pratiquement, la fondation « Viitorul Copiilor » obtenait du CRA (Comité Roumain pour l'Adoption) la répartition pour un enfant, mais trois ou quatre étaient envoyés à l'étranger.

Le document était scanné, modifié et imprimé en couleur avec d'autres noms et d'autres dates, mais le numéro d'émission était gardé.

Dans l'éventualité où le juge voudrait le vérifier. La méthode a eu du succès, parce que Maierson a exploité une lacune des lois.

Il n'est pas obligatoire de mettre l'original de la répartition dans le dossier d'adoption. Pratiquement, les juges n'avaient pas à vérifier si tous les actes du dossier étaient des originaux et ils approuvaient les dossiers.

Evidemment, Maierson ne déposait pas les documents falsifiés avec leur numéro d'émission auprès de cette instance...

Tout s'est passé dans le département de Constanta. Même si les enfants étaient d'un autre département, pour les actes d'adoption, on utilisait les filiales locales des institutions gouvernementales de protection de l'enfant.

Les enfants qui ont été adoptés par des familles d'Israël provenaient des départements de l'Hunedoara, du Giurgiu et de Constanta.

Les affaires ont été découvertes pendant l'année 2000, quand elles sont arrivées aux oreilles des officiers de la Direction de Lutte Contre le Crime Organisé.

Quand il a senti que cela se resserrait autour de lui, Maierson s'est évaporé en Israël, état qui lui a donné sa seconde nationalité depuis un certain temps.

Informés de ce cas dès que le « Curierul national » l'a signalé en exclusivité, les policiers n'ont pas exclu que soient impliqués des responsables de la filiale de la Direction de la Protection de l'Enfant à Constanta.

Les enquêteurs n'en ont pas dit plus sur cette possibilité.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

The Guardian 31 juillet 2002

Les enfants perdus

Que sont devenus les orphelins roumains adoptés par des couples britanniques après la fin du régime Ceausescu ?

Diane Taylor
Mercredi 31 juillet 2002
The Guardian

Il y a plus de dix ans paraissaient les premières images d'enfants roumains malheureux, bouleversés et étrangement silencieux qui avaient été abandonnés dans des institutions.

En pleine indignation collective face à leur détresse, des milliers de couples britanniques et américains se précipitèrent pour les adopter.

Beaucoup de ces enfants qui avaient vécu des vies « à moitié » dans ces institutions n'étaient pas orphelins, mais avaient été placés par des parents qui eux-même existaient à peine et se battaient contre une misère noire.

Il leur était impossible de contrôler la taille de leur famille à cause de l'interdiction de la contraception et de l'avortement par Nicolae Ceausescu, ainsi que l'obligation pour les femmes de moins de 45 ans d'avoir au moins 5 enfants.

Il voulait augmenter la population, alors même que l'économie ne pouvait pas le supporter. C'est après la chute de son régime en 1989 que la vérité sur la vie des enfants abandonnés a commencé à émerger.

Ceux qui furent adoptés par des familles de l'ouest y arrivèrent avec un certain nombre de problèmes spécifiques : ils se balançaient d'avant en arrière, montraient des capacités limitées pour le mouvement et la parole et ils avaient des difficultés à donner et recevoir de l'affection.

Certains présentaient des symptômes "quasi-autistique". La période de temps pendant laquelle ils avaient été en institution avait eu, sans qu'on s'en étonne, des effets significatifs sur la gravité de leurs problèmes.

Alors comment, une dizaine d'années plus tard, ces enfants se débrouillent-ils avec l'héritage de leur jeunesse en institution ?

Jacqueline et Peter O'Curry furent parmi les premières familles à adopter en Roumanie. Ils avaient déjà 2 fils adultes et ils furent émus par les histoires des enfants qu'ils virent à la télévision au point qu'ils voulurent leur offrir un foyer au Royaume Uni.

Ils adoptèrent Tessy, 3 ans, après une visite dans un orphelinat roumain en octobre 1991.

"Elle a été la première enfant à nous sourire," raconte Jacqueline O'Curry. "Tous les enfants étaient laissés dans leur lit de bébé 23 heures par jour, et drogués pour qu'ils se tiennent tranquilles."

En novembre 1995, après une bataille prolongée avec les assistants sociaux de leur secteur qui s'opposaient au principe de l'adoption internationale, la sœur de Tessy, Claudia, 6 ans, ainsi qu'Eva, 7 ans, arrivèrent.

Toutes trois avaient vécu toute la gamme des difficultés communes aux enfants de ce type, mais Claudia et Eva, qui furent en institution beaucoup plus longtemps que Tessy, avaient des problèmes plus complexes et plus durables.

L'expérience des O'Curry ne surprend pas le Professeur Michael Rutter de l'Institut de Psychiatrie. Lui et son équipe

ont conduit une étude sur l'évolution de 165 enfants adoptés en Roumanie.

Jusqu'à maintenant, les conclusions ont montré des taux de rattrapage significatifs parmi ces enfants, la longueur de la période passée en institutions étant le facteur entravant le développement le plus significatif.

Pour un groupe d'enfants qui présentaient pour leurs parents des défis si complexes, des parents qui n'avaient souvent qu'une petite idée de là où ils allaient, le niveau extrêmement bas d'échec d'adoption est remarquable, seulement 1% d'échec dans le groupe étudié par Rutter comparé aux 25% des adoptions en général dans ce pays.

"Nos conclusions démontrent clairement à la fois la compétence de leurs soins affectueux [ceux des parents] ainsi que leur persévérance et leur ingéniosité pour faire face à des circonstances motivantes mais extrêmement difficiles," dit Rutter.

"Il faut leur rendre un grand hommage pour ce taux d'échec d'adoption si incroyablement bas."

Rutter et son équipe ont découvert que beaucoup des problèmes rencontrés par les enfants n'ont rien à voir avec ceux des enfants du Royaume Uni issus de milieux difficiles. Beaucoup des enfants roumains ont montré des relations sans discernement avec des étrangers, avec moins d'inhibitions à partir en promenade avec un inconnu que le groupe de contrôle d'enfants adoptés localement au Royaume Uni.

Des parents disent qu'ils ont du expliquer clairement l'ordre hiérarchique de la reconnaissance sociale et morale, qu'ils sont maman et papa, auxquels les enfants peuvent faire confiance, de même qu'à leurs frères et sœurs; viennent ensuite les membres de la famille élargie, comme les tantes et les oncles, puis les amis et les voisins.

Le Dr Tom O'Connor, un des membres de l'équipe de Rutter, dit que leurs recherches pourraient fournir des informations sur l'éducation des enfants d'autres groupes issus de milieux en difficulté :

"Nous observons actuellement le niveau d'efficacité des parents à éduquer leurs enfants dans ces milieux, ainsi que la capacité moindre ou pas de ces enfants à éduquer correctement les leurs."

Sophie et Daniel Murton ont adopté un bébé d'un orphelinat roumain fin 1999.

Sophie ne pouvait plus avoir d'enfant suite à un traitement chimiothérapique pour la maladie de Hodgkin. Ils ont rencontré quelques problèmes au début de l'adoption de Louis, 7 mois, mais, en droite ligne des recherches de Rutter, les difficultés furent relativement aisées à surmonter grâce à la courte durée de son placement en institution.

"Il s'est balancé dans son petit lit pendant les six premiers mois et il était très silencieux" se souvient Daniel. "Il ne voulait pas beaucoup d'affection car il n'y était pas habitué."

L'institution où il avait été avait des rangs et des rangs de lits et les soins prodigués aux bébés étaient sommaires, et leur stimulation très réduite. Les enfants sentaient l'urine et le désinfectant, et nous n'avons pas eu l'impression qu'ils étaient jamais emmenés dehors pour jouer."

On avait dit au couple que cela prendrait sans doute autant de temps que la durée du placement pour que Louis se remette de sa "vie d'avant" et c'est en effet ce qui s'est passé.

"Louis nous a donné une famille," dit Murton. "Il est une partie de nous maintenant. Nous préférierions que le problème des enfants en institution n'existe pas, mais il existe, et il y a des enfants qui ont besoin d'un foyer. Nous lui lisons des textes sur la Roumanie et nous sommes fiers qu'il en soit originaire".

En Roumanie aujourd'hui, d'autres bébés qui sont confiés aux autorités par des parents biologiques incapables de s'en occuper sont adoptés. Sarah Webb et son mari avaient déjà 4 fils mais ils désiraient adopter une fille. Avec leur bébé Claudia, qu'ils ont ramenée de Roumanie en juin dernier, ils n'ont eu aucun des problèmes rencontrés par d'autres familles adoptives.

"Elle était en famille d'accueil depuis qu'elle avait un mois, et elle est si joyeuse et affectueuse" raconte Webb. "C'est une vraie petite fille et elle peut mener ses quatre frères aînés par le bout du nez. Dès que je l'ai prise dans mes bras, j'ai su qu'elle était ma fille".

En ce qui concerne les O'Curry, ils se sont attaqués à chacune des difficultés de leurs filles lentement, patiemment et systématiquement. Les services sociaux ont fourni peu d'aide aux fillettes and ils ont du payer de leur poche des thérapies telles que la thérapie musicale Tomatis.

Le traitement, qui utilise la musique de Mozart, a été extrêmement bénéfique.

Tessy a toujours fréquenté une école classique, tandis qu'Eva est dans l'internat d'une école Rudolph Steiner pour enfants à particularités, et Claudia est dans une école spécialisée pour enfants ayant de légères difficultés d'apprentissage.

Au début, aucune d'entre elle ne savait jouer et, surtout pour les deux plus jeunes, aller dehors était une expérience terrifiante tellement elles n'y étaient pas habituées.

"Un enfant normal apprend à hiérarchiser ses relations "de l'intérieur vers l'extérieur", en commençant par construire la confiance qu'ils font à leur parents et ensuite, au travers de ces derniers, en apprenant comment se comporter dans des relations avec des étrangers à la famille" dit O'Curry.

"Ces enfants apprennent "de l'extérieur vers l'intérieur". Ils doivent d'abord faire confiance aux étrangers et plus tard à leurs parents."

Dans l'orphelinat, les enfants étaient nettoyés en étant forcés de se placer sous un robinet d'eau froide, alors ils avaient développé une terreur de l'eau. "Leur peau était grise quand elles sont arrivées mais il était hors de question de les mettre dans la baignoire.

Nous avons du commencer par laver seulement les petites parties visibles, avec un gant de toilette. J'emmenais la plus jeune avec moi dans la salle de bains en haut quand je prenais un bain, et quand j'ai vu qu'elle n'était plus pétrifiée, je lui ai demandé si elle voulait venir dedans aussi".

Le nombre accru, à l'origine, d'enfants en provenance de Roumanie s'est réduit en 2001 à un mince filet, avec seulement trois arrivées l'année passée.

En octobre 2001, un moratoire sur les adoptions internationales a été introduit après des plaintes de la Baronne Emma Nicholson concernant les mauvais traitements dans les orphelinats et le trafic d'enfants roumains. Une porte-parole du gouvernement roumain a déclaré que l'accent est désormais mis sur la réunification des enfants en orphelinats avec leurs parents biologiques, ou bien l'organisation d'adoptions domestiques en Roumanie.

L'adoption internationale est considérée comme un dernier recours. Si l'adoption internationale reprend, même sous une forme réduite, O'Curry dit que les parents envisageant l'adoption devront être solides et pleins de ressources.

"Les problèmes de ces enfants prennent des années et des années pour se dévoiler, et nous en faisons encore l'expérience tous les jours.

Nous ne pouvons pas prétendre que nos enfants sont normales, mais elles ont fait des progrès exceptionnels. Cela me brise le cœur de penser par quoi elles sont passées, et je referais la même chose sans hésiter".

"On ne peut pas prendre un enfant qui n'a vécu que dans un lit de 60 sur 120 cm et lui dire soudain : 'Voilà, maintenant tu peux avoir le monde'".

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Curierul National - N°. 3469 du 29/07/2002

L'itinéraire tragique d'un adolescent roumain

De la vie qu'il a menée dans le village de Bixad, au nord de la Roumanie, qu'il a quitté à l'âge de 16 ans, Cornel, 19 ans maintenant, se souvient « de la difficulté des travaux des champs, de la cueillette des prunes et de la coupe du bois l'hiver dans la forêt ».

A son arrivée à Paris, à Noël 1999, Cornel (dont le prénom a été changé) a connu seulement le froid, les manques de toutes sortes, surtout d'un abri, la faim et même la prison.

A la fin de 2001, il a été enfermé pour une période de 2 mois à la prison de Fleury-Mérogis en région parisienne, dans l'aile réservé aux mineurs, pour vol dans un parc-mètre, conduite sans permis, vol à l'étalage, comme des dizaines d'adolescents roumains seuls ou en bande, poussés par la pauvreté vers les grandes villes à l'ouest du continent.

Avec encore un visage d'enfant, à peine sorti de l'adolescence, portant un pull rouge imprimé d'une grande marque sportive, le jeune déclare qu'il a décidé d'en « finir avec la vie qu'il a mené dans le passé ».

Après avoir été apprenti chez un charpentier, puis chez un plombier, il a opté pour la mécanique, grâce à une association qui a réussi à le placer dans une famille d'accueil sur la base d'une décision de justice.

Il célèbre maintenant son premier salaire obtenu « honnêtement ». « Ca m'est difficile de passer à côté d'un parc-mètre sans le piller » reconnaît-il. Les gamins ont une expression colorée pour exprimer ceci : « ça leur picote le creux de la main ».

En 1999, au moment de Noël, Cornel dormait dans la rue «à une semaine de l'arrivée à Paris ». Des cousins qui lui avaient emprunté 2300 marks pour payer des visas « l'ont envoyé balader » parce qu'il ne pouvait pas payer sa part du loyer.

« C'était la tempête... le vent soufflait fort. J'avais très peur. Au printemps, j'ai cueilli des jonquilles dans la forêt pour aller les vendre au marché. Je volais et je revendais.

Quand je suis sorti de prison, j'ai continué à faire des bêtises » confesse-t-il. Cornel se vante de « tout savoir » sur les Roumains de Paris. « Je connais beaucoup d'enfants roumains qui vont en périphérie pour se prostituer.

C'est vrai ce qui est écrit dans les journaux » dit-il encore. A présent, il veut les convaincre « de ne plus faire ça ». « Je les considère comme mes petits frères » ajoute-t-il. A la fin du mois d'août, il a proposé d'aller les chercher, en compagnie d'un assistant social, pour s'adresser à eux dans leur langue.

« Quand j'appelle ma mère, elle commence par pleurer. Elle veut que je revienne. Et ensuite, elle veut que mes deux frères, des jumeaux de 14 ans, viennent ici. Mais moi, je veux qu'ils restent à la maison » dit-il en ayant l'air mal à l'aise sur sa chaise.

Le troisième frère est à Grenoble. De quoi vit-il ? Avec le même air fuyant : « eh bien, il vole ! ».

(AFP)

Evenimentul Zilei

Chaos dans le système de protection de l'enfant d'Alba

Lucian Dobrater
Samedi 27 juillet 2002

La Direction Generale pour la Protection des Droits de l'Enfant d'Alba est en plein processus d'évaluation de tous les enfants étant inscrits sur les registres des centres de placement et des réseaux d'assistants maternels professionnels du département.

L'opération de décentralisation du système entier, commencée il y a plus d'un mois, quand le docteur Dan Sicoe a été nommé à la tête de la DGPDE d'Alba, suppose également un volume très important de travail, en plus de celui pour réaliser l'inventaire de la situation actuelle d'environ 2400 enfants considérés comme défavorisés.

Des riches avec un enfant en centre de placement

Jusqu'à maintenant, toutes les données sur les enfants se trouvant au sein de différents programmes institutionnels des zones de Blaj, des Monts Apuseni, Alba Julia, Teius, Stremt, Galda, Mihalt, Ighiu, etc, étaient gardées en central, et l'action de décentralisation a été programmée pour se terminer au début de l'année scolaire.

A ce jour, il y a environ 1300 enfants en institution dans le département d'Alba, mais le nombre de petits en difficulté s'élève à près de 2400. Le Directeur de la DGPDE d'Alba, Dan Sicoe, a annoncé que les principaux partenaires des institutions dans cette vaste opération d'évaluation sont les mairies.

« A ce jour, l'état paie chaque année 26 millions [800 euros] par enfant en institution, alors que, en réalité, la somme est beaucoup plus importante, à peu près le double.

La solution du centre de placement a été superficielle dans de nombreux cas. J'ai trouvé une famille de Metes, avec un salaire, une pension, deux bœufs, deux porcs, 50 moutons et avec leur enfant en centre de placement », a déclaré Dan Sicoe.

"On n'apprend plus aux parents à élever des enfants !"

Tous les domaines à problème en ce qui concerne les enfants en difficultés seront abordés par les spécialistes de la DGPDE d'Alba. « L'état paie beaucoup trop pour un tel enfant. Il existe des alternatives bien meilleures pour les enfants et la société en général.

J'ai fait diverses demandes de réévaluation de la famille et de chaque enfant, afin de voir ce qui les plonge dans les difficultés : alcoolisme, violence,...; ou bien peut-être qu'il n'existe rien de tout ça.

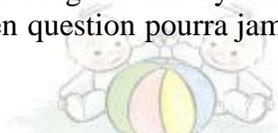
Nous cherchons aussi un support dans la famille. Malheureusement, j'ai constaté qu'on n'apprend plus aux parents à élever les enfants », a encore souligné le directeur de la DGPDE d'Alba.

Dans le département, il y a actuellement 47 enfants abandonnés qui peuvent bénéficier immédiatement d'un processus d'adoption, et encore 87 qui pourraient entrer en procédure d'abandon, pour tous se retrouver à terme dans le système de l'adoption.

La DGPDE d'Alba poursuit la décentralisation du système parce que c'est la seule chance d'une entrée dans une relative normalité, d'autant que plus de 60% du budget du Conseil Départemental est destiné aux institutions.

« A la dernière évaluation, la Roumanie était en 63ème position, c'est-à-dire quelque part au niveau du Kenya et

derrière la Bulgarie. Envoyer un gamin sur la route des maisons d'enfants est une catastrophe totale, on ne sait pas si l'enfant en question pourra jamais être récupéré », a précisé le Docteur Dan Sicoe.



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei

Trois officiels américains sont intervenus pour l'adoption d'un petit tsigane

Laura Lica
Vendredi 12 juillet 2002

Un petit garçon gitan âgé de 7 ans vit au Nebraska, Etats-Unis, avec les enfants d'une famille américaine. Il s'appelle Jon et il est devenu le fils adoptif de Kelley et Perry Edwards l'année passée.

Les deux époux ont commencé les démarches d'adoption en septembre 2000 mais ils se sont heurtés à diverses "barrières" bureaucratiques qui les ont menés à devoir faire appel, au final, à l'aide de personnes influentes afin de pouvoir ramener Jon aux Etats-Unis.

Deux sénateurs et un gouverneur sont intervenus pour Jon

Les époux Edwards ont vu la photographie de Jon dans la revue éditée par une fondation qui s'occupe d'adoption internationale, "Holt International Children's Services".

Le petit garçon a beaucoup plu aux deux américains et, quand ils ont appris qu'il était tsigane, ils ont pensé qu'en Roumanie, ses chances d'être adopté par une famille autochtone étaient minimes.

A partir de là, ils ont décidé de l'adopter afin qu'il grandisse avec les quatre autres enfants qu'ils avaient déjà. "Nous avons aussi quatre enfants de nous mais immédiatement après l'avoir vu, nous avons été attirés par lui", ont déclaré les époux Edwards pour le journal local "North Platte Telegraph".

En décembre 2000, ils ont commencé à s'intéresser aux aspects légaux de l'adoption. Mais ils ont appris qu'il leur fallait attendre encore un bon moment parce que le Premier Ministre Adrian Nastase venait juste d'interdire les adoptions internationales.

Cette situation a rendu Perry Edwards très mécontent et il a tenu à exprimer son opinion dans le journal en question : "Encore beaucoup de membres du gouvernement roumain ont l'air de croire que les américains ne veulent des enfants que pour le trafic d'organes ou le sexe".

Les époux Edwards ne se sont pas laissés abattre et ont appelé à l'aide des politiciens américains. Deux sénateurs et un gouverneur les ont aidés à mener à leur fin les formalités d'adoption.

Ainsi, le petit garçon tsigane, abandonné par sa mère à l'hôpital tout de suite après sa naissance, dont le père n'a rien su, et qui a grandi en orphelinat, a fini par être non seulement désiré mais aussi par faire intervenir des politiciens américains en sa faveur.

Le 22 février 2001, la famille Edwards est venue à Bucarest afin de prendre Jon et de l'emmener avec elle vers une autre vie, complètement différente de celle qu'il avait vécue jusque là.

Perry et Kelley ont raconté que le petit garçon était très maigre et avait la gale : "Nous l'avons pris avec seulement ses vêtements sur lui. Il perdait une langue et un pays. Cela a du être bouleversant pour lui".

Le 8 mars, Jon est arrivé aux Etats-Unis et, pour la première fois de sa vie, la Fête des Mères [célébrée le jour de la Fête des Femmes, en Roumanie] a pris un sens, il avait maintenant quelqu'un à qui la souhaiter.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul 09/07/2002

L'Autorité pour la Protection de l'Enfant risque de ne pas consommer les fonds prévus pour les 4 programmes nationaux, le premier appel d'offre a déjà été annulé.

Après qu'il a lancé en grandes pompes quatre "programmes d'intérêt national" dans le domaine de la protection de l'enfant, le gouvernement a décidé d'une telle procédure de sélection des projets que les ONG n'ont réussi à se qualifier que pour un des quatre seulement.

Conformément à la méthodologie publiée, les organisations non-gouvernementales avaient seulement quelques jours pour réunir une masse de documentation, qui introduisait aussi en plus de nouvelles modalités d'éligibilité.

En conséquence, mis à part le programme de formation des ressources humaines du système de protection de l'enfant, aucun des autres programmes (intégration sociale des enfants des rues, fermeture des institutions de type ancien destinés aux enfants handicapés, intégration socio-professionnelle des jeunes des institutions ayant atteint l'âge de 18 ans) n'a obtenu le nombre minimum de 2 offres remplissant les strictes conditions demandées, le processus devra donc être repris au tout début.

"Actuellement, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption ne dispose pas d'une base de données de ceux qui pourraient répondre aux appels d'offre", nous a déclaré le secrétaire général de l'ANPCA, Monsieur Viorel PARVU, qui a de plus exprimé son inquiétude envers le fait qu'un retard dans l'identification des projets pourrait faire que la somme totale allouée, 215 milliards de lei (soit 7 millions d'euros), ne soit finalement pas dépensée d'ici à la fin de l'année.

Oana Popescu.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romània liberà - 24/06/02

Une activité sérieuse : "UNE MAISON D'ENFANTS N'EST PAS UN CHEZ SOI" est arrivée aussi à Braila

Récemment a été organisée à Braila une rencontre à laquelle ont participé de nombreux représentants d'institutions et de fondations locales, afin d'investiguer les possibilités de coopération au sein de la communauté pour aider les familles et les enfants, pour prévenir l'abandon et l'institutionnalisation des enfants.

L'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, en collaboration avec la Commission Européenne (CE), a lancé l'année passée le programme de "Développement des Services Sociaux pour la Protection de l'Enfant", financé par la CE, dont les objectifs sont le support du processus de désinstitutionnalisation en Roumanie et l'encouragement, dès que possible, à l'éducation des enfants dans leur famille et pas en institution.

Le programme a offert financement et aide pour 110 projets dans tout le pays.

Ces projets développent actuellement des alternatives pour les enfants et les familles et ont eu pour résultat la fermeture d'insitutions.

Alecsandrina Broasca, directrice générale de la Direction Générale Départementale pour les Droits de l'Enfant, a fait quelques remarques concernant l'institution qu'elle dirige. "En 1997, j'ai repris la responsabilité de cette institution.

Après 5 ans d'activité je réalise que j'ai réussi l'expérience pas à pas. En 1998, j'ai pris en charge 1150 enfants et en août 2000 encore 550. En ce moment, nous avons encore 1000 enfants en institution, mais pour plus de 65% des cas on a trouvé des solutions de désinstitutionnalisation.

J'ai réussi à créer un réseau de 65 assistants maternels, nous nous en réjouissons, mais nous n'avons pas trouvé de solution pour tous les enfants. Il y a aussi des enfants violentés qui doivent s'intégrer, il faut oublier leur passé et qu'ils soient acceptés. Dans la période 1997-2002, notre institution a trouvé des familles pour 300 enfants. Il y a eu 204 adoptions internationales et 115 adoptions nationales.

Nous avons le projet, avec l'aide du Conseil Départemental, d'essayer de trouver des appartements pour les enfants qui ont atteint l'âge de 18 ans. Cette catégorie de jeunes s'adapte plus difficilement, personne ne leur offre de possibilité d'être engagé et c'est un handicap social".

Gina Bahor

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Au service du lecteur - Mercredi 19 juin 2002



Gabriela Palade
Eryka Lang

Un job toujours plus recherché, “maman professionnelle”

Apparue chez nous depuis quelques années seulement, la profession de “maman professionnelle” commence à gagner du terrain. De plus en plus de femmes, ayant dépassé la prime jeunesse, se retrouvant sans travail ou bien n’ayant jamais travaillé, mais voulant toucher une retraite choisissent d’élever et d’éduquer les “enfants de personne” en échange d’un salaire modique.

Bien qu’à première vue, ce poste semble être à la portée de tout le monde, ce n’est pas n’importe qui qui réussit à devenir la maman d’enfants qui, souvent, ont des problèmes de santé, des troubles du comportement ou encore proviennent de familles désorganisées.

Pour un salaire plus faible que leur budget, ils sont toujours plus nombreux, ceux qui assument la responsabilité de la croissance d’un enfant, alors que c’est un “service” qui vous sollicite 24 heures sur 24 et qui ne peut être exercé qu’après avoir suivi des cours spécifiques et obtenu une attestation d’assistant(e) maternel(le) professionnel(le).

L’année dernière, le nombre de “mamans avec diplôme” a doublé, et 8000 enfants orphelins ont trouvé une famille. A côté de l’Autorité Nationale pour la Protection de l’Enfant et l’Adoption (ANPCA), il existe aussi des organisations non-gouvernementales qui sélectionnent des mamans ou des familles pour les enfants en institution dont elles prennent soin.

Comme une des conditions nécessaires pour se trouver un bon travail est d’avoir moins de 35 ans, un physique agréable et des études supérieures, il est facile de comprendre pourquoi toujours plus de femmes ayant gentiment dépassé leurs années de prime jeunesse, se sont orientées vers un nouveau métier : celui de “maman professionnelle”.

Mais on n’accepte pas n’importe qui, il existe une série de conditions à remplir. Pour obtenir l’attestation d’assistant maternel professionnel, le candidat doit être en bonne santé (il doit aussi présenter tous les ans son carnet de santé), avoir un comportement adéquat et ensuite avoir un logement où on peut assurer à l’enfant accueilli en placement des conditions de vie décentes.

Ne peuvent pas faire acte de candidature à ce “poste” ceux qui ont été condamnés pour une infraction à sentence définitive, les personnes déchues de leurs droits parentaux ou qui souffrent de maladies chroniques transmissibles.

Ceux qui ont déjà un carnet de travail n’ont pas de chance puisque, au moment où ils deviennent assistants maternels professionnels, ils doivent renoncer à leur ancien poste.

La sélection est faite par l’ANPCA ou, dans le cas des organismes non-gouvernementaux, par des représentants ce ceux-ci.

Les obligations des “parents professionnels”

Les premiers “obstacles” passés, les candidats doivent suivre un cours, ensuite on leur fournit leur carnet de travail et on leur confie un poste effectif. A partir de là commencent les obligations qui ne sont pas des moindres : les nouveaux parents doivent assurer des conditions de vie décentes aux enfants, les aider à s’intégrer dans la famille autant que dans la société et garder confidentielles les informations reçues concernant les enfants. Mais, encore en plus, au cas où les parents naturels voudraient les reprendre pour les élever ou s’il apparaît que des personnes désirent les adopter, les parents professionnels sont obligés de préparer les petits pour cela. De même, ils doivent permettre aux spécialistes des institutions qui leur ont confié les enfants d’évaluer la situation des gamins et d’informer avec précision ces institutions au cas où des changements dans la vie personnelle des “parents professionnels pourraient avoir une influence sur leur activité. En une seule année, le nombre des assistants maternels a doublé. Dans un rapport présenté récemment au gouvernement par l’Autorité Nationale pour la Protection de l’Enfant et l’Adoption, on voit que le nombre d’assistants maternels professionnels recrutés, évalués et préparés pour les services publics départementaux est passé de 3228 au premier janvier 2001 à 6473 à la fin du mois de février 2002, pendant la même période le nombre d’enfants placés aux soins de familles “d’emprunt” a crû de 30572 à 38615.

Le village des mères sociales

En dehors des institutions d’état, il existe aussi des organisations non-gouvernementales qui s’attèlent à la tâche de rechercher des mères pour les enfants abandonnés par leurs parents.

L’une d’entre elles est SOS-Villages d’Enfants Roumanie (SOS - Satele Copiilor Romania), qui recrute et scolarise des jeunes qui deviendront des mamans sociales, leur assure le logement, les engage et les paie.

L’organisation sélectionne, une fois tous les 2 ans, des candidats pour “l’Ecole des Mamans SOS”, la formation de préparation à la profession de maman sociale.

Celle-ci s’adresse à des femmes entre 28 et 38 ans, avec un niveau d’étude secondaire ou universitaire, sans obligation familiale (non mariée, divorcée, veuve, sans enfant), en bonne santé physique et psychologique.

Dans les villages SOS, les futures mères sociales sont scolarisées et après avoir passé un test, elles peuvent être engagées dans le cadre de l’organisation. Elle leur assure un logement, la nourriture et une retribution égale au SMIC, c’est à dire 1700000 lei.

“En 10 ans, depuis que l’organisation fonctionne chez nous, plus de 40 femmes sont devenues mères sociales. Elles habitent de façon permanente dans le village SOS, dans une maison qui appartient à l’organisation, une maison qu’elles doivent diriger et entretenir.

On leur confie six ou sept enfants”, dit Angela Dogaru, la coordinatrice de ces activités pour l’organisation.

De nouvelles familles pour des enfants séropositifs

On pourrait croire que les parents professionnels acceptent seulement des enfants-modèles mais il existe aussi des familles qui assument de grandes responsabilités : elles prennent soin d’enfants contaminés par le virus HIV, par l’intermédiaire du programme lancé par l’organisation Holt Romania.

Le programme, unique chez nous, met la vie d’un enfant malade entre les mains des familles recrutées par l’organisation. Il leur assure un salaire, la fourniture des médicaments nécessaires et une assistance spécialisée continue pendant toute la durée de la vie de l’enfant.

Si, dans les autres cas, la condition de base est que l’assistant n’aille pas travailler ailleurs, il faut cette fois-ci qu’un des parents bénéficie d’une source propre de revenus.

“Les familles concernées doivent donner des preuves de leurs capacités émotionnelles.

Après avoir suivi une série de cours, et dans ce cas cours médicaux aussi, elles seront évaluées et recevront ensuite l’attestation d’assistant maternel professionnel”, déclare Livia Trif, présidente de Holt Romania.



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Le Figaro 14/06/2002

ROUMANIE Une parlementaire européenne met en cause une expérience médicale Les orphelins roumains font les frais d'une polémique

par Arielle Thedrel

C'est une étrange polémique que vient de déclencher la baronne Emma Nicholson de Winterbourne, rapporteur du projet d'adhésion de la Roumanie auprès du Parlement européen.

A en croire la députée européenne, des enfants roumains abandonnés serviraient de « cobayes » à un groupe de scientifiques américains. Le mot « cobaye » n'est pas prononcé, mais il est clairement suggéré.

Il y a un an et demi environ, des chercheurs américains, soutenus par la fondation MacArthur, les universités du Minnesota et du Maryland, ont entamé, avec l'accord des autorités roumaines, une étude sur le développement physique et mental des enfants placés dans des orphelinats.

Trois groupes de 70 enfants, vivant dans leurs familles naturelles, dans des familles d'accueil et dans des institutions, sont observés et filmés lors de séances de jeux ou d'entretiens avec des psychologues.

Saisie d'un doute sur la légalité et la moralité de cette étude, la baronne Nicholson fait pression auprès du gouvernement roumain pour qu'il y mette fin. Selon elle, les travaux menés par les scientifiques américains ne peuvent que nuire aux enfants eux-mêmes en les condamnant à rester cloîtrés dans des orphelinats.

Elle suggère que si cette étude est menée en Roumanie, c'est parce que certaines expérimentations, les électroencéphalogrammes notamment, seraient interdites aux Etats-Unis.

La baronne affirme enfin que ce projet viole les réglementations européennes sur la protection de l'information et s'inquiète des risques de détournement des films vidéo tournés par les chercheurs américains.

Sauf, rétorque un spécialiste de la protection de l'enfance, que l'électroencéphalogramme est une procédure on ne peut plus inoffensive, que les enfants soumis à ces expérimentations ne sont pas bloqués dans les orphelinats – plusieurs ont pu être adoptés ou transférés dans d'autres établissements – et que le programme financé par la fondation MacArthur a permis de subvenir aux besoins des soixante familles d'accueil qui participent à l'expérience.

En réalité, selon la même source, « ce programme doit permettre de trouver de meilleures modalités pour soigner les enfants placés dans des orphelinats et faciliter ainsi leur adoption ».

En novembre 2000, préoccupée non sans raison par le trafic des enfants abandonnés, la baronne Nicholson, membre de la chambre des Lords, avait convaincu le gouvernement d'Adrian Nastase de suspendre l'adoption internationale, qui permettait pourtant de sauver 4000 enfants chaque année.

Cette décision, qui partait de bons sentiments, s'est vite avérée contre productive à un moment où les autorités roumaines affrontent une situation sociale alarmante.

Le chômage suit une courbe ascensionnelle et près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Résultat : le moratoire sur l'adoption internationale compromet les efforts engagés depuis 1996 pour améliorer la situation dramatique des orphelinats. Depuis un an, constate l'organisation humanitaire SERA (Solidarité Enfants Roumains Abandonnés), les léagans (orphelinats pour nourrissons jusqu'à 3 ans), où le nombre d'enfants avait diminué de moitié, se remplissent à nouveau.

Par voie de conséquence, les locaux et le personnel soignant que l'on espérait libérer pour des enfants plus âgés et parfois gravement handicapés sont indisponibles.

Or, malgré les progrès réalisés, les professions paramédicales restent rares en Roumanie et nombre d'orphelinats ne sont encore rien d'autre que des mouiroirs.

« Si l'objectif était de mettre en place un système d'adoption sans bavures, il suffisait de changer la législation, estime un humanitaire. En fin de compte, ce sont les enfants qui trinquent .»

Le comble du paradoxe lorsque l'on sait que l'amélioration du sort des enfants est l'une des conditions posées par les quinze pour l'admission de la Roumanie à l'Union européenne.

Un million d'euros pour un orphelinat modèle

En 1990, le « caminspital » de Balteni était l'une de ces « poubelles » de l'enfance abandonnée qui foisonnait en Roumanie. Des bâtiments insalubres perdus en rase campagne, abritant 200 enfants handicapés mourant de froid, de faim, et de mauvais traitements.

Douze ans plus tard, grâce aux efforts de l'organisation SERA, Balteni est équipé de chauffage, d'eau courante, de sanitaires et d'un personnel soignant qualifié. Malgré ces aménagements, la situation de cet établissement reste préoccupante.

L'un des bâtiments tombe en ruine, l'orphelinat est isolé, il mélange enfants et adultes atteints de toutes sortes de pathologies . SERA a lancé une opération pilote qui vise à transférer les enfants de Balteni à Tirgu Jui, la ville la plus proche.

L'organisation humanitaire a déjà acquis un terrain proche du centre ville. Des locaux adaptés sont en cours de construction. Mais il manque un million d'euros pour achever ce qui ambitionne d'être un orphelinat modèle.

SERA : 20, rue de BAUME, 75008 Paris 01.45.62.32.32

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Adevàrul N°3724 - 14 juin 2002



La Roumanie a mis fin aux ventes d'enfants,
déclare la Baronne Emma Nicholson

La Roumanie a réussi à mettre fin aux ventes d'enfants et aux profits qui en découlaient tout en supportant la poursuite du processus légal pour quelques centaines d'adoptions internationales, a déclaré, jeudi, à Strasbourg, le rapporteur spécial pour la Roumanie au Parlement Européen, Emma Nicholson, dans un interview téléphonique accordé à Reuters.

"Les efforts considérables fournis par le Premier Ministre Adrian Nastase et son équipe ont généré des résultats dignes d'appréciation.

J'ai parlé avec le gouvernement de Bucarest qui analyse maintenant les 200 ou 300 derniers cas qui seront résolus d'ici à la fin de l'année" a déclaré Emma Nicholson.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3720 - 10 juin 2002

Aux temps nouveaux, toujours elles :

Les Fondations qui exportaient des enfants se sont reconverties dans la prévention de l'abandon La Mairie et le Conseil Local du Secteur 3 ont organisé samedi une rencontre pour la recherche de solutions en vue de prévenir l'abandon familial et scolaire.

Quand les participants se sont présentés, la représentante de la Délégation de la Commission Européenne, Mariela Neagu, a eu l'air visiblement irrité.

L'attitude de Madame Neagu avait une raison. Dans l'amphithéâtre de l'Hopital « Victor Babes » se trouvaient aussi des membres de certaines fondations accréditées dans le domaine de la protection de l'enfant qui, jusqu'à il y a un an, étaient des intermédiaires pour les adoptions internationales.

"La Direction pour la Protection de l'Enfant du Secteur 3 collabore aussi avec des fondations qui ont envoyé des enfants dans des familles adoptives étrangères.

Certaines d'entre elles ont disparu immédiatement quand elles n'ont plus pu le faire, mais d'autres fonctionnent encore", a déclaré Eugen Plesca, le maire du Secteur 3.

Selon le directeur de la DPC, Florin Vasile, les fondations qui ont changé l'objet de leurs activités sont : "Iulia", "O noua speranta" et "Totul pentru copii".

Les représentants de la Mairie du Secteur 3 affirment que le sort réservé aux petits qui ont été envoyés à l'étranger est encore suivi de près.

Cela montre donc que, après la réorientation de la politique dans le domaine de la protection de l'enfant, les ONG peuvent aussi changer leur champ d'activité.

L.S.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei - Samedi 08 juin 2002

Le tricolore arboré aux Etats-Unis par des enfants de Suceava

Laura Lica

Une famille américaine ne cache pas sa joie d'avoir fait le choix d'adopter en Roumanie.

Une famille américaine qui a adopté trois enfants roumains a été invitée à la célèbre émission télévisée d'Oprah Winfrey et a ainsi été le sujet d'un épisode de la série documentaire intitulée "Adoption", diffusé par la chaîne Hallmark.

Les époux Favazza ont joliment parlé à propos des orphelinats roumains et ont dit que, dans leur cas, les procédures d'adoption s'étaient déroulées normalement.

Ils ont dit que les reportages roumains sur des adoptions illégales ou même sur des parents qui vendaient leurs enfants, que les américains sont habitués à voir, ne reflètent pas du tout la réalité.

Avec leurs quatre enfants, un biologique et trois de Roumanie, les américains se disent maintenant très heureux. Les époux Favazza disent que, en ce qui concerne les enfants adoptés en Roumanie, ils font tout ce qui est possible pour qu'ils n'oublient ni leur pays ni leur culture.

Alors quand c'est l'anniversaire d'un des enfants de la famille Favazza ou l'anniversaire de leur adoption, la façade de la maison arbore le drapeau roumain.

Un choix entre la Chine et la Roumanie

En 1994, les époux Favazza sont décidés à adopter deux enfants. Joe Favazza et sa femme sont un peu découragés par les nombreux cas américains où, après l'adoption, les parents naturels des enfants réapparaissent et où suivent alors procédures et autres complications; aussi se sont-ils décidés à opter pour une adoption internationale.

Ils ont appelé une agence ayant une très bonne réputation qui les a informés qu'ils remplissaient les critères de seulement deux pays : la Chine et la Roumanie.

“C'était compliqué parce que nous n'étions plus très jeunes, et la majorité des pays avaient des limites d'âge. En plus, la Pologne, par exemple, demande qu'au moins un des parents adoptifs soit catholique et d'origine polonaise.

Nous devons choisir entre la Chine et la Roumanie. Nous avons choisi la Roumanie parce que l'agence y avait de nombreux contacts et une relation de plus longue durée avec les orphelinats”, nous a déclaré Joe Favazza.

L'agence leur a annoncé immédiatement qu'ils avaient trouvé deux enfants officiellement déclarés abandonnés : Annelise et Petr, âgés respectivement de deux et un an.

On leur a envoyé un dossier avec des détails et des photographies des enfants.

“Nous les avons pratiquement adoptés tout de suite et quand nous sommes allés à leur rencontre à l'orphelinat de Suceava où ils étaient élevés, nous étions déjà leurs parents.

Nous sommes restés impressionnés par les personnes qui travaillaient là-bas et par les bonnes conditions de vie des enfants. Quand le directeur nous a proposé une visite de l'orphelinat, une petite fille a commencé à nous suivre partout.

Nous avons demandé qui elle était, le traducteur est revenu vers nous à un moment donné et nous a dit : "C'est votre fille". Nous avons rencontré Petr dans une pièce où les enfants les plus petits de l'orphelinat prenaient leur boisson.

Nous avons été charmés par eux deux et, ce jour-là, nous les avons pris avec nous à Bucarest où nous sommes restés encore un peu, puis aux Etats-Unis."

Alina, une promesse à respecter

Un jour avant que la famille américaine nouvellement constituée ne retourne en Amérique, les époux Favazza ont appris que leurs deux enfants adoptés avaient encore une sœur plus âgée grandissant dans un autre orphelinat à Suceava aussi.

Légalement, ils ne pouvaient adopter que deux enfants à la fois mais il ne leur fallait attendre que six mois pour commencer la procédure d'adoption pour Alina aussi.

Les choses se sont encore compliquées car, moins de six mois après le retour aux USA, Paddy Favazza a découvert avec surprise qu'elle était enceinte.

"Il a fallu que nous restions au pays parce que la grossesse était difficile.

Ma femme a quand même accouché sans trop de problème et nous nous sommes brusquement réveillés : 11 mois plus tôt, nous étions seuls et sans grand désir d'avoir des enfants, et voilà que maintenant nous en avons trois ! Nous avons pris un peu de temps pour nous en remettre et, moins d'un an après la naissance de Jennifer, nous avons commencé à nous intéresser à la façon d'adopter aussi Alina pour réunir la fratrie", a déclaré Joe Favazza.

"Nous avons été impressionnés par les orphelinats roumains"

Le père d'Alina ayant accepté que la petite fille rejoigne ses frère et sœur plus jeunes, la famille favazza est revenue en Roumanie l'année passée, en juillet, et a finalisé sa troisième adoption.

Depuis les USA, Alina nous a dit au téléphone combien elle est heureuse dans sa nouvelle famille : "Ca me plaît que maman et papa viennent la nuit pour nous border, nous embrasser, nous faire des caresses.

La journée, j'apprends l'anglais avec maman. Je voudrais que mes amis de l'orphelinat soient aussi adoptés comme moi".

L'histoire de la famille Favazza va être incluse dans un épisode d'un feuilleton sur l'adoption. Tout le monde verra dans ce film, comme cela s'est passé dans le "Oprah Winfrey Show", qu'on peut aussi parler autrement de la Roumanie : que les adoptions peuvent suivre un cours normal, que les orphelinats vont bien et que les enfants reçoivent ce qui est nécessaire à leur croissance et à leur développement normal.

L'expérience des deux époux peut se résumer à la déclaration accordée par Joe Favazza à un journaliste américain :

"Nous avons accepté de faire ce documentaire parce que nous voulions faire quelque chose de positif pour les adoptions internationales. (...) Nous avons été très impressionnés par les orphelinats roumains.

Il y a beaucoup d'éducateurs qui travaillent dans des conditions très difficiles. Je ne doute pas que quelqu'un cherchant des orphelinats inadéquats puisse en trouver. Mais ceci n'a pas été notre expérience".

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

MEDIAFAX - 6 juin 2002

Encore plus de 80 dossiers d'adoption internationale vont être débloqués

81 autres dossiers d'adoption internationale d'enfants roumains vont être débloqués, permettant ainsi aux familles adoptives d'obtenir la garde définitive de ces mineurs, ont annoncé mercredi à l'agence MEDIAFAX des sources appartenant au système d'adoption.

Ces 81 dossiers concernent des enfants qui vont être adoptés par des familles étrangères vivant dans de nombreux pays du monde entier (parmi lesquels se trouvent la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique, la France) ou bien par des citoyens roumains établis dans l'un des pays mentionnés.

Le Premier Ministre a approuvé le déblocage des dossiers concernés après que les autorités responsables du domaine ont présenté des raisons pour chaque cas.

Pour respecter la confidentialité des informations, les détails concernant ces dossiers seront communiqués seulement à ceux impliqués dans leur déroulement, c'est-à-dire les agences et les fondations intermédiaires en adoption et les ambassades et consulats des états dans lesquels les enfants partiront ensuite.

Les sources citées ont précisé que la décision de déblocage de ces 81 dossiers a été prise dans l'intérêt supérieur de ces enfants, considérés, selon les lois en vigueur, comme étant en situation exceptionnelle.

La nécessité des déblocages a aussi été ressentie, dans la majorité des cas, par le fait que "des relations d'affection et d'attachement réciproque se sont établies entre les futurs parents adoptifs et les enfants".

Dans certains cas, les futurs parents ont résidé plus de 6 mois en Roumanie, créant ainsi des liens affectifs forts entre les enfants et leur future famille, ont précisé ces mêmes sources.

Dans d'autres situations, l'adoption doit être prononcée en urgence car les enfants approchent de l'âge de leur majorité (18 ans), après lequel elle ne sera plus possible, conformément à la loi.

Dans le même temps, dans certains dossiers débloqués maintenant, il existe des situations dans lesquelles les enfants ont des frères ou des soeurs qui ont déjà été adoptés par les parents.

"Le principe de ne pas séparer les fratries est un principe accepté et recommandé par la législation internationale", précise cette source.

Approximativement 20 cas sont arrivés à une phase avancée de la procédure d'adoption, et la décision de confirmation émise par le Comité Roumain pour les Adoptions est l'ultime étape administrative avant que les dossiers ne soient envoyés aux instances juridiques.

Une fois l'avis reçu pour le déblocage de ces dossiers (conformément à la procédure légale prévue), il reste aux demandes d'adoption à être transmises aux instances juridiques compétentes afin qu'elles soient finalisées.

Le Gouvernement a imposé un moratoire sur les adoptions internationales l'année passée à la suite des critiques internationales en ce qui concerne la façon dont elles étaient réalisées. La décision a déclenché des pressions de la part de certaines autorités étrangères ou d'organisations non-gouvernementales impliquées dans les adoptions, mais aussi de la part des familles étrangères dont les demandes d'adoption d'enfants roumains se trouvaient à différents stades de la procédure.

A la fin de l'année passée, l'Executif a cependant trouvé une solution pour le déblocage de certains dossiers d'adoption internationale, en dépit du moratoire prévu.

La réglementation a rendu possible le débloccage, à la fin de l'année dernière, d'environ 60 dossiers d'adoption internationale. Le Moratoire reste néanmoins en vigueur, le groupe de travail spécialiste du problème des adoptions internationales recommandant même sa prolongation.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3713 – 1er juin 2002

Les reporters d'Adevarul ont découvert :

Les Fondations "criminelles" sponsorisaient en fait des familles roumaines qui voulaient adopter des orphelins. Les reporters d'Adevarul n'ont pas attendu l'enquête du gouvernement et ont vérifié directement les informations de la Baronne.

A la pouponnière pour orphelins de Sainte-Catherine se déroule en effet un programme de recherche scientifique, nous a déclaré M. Danut Ioan Fleaca, directeur de l'institution.

Il est question d'une étude comparative sur le développement infantile, réalisée par la Fondation Mac Arthur (des USA) en partenariat scientifique avec l'Institut de Soins à la Mère et l'Enfant de Bucarest.

Le côté administratif est pris en charge par une fondation romano-française connue. M. Sebastian Coga, le représentant de la Fondation américaine nous a déclaré :

"L'étude est financée par une fondation de prestige international qui fait la promotion de communautés saines et offre de l'aide humanitaire dans le monde entier.

Elle ne s'occupe pas d'adoption, aucun des enfants étudiés lors de ce projet n'a été donné à l'adoption internationale et aucun ne va l'être. Il est question d'une étude, qui s'étend sur une période de trois ans, sur le développement physique et psychique des enfants en institution, en comparaison de ceux élevés en famille.

Les enfants ont des parents biologiques en Roumanie, aucun n'est même adoptable.

Les accusations sont complètement sans fondement. Participent à l'étude 70 enfants élevés dans leur famille naturelle, 70 enfants résidant en foyer et 70 enfants accueillis en placement familial à Bucarest.

L'électro-encéphalogramme, comme l'échographie, n'a pas d'effet secondaire. Les examens sont faits une fois par an, dans le respect de toutes les normes en vigueur.

Les familles ont donné leur accord, de même que les institutions de tutelle (mairies, autorités de protection de l'enfance). Tous ont pris part volontairement à cette étude, réalisée par des sommités médicales roumaines et américaines".

Le Ministre de la Santé, des associations scientifiques dans le domaine et les autorités locales ont visé ce projet, considéré dans l'intérêt de la science et des enfants qui y participent.

O.V.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevărul N°3713 – 1er juin 2002



La Baronne Nicholson fait une révélation explosive

Une ONG en Roumanie filme en secret des enfants orphelins et les teste avec des électrodes

"La Roumanie a été exploitée de façon dégoûtante par des étrangers"

"A la pouponnière Sainte-Catherine de Bucarest, une ONG met de petits enfants dans des pièces avec des fenêtres en verre fumé, derrière lesquelles se trouvent des caméras vidéo, et filme pendant des heures entières tout ce qu'ils font, pour ensuite les emmener dans une autre pièce où on leur pose des électrodes pour leur faire subir un électro-encéphalogramme.

Ces images et les enregistrements de ces implusions électroniques sont ensuite emmenées à l'Ouest et des étrangers les étudient et les utilisent pour décider si ces enfants sont « adoptables ».

On leur accorde la même attention que moi à ma robe ou à l'endroit où je la range".

La déclaration-choc appartient à la Baronne Emma Nicholson de Winterbourne, et a été faite hier pendant une conférence de presse.

"Jamais, quand j'ai aidé des enfants d'autres pays, je n'ai entendu parler de telles techniques soi-disant scientifiques et je n'ai jamais cru que quelque chose comme cela pouvait se produire.

Ce n'est pas scientifique et c'est très éloigné de toute règle médicale. Si mes informations sont correctes, cette ONG dispose d'un budget total d'un million de dollars pour la réalisation sur 3 ans du projet visant à mener ces « mesures » et 92 enfants sont déjà impliqués", a encore ajouté la Baronne.

A son tour, le secrétaire général du gouvernement, Serban Mihailescu, a précisé qu'il va vérifier lundi ce qui se passe exactement à Sainte-Catherine et qu'il prendra les dispositions nécessaires.

Les affirmations de Madame Nicholson ont été faites dans le contexte de ses dernières appréciations élogieuses en ce qui concerne les « résultats significatifs » obtenus par le gouvernement dans la conduite de la réforme du système de protection de l'enfant.

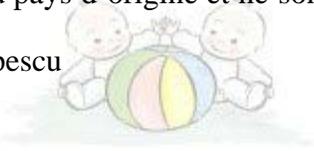
Même s'il n'existe actuellement aucune loi pour protéger les mineurs de ce type d'abus, le rapporteur du Parlement Européen a exprimé la certitude que l'ouverture du chapitre sur la justice et les affaires intérieures résoudra tous ces problèmes.

Dans le même ordre d'idée, la campagne négative et hostile à la Roumanie dans les médias internationaux cherche seulement un sujet de scandale, alors que la situation dans le pays a changé radicalement.

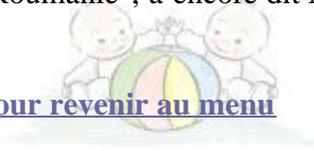
"La Roumanie a été exploitée de façon dégoûtante par des étrangers, et les enfants ont été le moyen principal de profit. Des sommes gigantesques d'argent entraînent, en théorie, en Roumanie pour ces institutions.

Je ne sais pas quelles sommes collectées pour les institutions roumaines de protection de l'enfant sont vraiment parties du pays d'origine et ne sont jamais arrivées en Roumanie", a encore dit Madame Nicholson.

Oana Popescu



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3703 - 21 mai 2002



Environ 1000 personnes, parmi les 3000 qui ont appelé la ligne téléphonique gratuite - 0800-200.200 – dans le cadre de la campagne de prévention de l'abandon « Une maison d'enfants n'est pas un chez soi », ont sollicité des informations sur l'adoption.

Gabriela Coman, présidente de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, a dit encore que le but de cette campagne, financée par 25 millions de dollars du projet Phare, était la prise de conscience et la sensibilisation de la population au sort des enfants sans famille.

Les actes nécessaires à une adoption sont les suivants :

- une demande type de la Direction départementale pour la Protection de l'Enfance
- les copies certifiées conformes des certificats de naissance et de mariage des parents adoptifs
- les certificats médicaux des parents adoptifs
- les attestations de la situation matérielle des parents adoptifs
- les casiers judiciaires des parents adoptifs.

Après que la famille qui désire adopter un enfant a déposé ces actes, un assistant social de la Direction va s'occuper de l'instruction du dossier en vue de l'obtention d'une attestation de la Commission pour la Protection de l'Enfant.

La durée totale de la procédure d'adoption dure environ 7 ou 8 mois. L'adoption est un service gratuit, offert dans le cadre de la Direction pour la Protection de l'Enfant, et les coûts supportés par la famille faisant la demande d'adoption consistent en des taxes de légalisation pour certains actes et en d'éventuelles analyses médicales.

Liana SUBTIRELU

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Ziua - 15 mai 2002

Le gouvernement peut approuver des adoptions internationales dans le cas de situations exceptionnelles

La Chambre Plénière des Députés a décidé hier que l'Executif peut, par dérogation, approuver la transmission de demandes d'adoptions internationales aux instances juridiques compétentes dans le cas de situations exceptionnelles, qui s'imposent dans l'intérêt supérieur de l'enfant, sur la proposition de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA), visée par le Secrétariat Général du Gouvernement.

Cette disposition est incluse dans le texte résultant de la discussion de l'Ordonnance d'Urgence 121/2001 concernant la suspension temporaire de toutes les procédures d'adoption internationale.

Un autre texte nouveau prévoit que les demandes d'adoption d'enfants roumains présentées par une personne ou une famille d'origine étrangère ou par une personne ou une famille d'origine roumaine domiciliée ou résidente à l'étranger, déjà inscrites sur les registres des instances juridiques à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance, doivent être traitées et finalisées selon la réglementation en vigueur à la date de son introduction.

(A.H.)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3686 - 27 Avril 2002

La Baronne Nicholson satisfaite de la réforme des adoptions internationales

La nouvelle législation sera mise en pratique à partir du 1er janvier 2003.

Au Centre de Conférence du Palais Snagov s'est tenue hier une réunion ayant pour thème l'analyse de la réforme dans le domaine de la protection de l'enfance, avec un accent particulier mis sur les adoptions internationales. Avec une invitée de marque : la Baronne Emma Nicholson.

Le but de la réunion, a dit Serban Mihailescu, ministre pour la coordination du Secrétariat Général du Gouvernement, était de présenter aux représentants des administrations centrales et locales ainsi qu'aux directions départementales de protection de l'enfant le contenu du rapport final du Groupe Indépendant d'Analyse du Système des Adoptions internationales (GIASAI) puis également la stratégie de mise en place des mesures proposées dans le rapport.

Cette stratégie doit être approuvée par le Gouvernement le 9 mai.

Le rapport du GIASAI a été la « vedette » des prises de parole [pendant cette réunion]. Le Groupe Indépendant d'Analyse du Système des Adoptions Internationales a été constitué sur décision du Premier Ministre, avec pour but l'analyse du système des adoptions internationales, en lien étroit avec la protection des droits des enfants.

Dans le rapport sont énumérées les points faibles du système de protection et la stratégie pour améliorer ce système : législation unifiée, par la révision de l'existant et son harmonisation en fonction des dispositions internationales, un système national de préparation des cadres spécialistes du domaine.

Très importante est la création de deux organismes d'état qui fonctionnent complètement séparément. A la place de l'actuelle Autorité Nationales pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA), sera créée l'Autorité Nationales pour la Protection des Droits de l'Enfant (ANPDC), subordonnée au gouvernement, et l'Office Roumain pour les Adoption (ORA), subordonné au Parlement.

L'ANPCD a le rôle d'élaborer les standards de qualité pour les services de protection de l'enfant et le cadre pour la coopération par des programmes internationaux, tandis que l'ORA a le rôle d'analyser et de transmettre les dossiers d'adoption aux instances concernées ainsi que d'effectuer un contrôle rigoureux en postadoption.

La transposition en pratique des objectifs énumérés ci-dessus sera réalisée par la formation de groupes de travail qui assureront la constitution d'une base documentaire pour l'ensemble législatif à produire qui sera ensuite approuvé par le gouvernement. Le début des activités des nouvelles structures, créées sur la base des nouvelles lois est prévu pour le 1er janvier 2003.

"Ce rapport est unique, c'est une pierre angulaire et elle reflète les progrès faits par le Gouvernement de la Roumanie", a dit la Baronne Nicholson, enthousiaste, promettant sa recommandation au Parlement Européen.

"Il dépend de vous seulement que ce rapport soit efficace", a-t-elle ajouté à l'adresse de ceux présent dans la pièce. S'il y avait eu du personnel pour la traduction simultanée, les participants auraient sans doute été flattés.

Loreta BUDIN

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3684 - 25 Avril 2002

Le blocage financier en Roumanie – un motif de soucis pour l'UE

Emma Nicholson préoccupée par l'indépendance de la presse et par la responsabilité éditoriale.

Des Parlementaires européens demandent que les familles européennes qui souhaitent adopter des enfants roumains soient traités comme les familles américaines.

Les progrès de la Roumanie en 2001 et 2002 ont dépassé les attentes des observateurs, mais le gouvernement roumain doit appliquer sans relâche les mesures de réforme, a déclaré mardi le négociateur en chef de la Commission Européenne avec la Roumanie, Enrico Grillo Pasquarelli, lors de la session du négociateur en chef pour la Roumanie dans la commission pour les affaires étrangères du Parlement Européen.

Pasquarelli a montré que, en dépit du progrès économique, la privatisation est en retard par rapport au plan, le blocage financier est inquiétant, et la corruption continue d'être élevée en Roumanie. Pasquarelli a répété les appréciations du commissaire européen Gunter Verheugen qui dit que la Roumanie est maintenant un candidat crédible à l'entrée dans l'Union Européenne.

Le plus gros motif de soucis pour la Commission Européenne et pour les institutions financières internationales est le blocage financier qui s'exerce sur l'économie roumaine. "Les dettes des compagnies d'état représentent un ensemble énorme d'arriérés qui n'ont jamais été résolus", a dit Pasquarelli.

Le négociateur en chef de la commission a exprimé aussi son soucis vis à vis de l'état du système judiciaire roumain.

"La Roumanie a besoin d'un système judiciaire plus autonome et totalement indépendant", a déclaré Pasquarelli, ajoutant que cette institution peut avoir un rôle important dans la protection des investissements privés. Pasquarelli a remarqué deux problèmes particuliers dans l'adhésion de la Roumanie à l'UE : l'agriculture et l'environnement.

L'Agriculture roumaine a un potentiel gigantesque, mais les autorités doivent faire des efforts énormes de réforme pour pouvoir bénéficier des avantages de la politique agricole commune de l'UE, au moment de son adhésion. Le rapporteur pour la Roumanie au Parlement Européen, Emma Nicholson of Winterbourne, a déclaré que le besoin d'attirer et d'offrir des chances égales aux investisseurs étrangers est crucial.

La Baronne a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne l'indépendance de la presse en Roumanie et la responsabilisation éditoriale dans la presse roumaine.

Elle a demandé que soit mis fin à la pratique qui consiste à publier des articles payés, non signés, pour lesquels l'éditeur d'un journal n'est pas responsable, parce qu'elle porte préjudice à la qualité de la presse.

Des Parlementaires européens ont demandé au négociateur en chef Vasile Puscas des explications en ce qui concerne l'interdiction des adoptions internationales en Roumanie, et ont demandé aussi que les familles européennes qui souhaitent adopter des enfants soient traitées pareillement aux familles américaines, qui auraient bénéficié d'un traitement préférentiel selon des déclarations faites dans la presse.

Vasile Puscas a annoncé que le gouvernement prépare un ensemble de 8 lois, qui seront présentées d'ici à la fin de l'année, en ce qui concerne les adoptions internationales, et il a précisé qu'il n'y aura pas de discrimination dans le régime des adoptions internationales.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevàrul N°3671 - 10 Avril 2002



Le Premier Ministre reste ferme :
Les adoptions internationales – une solution ultime

"Nous, roumains, nous occupons en priorité du sort des enfants roumains. Les adoptions internationales ne peuvent représenter qu'une solution ultime",

a déclaré hier le Premier Ministre Nastase, pas du tout intimidé par les durs avertissements du "Financial Times", selon lesquels l'adhésion de la Roumanie à l'OTAN serait conditionnée par la levée du moratoire imposé à « l'exportation » d'enfants.

le Premier Ministre a participé lundi à l'inauguration du Centre de Réintégration Socio-Professionnelle des Jeunes en institution ou à la sortie des institutions, situé dans le secteur 1 de la Capitale, affirmant que ce type d'initiative démontre que le projet du gouvernement pour l'intégration sociale des jeunes en difficulté peut fonctionner.

L'ancien foyer de la Direction pour la Protection de l'Enfant a été réaménagé par la Fondation Aide aux Enfants des Rues, avec des aides norvégiennes et suédoises, de façon à ce qu'il puisse accueillir jusqu'à 80 jeunes en provenance de centres de placement où, quand ils dépassent l'âge de 18 ans, ils ne peuvent plus continuer à résider.

Ceux-ci seront hébergés là pendant une période d'un an, pendant laquelle ils seront aussi aidés pour trouver un emploi. Le Centre dispose de 40 chambres, une cuisine, une laverie, une salle de gym.

Le Maire, M.Gherasim, a estimé que l'implantation de 5 nouveaux centres de ce type dans la Capitale résoudrait le problème des enfants en institution de protection ayant atteint l'âge de 18 ans.

Oana POPESCU

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei

La Roumanie ne rentrera pas dans l'OTAN si elle ne reprend pas « l'exportation » d'enfants

Isabella Alexandrescu
Lucian Purcareanu
Teodora Georgescu

Lundi 08 Avril 2002

Le "Financial Times" souligne comment les américains nous soumettent à un étrange troc.

La prestigieuse publication "Financial Times" continue avec une série d'articles consécutifs dédiés aux problèmes des enfants en institution en Roumanie et aux conséquences qu'ils pourraient avoir sur les chances d'intégration de notre pays dans l'OTAN et l'Union Européenne.

Après que le "Financial Times", dans un article de la fin de l'année passée, a annoncé que la Roumanie risquait de voir suspendues les négociations pour son adhésion à l'Union Européenne à cause de la situation non résolue des enfants orphelins, ce journal arbore, dans un article récent, un changement radical de ton, faisant l'éloge des autorités de Bucarest qui seraient devenues un exemple irréprochable pour l'Europe en ce qui concerne la protection des mineurs.

Mais quelques jours après cette présentation élogieuse, dans les éditions de vendredi et samedi, le journal revient à un ton critique en faisant référence au problème des enfants en institution, prévenant d'un danger qu'il ne faut pas ignorer : la Roumanie risque de ne pas entrer dans l'OTAN si elle ne lève pas l'interdiction sur les adoptions internationales.

Des demandes contradictoires de la part de l'Ouest

Dans la situation présente, le Premier Ministre Nastase se trouve entre le marteau et l'enclume.

Après la pression de l'Union Européenne en juin l'année passée, le gouvernement a introduit un moratoire sur les adoptions internationales ; il est maintenant soumis à de nouvelles pressions, cette fois de la part des américains, pour mettre fin au moratoire.

Pour répondre à l'insistance de nombreux groupes d'adoptants aux Etats-Unis, le vice-président Dick Cheney a abordé ce problème dans le cadre de l'entrevue qu'il a eue en novembre l'année passée avec le Premier Ministre Nastase, qui « a exprimé sa disponibilité pour reconsidérer » le moratoire, comme l'affirme un directeur de l'Agence d'adoptions internationales "Holt International".

Les amateurs d'enfants n'ont pas la patience d'attendre que Bucarest finalise la législation des adoptions

Le Congrès américain pourrait faire obstacle à l'entrée de la Roumanie dans l'OTAN si elle continue à appliquer l'interdiction sur les adoptions internationales, préviennent les diplomates américains cités par le "Financial Times".

Selon un document à usage interne, que le journal a réussi à consulter, les représentants des Etats-Unis à Bruxelles ont averti la Commission Européenne que les membres du Congrès américain pourraient remettre en question la candidature de la Roumanie à l'OTAN si Bucarest ne permet pas la reprise des adoptions.

Dans une note de la mission des USA à Bruxelles, envoyée à la Commission Européenne, il est spécifié qu'il y a de nombreuses familles qui veulent adopter des enfants de Roumanie et qui font du lobbying dans ce sens auprès de l'administration de Washington :

“Une réforme complète du système de protection de l’enfant peut durer des années. Il ne serait pas juste que, pendant ce temps, des enfants aptes à être adoptés souffrent.

La poursuite du moratoire pourrait de même créer des problèmes au Congrès quand il commencera les débats concernant la candidature de la Roumanie à l’adhésion à l’OTAN”.

Un lobby critique à l’adresse de la Roumanie

Le fait de conditionner l’adhésion de la Roumanie à la levée du moratoire sur les adoptions internationales a été le sujet des entrevues la dernière fois entre le gouvernement de Bucarest et les diplomates américains étant en poste en Roumanie.

Ces diplomates, qui disent que les politiciens américains sont soumis à des pressions de la part des citoyens américains qui veulent adopter des enfants en Roumanie, affirment en particulier en même temps, pour calmer les esprits, que ce lobbying ne constitue pas une menace.

Les parents américains qui ont adopté des enfants de Roumanie ont formé de véritables groupes de pression, dont le plus important est la Coalition Parlementaire pour les Adoptions, groupe bipartisan de sénateurs et de membres de la Chambre des Députés.

Beaucoup de ses membres, comme le Sénateur John McCain, ont adopté eux-mêmes des enfants à l’étranger.

Israël aussi voudrait des enfants

Les israéliens qui voulaient adopter des enfants roumains ont aussi connu la déception. En dépit de la situation de crise sans précédent entre Israël et les palestiniens, le ministre israélien des Affaires Etrangères, Shimon Peres, a tenu à discuter, dans le cadre des entrevues de novembre avec Adrian Nastase, du problème du grand nombre d’israéliens qui veulent adopter des enfants de Roumanie et qui sont mécontents de ne pouvoir le faire. (Isabella Alexandrescu)

Serban Mihailescu: “le Gouvernement va maintenir le moratoire, mais avec des exceptions”

Le Secrétaire Général du Gouvernement, Serban Mihailescu, nous a déclaré que la Roumanie a l’intention de maintenir le moratoire” concernant les adoptions internationales, mais que “une série de cas spéciaux qui ont été surpris par la suspension des adoptions lors du parcours légal d’obtention de l’approbation vont être analysés au cas par cas en vue de leur résolution”.

Serban Mihailescu a affirmé que le programme du gouvernement en ce qui concerne le moratoire a été distribué à tous les organismes intéressés et qu’on attend leurs observations.

Il a précisé que le problème des adoptions internationales a fait aussi l’objet d’une récente visite à Bucarest du rapporteur du Parlement Européen, Emma Nicholson, et que la situation se stabilisera après le 16 avril, quand aura lieu la rencontre du Conseil Nord-Atlantique et de la Roumanie, pendant laquelle le gouvernement présentera sa stratégie en ce qui concerne les adoptions.

“Il nous faut aussi prêter une grande attention aux demandes qui viennent de la part de personnes ayant une grande influence dans la vie politique”, a déclaré le ministre Mihailescu.(Lucian Purcareanu)

Un plaidoyer pour la Roumanie et la Bulgarie dans le “Washington Post”

Le quotidien américain “Washington Post” présente, dans son édition de dimanche, le fait que la Roumanie et la Bulgarie “peuvent apporter des contributions substantielles” si elles entrent à l’OTAN.

D’après ce qui est dit dans l’éditorial du quotidien, l’administration Bush et les alliés les plus importants de l’OTAN “semblent opter pour l’admission à l’OTAN de sept états”, parmi lesquels se trouvent la Roumanie et la Bulgarie, un “relatif consensus” existant dans ce sens.

“Il apparaît qu’au sommet de l’OTAN de novembre, un grand nombre d’états d’Europe Centrale et de l’Est vont entrer dans l’Alliance”, est-il dit dans l’éditorial. Bien que se pose encore la question rhétorique de savoir si, d’une manière ou d’une autre, par l’élargissement, l’Alliance ne va pas devenir trop grande et donc plus fragile”, l’éditorialiste du “Washington Post” apprécie le fait que “l’extension est importante autant pour les USA que pour l’Europe”.

“En ce qui concerne Washington, l’extension de l’OTAN signifie que les USA devront défendre des pays se trouvant dans des zones éloignées traditionnellement sous influence américaine en Europe, des pays comme la Roumanie ou la Bulgarie, situés au bord de la Mer Noire, la Sloveie ou les états baltes, la Lituanie, la Lettonie et l’Estonie”, estime le “Washington Post”.

Un autre problème analysé dans l’éditorial est celui lié à la conservation par les Etats-Unis de la position de leader. “C’est justement en supportant l’extension de l’OTAN à ces états que l’administration Bush s’assurerait que l’intégration à l’Europe après la Guerre Froide se fasse sur une mode en relation avec les valeurs américaines et que perdure le rôle de leader des américains”.

Les américains considèrent que “le bénéfice réel de l’extension de l’OTAN” est de fait “le remodelage du développement économique et politique des états européens où la démocratie et l’économie de marché ne sont pas encore complètement instaurées”.

Dans cet éditorial, il est de plus dit que “il n’existe aucune garantie que les réformes vont avoir lieu ni que les états se choisiront des chefs appropriés même s’ils entrent à l’OTAN.

Mais l’adhésion à l’OTAN augmentera les chances que l’Europe Centrale et de l’Est devienne, pour la première fois dans l’histoire, une région dans laquelle existent des gouvernements stables et pro-occidentaux. Une extension complète et avec de bons résultats sera sans doute un gain majeur”. (Teodora Georgescu).

Copyright © 1996-2002 Evenimentul Zilei Online

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Financial Times - 08 04 2002

Les USA préviennent la Commission Européenne

Le moratoire sur les adoptions internationales menace la candidature de la Roumanie à l'OTAN La mesure, introduite l'année passée, a déclenché les protestations de beaucoup de politiciens américains

Les représentants des USA à Bruxelles ont averti la Commission Européenne que, au cas où la reprise des adoptions internationales en Roumanie ne serait pas permise, la communauté pourrait déclencher des objections au Congrès américain en ce qui concerne l'adhésion de notre pays à l'OTAN.

L'avertissement est, selon le Financial Times, inclus dans une note adressée à la Commission par la mission des Etats Unis à Bruxelles, qui fait référence au fait que les efforts de nombreuses familles américaines qui désirent adopter des enfants de Roumanie ont été bloqués par les mesures prises par l'UE dans ce sens.

La corruption et le rythme ralenti des réformes sont les raisons les plus souvent avancées pour justifier les menaces à l'adresse des plans de la Roumanie pour adhérer à l'Alliance Nord-Atlantique.

Actuellement, écrit le quotidien en question, s'ajoutent à celles-ci un problème « inhabituel », la possibilité pour les familles américaines d'adopter des enfants roumains.

Les Problèmes au Congrès

Selon le Financial Times, des diplomates d'outre-atlantique ont prévenu que les sénateurs et les députés de Washington pourraient mettre en danger les efforts d'intégration de la Roumanie si ce pays maintient son interdiction concernant les adoptions internationales, un moratoire introduit l'année passé sur la pression de l'Union Européenne, selon lequel cette pratique peut être considérée comme un trafic de chair humaine.

La mesure a déclenché les protestations des politiciens américains, en raison du nombre important de cas qui étaient en cours de procédure au moment de la suspension des adoptions.

Dans la note en question, on peut lire que « le maintien du moratoire peut créer des problèmes au Congrès des USA, quand celui-ci commencera les débats en ce qui concerne la candidature de la Roumanie à l'OTAN ».

Même si, précise le journal, les sources diplomatiques américaines affirment de manière non officielle que cette question ne représente pas une menace majeure contre les efforts de la Roumanie, mais seulement le résultat de pressions exercées auprès de divers sénateurs par des familles désireuses d'adopter des enfants roumains.

Un court historique

Avant l'introduction du moratoire, continue le Financial Times, „la Roumanie, avec sa réserve d'enfants blancs, devenait une destination populaire pour les occidentaux désireux d'adopter des enfants.

De telles adoptions coûtaient jusqu'à 50000 dollars, une fortune vis-à-vis de la situation désastreuse de l'économie roumaine“.

Après l'introduction du moratoire, le Gouvernement roumain a été soumis à des pressions remarquables sur ce thème de la part de leaders internationaux.

Au plus fort de la guerre en Afghanistan, le Secrétaire d'Etat Colin Powell a soulevé le problème au début des discussions qu'il a eues à Bucarest avec Adrian Nastase.

Le mécontentement des israéliens amateurs d'adoption a été transmis au Premier Ministre de Bucarest et à Shimon Peres, en novembre l'année passée, en plein milieu d'une des périodes les plus sanglantes des violences au Moyen Orient.

Aux USA, la Coalition du Congrès pour les Adoptions, un groupe de sénateurs influents, parmi lesquels John McCain, a fait entendre sa voix en même temps que des agences d'adoption, comme Holt International, ont fait pression sur le vice-président Dick Cheney afin qu'il discute du problème, toujours en novembre, avec le Premier Ministre Nastase, récapitule le Financial Times.

Costin Ionescu

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

BUCAREST, 5 avril (MEDIAFAX)

Le groupe de travail recommande au Gouvernement de poursuivre l'interdiction sur les adoptions internationales

BUCAREST, 5 avril (MEDIAFAX) – Un groupe de travail qui a étudié le problème des adoptions internationales a recommandé que, « jusqu'à ce que des conditions institutionnelles et légales soient assurées », l'interdiction imposée par le Gouvernement sur l'adoption d'enfants roumains par des familles étrangères soit prolongée.

Les recommandations faites par le Groupe Indépendant pour les Adoptions Internationales sont regroupées dans un rapport rendu à la fin du mois de mars et communiqué au Premier Ministre Adrian Nastase.

Après avoir passé en revue la situation de ces 12 dernières années, les auteurs du rapport apportent quelques propositions en ce qui concerne les enfants en institution.

Le groupe revendique le fait qu'en dépit de la grande pression mise sur les autorités pour lever l'interdiction sur les adoptions, et malgré les 400 nouvelles demandes d'adoption enregistrées au siège de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA), les autorités n'ont pas cédé.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul 08/04/2002

Institué à la demande expresse de la Commission Européenne Le blocage des adoptions internationales mécontente les Etats-Unis

La Roumanie menacée d'être empêchée d'adhérer à l'OTAN Le quotidien américain "Financial Times" a publié dans son numéro de samedi un article dans lequel, citant un document adressé à la Commission Européenne par des officiels américains se trouvant à Bruxelles, il affirme que le moratoire imposé par la Roumanie sur les adoptions internationales pourrait affecter négativement l'adhésion de notre pays à l'OTAN.

Le quotidien ignore le fait que les adoption internationales en Roumanie ont été bloquées après que la Baronne Nicholson, ancien rapporteur au Parlement Européen pour la Roumanie, a menacé de bloquer les négociations [d'accesion] avec la Roumanie si elle continuait à donner ses enfants à « l'export ».

La mesure a été prise par le Gouvernement de Bucarest, d'une part pour diminuer le nombre d'enfants en orphelinats – à partir desquels fonctionnaient les adoptions internationales, beaucoup de fondations d'adoption désiraient qu'il y ait plein de maisons d'enfants -, et d'autre part, pour essayer de faire diminuer la corruption dans le système.

L'adoption d'un enfant « au noir » pouvait coûter jusqu'à 50000 dollars.

L'article du "Financial Times" montre comment, en ce moment, la Roumanie se retrouve [coincée] au milieu, entre les intérêts européens et les intérêts américains.

Nous reprenons dans la suite le passage de l'article « Les enfants non désirés de Roumanie menacent les efforts faits pour rentrer dans l'OTAN : les USA préviennent que l'interdiction sur les adoptions internationales pourrait affecter le processus d'alliance ».

"Les diplomates américains préviennent que le pouvoir législatif américain pourrait faire obstacle aux efforts d'adhésion à l'OTAN de la Roumanie, si celle-ci maintient l'interdiction sur les adoptions internationales d'enfants roumains.

La Roumanie a introduit un moratoire sur les adoptions internationales en juin l'année passée, sur la pression exercée par l'Union Européenne qui a condamné la pratique menant au trafic d'êtres humains. La mesure a provoqué des protestations de la part des politiciens et des diplomates américains.

Selon un document qui a « transpiré » dans la presse, vu par (les rédacteurs du) Financial Times, les représentants américains à Bruxelles ont averti la Commission Européenne, l'organisme executif de l'Union Européenne, que les efforts de la Roumanie pour l'adhésion à l'OTAN pourraient être remis en question par les membres du Congrès américain, si Bucarest ne permet pas la reprise des adoptions.

La note envoyée par la mission américaine à la Commission Européenne de Bruxelles affirme qu'il existe encore de nombreuses familles aux USA qui veulent adopter des enfants roumains.

"Une réforme complète de la situation de l'Enfance pourrait durer des années. Ce serait injuste que, pendant ce temps, des enfants désignés pour les adoptions souffrent", déclare-t-on dans le document.

Un nombre de cas se trouvaient en cours de finalisation au moment où les adoptions ont été suspendues, l'année passée. "La poursuite du moratoire pourrait créer des problèmes à notre Congrès au moment des débats concernant la candidature de la Roumanie à l'OTAN", ajoute la note en question.

Le lien entre les adoptions internationales et la candidature à l'OTAN a été aussi évoqué lors de rencontres entre des représentants du gouvernement roumain et des diplomates américains de Bucarest.

En particulier, les diplomates américains défendent leurs positions en affirmant que qu'il y a une réelle influence sur les politiciens américains des citoyens qui souhaitent adopter des enfants, les diplomates affirmant aussi que les discussions concernant les adoptions ne sont pas une menace.

Le journal américain propose ensuite un court historique des circonstances et des effets du blocage des adoptions internationales en Roumanie, rappelant la pratique [qui consiste à échanger] des enfants contre des dollars, dénoncée par les officiels européens à Bucarest.

Le FT enregistre de même que le gouvernement roumain travaille en ce moment à un programme de protection des nouveaux nés et de réunification des familles, revenant ainsi à la situation des citoyens américains qui désirent adopter des enfants de Roumanie.

Les parents américains qui ont adopté des enfants à l'étranger ont formé des groupes de pression. Le plus important d'entre eux est la Coalition du Congrès pour les Adoptions, un groupe autant constitué de sénateurs que de membres de la Chambres des Députés.

Beaucoup des membres de ce groupe, comme le sénateur John McCain, sont eux-mêmes parents d'enfants issus de l'adoption internationale. D'autres organisations ont fait du lobbying auprès d'officiels en première ligne de l'administration américaine.

Selon l'agence pour les adoptions internationales Holt International, pendant la période qui a précédé sa rencontre avec Adrian Nastase en novembre, le vice-président Dick Cheney a été ainsi l'objet de plusieurs actions de lobbying de la part de beaucoup de ces groupes."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

BUCAREST MATIN No. 1417 - 8 avril 2002

Des pressions externes pour la levée de l'embargo sur les adoptions

Un rapport sur les problèmes des adoptions en Roumanie recommande au gouvernement de prolonger le moratoire sur les adoptions internationales "jusqu'à l'établissement de conditions institutionnelles et légales nécessaires".

Le même rapport indique que, depuis l'institution du moratoire, les autorités roumaines ont souvent été soumises à des pressions pour la levée des interdictions sur les adoptions internationales.

Iulia Popescu - Bucarest Matin

Le Groupe indépendant pour l'analyse du système d'adoptions internationales (GIASAI) est une institution constituée par le Premier ministre Adrian Nastase qui a la mission d'analyser la façon dont se sont déroulées les adoptions en Roumanie.

A la fin de la semaine dernière, le GIASAI a transmis au gouvernement un rapport sur les problèmes des adoptions, parachevé à la fin de mars et signé par le sociologue Alin Teodorescu et le Britannique Richard Alderslade, le conseiller personnel du Premier ministre.

A part une synthèse sur la situation du système de protection de l'enfant de ces 12 dernières années, le rapport propose des mesures dans le domaine des adoptions.

Les membres du Groupe estiment nécessaire une révision de la législation avant la suspension du moratoire gouvernemental et recommandent la suppression de l'Autorité pour la protection de l'enfant et du Comité roumain pour les adoptions et leur remplacement par des organismes constitués sur des bases différentes et sur une nouvelle législation.

Le rejet du concept d'institutionnalisation carcérale, une meilleure information du public, la formation progressive du personnel spécialisé, ce sont d'autres recommandations faites par le GIASAI.

Le groupe de travail déclare qu'il y a eu de nombreuses pressions externes sur les autorités pour la levée des interdictions sur les adoptions internationales.

Ces pressions se sont aussi matérialisées par le dépôt - au siège de l'Autorité nationale pour la protection de l'enfant et l'adoption - de presque 400 demandes d'adoption d'enfants roumain, de l'étranger (dont la majorité provient des États-Unis, d'Espagne et de France).

"Pour au moins six pays, dont quatre sont membres de l'UE, le volume des nouvelles demandes d'adoption prouve le caractère de marketing organisé", indique le rapport.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul N°3658 - 26 mars 2002

Il n'y a plus de roumains à vendre

L'année passée, en octobre, le Gouvernement a pris la décision de « geler » les adoptions internationales d'enfants roumains. Cette décision a été, à ce moment-là, sévèrement critiquée, mais aussi louée par la presse internationale.

Depuis lors, les enfants « export » ont été constamment dans l'actualité. Quand il a visité l'Israël, Adrian Nastase a discuté avec Shimon Peres de la situation critique au Moyen Orient, mais aussi de la situation des enfants en institution chez nous qui peuvent être adoptés par des citoyens hébreux.

En Espagne aussi, les adoptions d'enfants roumains ont été un des « sujets bilatéraux ». En France, le président Chirac a demandé au Gouvernement « d'analyser avec bienveillance » les demandes d'adoption de 20 familles françaises.

Des pressions encore beaucoup plus fortes ont été faites par Washington. Rien qu'en Roumanie, des fondations spécialisées dans les adoptions ont accusé l'Exécutif d'irresponsabilité parce qu'il réduisait à néant le « futur radieux » des enfants.

En même temps, le Conseil de l'Europe, en particulier par la voix de la Baronne Emma Nicholson, a apprécié les progrès réalisés par notre pays dans le domaine des enfants en institution et l'arrêt des « exportations » a été considéré comme un problème interne à la Roumanie. Toute l'agitation autour de ce sujet a une explication simple.

Dans les dernières années, l'adoption internationale d'enfants s'est transformée en une véritable industrie, avec un chiffre d'affaires de millions de dollars.

D'une certaine manière, il était normal que, dans un pays qui exporte en particulier des matières premières, du bois jusqu'au ciment, quelqu'un pense aussi au commerce des jeunes enfants en situation difficile.

La seule différence réside dans le fait que le prix d'un enfant est d'autant plus important que le bébé est petit.

Ce commerce s'est développé grâce à de multiples facteurs. On parle en particulier des « ressources » de notre pays et de la grande demande de l'Ouest, apparue surtout à cause du fait que là-bas, il faut attendre des années dans des listes avant de se voir attribuer un enfant.

Ainsi, en 12 ans, quelques 10000 enfants ont quitté le pays.

En Roumanie, il existait en 1989 une centaine de milliers d'enfants hébergés en pouponnières, maisons et institutions d'éducation spécialisée. La tragédie réside dans le fait que Ceausescu a construit ces établissements exactement comme il a construit l'industrie de la Défense.

Toutes les pouponnières et les maisons d'enfants étaient situées au cœur des montagnes, loin des yeux du monde, parce qu'il ne fallait que personne ne sache que dans la Roumanie socialiste, il existait des enfants dont personne ne voulait.

Dans ces pouponnières, ils vivaient loin de la civilisation à quelques centaines au même endroit. Après décembre 89, ces pouponnières et maisons d'enfants ont commencé à souffrir exactement des mêmes maladies dont souffrent les entreprises qui gaspillent l'argent public.

Le personnel était surdimensionné, les prix des aliments achetés étaient supérieurs à ceux du marché et beaucoup de ces aliments étaient périmés. Mais de même que, dans les usines parasitées par des directeurs « sangsue », les équipements finissaient par rouiller, les gamins de ces pouponnières tombaient malades gravement et quelques uns mouraient.

A partir de là, les images de gamins maigres, avec de grands yeux humides, le visage sale et habillés de vêtements déchirés sont devenues, dans la presse occidentale, le prototype de l'enfant roumain en institution.

Ces images sont restées, année après année, comme un stigmate sur le visage de la Roumanie. Par la suite, les problèmes des enfants en institution sont devenus un critère d'admission dans l'Union Européenne et le Gouvernement a fourni des efforts considérables pour les résoudre.

En premier lieu, l'équipe du Palais Victoria a réalisé le fait que ça revient bien moins cher et que c'est bien meilleur pour les enfants d'être encadrés au sein d'un système familial que d'être dans des institutions organisées selon des principes industriels.

Désormais, environ 40000 enfants ont regagné leur famille « élargie », et le nombre d'enfants en centres de placement a été réduit à 48000. Et même ces enfants ont une vie bien meilleure, parce que, en majorité, ces centres se répartissent en modules beaucoup plus petits qui permettent aux enfants d'avoir beaucoup d'objets personnels et de mener une vie à peu près normale.

Mais, de façon assez surprenante, la plupart de la centaine de fondations spécialisées dans la protection des enfants et l'adoption internationale n'ont pas reconnu du tout les progrès évidents faits dans ce domaine.

C'est purement et simplement parce que, si elles faisaient cela, elles perdraient des milliers et des milliers de dollars et ne seraient plus les « bons samaritains » qui sortent les petits de « l'enfer roumain ».

En ce qui concerne ce dernier point, le Gouvernement a fait deux mouvements intelligents, relatés dans un rapport de l'OTAN. En premier lieu, le Cabinet de Nastase a réalisé que, sans législation draconienne et sans faille, on ne peut pas mettre fin au trafic d'enfants et aux scandales en série qui en découlent.

Une des failles réside dans la légèreté avec laquelle les Directions pour la Protection des Enfants émettent des « négations » par lesquelles on démontre que personne en Roumanie ne souhaite adopter un enfant depuis longtemps destiné à l'export.

En ce qui concerne les scandales internationaux, on est parvenu à une situation telle que la presse étrangère a parlé d'enfants destinés au trafic d'organes et de 500 gamins dont on a perdu toute trace.

De plus, jusqu'à l'adoption de la loi en question, il a pris une mesure d'arrêt des adoptions internationales. Ensuite, confronté au lobby singulièrement puissant des familles étrangères en cours d'adoption, il a opposé aux demandes émouvantes de ces derniers les rapports froids, mais logiques, des représentants du Conseil de l'Europe.

En conclusion, la politique dans le domaine des adoptions internationales n'a aucun lien avec l'OTAN, mais avec le fait que nous ne sommes pas pauvres au point de vendre nos enfants.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul N°3654 - 21 mars 2002

Sous le regard indifférent des autorités, Les enfants sont violés et objets de perversions

Le nombre de cas d'abus sexuel sur enfant a doublé entre les années 1998 et 2000, un quart des victimes étant âgées de moins de 14 ans, annonce une étude réalisée par l'Autorité nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption en coopération avec Sauvez les Enfants et l'UNICEF.

Les formes les plus fréquentes sont le viol, l'inceste et les perversions sexuelles.

Les plus exposés sont les enfants des rues, qui deviennent les victimes des pédophiles ou bien se prostituent dès l'âge de 9 ou 10 ans, ainsi que les enfants en institution, exploités par leurs condisciples plus grands ou même par le personnel censé prendre soin d'eux.

En famille les mineurs sont aussi victimes d'abus sexuels de la part de leurs parents, surtout quand ceux-ci se trouvent sous l'influence de l'alcool.

La majorité des cas restent non connus, les victimes ayant trop peur ou trop honte pour le rapporter. "L'Etat réagit très lentement", comme le signale la présidente de l'organisation Sauvez Les Enfants, Gabriela Alexandrescu.

Il n'existe pas assez de services de soutien aux victimes, et l'ANPCA reconnaît qu'il n'y a pas de personnel capable de prendre soin des mineurs dans les centres de placement.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania Libera - 25/03/2002

La nouvelle loi pour les adoptions, donnée pour avis aux experts de la Commission Européenne

Le Ministre pour la Coordination du Secrétariat Général du Gouvernement, Serban Mihailescu, a déclaré hier que la nouvelle loi pour les adoptions, élaborée en partie par la Roumanie, a été communiquée pour avis aux experts de la Commission Européenne, mais aussi aux représentants de l'UNICEF et de l'USAID qui ont jusqu'à maintenant aidé le Gouvernement en ce qui concerne les enfants abandonnés.

C'est ainsi que le Premier Ministre a annoncé aussi que la nouvelle loi encouragera les adoptions nationales et que ses provisions seront respectées avec beaucoup d'attention de manière à ce que la Roumanie ne soit plus discréditée par des scandales internationaux faisant référence à la vente d'enfants pour 45000 ou 50000 dollars.

Le Ministre Mihailescu a ajouté que le contenu de la nouvelle loi a jusqu'à maintenant été examinée par le rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, la Baronne Emma Nicholson, qui a eu aussi un entretien sur ce thème avec le commissaire européen pour l'adhésion à l'Union Européenne.

Le moratoire mis en place par les autorités de Bucarest sur les adoptions internationales expire à la fin du mois de septembre.

Dans ce contexte, le Ministre Mihailescu a dit qu'il espérait que le Parlement approuve la loi sur les adoptions au plus tard pour le 1er octobre, de façon à ce que la fin du moratoire coïncide avec l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations.

Dans un autre ordre d'idée, l'officiel gouvernemental a révélé que, selon la future loi sur les adoptions, les ONG ne pourront plus être des intermédiaires d'adoption.

Camelia Popa

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O'Clock - 25/03/2002

En octobre, une nouvelle loi sur les adoptions internationales

par Carmen Dinu

Bucarest – le gouvernement travaille en ce moment sur un acte normatif qui réglera le système des adoptions internationales. Cette loi sera effective au 1er octobre au plus tard, au moment où expirera le moratoire concernant la suspension temporaire de ces adoptions, imposé par le Gouvernement de Bucarest, dit le Ministre responsable du Secrétariat Général du Gouvernement, Serban Mihailescu.

Il a déclaré hier, lorsqu'il était au Palais Victoria, que l'information parue dans le quotidien "Irish Independent", concernant le traitement « inapproprié » auquel a été soumis un enfant adopté il y a deux ans par une famille britannique, montre la pertinence de ce moratoire.

La nouvelle loi offrira de réelles garanties en ce qui concerne l'approbation et le suivi des cas d'adoption internationale, et éliminera les conditions qui pouvaient mener à l'apparition de cas similaires à celui présenté dans le journal britannique.

Mihailescu a dit aussi que les organisations non-gouvernementales qui réalisaient ces actions seraient éliminées du système, de façon à mettre fin aux situations difficiles auxquelles les enfants ont du faire face.

En même temps, Mihailescu a souligné le fait que la loi est actuellement soumise à l'analyse des partenaires de la Roumanie, l'UNICEF, l'USAID et la délégation de la Commission Européenne à Bucarest, mais aussi de Lady Emma Nicholson.

Mihailescu a aussi annoncé que mercredi aura lieu une videoconférence à laquelle participeront des représentants de tous les départements afin d'évaluer les progrès dans le domaine des enfants handicapés et pour analyser les mesures qui ont besoin d'être prises dans le futur pour l'amélioration de la situation de ces enfants.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania.com - 25/03/2002

La famille d'accueil d'un orphelin roumain obtient le droit d'adoption malgré des accusations de mauvais traitements...

Le citoyen britannique Geoffrey Briggs et sa femme ont obtenu l'agrément pour devenir la famille adoptive d'un enfant roumain orphelin, malgré la récente condamnation du père pour mauvais traitements physiques envers le garçon.

Selon le chef de l'Autorité Nationale roumaine pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption (ANPCA), la Secrétaire d'Etat Gabriela COMAN, c'est le premier cas dernièrement approuvé d'adoption d'un enfant roumain par des parents ayant un casier judiciaire.

Initialement, Geoffrey Briggs a nié avoir frappé son futur fils, mais a confessé son mauvais comportement quatre jours plus tard à un travailleur social puis à la Police.

Briggs a déclaré qu'il avait perdu le contrôle et frappé la tête du garçon avec son poing parce que l'enfant refusait de prendre un médicament.

Geoffrey et Gwen Briggs, originaires d'Irlande du Nord, ont obtenu l'agrément pour adopter les jumeaux Samuel et David, en provenance de Roumanie, en août 2000.

Un des garçons, David, est décédé en octobre de cette même année, et les Briggs ont amené Samuel à l'hôpital de Craigavon où les docteurs ont découvert le traumatisme à la tête.

En conséquence, Samuel Briggs a été placé dans une famille d'accueil de Craigavon en attendant la décision concernant son adoption par les Briggs.

"Une fois l'adoption approuvée, les enfants sont titulaires des mêmes droits que tous les citoyens de leur nouveau pays. Dans le cas des Briggs, les autorités britanniques devraient protéger l'enfant adopté comme s'il était un citoyen britannique", a expliqué Gabriela Coman.

Selon l'officielle roumaine, "les récents articles publiés par les média britanniques ne justifient pas les accusations portées contre le système des adoptions en Roumanie ces dernières années, mais confirment le besoin du moratoire imposé par le Gouvernement de Bucarest sur les adoptions internationales qui ont été temporairement suspendues".

Les média britanniques et nord-irlandais ont écrit vendredi à propos du cas d'un missionnaire condamné à un an de prison pour avoir battu son fils, un enfant d'un an adopté en Roumanie, provoquant un traumatisme à la tête du bébé.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul - 23/03/2002



Les enfants roumains ne seront plus une marchandise

Les adoptions nationales auront la priorité sur les adoptions internationales

Le cas de l'orphelin maltraité par le citoyen britannique Briggs démontre que la décision du gouvernement a été bonne, a déclaré Serban Mihailescu.

Le cas de l'orphelin d'origine roumaine maltraité par le citoyen britannique Geoffrey Briggs (qui a été condamné à un an de prison pour cette raison), un cas qui a été largement présenté par la presse britannique, prouve encore une fois la justesse de la décision prise par le Gouvernement [roumain] de suspendre temporairement les adoptions internationales, a dit hier Serban Mihailescu, le Ministre en charge du Secrétariat Général du Gouvernement.

Partant de ce cas, le Gouvernement a aussi élaboré un projet de loi concernant les adoptions internationales qui pourrait être approuvé par le Parlement d'ici au 1er octobre, quand cette suspension sera levée.

En ce qui concerne le projet de loi, les adoptions nationales auront la priorité sur les adoptions internationales. De même, aucun enfant ne pourra être adopté si une instance judiciaire n'a pas émis pour lui une décision qui met fin aux droits des parents [biologiques].

L'instance ne pourra rendre une telle décision que s'il existe des documents qui prouvent que toutes les autres mesures de protection de l'Enfance en Roumanie (réintégration dans la famille naturelle, placement de l'enfant dans la famille élargie, etc.) ont été auparavant envisagées.

L'adoption internationale ne sera possible que s'il existe des preuves que toutes ces procédures n'ont pas eu de succès.

En même temps, la loi limite le rôle des ONG à certaines catégories de services en ce qui concerne les adoptions.

Toutes les procédures à suivre pour une adoption internationale (ex. transmission de la demande des parents adoptifs étrangers, apparemment avec un enfant identifié,...) seront strictement réalisées entre l'autorité centrale roumaine et celle de l'état dont sont originaires les adoptants potentiels.

De plus, les demandes internationales d'adoption seront prise en considération seulement si elles respectent des conditions strictes, en particulier la mise à disposition dans l'état de destination de services post-adoption pour l'enfant et sa nouvelle famille.

La nouvelle loi prévoit aussi la création d'un service post-adoption dans le cadre des directions départementales pour la protection de l'Enfance, ainsi que l'obligation pour les nouveaux parents de rendre visite à l'enfant plusieurs fois avant l'approbation de l'adoption.

Serban Mihailescu a précisé aussi que ce projet de loi est actuellement analysé par des représentants de l'UNICEF, d'USAID et de la Commission Européenne, avant qu'il ne soit ensuite débattu au Parlement.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Adevarul - 23/03/2002

Les adoptions internationales, seulement dans des situations exceptionnelles

Le Gouvernement [roumain] a l'intention de promouvoir un projet de loi par lequel il encourage les adoptions nationales, et dit que l'adoption internationale doit être « la solution ultime pour la protection de l'enfant se trouvant en difficulté », a déclaré hier le Premier Ministre Adrian Nastase, à la videoconférence avec les préfets.

"Le problème de la protection des enfants de Roumanie est, en premier lieu, de la responsabilité des roumains, et on ne doit réaliser des adoptions internationales que dans des situations exceptionnelles », a dit Nastase.

Il a affirmé qu'actuellement, il existait une très grande pression pour la reprise des adoptions internationales, mais il a évité d'apporter d'autres précisions.

Le Chef de l'Exécutif a promis néanmoins que le nouveau projet de loi réglerait clairement les procédures d'adoption et le fonctionnement des institutions qui pourront avoir une activité dans ce domaine.

Nastase a rappelé qu'en Roumanie, il y avait plus de 100 organisations non-gouvernementales qui s'occupaient d'adoptions, et que sur Internet, il existait des annonces publiques dans lesquelles les enfants roumains étaient évalués à 40000 ou 50000 dollars.

"Il faut éviter les situations gênantes dans lesquelles on donne l'impression que la Roumanie vend les enfants", a encore ajouté le Premier Ministre.

Le Gouvernement a suspendu temporairement les adoptions internationales, par une ordonnance d'urgence émise en octobre 2001, pour une durée d'un an.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Financial Times - 23/03/2002

Les orphelins offrent à la Roumanie un espoir de rejoindre la famille européenne : le pays dispose maintenant d'un système enviable de structures d'accueil pour enfants, rapporte Phelim McAleer :

Financial Times; 23 mars 2002 Par PHELIM MCALEER

Jonathan Scheele, le représentant de l'Union Européenne en Roumanie, a interrompu cette semaine ses rencontres avec des dignitaires locaux dans le cadre de son périple dans le nord-ouest du pays pour aller visiter des maisons d'enfants.

Il ne s'agissait pas là de visites de courtoisie. Le traitement des enfants en institution en Roumanie est devenu le principal obstacle à son projet de rejoindre les nations d'élite de l'Europe.

Les enfants abandonnés, émaciés et négligés, étaient devenus le sujet d'images TV récurrentes dans les années 1990, et cette négligence et les mauvais traitements continus envers ces enfants ont suscité l'inquiétude dans les capitales européennes et les avertissements des gouvernements.

Mais M. Scheele aura des difficultés à trouver de sinistres institutions remplies d'enfants maltraités lors de son voyage à Satu Mare, près de la frontière hongroise.

Au lieu de cela, dans certaines parties de la Roumanie, les autorités locales disposent de plans de protection de l'enfance qu'envieraient des pays occidentaux plus développés.

Cornelia Bota, présidente de la Commission de Protection de l'Enfant de Satu Mare, a dit qu'elle espère fermer les dernières grosses institutions de la région d'ici à 2004.

Ses collaborateurs ont tellement modifié le système local de protection de l'enfant qu'on ne le reconnaît plus, a-t-elle ajouté. "En 1998 nous avions 3000 enfants répartis dans 21 centres, nous n'en avons maintenant plus que 960 dans 11 maisons."

Et la moitié de ces 960 ont quitté des institutions type « dortoir » pour vivre en groupes familiaux dans des appartements.

Mme Bota montre fièrement aux visiteurs le Centre Familial Diana, une de ces institutions d'un type nouveau à Satu Mare. Même le nom est un nouveau départ; les maisons d'enfants étaient auparavant dénommées par des numéros.

Au Centre Diana, 25 adultes s'occupent de 36 enfants dans des appartements autonomes, avec des jouets neufs, des téléviseurs, des canapés, des chaises et un lit pour chaque enfant.

En même temps que l'amélioration des structures d'accueil, les autorités roumaines ont aussi œuvré pour mettre fin à la culture du pays en terme d'abandon d'enfant, le produit d'une loi communiste qui forçait les femmes à donner naissance à des enfants non désirés.

Les autorités ont été aidées par la carotte et le bâton promis par l'Union Européenne.

En mai 2001, la Baronne Emma Nicholson, pair britannique et expert sur la Roumanie au sein du Parlement Européen, a recommandé que les discussions concernant l'accession de la Roumanie à l'Union Européenne soient suspendues jusqu'à la résolution du problème de la protection de l'enfance.

L'ultimatum a forcé le gouvernement à agir. Selon M. Scheele, l'action consistait non seulement à changer la croyance profondément ancrée comme quoi l'état s'occupe mieux d'un enfant qu'une famille pauvre, mais aussi à

s'attaquer à des intérêts personnels puissants.

"Il y avait un problème associé : celui de la corruption du système des adoptions internationales", a-t-il ajouté.

Des couples de l'Ouest payaient jusqu'à 50000 dollars pour adopter un enfant, une fortune dans un pays où le salaire mensuel moyen tourne autour de 10 dollars.

Pour les fonctionnaires corrompus bénéficiant de ce commerce, il était important que les institutions restent pleines.

"Les institutions étaient en fait des salons d'exposition pour la vente d'enfants," a dit Serban Mihailescu, le ministre roumain responsable des enfants.

Après l'ultimatum de la Baronne Nicholson, le gouvernement a interdit les adoptions internationales. Il y a eu une augmentation de 50% des adoptions nationales. Le placement en famille d'accueil est aussi devenu une réelle alternative.

Depuis le début en 1998, 8000 enfants ont été sortis des institutions roumaines et placés dans des familles. Cependant, la raison principale de la décroissance du nombre d'enfants en institution à Satu Mare est une stratégie mise en place pour que les membres des familles naturelles se retrouvent.

Cela fait suite à une analyse poussée des raisons de l'abandon d'enfant. "C'était principalement à cause de la pauvreté. Nous donnons donc aux familles de l'aide financière et matérielle en ce qui concerne leurs besoins en vêtements, en livres scolaires et en coûts médicaux," a déclaré Mme Bota.

Elle espère maintenant aller plus loin et aider les familles avant que les difficultés ne se présentent en mettant en place un système de protection de l'enfance qui serait supérieur à celui de certains pays de l'Union Européenne.

Douze ans après que les images de ses enfants ont choqué le monde, le système de protection de l'Enfance en Roumanie pourrait bien devenir un modèle du genre pour des sociétés économiquement plus développées.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romania Libera - 09/03/2002

Les fraudes des fonctionnaires ont été arrêtées

Grâce à la création du Bureau de l'Avocat du Peuple (le Département pour les Problèmes Concernant la Protection de l'Enfant, la Femme et la Famille, l'Education, la Culture, le Sport et les Institutions de rééducation pour mineurs), on s'aperçoit que de nombreuses Commissions Départementales pour la Protection de l'Enfant n'ont pas fait le nécessaire pour identifier correctement l'intérêt supérieur de l'enfant, puisqu'il y a souvent des cas pour lesquels les commissions, au lieu de les défendre, violent les droits des enfants en ne prenant pas en considération les recommandations des professionnels qui s'en occupent.

Entre les Commissions pour la Protection de l'Enfant au niveau du département, d'une part, et l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, d'autre part, il n'y a pas une bonne coopération, ce qui entraîne qu'elle est aussi défectueuse au niveau interdépartemental.

Dans le domaine de la protection de l'Enfant, il existe d'assez nombreux dysfonctionnements, dont beaucoup sont portés à la connaissance de l'Avocat du Peuple, une institution qui bénéficie de l'expertise de spécialistes compétents qui rapportent les erreurs des autorités et proposent des solutions pour les corriger.

L'allocation, un droit de l'enfant

Ainsi, l'année passée, le département de l'Ilfov a informé lui-même la Direction Générale du Travail et de la Solidarité Sociale, tant à Bucarest que localement, de la situation existante qui faisait que, interprétant la loi différemment et d'une façon erronée, ils avaient considéré que l'allocation mensuelle d'entretien des enfants confiés en placement à des assistants maternels n'est pas un droit de l'enfant, et que, par conséquent, ils ne payaient pas le montant approprié.

En étudiant la situation, les spécialistes du département concerné, dans le cadre de l'institution l'Avocat du Peuple, ont saisi le Ministère du Travail et de la Solidarité Sociale qui a statué que les allocations mensuelles d'entretien doivent être payées à compter du mois qui suit la décision de confier en garde ou de placer l'enfant chez l'assistant maternel.

Un autre cas parle de la situation de la mineure S.M. qui a été placée en 1996 dans le centre privé "Familia Amurtel" dans la commune de Panatau, département de Buzau.

Après 4 ans, la Commission pour la Protection de l'Enfant (CPC) du département de Harghita (la mineure étant née dans ce département) a décidé la réintégration de la petite fille dans sa famille.

Cependant la réintégration était impossible, ni l'enfant (aujourd'hui âgée de 15 ans), ni la famille ne le souhaitent; non seulement la mineure ne pouvait pas communiquer avec sa mère, qui ne parlait que le hongrois, mais la famille était de plus nombreuse et très pauvre.

En conséquence, la placement de la petite au centre "Zeyk Domocos" de Cristuru Secuiesc a été décidé. Mais elle dit qu'elle a été obligée par le CPC de Harghita à faire des déclarations contre sa volonté, ce qui l'a rendue irritable face aux autorités.

En plus, il y a plus de 300 enfants à "Zeyk Domocos" alors que la fillette avait vécu ces 4 années dans un centre avec 15 ou 20 enfants, où l'on parlait roumain; le fait de ne pas parler hongrois représentait un grand obstacle au placement dans le Harghita.

L'année passée, la mineure s'est adressée chaque semaine à l'Avocat du Peuple, demandant à retourner à "Familia Amurtel". Même les spécialistes consultés par l'institution à propos de ce cas - Jozsef Bodo, Anamaria Vinczeffy,

Maria Bartha - ont estimé que l'intérêt de l'enfant n'a pas été respecté par le CPC de Harghita.

Par une solution malheureuse, le CPC de Harghita a décidé la réintégration de la petite en famille, même s'il sait que ce n'est pas possible.

Au final, grâce aux déclarations faites par la famille de la mineure et aux requêtes de l'Avocat du Peuple, la mineure se trouve maintenant à "Familia Amurtel".

Le Fonds National de Solidarité - un mot vide de sens

L'ordonnance gouvernementale d'urgence n°.118 prise en 1999 a décidé la création d'un Fonds National de Solidarité dont le but est de contribuer à lutter contre la pauvreté des familles se trouvant dans des situations d'extrême difficulté.

Le but généreux a été néanmoins, dans beaucoup de cas, détourné par des fonctionnaires des directions départementales du travail et de la solidarité sociale, ce qui a été rapporté par de nombreux citoyens qui se sont adressés à l'Avocat du Peuple.

Les directions départementales ont déterminé leurs propres critères d'attribution de l'allocation de solidarité, en contradiction avec ceux prévus par l'ordonnance. De tels cas ont été signalés, entre autres, dans les départements de Botosani et Salaj, les fraudes de quelques fonctionnaires conduisant à une situation où ce sont précisément les familles les plus pauvres qui ne bénéficient pas de leur part de l'aide légale.

Adrian O. Vasiliu

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Livia Cimpoeru - Jeudi 07 Mars 2002



les enfants des orphelinats roumains s'appuient sur le mur de l'indifférence des autorités

Roumanie, l'enfant handicapé de l'intégration européenne

Les organisations humanitaires qui surveillent la situation des enfants en institution demandent des sanctions sévères contre Bucaresti

Le problème des enfants en institution en Roumanie continue à préoccuper les médias et les organismes humanitaires occidentaux malgré les assurances du gouvernement de Bucarest comme quoi les choses sont en bonne voie.

Le quotidien irlandais à grand tirage "The Irish Times" a publié il y a quelques jours, sous le titre "Le sort toujours plus cruel des orphelins roumains", un long article qui décrit la situation consternante de l'orphelinat de Negru Voda où vivent 184 enfants orphelins.

L'orphelinat de Negru Voda, un camp de concentration

L'article commence avec le portrait d'une adolescente handicapée, Ruby, âgée de 14 ans, mais qui a l'aspect d'un enfant de 7 ans, et qui, suite aux violences qu'elle a subies, se cogne constamment la tête contre les murs.

Les conditions matérielles de l'orphelinat de Negru Voda sont "grotesques et dégradantes", accuse l'auteur de l'article, Elaine Keogh. Les membres d'une importante organisation caritative irlandaise, "Trade Aid", ont voyagé en Roumanie ces dix dernières années et ont commencé déjà en 1995 à venir à l'orphelinat de Negru Voda pour y effectuer des travaux de réparation.

Malgré leurs investissements et leurs efforts, le représentant de l'organisation, John Mulligan, pense que l'orphelinat de Negru Voda est "un véritable camp de concentration" de notre époque, qui devrait être démoli.

Les yeux tournés vers la Roumanie

La semaine passée, une équipe de l'émission "Would You Believe" ("Le croiriez-vous"), diffusée par la chaîne de télévision irlandaise RT, a réalisé un reportage à propos de l'orphelinat de Negru Voda, sous le titre "La Vie des enfants oubliés", afin de rappeler que les besoins urgents de ces orphelins ne sont pas satisfaits par les autorités roumaines.

Un groupe d'étudiants du lycée Mount Sackville de Dublin a participé au programme d'assistance en faveur de l'orphelinat et ont mis sur pied, avec l'aide de John Mulligan, l'organisation Focus on Romania (FOR – Fixons notre attention sur la Roumanie), dont le but est d'appliquer une pression politique en vue d'améliorer le sort des enfants.

"Quelque chose comme cela ne peut exister en 2002 dans un pays qui désire se joindre à l'Union Européenne", dit la lycéenne Julie-Anne Hanley.

L'argent existe, mais pas la volonté politique

L'orphelinat de Negru Voda est destiné à recevoir des enfants ayant des troubles psychiques ou physiques, mais la FOR dénonce le fait que, dans la majorité des cas, les problèmes des orphelins s'aggravent après leur arrivée là-bas.

Une série de photographies réalisées par la FOR montre des enfants abandonnés dans leur lit, sans aucun signe d'affection ni stimulation.

L'équipe de télévision irlandaise a filmé un garçon d'environ 12 ans allongé sur le sol en train de lécher quelque chose par terre. Cela pouvait être de la nourriture, ou bien du vomis. On ne voyait près de lui aucune assistante maternelle pour s'en occuper.

Tout le bâtiment sentait très fort l'eau de javel, qui avait été apportée et utilisée à l'arrivée de l'équipe de télévision. John Mulligan dit qu'un besoin urgent de nettoyer les pièces survient à chaque visite des organisations caritatives.

Il a aussi exprimé son profond mécontentement face au rapport positif fait par les inspecteurs du Conseil Européen après une visite semblable.

“L'Union Européenne donne 6 milliards d'euros par an à la Roumanie dans le cadre du programme d'adhésion, ainsi que d'autres fonds. Si même seulement 1 pour cent de cet argent allait à l'entretien des orphelins, on résoudrait les problèmes d'environ 30 orphelinats qui ont un besoin urgent d'attention”, dit Mulligan.

Un problème résolu mais sur le papier seulement

Mais ce qui est probablement la perspective la plus sombre est le destin qui attend ces enfants.

L'Agence roumaine de Protection de l'Enfant a présenté quelques petits orphelinats réalisés grâce à l'aide financière internationale. Les bâtiments sont propres, bien équipés et dotés de personnel spécialisé, et les enfants paraissent heureux.

Ce qu'ils ne savent pas, c'est qu'une fois qu'il auront atteint l'âge de 18 ans, et qu'ils ne seront plus considérés comme des "enfants", ils seront déplacés vers un orphelinat du type de celui de Negru Voda pour tout le reste de leur vie.

“Sur la papier, les roumains auraient résolu le problème, mais en réalité, ils en ont créé un encore plus grand. Tous les enfants que nous connaissons retourneront à Negru Voda, mais classifiés en tant qu'adultes, et ils y vivront dans la misère”, dit Mulligan.

Des demandes de sanctions drastiques contre la Roumanie

L'organisation FOR est décidée à changer cette terrible perspective et a élaboré une liste de mesures qui devraient être prises par l'Union Européenne pour que le gouvernement roumain résolve les problèmes, au lieu de les maquiller.

Voici ce qui est proposé : geler les fonds prévus pour l'adhésion ainsi que tout autre financement de programmes structurels, placer la Roumanie sur la "liste de la honte", à côté de la Turquie, repousser l'adhésion à l'Union Européenne jusqu'à ce qu'elle résolve le problème de violation des droits de l'Homme, et un vote négatif pour toute proposition d'extension de l'Union Européenne qui inclurait aussi la Roumanie.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Irish Times - mars 2002

Pour leur "terrible gestion", plusieurs fonctionnaires travaillant dans le domaine de la protection de l'enfant handicapé ont été renvoyés.

La situation inquiétante de la protection de l'enfant handicapé a été l'un des sujets abordés lors de la réunion du gouvernement la semaine passée.

Le sujet a été à nouveau abordé par le Premier Ministre Adrian Nastase pendant sa videoconference hebdomadaire avec les préfets.

"La situation est accablante et la gestion pire que jamais. Le Secrétaire d'Etat aux Handicapés n'a pas fait son travail. Le transfert de la responsabilité des centres d'accueil aux conseils départementaux n'a pas non plus résolu le problème, parce que les enfants étaient toujours laissés sans attention et sans soin approprié", a dit le Premier Ministre.

La situation la plus dérangeante selon Adrian Nastase était celle de la maison d'enfants de Negru-Voda où de nombreux cas de mauvais traitements ont eu lieu et ont été largement couverts par les media.

Très mécontent de ce qui passe là-bas, le chef de l'exécutif a ordonné le renvoi à la fois de Virginica Medeleanu, directrice de l'institution, et de Gina Munteanu, directrice de la Direction départementale de Protection de l'Enfance de Constanta.

"Il est scandaleux que ces enfants soient confinés dans des centres isolés, sans programme de rééducation, et soient l'objet de « soins » de la part d'un personnel non qualifié embauché uniquement grâce à ses relations personnelles avec des directeurs corrompus et incapables, tels que ceux de Mures, Dambovita, Giurgiu ou Gorj", a insisté Nastase.

En ce qui concerne la situation à Negru-Voda, le Premier Ministre a aussi ordonné que Nicolae Cretu (chef du Service d'Inspection départemental pour les Personnes Handicapées) soit renvoyé, tandis que l'adjoint du préfet et le directeur de la Direction départementale de la Santé ont reçu des avertissements.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

The Irish Times - 28 février 2002

La vie continue d'être cruelle pour les jeunes orphelins de Roumanie

Malgré les nombreuses déclarations publiques qui affirment le contraire, la vie dans les orphelinats roumains reste sinistre pour de nombreux enfants, rapporte Elaine Keogh.

Ruby a 14 ans et se frappe constamment la tête contre le mur. Elle a l'air d'avoir 7 ans, est très maigre et ses tempes sont couvertes de bleus suite aux coups qu'elle se donne.

Quand John Mulligan lâche sa main filiforme, elle serre le poing et se frappe violemment le visage. Elle fait cela sans cesse jusqu'à ce qu'il reprenne sa minuscule main, elle sombre alors dans le silence comme si elle n'était pas habituée à une main qui n'inflige pas de violences.

La majorité des 184 enfants qui se trouvent avec Ruby dans l'orphelinat de Negru Voda, près de la frontière roumaine avec la Bulgarie, n'a pas 18 ans.

Les conditions physiques dans l'orphelinat sont grotesques et dégradantes. Bien que John et d'autres personnes de l'association caritative Trade Aid aient voyagé en Roumanie ces 10 dernières années et soient allés à Negru Voda depuis 1995 pour y réaliser les réparations essentielles, il déclare qu'il s'agit d'un camp de concentration des temps modernes et qu'il devrait être démoli.

12 ans se sont écoulés depuis la chute de Ceaucescu mais le temps n'a pas atteint tous les orphelins de son époque. Leur détresse a ému des milliers de gens et a provoqué des collectes de fonds partout dans le monde et de nombreuses adoptions internationales.

Ce soir, l'émission *Would You Believe* (Le croiriez-vous) de la chaîne de télévision RTÉ, intitulée "Les enfants oubliés grandissent", montre Negru Voda, pour rappeler avec force que le bien-être et les besoins premiers de ces enfants n'ont pas été assurés.

Des étudiants en dernière année du Collège d'Enseignement Secondaire de Mount Sackville à Dublin constituent une part importante de l'émission.

Ils ont créé, avec John et un autre bénévole Eugene Garrihy, une association, Focus On Romania (FOR - Fixons notre attention sur la Roumanie).

"C'est la première organisation caritative qui prend les choses du côté politique. Avant, les organisations collectaient des fonds et faisaient beaucoup, mais nous devons faire cesser cela [manque de soin des enfants] pour de bon.

Cela ne peut pas être autorisé en 2002 dans un pays qui veut se joindre à l'Union Européenne", dit Julie-Anne Hanley, 16 ans. Il est facile de démontrer l'épouvantable réalité de ces enfants; dans une présentation faite aux autres étudiants, Julie-Anne et Aoibhin Garrihy attirent l'attention sur la photo d'une fillette qui a l'air d'avoir 4 ans mais qui en a en fait 16, l'âge moyen des collégiennes en dernière année.

Negru Voda est fait pour les enfants ayant un handicap mental ou physique mais FOR prétend que beaucoup développent leur handicap après leur arrivée à l'orphelinat.

Les images montrent des enfants abandonnés dans leur lit ou dans les chambres, avec absolument aucune source d'affection ni aucune stimulation.

Pour le programme de ce soir, John a emmené la reporter Gemma McCrohan munie d'une petite camera à Negru Voda. Ils ont trouvé un garçon, qui devait avoir 12 ans, allongé sur le ventre sous un lit de bébé en train de lécher

quelque chose au sol.

Cela pouvait être de la nourriture qui serait tombée, cela pouvait aussi être du vomis. Il n'y avait aucun moyen de savoir ce que c'était. On ne voyait aucun adulte autour pour s'occuper de lui.

Beaucoup des enfants étaient assis sur les lits et se balançaient. John a dit que le bâtiment sentait la javel, qui avait été vite apportée et utilisée à l'arrivée de l'équipe de reportage.

Il ajoute que l'arrivée d'une organisation humanitaire internationale ou d'un inspecteur provoque un nettoyage immédiat de l'environnement des enfants, et il est très critique sur le rapport produit après la visite annuelle du Conseil de l'Europe.

Il pense qu'avec un rapport aussi positif, les puissances européennes peuvent croire que le gouvernement roumain s'occupe du problème. "L'Union Européenne donne environ 6 milliards d'euros par an à la Roumanie pour son adhésion ainsi que d'autres financements. Si un pour cent de ceux-ci étaient reroutés, cela suffirait à subvenir aux besoins urgents de la trentaine d'orphelinats qui demandent le plus d'attention", dit encore John.

L'action en faveur de ces enfants, et de ceux qui pourraient les suivre, est en train d'être portée par FOR jusque dans l'arène politique. Elle demande au Ministre des Affaires Etrangères, M. Cowen, ou au Secrétaire d'Etat Liz O'Donnell de proposer que les prochains financements de l'Union Européenne à la Roumanie soient liés à l'amélioration des structures d'accueil pour enfants.

"Il est dans le pouvoir des ministres de résoudre ce problème. Ils peuvent commencer par soulever le problème au niveau du Conseil des Ministres. Mais il n'y a pas de vote dans ce Conseil, s'il y avait un vote, ils le feraient", dit John.

La perspective la plus sombre pour ces enfants, c'est peut-être ce que le futur leur réserve. L'Agence de Protection de l'Enfant est l'instance roumaine qui prend en charge leur entretien. Grâce au financement international, elle construit de petites unités d'accueil pour les enfants de moins de 18 ans.

L'émission montre une de ces unités; elle est propre, lumineuse et dotée de personnel qualifié. Les enfants sourient, rient et sont visiblement heureux.

FOR précise que cette unité a été construite par une organisation caritative française. Ce que les enfants ne savent pas, c'est qu'ils seront contraints de retourner dans des orphelinats comme Negru Voda quand ils auront atteint l'âge de 18 ans.

L'APE souhaite transférer les enfants les plus jeunes des orphelinats vers ces petites unités, une décision bienvenue. Cependant, quand ils atteindront l'âge de 18 ans, ils ne seront plus légalement classifiés comme "enfants" et seront renvoyés dans les orphelinats pour le reste de leur vie.

"Sur le papier, les roumains ont résolu le problème, mais en pratique, ils ont créé un problème encore plus important. Tous les enfants que nous connaissons reviendront ici [à Negru Voda], mais classifiés en tant qu'adultes, et ils seront avec le même personnel, la même administration et ils vivront toujours dans la misère" clame John.

FOR est déterminée à ce que ceci ne se produise pas et possède une liste de mesures qu'elle voudrait voir imposées par l'Union Européenne au gouvernement roumain afin qu'il traite le problème au lieu de le déguiser. Il s'agit de : geler complètement tous les fonds accordés pour l'adhésion ou d'autres financements structurels; inscrire la Roumanie sur la "liste de la honte" à côté de la Turquie et reporter leur accession à l'Union Européenne jusqu'à ce qu'on traite cette violation des droits de l'Homme, et aussi un vote négatif à toute proposition d'extension de l'Union Européenne qui inclurait la Roumanie.

Pendant que la campagne se déroule, Ruby continue à se cogner la tête contre les murs. Un autre jeune garçon continue de s'enfoncer les doigts dans les yeux.

Une des explications possibles de ces blessures qu'ils s'infligent à eux-mêmes est la présence d'étoiles que les enfants voient devant leurs yeux à cause des violences qu'ils ont subies, mais c'est probablement mieux que la réalité.

Il est maintenant temps de changer les choses pour les enfants oubliés de Roumanie.

Elaine Keogh est une journaliste free-lance.
FOR peut être contactée à focusonromania.net.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Curierul National - N°. 3341 du 26/02/2002

Le Président de la fondation "Copilul Meu" nie les accusations d'adoptions illégales

Les affirmations du Chef de la Section Anti-Corruption, dans le cadre du Parquet de la Cour Suprême de Justice, concernant le dossier du président de la fondation "Copilul Meu" (Mon Enfant), Irinel Raluca Cojocaru, auraient pu influencer les magistrats qui apporteront une solution à ce cas, comme le montre l'avocat Eugen Ostrovschi, défenseur de Raluca Irinel Cojocaru, dans un communiqué remis hier à l'agence Mediafax.

Maître Eugen Ostrovschi a demandé hier des explications au Procureur du Parquet de la Cour Suprême de Justice, qui instruit le cas.

« J'ai ainsi constaté qu'il n'y a pas, dans le dossier d'enquête, l'expertise comptable qui a été réalisée et qui serait une preuve essentielle pour établir l'éventuelle culpabilité de mon client, Irinel Cojocaru.

Je précise qu'Irinel Raluca Cojocaru est mis en examen pour des infractions commises parce qu'il aurait perçu indûment de l'argent.

Irinel Raluca Cojocaru n'a, lui, jamais eu connaissance d'aucune accusation faisant référence à des adoptions internationales – ainsi que l'a affirmé le procureur général Gheorghe Muscalu –, ce qui a suscité la stupeur dans les rangs des partenaires américains de la fondation „Copilul Meu", comme l'expose le communiqué.

L'avocat estime que la déclaration du chef de la Section Anti-Corruption, Gheorghe Muscalu, est fautive et n'amène que des points d'interrogation.

A la fin du communiqué, l'avocat exprime le regret « qu'un organe de direction du Parquet de la Cour Suprême de Justice ignore les principes du droit européen en ce qui concerne les droits de l'homme, qu'il participe volontiers à la manipulation de l'opinion publique contre l'inculpé et exerce des pressions sur les magistrats qui doivent résoudre cette affaire, privant ainsi Irinel Raluca Cojocaru d'un procès équitable en rendant à l'avance un véritable jugement basé sur la diffusion de quelques informations fausses dans les médias ».

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Curierul National - N°. 3339 du 23/02/2002

La présidente de la Fondation "Mon Enfant" (Copilul meu) sise à Snagov-Ilfov, Raluca Irinel Cojocaru, va être poursuivie en justice, la semaine prochaine, pour illégalités dans des dossiers d'adoption, a annoncé hier dans une conférence de presse le Procureur George Muscalu, chef de la Section de Combat Contre le Crime Organisé et la Corruption (SCCOC).

Le procureur Muscalu a ajouté que, pour ces dossiers, il a été demandée une expertise comptable dont les résultats seront présentés aux parties.

Raluca Irinel Cojocaru est accusée d'avoir reçu, dans la période 1999-2000, la moitié d'un million de dollars de la part d'agences ou d'associations américaines et de familles adoptives.

Elle a déposé l'argent dans un compte personnel et elle l'aurait dépensé sans honorer ses obligations contractuelles.

Un autre cas semblable concernant des adoptions internationales implique le citoyen israélien Marian Maierson, président de la Fondation "Le Futur des Enfants" (Viitorul copiilor) de Constanta, accusé d'avoir falsifié 52 répartitions et décisions de confirmation du Comité Roumain pour l'Adoption dans la période 1999-2000, a dit le Procureur George Muscalu.

Se basant sur les actes falsifiés de Maierson, le Tribunal d'Instance de Constanta a rendu des décisions d'adoptions internationales définitives, les enfants ayant déjà rejoint leur famille adoptive.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Cotidianul - 18/02/2002

Les naissances sans assistance sont dépistées sans problèmes par les médecins

La femme qui a abandonné son enfant dans l'ascenseur travaille chez Apaca

Un médecin de l'Apaca a dénoncé à la Police une maman qui a abandonné son enfant dans un ascenseur de Bucarest.

Ana Maria Drajan a été identifiée par les policiers de la Section 20 après qu'elle s'est rendue à un contrôle médical à "Polimed Apaca", une clinique qui se trouve sur son lieu de travail.

Le docteur qui l'a examinée a constaté que la jeune femme de seulement 21 ans, qui travaille à la fabrique Prestex Textile, avait donné naissance à un enfant entre 10 et 20 jours avant, sans avoir été assistée d'un personnel autorisé ni admise dans un hôpital.

Puisque la femme a nié ce fait avec véhémence, la Police s'est mise en colère et a démarré une enquête.

En premier lieu, les officiers de la Section 20 ont cru qu'il s'agissait d'un cas d'infanticide.

Puis les enquêteurs ont découvert qu'elle avait, assistée de sa sœur âgée de seulement 19 ans, donné naissance le 5 février à une petite fille.

Le cordon ombilical de la petite a été coupé avec des ciseaux. La jeune femme a fini par raconter aux policiers comment, deux jours après la naissance, elle a pris la petite fille, l'a enveloppée dans un linge taillé dans un drap et est partie en taxi.

Chaussée Stéphane Le Grand, la femme a abandonné l'enfant dans l'ascenseur d'un immeuble.

Actuellement la petite fille se trouve à l'Institut National pour la Protection de la Mère et de l'Enfant.

A peine une semaine plus tard, un Bucarestois a trouvé un nouveau-né dans l'ascenseur de l'immeuble dans lequel il habite.

Il en a immédiatement informé la Police et, encore une fois, les enquêteurs ont constaté qu'une petite fille, âgée de seulement 2 jours, s'était promenée avec l'ascenseur environ 10 heures sans qu'aucun locataire ne se soit aperçu de sa présence dans l'ascenseur.

La petite fille était enveloppée d'un drap imbibé de sang mais n'avait aucun problème de santé. Le plus probable, c'est que cette petite fille va être admise dans un centre de protection pour mineurs et qu'elle sera ensuite proposée à l'adoption.

Mihai Belu

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Cotidianul - 25/01/2002

Une Fondation roumaine accusée de corruption par une famille canadienne

12 000 dollars – le prix de l'adoption d'un enfant

Les autorités disent que le Parquet doit faire toute la lumière sur ce dossier

Une famille canadienne qui désirait adopter un enfant roumain a envoyé au Gouvernement à Bucarest une lettre dans laquelle elle accuse le directeur de la Fondation qui intervient en tant qu'intermédiaire de lui avoir demandé une somme d'argent en échange de l'enfant.

Selon les accusations, pour l'enfant désiré par les canadiens, qui remplissait toutes les conditions pour être adopté par une famille étrangère, le directeur de la Fondation "Saint Dimitri et Ana" de Constanta a réclamé aux futurs parents ni plus ni moins que 12 000 dollars.

La demande du directeur de la Fondation a surpris la famille canadienne qui a refusé de s'acquitter du montant demandé et, sans hésiter, a informé le Gouvernement roumain de ce cas.

La Présidente du Comité Roumain pour les Adoptions, Gabriela Coman, déclare qu'on ne peut rien dire de la lettre reçue par le Gouvernement, parce qu'il est de la compétence du Parquet de résoudre ce dossier et de faire toute la lumière.

"Tout ce que je sais, comme l'a dit aussi Monsieur Mihailescu, c'est que toutes les formalités pour l'adoption avaient été accomplies dans les règles et que l'enfant est parti au Canada dans la famille qui l'a adopté".

L'enfant et ses nouveaux parents ont quitté la Roumanie au mois d'octobre l'année dernière, au moment où, selon ce qui est précisé dans la lettre envoyée au Gouvernement, cette fondation agréée a réclamé la somme d'argent aux canadiens.

Pour donner suite à la lettre reçue, le Ministre pour la Coordination du Secrétariat Général du Gouvernement, Serban Mihailescu, a saisi le Parquet de Constanta en signalant ce cas de corruption dans une procédure d'adoption internationale.

"Il existe une lettre originale d'une famille qui rapporte cet abus et a déposé une plainte contre cette fondation au Parquet de Constanta", a dit Mihailescu.

Le Parquet de la Cours Suprême de Justice va vérifier les accusations portées par les citoyens canadiens en rapport avec le directeur de la Fondation qui aurait demandé de l'argent pour les aider à adopter un enfant roumain.

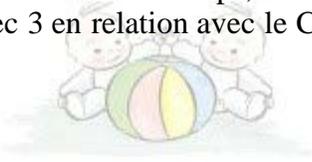
La Fondation "Saint Dimitri et Ana", dont la présidente est Rodica Moraru, a son siège dans un immeuble du Boulevard Ferdinand à Constanta, mais les voisins déclarent que, depuis un bon nombre de mois, ils n'ont vu personne y entrer ni en sortir.

"Il y a quelques jours, quelqu'un est venu et a demandé après la propriétaire de la fondation, mais je lui ai dit qu'il y avait longtemps que je n'avais vu personne là-bas", dit des voisins. A la fin de l'année passée, la Fondation a déposé des demandes de renouvellement d'accréditation, mais sa demande a été rejetée parce que son rapport d'activité pour 2001 n'était pas concluant, montrant une réduction de son activité.

La Fondation en cause a été accréditée la première fois au mois de novembre de l'année 1997 et elle a cessé son activité en date du 13 décembre 2001.

Dans cet intervalle de temps, "Saint Dimitri et Ana" a réalisé 99 adoptions internationales, dont 12 durant l'année 2001, avec 3 en relation avec le Canada.

(S.G.)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Vos témoignages

Le 27/03/2002,

Bonjour,

nous sommes heureux et chanceux parents depuis juin 2001 de deux garçons alors âgés de 1 et 2 ans adoptés en Roumanie, en passant en direct par une fondation + MAI.

Les démarches ont été longues et éprouvantes car nous faisons partie du dernier "lot" de parents qui se sont vus attribuer des enfants par le CRA.

Nous avons rendu visite à nos enfants en décembre 2000 et n'avons pu aller les chercher qu'en juin 2001 ! Chaque étape de la procédure a été semée d'embûches mais ils sont enfin arrivés.

Nous sommes prêts à parler de notre expérience à d'autres parents (actuels ou futurs) et nous nous tenons à votre disposition pour faire partager notre belle aventure.

Si vous le souhaitez, contactez-nous par e-mail ou par courrier :

lienhard@libertysurf.fr

M. Mme LIENHARD

2 rue des Bouleaux

90350 EVETTE SALBERT

Tous les témoignages ci après ont été envoyés fin novembre 2001 (Voir les destinataires au bas de la page d'accueil).

Ils ont été remis aussi en mains propres à Monsieur Serban MIHAILESCU, ministre en charge du Secrétariat Général du Gouvernement roumain, lors d'une audience à l'Ambassade de Roumanie à Paris le 30 novembre 2001

Famille Piet Berton De Lestrade

En février 2000, nous revenions de Roumanie où nous avons adopté notre petite fille Léa qui est maintenant âgée de 2 ans et demi. C'est un vrai rayon de soleil et nous sommes des parents comblés.

Nous avons choisi d'adopter notre enfant en Roumanie car c'est un pays que nous connaissons bien, ayant participé à des voyages humanitaires juste après la mort de Ceausescu.

Nous amenions du matériel médical dans les hôpitaux, des jouets dans les orphelinats et faisons des spectacles pour divertir les enfants malades et les orphelins qui riaient enfin pendant quelques heures.

Nous aimons beaucoup le peuple Roumain que nous avons appris à connaître durant ces séjours et dont nous nous sentons très proches de part leur culture. Ce qui nous attriste par contre, c'est de voir la pauvreté qui persiste dans la majorité du pays et surtout de savoir que les enfants en payent les conséquences.

La situation de certains orphelinats étant déjà critique, nous ne comprenons pas pourquoi l'adoption internationale est à présent bloqué. Que de l'ordre soit fait au niveau des fondations qui demandent des sommes folles et qui ont des pratiques douteuses, nous soutenons pleinement le gouvernement Roumain, mais pour arriver à cela, bloquer l'adoption internationale est une chose pénalisante pour les enfants qui attendent une famille, sachant que plus les enfants grandissent, moins ils ont de chances de trouver une famille.

Nous comprenons tout à fait votre désir de faire respecter les droits de l'enfant et d'éliminer les gens peu scrupuleux

qui sous couvert de l'adoption ne pensent qu'à des intérêts financiers, mais s'il vous plait, que ce ne soit pas au détriment des enfants qui attendent un papa et une maman.

De plus, c'est encore à cause de ces gens malhonnêtes que certaines fondations tout à fait recommandables, qui ont toujours fait du bon travail, sont aujourd'hui pénalisées.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces quelques lignes et nous espérons du fond du cœur que cette situation va bientôt prendre fin et qu'enfin des enfants vont pouvoir continuer à être serrés dans les bras d'un papa et d'une maman qui ont tant d'amour à donner.

Eric et Nathalie Piet Berton De Lestrade

Famille GIRAULT

Château-Chinon, le 19 octobre 2001

J'ai rencontré, fin septembre 2001, la petite Lenke MAILAT, âgée de 12 ans, dont l'adoption m'a été proposée par la Fondation Fericii (Monsieur Doru DRAGAN) de Bucarest.

Cette fillette m'a immédiatement "adoptée" elle aussi comme sa maman et nous avons passé quelques excellentes journées ensemble. Elle espère actuellement que les démarches seront terminées pour Noël.

Malheureusement, mon dossier est bloqué depuis le 8 octobre par l'ordonnance d'urgence de Monsieur le Premier Ministre roumain.

Ce dossier est arrivé au Comité Roumain pour l'Adoption, après avoir obtenu le 4 octobre, l'accord du Département de Covasna. Dès que le Comité aura donné son autorisation, il sera présenté au Tribunal.

- La MAI avait envoyé ma demande en avril 2001 et le CRA l'a ensuite transmise à la Fondation Fericii.

Je vous serais donc très reconnaissante d'intervenir afin que Lenke vienne le plus tôt possible en France, et que l'on ne prive pas cette fillette de sa maman, elle qui "n'a encore jamais eu de mère".

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, avec tous mes remerciements pour votre attention et pour vos efforts, l'expression de ma respectueuse considération.

Geneviève GIRAULT

Famille Fayet-Massat

Marseille, le 01 juillet 2001

Nous avons obtenu notre agrément auprès de la D.I.S.S. en septembre 1998 et nous avons immédiatement commencé la recherche d'une association française susceptible de nous aider dans notre démarche d'adoption à l'étranger.

Nous nous sommes heurtés à de multiples refus, le plus souvent justifiés par notre jeune âge (34 et 35 ans à l'époque) ou par un nombre de dossiers en attente trop important. Face à ce constat d'échec, nous avons décidé de nous tourner vers une démarche individuelle.

La Roumanie semblait alors un pays d'origine intéressant. Il avait signé la convention de la Haye, et on pouvait y adopter des enfants en bas âge (moins de un an et demi). Nous avons donc constitué notre dossier qui est parti en Roumanie via la M.A.I. en février 2000.

L'attente commence. Nous comprenons vite qu'il existe une sorte de concurrence entre Américains et Européens pour les adoptions en Roumanie, sans parler, bien entendu, des familles roumaines désireuses d'adopter dans leur propre pays.

Au bout de quelques mois et suite à un voyage à Bucarest, le responsable de la fondation roumaine dans laquelle nous avons placé notre dossier nous explique qu'il serait souhaitable de changer d'institution. Nous sommes sûr qu'il donne maintenant la priorité aux couples américains. Sept mois de perdus.

En septembre 2000, nous trouvons une nouvelle fondation (Copii Lumii Romania) qui nous assure qu'un délai de quatre ou cinq mois est suffisant pour obtenir une proposition d'enfant. L'espoir renaît. En décembre 2000, les élections présidentielles en Roumanie bloquent les adoptions internationales. Nous prenons notre mal en patience. Mais début 2001, la tonalité des informations que nous avons en provenance de la Roumanie change un peu.

On parle maintenant de réorganisation générale et nous entendons, assez souvent, parler d'une représentante de la communauté Européenne pour la Roumanie qui se nomme Emma Nicholson. Très rapidement, le discours de Madame Nicholson, relayé et sûrement un peu déformé par les médias roumains et américains, dresse un portrait catastrophique de l'adoption internationale en Roumanie.

Il est sûr que les procédures d'adoption dans ce pays ne sont pas toujours très claires. Néanmoins, de nombreuses familles ont choisi, en toute transparence et dans le respect de la législation de la convention de La Haye, de mener à bien une adoption en Roumanie, et dans ce cadre il est assez difficile de voir notre projet dénigré. Nous devrions presque avoir honte de vouloir adopter dans ce pays.

Nous sommes maintenant en Juillet 2001. Les adoptions sont fermées en Roumanie depuis 7 mois. Nous venons d'apprendre que, loin de reprendre les adoptions, le gouvernement Roumain décide (semble-t-il sous la pression de la communauté Européenne) un moratoire de un an. La nouvelle est rude. Notre dossier est en Roumanie depuis 18 mois et on nous demande d'attendre un an de plus (au minimum).

Notre fondation en Roumanie ne nous contacte plus et nous devons sans cesse lui téléphoner pour essayer d'avoir son point de vue sur la situation. La M.A.I., qui est sensée suivre les dossiers, ne nous délivre que des informations de nature générale déjà anciennes sans nous parler de notre dossier. Nous sommes dans le plus grand désarroi et c'est pourquoi nous nous adressons à vous pour obtenir des informations précises.

Devons nous considérer que notre dossier, visé par la M.A.I., n'est plus viable ? La France et la Roumanie comptent-elles traiter les demandes d'adoptions déjà déposées depuis de longs mois auprès des fondations roumaines ? Existe-t-il des négociations entre la France et la Roumanie pour réorganiser les adoptions internationales et dans l'affirmative, que pouvons nous espérer de ces discussions et à quelles échéances ?

Mais au delà de notre cas, quelle est la situation en Roumanie pour les enfants placés dans les orphelinats ?

Nous ne sommes pas sûr que le moratoire représente, pour eux, la meilleure solution et nous avons des doutes sur les capacités des fondations roumaines à financer les familles d'accueil sans l'aide des adoptants. Comme vous le voyez, nous nous posons beaucoup de questions et nous ne savons pas exactement quelle est la position de la France dans cette situation difficile.

Anne Fayet-Massat et Jean-Luc Massat

Famille Maréchal - CHATOU (78)

Bonjour,

Nous avons un agrément depuis juillet 2000 et avons initialement lancé nos recherches en Roumanie où nous avons de la famille (une belle sœur Roumaine).

Nous avons rapidement été confrontés à la face 'noire' du système. En effet, en contact avec une fondation, nous nous sommes déplacés à Bucarest un peu avant les élections qui ont bloqué le processus d'adoption.

Nous avons dû arrêter nos démarches. Le jeune bébé (4 mois) en 'bonne santé' qu'on nous a présenté, souffrait finalement de 'trisomie 21' (constaté par un médecin agréé par l'ambassade de France).

Si cette fondation était manifestement 'véreuse' (confirmé s'il le fallait par des conditions financières indécentes de même que le train de vie du président de la fondation.).

Il n'en reste pas moins que nous avons aussi rencontré une assistante maternelle qui prenait un grand soin d'un enfant en difficulté, que nous avons 'palpé' la réalité quotidienne délicate des enfants en Roumanie, et que plusieurs roumains nous ont confirmé le besoin de trouver des familles pour des enfants.

Notre projet d'adoption n'a pas abouti et malgré notre expérience 'malheureuse', nous attendons la 'réouverture' pour relancer nos démarches.

Famille Maréchal

Famille ACHDDOU - SEVRAN

Nous tenons à crier notre révolte suite aux dernières dispositions gouvernementales roumaines qui ne font qu'ajouter à la détresse de milliers d'enfants en attente de famille et à celle de parents qui rêvent de construire une famille en accueillant dans leur foyer un enfant qui ne demande qu'à aimer et à être aimé.

Lorsque l'on connaît les procédures rigoureuses que l'on doit suivre et les contrôles mis en place pour arriver au terme de l'adoption, comment peut-on arguer de possibles trafics d'enfants dans notre pays et leur interdire, ainsi, de connaître le bonheur qu'ils sont en droit d'attendre ?

Sous prétexte de protéger ces enfants, de veiller à leur sécurité et à leur bonheur, on leur refuse bien au contraire le droit de vivre dans une vraie famille ?

Alors, Mesdames, Messieurs, vous qui défendez le droit au bonheur de nos enfants, faites en sorte que ce droit s'exerce dans l'intérêt de ces enfants qui ont déjà trop souffert et soyez à nos côtés pour que enfants et parents soient enfin réunis.

Nous croyons devoir encore nous armer de patience . mais, de grâce, faites vite !

MERCI et bon courage à nous tous .

Mr et Mme ACHDDOU

Jocelyne BARTHEL METZ (57)

Un témoignage de plus, à quoi bon ? J'ai longtemps hésité. Mais je n'en puis plus d'être baladée d'espoir en déception tous les quinze jours depuis février.

Lorsque j'ai envoyé mon dossier en janvier en Roumanie, la MAI m'a dit "vous avez de la chance, c'est un des pays les plus rapides !" La fondation m'avait assuré un délai de un à trois mois, et j'avais rencontré deux couples qui effectivement avaient eu une proposition d'enfant au bout d'un mois.

Je venais à peine de faire tapisser la chambre d'enfant lorsque fin février m'est parvenue une lettre de la fondation annonçant un blocage jusque avril-mai.

En avril on nous a dit c'est Pâques, c'est un pays orthodoxe, c'est la fête la plus importante de l'année, il y a beaucoup de jours fériés...

En mai : une loi sur la protection de l'enfance va être votée, cela reprendra après. 4 juin vote de la loi sur la protection de l'enfance, mais fin juin patatras ! Moratoire d'un an sur l'adoption internationale.

Fin juillet espoir, M. Jospin en Roumanie, les dossiers en cours ne sont pas concernés par le moratoire. Mais ce sont les vacances parlementaires, il faut attendre septembre.

Début septembre : un règlement va être voté, des attributions d'enfants aux fondations vont avoir lieu en octobre et le 8 octobre re-patras, ordonnance d'urgence (quelle urgence grands dieux ?), reblocage pour un an !

On joue avec nos nerfs et c'est intolérable, on joue avec la vie de nos enfants et c'est inacceptable. Et tout cela à cause de quoi ? A cause d'une baronne anglaise qui est contre l'adoption internationale et qui détient un moyen de pression sur les politiciens roumains.

Le droit d'un enfant à être élevé dans son pays, dans sa culture ? Le premier droit d'un enfant, c'est celui d'être élevé avec amour au sein d'une famille, et non entre les quatre murs froids d'un orphelinat, quel que soit le pays.

Et nous sommes tous citoyens de la même planète ! Non, nous ne sommes pas des voleurs d'enfants, nous sommes des donateurs d'amour ! Il est inadmissible que Mme Nicholson traite une famille américaine adoptante d'égoïste parce qu'elle veut adopter une fillette de 8 ans qui n'a aucune chance d'être adoptée un jour dans son pays.

Sinon cela serait déjà fait ! Il est parfaitement illusoire et utopique de croire que les enfants roumains seront tous adoptés dans leur pays.

Même si les adoptions nationales ont doublé depuis le début de l'année, elles n'atteindront jamais le chiffre des adoptions internationales. Et comment serait-ce possible dans un pays où le salaire mensuel moyen est de 700 F, où l'inflation annuelle est de 30 % et où la plupart des enfants abandonnés le sont pour des raisons économiques.

Que Mme Nicholson s'inquiète des procédures d'adoption aux Etats-Unis je le conçois. Qui n'a pas entendu parler de ventes d'enfants sur Internet, d'enfants adoptés à la naissance (ou même avant) sans que la mère biologique n'ait le temps de revenir sur sa décision.

Mais pourquoi mélanger tout le monde dans le même panier ? Les pays d'Europe ont presque tous signé la convention de La Haye, la France a des procédures d'agrément et de contrôles sociaux qui mettent les enfants à l'abri de telles pratiques.

Concernant le fait d'enlever un enfant à sa culture, je me suis interrogée sur le sujet, et c'est justement pour cela que j'ai choisi la Roumanie ! Parce que c'est un pays latin, et que des liens historiques unissent nos deux pays, que la francophonie et la francophilie y tiennent une grande place.

Egalement parce que c'est un pays qui n'est pas trop éloigné géographiquement et que cela facilitera les choses plus tard si mon enfant veut le découvrir. En bloquant les adoptions en Roumanie, Mme Nicholson ne fait qu'inciter les gens à adopter ailleurs, en Asie, en Haïti.

Le déracinement des enfants n'en sera que plus grand.

Et puis surtout, je voudrais rejoindre la famille américaine dont nous avons lu des lettres sur ce site, pour inciter la baronne Nicholson à aller visiter des orphelinats roumains sans être accompagnée d'autorités officielles.

Pour qu'elle y découvre la vie à laquelle elle condamne les enfants depuis des mois et pour un an encore. Des enfants qui auront moins de chance d'être adoptés ensuite, parce qu'ils seront trop grands ! Toute une génération de sacrifiée !

Bien sûr les orphelinats ne sont pas tous comme ceux que l'on a découverts à la chute de Ceausescu, mais la vie n'y est pas rose pour autant. Je n'ai pas encore eu la chance d'aller sur place, mais j'ai rencontré plusieurs personnes qui sont revenus avec des enfants.

Oui il y a peut-être des dessins de Walt Disney aux murs, oui les enfants sont peut-être bien habillés, oui ils sont nourris (peut-être pas toujours à leur faim), mais ils manquent totalement d'amour, personne ne les prend dans les bras, personne ne leur parle gentiment en les regardant dans les yeux, personne ne leur apprend à marcher, à parler.

Il y a des toboggans et des jeux de jardin dehors (sans doute financés par des associations humanitaires ou par la Communauté européenne !), mais les enfants n'ont pas le droit de sortir.

Il y a des jouets regroupés dans une pièce, mais ils servent aux enfants du personnel.

Je voudrais m'adresser à vous, Mme Nicholson, à vous et aux politiciens roumains qui agissent ainsi non pour le bien des enfants, mais pour se faire bien voir à vos yeux et pouvoir un jour entrer dans la communauté européenne, mytique Eldorado à leurs yeux, rêve d'une économie meilleure pour leur pays en crise.

Avez-vous des enfants ? Sinon, que connaissez-vous à nos souffrances et à celles des enfants de Roumanie ou d'ailleurs ? Et si oui, Mme Nicholson, j'ai une question subsidiaire :

accepteriez-vous de laisser vos enfants passer un an ou plus dans un orphelinat roumain ? Parce que c'est ce à quoi vous condamnez les nôtres !

J'ai un enfant qui vit dans un orphelinat roumain, Mme Nicholson. Je ne connais ni son nom, ni son âge, je ne sais encore rien de son histoire.

Mais je l'aime déjà depuis des mois, notre destin était de nous rencontrer cette année et vous l'avez brisé. Mon enfant est seul dans son petit lit à barreaux, personne ne lui sourit, personne ne le prend dans ses bras, on lui coince un biberon de temps en temps entre deux barreaux du lit.

Il a faim, il a froid, il a PEUR. Personne pour le bercer, il ne sait pas ce qu'est un jouet, il ne sait pas ce que c'est que d'aller dehors. C'est comme ça depuis des mois, et pour un an encore, peut-être plus, peut-être pour toujours.

Voilà ce à quoi vous avez condamné nos enfants, Mme Nicholson. Et ils sont des milliers comme lui, et nous sommes des centaines à les aimer, à vouloir les prendre dans nos bras, les embrasser, et nous sommes empêchés de le faire à cause de politiciens qui vous écoutent.

Ouvrez les yeux Mme Nicholson, faites tomber les oillères que vous portez lorsque vous regarder l'adoption internationale. Car c'est un acte d'amour, pas un rapt ni un crime.

Le crime, c'est de laisser les enfants roumains dans les orphelinats alors que des milliers de familles sont prêtes à les accueillir. Peu importe que ce soit en dehors de leur pays, ce dont un enfant a besoin pour grandir, ce n'est pas d'une nationalité ou d'une culture, c'est de pain et d'amour.

Jocelyne BARTHEL

Famille GRAMET NICE (06)

Après plusieurs années d'acharnement thérapeutique pour avoir des enfants de façon naturelle, nous avons décidé de nous tourner vers l'adoption, afin de donner à un enfant tout l'amour accumulé durant tout ce temps.

Nous avons déposé notre dossier de candidature en Roumanie juste avant que le gouvernement n'impose un moratoire d'un an.

Depuis ce jour, comme tant de famille dans la même situation, nous vivons des moments d'espoir (visite de M. Jospin en Roumanie, déclarations laissant supposer que les dossiers en attente seraient débloqués...)

Suivis de moments de révolte et désespoir (la déclaration du 1er ministre Roumain récemment confirmant l'arrêt de l'adoption internationale pour un an..)

Que deviennent ces enfants qui grandissent dans les orphelinats ? Quel sera leur avenir ? Qu'attendez vous pour leur donner une famille, un foyer qui les chérissent?

On entend parler d'abus, comment peut il y avoir des abus provenant des pays signataires de la convention de la Haye?

Les procédures sont astreignantes, rigoureuses, les enquêtes psychologiques et sociales garantissent la volonté des familles candidates à l'adoption à aimer ces enfants comme leurs propres enfants.

De plus un suivi de l'enfant est effectué sur une période de deux ans. Que vous faut-il de plus?

Vous qui prenez ces décisions, vous êtes certainement parents, vous devez comprendre notre désespoir de ne pouvoir procurer à un de ces enfants abandonnés tout ce qu'un enfant est en droit d'avoir : une famille, une maison, le bonheur...

Vous dites que votre priorité c'est l'avenir de ces enfants, notre priorité à nous c'est d'en rendre au moins un heureux.

Famille GRAMET

Famille FORGUES ST SULPICE (81)

Nous avons eu le bonheur d'accueillir Délia en 1998 dans notre famille. Originaire de Constanta (Est de la Roumanie), Délia a aujourd'hui trois ans et demi.

Elle est en excellente forme et réclame depuis un certain temps un petit frère ou une petite soeur.

Les relations que nous avons gardées avec la Roumanie sont très bonnes et une vraie amitié s'est instaurée. Nous avons depuis 9 mois un nouvel agrément et notre dossier est en Roumanie depuis avril 2001.

Les décisions de gel de l'adoption internationale sont évidemment très mal vécues, surtout par Délia qui ne comprend pas qu'elle ne peut plus aller chercher un petit frère comme elle.

Nous avons été un peu choqués par le caractère brutal de cette décision. Il est vrai qu'en trois ans, les donations déjà élevées ont doublé et il y a eu une multiplication des fondations.

Mais à qui la faute ? Aujourd'hui les principales victimes sont les enfants qui s'entassent et qui sont voués au malheur et à l'absence d'amour dans une période charnière de leur existence et les parents que l'on prive d'espérance.

Il aurait été bien plus judicieux que le gouvernement prépare une nouvelle loi (indispensable il est vrai) en laissant ouvert l'adoption internationale, qu'il essaye immédiatement de contrôler au maximum les donations et leur attribution (c'est tout à fait possible puisqu'on passe obligatoirement par le CRA) et qu'ensuite il mette en application les nouvelles dispositions.

En fait cela ressemble à un coup médiatique pour ne pas perdre les chances de rentrer dans la Communauté Européenne et un règlement de compte interne à des fins politiques.

Domage que cela se fasse encore une fois sur le dos des enfants qui n'ont pas choisi de naître et des parents dont le seul but est de donner de l'amour à des êtres qui ne font qu'en demander.

Délia, Fabienne et Wilfrid FORGUES

Famille DEMONTOUX Castries (34)

Nous venons de lire vos témoignages et c'est avec beaucoup de tristesse que nous nous reconnaissons dans vos histoires.

Nous aussi attendons de pouvoir accueillir un ou des petits "bouts de chou" (nous avons un agrément pour une fratrie), pour pouvoir leur offrir tout l'amour et la tendresse qu'un enfant a le droit de recevoir, les droits de l'enfance on en parle assez souvent, alors ou en est-on ?

Pourquoi ne sont-ils pas respectés dans le cas présent?

Nous condamnons bien sûr tous abus qui ont pu ou pourraient faire souffrir un enfant quelque soit sa nationalité, mais comme beaucoup de parents souhaitant adopter, nous ne pensons pas avoir le profil de "trafiquants d'enfants", en France les enquêtes sociales et psychologiques sont assez poussées pour faire une sélection sérieuse des postulants à l'adoption.

Notre dossier est complet, il est enregistré par la MAI et en Roumanie, peut-être qu'à l'heure où nous vous parlons, "nos enfants" sont là bas, privés de beaucoup de choses, et nous ne pouvons rien faire, nous devons attendre le bon vouloir de certaines personnes qui sont sensées oeuvrer dans notre intérêt.

Alors s'il vous plaît, oubliez vos stratégies politiques et économiques et pensez plutôt que vos décisions influencent la vie et l'avenir d'enfants, vous êtes sans doute parents et vous devez comprendre combien il est dur de supporter cette injustice, laissez leur une chance !

Merci de votre attention.

P.S : Nous n'avons pas de petit garçon qui s'appelle Arthur, mais un petit chien très calin qui s'appelle Balou, et lui aussi attend avec impatience son ou ses futurs petits maîtres pour avoir encore plus de calins.

Philippe et Viviane

Domitian MACE à VILLEDIEU LES POELES - 50

Bonjour,

Je m'appelle DOMITIAN. Ce n'est pas un prénom français, comme vous le voyez. Je suis donc né en Roumanie dans la région de Buzau. J'ai maintenant 12 ans. Voilà mon histoire :

L'année de ma naissance, j'ai été abandonné dans un hôpital et j'y suis resté 3 ans. Après cela, j'ai été accueilli à l'orphelinat de la Beceni.

Tout le monde faisait ce qu'il pouvait mais les moyens manquaient. J'ai eu la chance de rencontrer Marine, une psycho-thérapeute française qui m'a beaucoup aidé.

Je lui demandé de me trouver des parents. J'ai beaucoup attendu. Un jour, ils sont venus. Vous n'imaginez pas ma joie. Cette année là, en 96, ils m'ont emmené en vacances, pendant 15 jours, sur le bord de la Mer Noire.....

un délire ! J'ai pu voir des voitures, des camions, des cars, des trains, et même un avion. Extraordinaire, n'est-ce pas ? cela me changeait des voitures à cheval.

Je suis revenu à l'orphelinat car les papiers n'étaient pas faits. J'ai dit "au revoir" et j'ai espéré les revoir un jour. Ils m'écrivaient des lettres. Ils m'envoyaient des gens de connaissance me rendre visite. J'attendais... j'attendais. J'ai appris, au mois de janvier suivant, que ma future maman était accidentée.

Alors j'ai pleuré car je ne croyais plus aller en France. J'avais 8 ans à l'époque.

Mais au mois d'avril, Marine m'a annoncé que une dame de Médecins du Monde était là pour m'emmener. Demain je prendrais l'avion ! Un miracle. Mille mercis à vous tous

Alors, vous les politiques, les dirigeants, vous qui détenez les pouvoirs, vous savez que j'ai quitté 140 000 enfants qui me ressemblent...

Allez-vous les laisser vivre une vie misérable ?

Pensez-vous à eux ?

Ils ne mangent à leur faim, ils ne sauront jamais ni lire ni écrire, ils ne connaîtront l'amour d'un père, d'une mère ,

d'un frère.

J'ai appris à lire à 9 ans. aujourd'hui je suis en 6e.

Pourquoi pas eux ? M'enlèverez-vous mon rêve d'enfant de voir mes frères roumains heureux.

De partout arrivent des gens qui viennent demander des conseils à maman et à papa pour adopter en Roumanie. Plusieurs dossiers sont attente.

Expliquez-moi, s'il vous plait, le pourquoi de votre refus de rendre heureux tous ces enfants qui croupissent dans des mouiroirs.

Ah ! oui je sais maintenant, vous n'avez sans doute jamais connu la misère.

Espérons que la lumière vous éclaire.

Ne les décevez pas ! Ne me décevez pas ! Je compte sur vous pour annuler tout de suite ce blocage inhumain.

Domi et son Adrien-Gheorghe, lui aussi d'origine roumaine, et ses parents qui sont entièrement d'accord avec ce témoignage.

Famille TANGUY

Mesdames, Messieurs,

Il existe des révoltes et des indignations qui ne doivent plus se cacher. Les clamer haut et fort c'est exorciser un peu une part de cette douleur enfouie dans notre cour depuis plus d'un an.

Nous sommes une famille comme tant d'autres banale, mais une vraie famille. Nous sommes également des parents, et c'est peut-être notre force à l'heure actuelle, car nous appréhendons certainement mieux le fait d'être privés de donner à nouveau tout notre amour et tout notre cour à la petite fille que nous souhaitons adopter.

Elle est là-bas quelque part, elle existe, certainement mal dans son cour d'enfant, elle devrait avoir l'insouciance, la spontanéité et la naïveté d'une enfant, mais déjà elle doit affronter si tôt la dureté de la vie, faire face seule aux problèmes des grands, devenir adulte avant même d'avoir été enfant.

En effet des lois, des décisions instruites dans le microcosme des administrations annihilent les valeurs essentielles de la vie et de l'amour, les sentiments humains, qui font que notre monde pourrait être bien plus juste et meilleur.

Nous sommes conscients que l'on représente peu de chose par rapport aux enjeux économiques et politiques, mais de quel droit peut-on prendre des enfants en otage ? Quelle loi peut refuser à un enfant le droit d'aimer en toute innocence un papa et une maman ?

Notre dossier est actuellement sur le bureau d'une fondation où des personnes charmantes tentent d'atténuer notre peine avec gentillesse et compréhension.

La procédure aurait pu aboutir rapidement, mais voilà .

Après avoir été ballotés pendant de longs mois, de mars à juillet 2001, nous avons repris espoir le 25 juillet dernier lors de la visite de Lionel JOSPIN à Bucarest.

A l'issue de leur entretien, " le Gouvernement roumain avait promis que toutes les demandes déposées avant juin seraient examinées (Cf. site Internet Premier Ministre).

Le 24 juillet, Mme Gabriela Coman récidivait à l'issue d'un entretien entre les organisations non-gouvernementales et

Lionel JOSPIN qui indiquait que " pour les familles, qui ont entamé les démarches avant la mi-juin les procédures se poursuivent " (Cf. site Internet Premier Ministre)

Question : Comment ? De quelle manière ?

Or à ce jour, ce ne sont que nouvelles contradictoires, non-respect d'engagements verbaux. Nous aussi, futurs parents, avons le sentiment d'être des victimes et souhaitons être respectés, considérés pour notre honnêteté, notre sincérité, pour nos valeurs morales transmises par nos parents et que nous nous efforçons de transmettre à nos enfants.

Certes pour un enfant sans parent " une famille (d'accueil) vaut mieux qu'une absence de famille ". Mais de vrais parents valent bien mieux que des parents par substitution. Au traumatisme de l'orphelinat s'ajoute celui de la famille de transition.

Est-il sain d'élever des enfants dans la crainte et dans l'incertitude du lendemain ?

Nous ne mettons nullement en cause le fait qu'il y ait eu des abus épouvantables d'ordre sexuels ou d'autres financiers.

Mais doit-on sous prétexte d'éradiquer à juste titre, ces monstruosité, toutes pratiquées au détriment des enfants, punir des familles débordantes d'amour et respectueuses du droit de l'enfant, de sa culture et de son vécu, et meurtrir toujours plus ces enfants sans défense et objet de règlements de compte ou d'éthique politicienne ?

Respecter les droits de l'enfant, c'est être capable, nous adultes, de leur offrir le meilleur, de leur donner le droit absolu que tout enfant doit avoir : celui d'un Papa et d'une Maman à aimer.

Nous avons pour obligation fondamentale de leur donner le droit au bonheur et la liberté de choisir.

" On ne choisit pas ses parents, on ne choisit pas sa famille ", mais là vous pouvez, et eux aussi doivent avoir ce droit de parole.

Alors certes préparons des lois, des réglementations pour aider au mieux ces enfants en détresse, mais surtout, Messieurs, Mesdames les bureaucrates, n'oubliez pas d'agir avec bon sens.

Il y a des urgences et des priorités à prendre pour tenter d'apporter à ces enfants un avenir plein de promesses. Cessez de creuser le fossé de blessures dans lequel ils sont plongés depuis plus d'un an et dont les conséquences seront pénibles à évaluer.

Offrez leur enfin la Dignité.

Pour finir nous ajoutons quelque chose de très important à nos yeux. A l'heure actuelle, notre désir d'avoir un autre enfant est aussi intense que si c'était la première fois.

C'est l'enfant de notre cœur et de notre tête. La grossesse est longue : déjà 2 ans depuis le début de notre projet !

Il y a 18 mois, une psychologue demandait à un enfant de 5 ans s'il était heureux d'avoir une petite sœur qui ne serait pas un bébé. Depuis ce jour, il accumule cadeaux (dessins), jouets (les siens !) dans une boîte pour sa petite sœur.

Il ne se passe pas une semaine depuis 18 mois sans qu'il nous demande " c'est quand que j'aurai ma petite sœur ? ". Certes nous lui parlons, insistons sur le fait que c'est difficile et qu'il faut être patient, mais comment demander à un enfant de 5 ans de penser ou de réfléchir comme un adulte ? Cet enfant, c'est notre fils, Arthur.

En conclusion, par ce courrier, nous faisons appel à votre amour de parents, à votre conscience et à votre sens de l'humanité et du devoir.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous lire et nous restons persuadés que vous ne resterez pas insensible à notre demande et à celle de nombreux parents qui se languissent.

Merci. **Famille TANGUY**

Geneviève VALENTIN à SAINT-GRATIEN (95)

Enseignante, célibataire, j'ai eu mon agrément fin Novembre 2000.

Connaissant des roumains et des familles adoptives d'enfants roumains, j'ai choisi ce pays et un dossier a été envoyé pour moi par la MAI en février 2001.

J'ai sélectionné grâce à des personnes travaillant à l'aide à l'enfance roumaine, la fondation qui s'occuperait de mon dossier.

En effet, étant donné les dérives, ce choix m'apparaissait très important. Je ne reviendrai pas sur la situation actuelle car je pense que tout a été dit.

Je voudrais juste poser à la commission européenne les questions suivantes. Pourquoi bloquer toutes les adoptions internationales en laissant mourir sûrement plus d'enfants que les trafics ne l'auront fait ?

Pourquoi ne pas laisser les deux ou trois fondations sérieuses de Bucarest continuer à attribuer des enfants aux différentes demandes ?

Pourquoi sanctionner un pays comme la France très rigoureux en matière d'adoptions.

Pourquoi aussi certaines OAA n'ont pas joué leur rôle en refusant les fondations roumaines pas claires ?

La MAI, elle, a au moins essayé de trier les fondations.

Mme Gabriela COMAN a assurée à Mr Jospin que les procédures se poursuivent pour les dossiers envoyés avant le 21 Juin 2001 et il lui est impossible de tenir parole, la commission européenne faisant pression pour l'interdiction actuelle des adoptions.

La France n'a-t-elle aucun pouvoir dans cette commission ?

Je suis révoltée par ces questions auxquelles je n'ai pas de réponse et par le goufre entre les décisions politiques et l'avis des gens qui se battent sur le terrain pour alléger la souffrance des enfants.

Je me réveille chaque matin en espérant un changement.

Geneviève

S.GILLET à Montigny Le Bretonneux

J'ai débuté la procédure d'adoption le 6 Janvier 1998.

J'ai d'abord écopé d'un refus d'agrément en février 1999, pour des critères que j'ai retrouvés dans les motifs de refus de 4 autres célibataires... On a sans doute voulu tester ma motivation : s'il avaient su ce qui m'attendait par la suite, il n'en aurait pas douté de ma motivation !

Sur recours gracieux, j'ai obtenu un agrément pour un enfant de moins de 5 ans à la commission de fin février 2000, agrément papier reçu le 6 Avril.

J'avais entre temps préparé des dossiers pour 2 OAA, dont un que j'ai envoyé dès le 9 Avril, le temps de me déplacer en personne à l'ASE pour récupérer les rapports et les copies conformes. Fin Juin soit près de 3 mois après, j'ai reçu sa réponse : NON. Sans motif. La seconde oeuvre m'a répondu non aussi, mais en 3 jours.

Me rendant en Roumanie au mariage d'une amie en juillet 2000, j'ai rendu visite à une fondation qui a accepté mon dossier. En toute fin 2000, on m'a proposé d'adopter Georgiana, 6 ans.

La suite, vous la connaissez : le temps que je vérifie son histoire, son dossier médical, etc... les attributions officielles avaient cessé. Pensant à une interruption limitée, j'ai quand même demandé une extension d'agrément.

Je ne l'ai obtenu qu'en juillet 2001 : un agrément nominatif, pour adopter Georgiana et elle seulement, agrément qui annule et remplace le précédent. Elle méritait bien ce "risque" à mon avis...

Et depuis, comme vous tous, j'attends. Et, bien pire, Georgiana aussi. J'attends que la politique ne soit plus seulement des mots de pouvoir, mais aussi des actes tels que pour s'assurer vraiment du respect des droits de l'enfant, du respect des conventions internationales qui disent que l'intérêt de l'enfant prime par dessus tout.

Une histoire banale, ici, sommes toutes... Mais qu'est-ce qu'elle fait mal.

En ce moment encore plus violemment que d'habitude, j'ai besoin d'agir, je ne sais pas encore dans quel sens mais ça bouillonne. J'espère que vous êtes tous prêts aussi...

Amicalement.
Sylvie G comme Georgiana

Famille MENDES à TAVERNY (95)

Récapitulatif d'un douloureux chemin:

- Agrément en juin 98
- Mars 99: Dossier ok, dépôt du dossier dans une OAA en France, procédure interrompue suite à quelques problèmes.
- Dépot du dossier fin 99 à la M.A.I. pour une démarche individuelle.

Après plusieurs fondations en Roumanie et quelques déboirs, nous déposons notre dossier à la fondation COPII LUMII ROMANIA en septembre 2000.

Le dossier de Corina nous est proposé fin novembre 2000.

L'espoir nous revient, nous partons la voir le 10 décembre 2000. C'EST MERVEILLEUX. Notre dossier se concrétise.

PATIENCE, c'est le mot clef car il y a le changement de gouvernement, blocage du CRA.

Finalement passage au tribunal le 21 mars 01: MIRACLE, Corina nous est confiée mais il nous faut attendre le délai d'appel.

Le jeudi 12 avril 01 nous avons l'adoption de Corina qui nous est confirmée. C'est le Bonheur avec un grand B, nous préparons sa chambre et son arrivée finalement avec tout notre amour.

Départ le 19 avril pour aller la chercher dans la famille d'accueil qui l'a préparé à son adoption (elle a 18 mois)

Mais le mardi 17 avril 2001, le cauchemard commence!!

La mère, qui a signé l'acte d'abandon puis un consentement à l'adoption, fait appel dans le délai accordé (lettre reçue au tribunal le 16)

Elle n'avait jamais manifesté d'intérêt pour sa fille. Nous faisons appel nous aussi: Elle ne se présentera pas au tribunal le 08 05 2001.

Pas de nouvelle ni pour la justice, ni pour Corina. Après plusieurs reports, nous partons pour le tribunal le 13 07 01.

Entre temps, toujours pas de nouvelle de sa part, nous ne comprenons pas pourquoi.

Le CRA et la D.D.de l'enfance sur place nous soutiennent pour l'adoption.

Le 13 07 01 son avocat informe durant l'audience qu'un père vient de reconnaître Corina le matin même, mais ils ne sont jamais allés la voir.

En parallèle, Mme Nicolson s'acharne contre l'adoption internationale ce qui selon nous a modifié la décision des juges et à occulté l'intérêt de l'enfant, ainsi que le non respect de LA CONVENTION DE LA HAYE.

L'adoption est rompue, après 2 mois 1/2 Corina est toujours dans sa famille d'accueil (qui est heureusement formidable), pas de demande des parents et impossibilité pour nous d'en rester là.

Après beaucoup d'interventions auprès de la MAI, finalement une lettre sera envoyée au CRA pour des explications.

Nous informerons aussi Mr JOSPIN, et diverses associations Françaises.

Nous attendons des explications... Une autre mauvaise nouvelle aujourd'hui, c'est que MME NICHOLSON ne veut pas que les adoptions en court reprennent.

Jusqu'à quand ? Nous devons nous faire entendre en France, mais aussi en Roumanie et plus nous serons nombreux plus nous ferons avancer les choses.

Nous gardons espoir malgré tout et je suis prête à étudier l'ouverture d'une association pour que l'on ait plus de poids

Bon courage à tous les parents et le regard d'un enfant peut nous donner la force de passer des montagnes...

Vous pouvez aussi me contacter au 06 22 07 18 68

MMe MENDES à TAVERNY (95)

Famille GINGRAS BERNIER CANADA

Nous, notre demande est faite depuis le 17 octobre 1998.

Nous avons été acceptés en ROUMANIE depuis le 31 janvier 1999.

Nous avons jamais eu de propositions.

Nous avons fait une demande pour une fratrie avec une fille, je trouve que tout n'a pas d'allure c'est trop long

Il y a beaucoup d'enfants qui attendent des papas et des mamans aidez-nous s.v.p.

Famille GINGRAS BERNIER

Famille PANSOLIN

Voilà 3 mois que nous avons tous appris, suite au rapport de la Baronne de NICHOLSON, l'arrêt des procédures d'adoption Roumaines. Nous n'avons aucun mal à imaginer la déception de toutes les futures familles, qui comme nous, attendent avec tant de joie et d'émotion leur enfant.

Début Juillet la visite de Monsieur JOSPIN à Bucarest nous redonnait espoir! du moins pour les familles Françaises qui comme nous avaient un dossier déposé au CRA avant Décembre 2000.

Depuis nous allons tous d'informations officielles en bruits de couloirs, et nous attendons de semaines en semaines l'annonce tant espérée de la reouverture des dites procédures....

Combien de temps allons nous encore devoir s'accrocher à de faux espoirs?!!

la dernière informations nous reporte encore à la semaine prochaine, où enfin il devrait se passer quelque chose.

Nous sommes quelque peu soulagés de constater que le dernier rapport de la Communauté Européenne soit plus modéré voire satisfait.

notre dossier est enregistré au CRA depuis le 15 septembre 2000, soit 1 an!!!

Une année durant laquelle nous avons fait plusieurs voyages en Roumanie, pour voir autorités officielles et avocat.

Lors de ces différents voyages nous avons été consternés de voir tous ces enfants pris au piège d'une situation qu'ils n'ont jamais voulus.

Combien de petits bras tendus, de regards tristes, il est impossible de rester indifférent à ces appels du coeur.

A l'heure où le Grand mot est " protection de l'enfance" qu'on nous explique en quoi laisser ces enfants dans des orphelinats, les protègent!

de plus, le système actuel d'attribution des enfants vers les différents orphelinats sous forme de points ne peut pas inciter les dits établissements à favoriser l'intérêt de l'enfant. L'objectif de ce principe, instaurer par l'Etat Roumain lui même, n'est il pas d'avoir un grand nombre d'enfants pour réaliser de nombreuses adoptions et ainsi obtenir un maximum de points??

Lorsqu'on constate le manque d'attention porté aux enfants dans certains établissements, nous ne comprenons pas pourquoi le nombre de ces orphelins n'est pas limité par centre! Pourquoi les "petits " orphelinats, qui privilégient la qualité des soins donnés aux enfants, ont tant de mal à obtenir de l'Etat roumain ces fameux POINTS!!!

Il est donc évident que le fonctionnement actuel est en réel décalage avec la Bonne Volonté:

- * celle des petits établissements qui prônent la protection de l'enfance,
- * celle des futurs parents et de leur force d'amour,
- * celle de nombreuses associations caritatives,
- * et nous l'espérons celle de l'Etat Roumain conscient de ses faiblesses mais fort de ses nouvelles ambitions.

En conclusion, l'heure est à l'action, et s'il nous est donné de pouvoir lancer un message à tous ces Politiques: soyez plus humains et s'il vous plait, pensez avec votre coeur lorsque vous prendrez des décisions avec des conséquences directes sur l'avenir de ces enfants!

Notre vœux le plus cher, pouvoir enfin embrasser notre enfant

Famille PANSOLIN

**Famille HANSSENS
BRUXELLES (BELGIQUE)**

Chers futurs parents je suis de tout coeur avec vous.

J'ai adopté ma fille Manuela en 1990. Apres de sérieuses péripéties.

La aussi les adoptions ont déjà été suspendus pendant un an .

Bien sur je ne connais pas la situation actuelle dans le domaine la-bas .

Mais je me felicite tous les jours que Dieu fait quand je regarde ma fille, et je pense que c'est la plus belle chose que j'ai jamais fait de ma vie.

On ne peut se rendre compte des choses si l'ont ne va pas sur place pour voir les conditions de vie des Enfants sans amour.

Et que ce soit en Roumanie ou ailleurs .

Qui peut se permettre d'empêcher un lien d'amour de se former. Et surtout pourquoi?

Je ne peux pas m'empêcher de penser a la vie que ma fille aurait eu en restant dans un orphelinat.

Bon courage et je vous souhaite beaucoup de succès en esperant que grace a vous, d'autres Enfants seront tres vite heureux.

Je n'ai qu'une devise dans ma vie, tous les Enfants du monde sont mes Enfants.

Famille HANSSENS

**Famille GAUTHIER
NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76)**

Bonjour,

Je vous écris car moi aussi je dois adopter en Roumanie.

Cela me tracasse on ne sait toujours rien, et si ça va durer encore longtemps.

Car pendant ce temps là, il y a des petits Enfants qui attendent des parents, et des parents qui attendent ces petits Enfants.

Je m'endort en pensant que demain j'aurais, un message sur mon ordinateur qui me dira de venir voir mon Enfant en Roumanie.

Chez moi, tout est prêt pour ce, ou ces petits Enfants, car nous avons demandé un Enfant ou une fratrie.

Notre plus grand bonheur sera quand on nous dira qu'ils nous attendent, et qu'ils nous verrons, et que nous les verrons.

C'est pour ça que nous demandons au comité Roumain de faire le plus vite possible, car il y a des petits Enfants qui attendent leurs parents et nous, sans les connaitre, nous les aimons déjà.

Mais nous savons que Dieu benira cette demande, qu'Il parlera dans le coeur de ces gens qui ont l'avenir de ces Enfants dans leurs mains.

Nous pensons très fort aux personnes qui sont comme nous dans cette attente.

Famille GAUTHIER

**Famille FORTUNA
FONTENAY LE FLEURY (78)**

Certes il y a de l'abus en tout mais je ne comprends pas non plus cet arrêt momentané de l'adoption en Roumanie.

Nous sommes allés chercher Andréa notre fils en Octobre 2000 en Roumanie grâce à l'intervention d'une association Française.

Nous n'avons pas du tout ressenti de trafic quelconque, nous avons rencontré en Roumanie des assistants sociaux sérieux et soucieux d'offrir un avenir à ces enfants.

De plus le fait d'être suivis régulièrement pendant 2 ans et de devoir établir un rapport sur l'état de notre enfant et de son intégration pour le dossier d'adoption en Roumanie est une preuve suffisamment flagrante de sérieux.

Cela démontre aussi la volonté de la Roumanie dans la réussite de l'adoption de "ses enfants".

Je vous souhaite un dénouement heureux

carole FORTUNA

**Famille RAOULT
PRINGY (74)**

Pringy Le 08 août 2001

Objet :

Situation de l'Adoption Internationale en Roumanie.

Lettre ouverte à l'attention de Madame Nicole Fontaine, Présidente du Parlement Européen.

Madame la Présidente,

Qui sommes-nous ?

Nous sommes de futurs parents adoptants, ayant choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant, nous possédons notre agrément MAI et Roumain depuis janvier 2001, et connaissons par ailleurs plusieurs familles ayant déjà adopté en Roumanie avec un bonheur partagé.

Situation actuelle en Roumanie :

Comme vous le savez certainement, les répartitions d'Enfants en vue d'adoptions internationales ont été suspendues en Roumanie mi-décembre 2000. Le 21 juin de cette année, un décret a bloqué officiellement l'adoption internationale pour 1 an à compter de la même date (21 juin 2002).

Raisons de cette interruption ?

Au-delà des choix politiques de changement pris fin 2000 par le nouveau Gouvernement Roumain au sujet de l'adoption, les objectifs fixés par Madame la Baronne Emma Nicholson (député au parlement Européen) semblent aujourd'hui loin d'atteindre les objectifs originels certainement louables mais néanmoins en décalage si l'on considère que la situation actuelle en Roumanie est un blocage complet des adoptions.

Aujourd'hui en Roumanie dans l'état actuel de statut quo, de nombreux enfants restent dans les orphelinats avec un espoir de trouver (et de donner) un bonheur somme toute légitime dans des familles adoptives, qui va s'amenuisant avec le temps.

Nous présumons que Mme Emma Nicholson alléguant des trafics de tous ordres connaît parfaitement le dossier et par la même peut notamment identifier d'où proviennent ces pratiques monstrueuses, et ainsi plutôt que de bloquer complètement le processus apporter par ces préconisations auprès du gouvernement Roumain toutes informations nécessaires permettant d'isoler ces réseaux frauduleux (voire bien sûr d'éradiquer) .

A notre connaissance les gouvernements Européens et notamment la France ont adoptés des procédures de régulation et de contrôle pendant et après les adoptions d'enfants (intra ou extra territoriaux) permettant de minimiser (nous

pensons plutôt éradiquer) ce type de pratique d'un autre temps.

Alors Madame la Présidente, du fond du cœur, avec les pouvoirs que nous vous avons confiés, merci de bien vouloir examiner avec compréhension le devenir des ces Enfants sans Famille et par la même des Familles comme nous en attentes.

Les Enfants sont otages de cette situation déjà depuis déjà 8 mois !

Bien sûr la situation doit être clarifiée et améliorée, mais au plus vite, l'Adoption Internationale doit reprendre, dans l'intérêt de tous ces Enfants et des nombreuses Familles honnêtes et pour certaines au désespoir, long étant le périple avant d'accéder à ce simple bonheur : avoir un enfant.

En vous remerciant d'avance, pour l'attention que vous porterez à notre courrier, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre sincère dévouement.

Famille RAOULT

**Famille LORCHAT
CHAINGY (45)**

Comme vous notre agrément a été validé en septembre 2000, pour un ou deux enfants. La procédure a été initiée en Novembre 1999.

Nous sommes passés par une association Française.

Nous en sommes au stade où l'association à accepté de continuer la constitution de notre dossier.

Nous avons rencontré la conseillère régionale qui a émis un avis favorable à la poursuite du dossier, c'était en mars 2001 .

La commission d'étude a donné un avis favorable pour la poursuite de notre dossier. C'était en mai 2001.

Depuis cette date nous attendons que l'association nous communique les coordonnées du psychologue qui doit valider la phase finale du dossier.

Nous sommes bloqués depuis cette date, et attendons de plus en plus impatiemment l'arrivée de nos enfants tant désirés.

Famille LORCHAT

**Famille CHARQUET
LAMOTTE SERVOLEX (73)**

Nous sommes de futurs parents ayant choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant.

Nous avons obtenu notre agrément en septembre 1999 et notre petite fille est en orphelinat depuis fin septembre 2000.

Bientôt un an d'attente, et de souffrance des deux cotés.
La vie à l'orphelinat est très difficile pour tous ces Enfants (Manque d'affection, manque de soins médicaux).

Ces Enfants sont tellement désirés par nous, futurs parents,

prêts à leur offrir tout l'amour d'un Papa et d'une Maman.
Le bonheur d'un Enfant n'est il pas la chose la plus importante ?

Anne Marie et Laurent Charquet

Famille BLOND

VERSAILLES 78

Qui sommes nous ?

Nous sommes de futurs parents adoptants ayant choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant, nous possédons notre agrément concernant l'adoption depuis juin 2000.

Situation actuelle en Roumanie :

Les répartitions d'Enfants en vue d'adoptions internationales ont été suspendues en Roumanie mi décembre 2000.

Le 21 juin suivant, un décret a bloqué officiellement l'adoption internationale pour 1 an à compter de la même date (21 juin).

Pourquoi cette interruption ?

Cette situation résulte notamment des objectifs fixés par Madame la Baronne Emma Nicholson député au parlement Européen et rapporteur du dossier de l'adhésion de la Roumanie à l'union Européenne.

Selon Madame Nicholson, l'Adoption Internationale serait le prétexte à un trafic d'Enfants, et que les sommes liées à ce « business » scandaleux, n'iraient pas œuvrer pour le bien-être des Enfants institutionnalisés.

La dernière réglementation mise en place en 1997 en Roumanie a sans doute entraîné quelques dérives financières en particulier avec certains cas d'adoptions individuelles.

Madame Nicholson va plus loin : Elle dit que des Enfants adoptés en Roumanie ont servi pour des trafics d'organes et sexuels. Les rapports de suivis des Enfants envoyés avec photos au comité Roumain pour l'adoption pendant 2 ans après leur adoption ont permis d'éliminer ces risques.

De telles pratiques sont naturellement monstrueuses, et nous sommes les premiers à les condamner.

Cependant !

Après consultation des Organismes Français Autorisés pour l'Adoption en Roumanie, tout le monde est d'accord que la situation redevient dramatique, pour les Enfants en orphelinats, à nouveau condamnés à rester sans Famille, déjà depuis plus de 6 mois et pour encore au moins 1 an.

Certains Enfants ne s'en remettront pas et deviendront autistes, le passé l'a déjà prouvé malheureusement.

Résultats sur le terrain :

Au delà des débats politiques, cette lettre est avant tout une lettre venant du cœur de parents souhaitant offrir une Famille à des Enfants sans Papas ni Mamans.

Nous comprenons la volonté de privilégier déjà l'adoption Nationale, et ce, quelque soit le pays, mais en Roumanie, elle représente simplement 1/4 des adoptions.

Que deviennent les autres Enfants pendant ce temps ? quel avenir pour ces Enfants qui grandissent et qui malheureusement entreront dans une tranche d'âge où leur adoption sera de plus en plus difficile, compte tenu de leur grande difficulté de développement psycho-affectif en orphelinat. N'ont ils déjà pas assez soufferts ?

Notre demande :

A notre humble niveau, nous avons décidé de ne pas rester les bras croisés. Nous vous adressons cette lettre, Madame, parce que vous êtes Présidente du Parlement Européen.

Nous souhaitons vous sensibiliser et vous montrer tout l'amour que nous sommes prêts à donner à ces Enfants.

L'adoption d'un Enfant est un parcours difficile, mais les souffrances des Enfants sont encore plus terribles, et seul, leur intérêt doit compter. Doit-on priver les Enfants Roumains du droit d'avoir une Famille ?

Alors Mesdames, Messieurs, du fond de notre cœur, avec les pouvoirs que nous vous avons confiés, merci de bien vouloir examiner avec compréhension le Devenir des ces Enfants sans Famille.

Les Enfants sont otages de cette situation déjà depuis le mois de décembre 2000 !

Oui ! la situation doit être clarifiée, mais au plus vite, l'Adoption Internationale doit reprendre rapidement, dans l'intérêt de tous ces Enfants en attente de Familles, et bien entendu dans le respect de la convention de La Haye en matière d'Adoption Internationale.

En vous remerciant d'avance, pour l'attention que vous porterez à notre courrier, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre sincère dévouement.

Béatrice et Hervé BLOND

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei Jeudi 8 février 2002

Une petite fille abandonnée dans un ascenseur n'a pas attiré l'attention des occupants d'un immeuble dans la Rue Stéphane Le Grand

Iuliana Anghel
Vendredi 8 février 2002

Lifturica

Une petite fille âgée seulement de 3 jours a été trouvée, mercredi matin, abandonnée dans l'ascenseur d'un immeuble situé sur la Chaussée Stéphane Le Grand à Bucarest.

Un des occupants a alarmé les autorités locales, qui ont conduit le bébé à l'Institut de Protection de la Mère et de l'Enfant. La petite fille de trois kilos, que son assistante maternelle a appelée "Lifturica", n'a aucun problème de santé mais va rester à l'hôpital jusqu'à ce qu'on trouve sa mère naturelle ou une famille adoptive.



Mercredi matin, autour de 8h30, au Service Operationnel d'Intervention de la Mairie du Secteur 2, on a reçu un appel téléphonique informant du fait que, dans l'ascenseur de l'immeuble 27A de la Chaussée Stéphane Le Grand, un nouveau-né abandonné pleurait.

Les représentants de l'administration locale ont d'abord pensé qu'il pouvait seulement s'agir d'un canular, mais en allant sur place, ils ont découvert que l'information était vraie.

Dans un coin de l'ascenseur de l'immeuble, se trouvait un nouveau-né abandonné de sexe féminin, bien habillé et emmitouflé dans une petite couverture.

La famille qui a appelé au 9852 (le numero de l'équipe d'intervention d'urgence), et qui a désiré rester anonyme, a raconté qu'elle a entendu les pleurs d'un enfant dans la cage d'escaliers sans savoir ce qui se passait.

Ces gens ont dit que, au moment où on a découvert le nourrisson, dans l'ascenseur, ils n'ont pas pu croire que quelqu'un ait pu l'abandonner là.

De plus, ils ont déclaré que, ce matin-là, de nombreux voisins avaient emprunté l'ascenseur pour monter et descendre, mais qu'aucun d'eux n'avait informé quiconque de la présence de la petite; ceci en dépit du fait qu'elle a du être laissée là aux premières heures du jour.

"Personne n'a rien fait. Ils ont vu l'enfant mais ils l'ont laissé là", a dit la famille. A la suite de l'information donnée par cette famille, la petite fille abandonnée a été sauvée après de nombreuses heures passées dans l'ascenseur.

L'assistante maternelle de l'hôpital l'a appelée "Lifturica"

Les représentants de la Mairie ont pris l'enfant et l'ont menée à l'Institut de Protection de la Mère et de l'Enfant pour lui prodiguer les premiers soins et pratiquer quelques examens.

Les premières investigations ont révélé que la petite fille avait seulement trois jours, qu'elle avait eu une

naissance normale, avec un poids de trois kilos, et qu'elle n'avait aucun problème de santé.

"La petite est arrivée chez nous à l'heure du déjeuner. Elle a été envoyée en soins intensifs, pas parce qu'elle avait un problème mais pour qu'elle bénéficie là-bas d'une attention maximale et au cas où son état changerait brutalement, on peut intervenir immédiatement.

Elle mange peu parce qu'elle n'a pas beaucoup de force, mais c'est une jolie petite fille en bonne santé", nous a déclaré Emil Tomescu, le chef du service des soins intensifs.

L'assistante maternelle s'est attachée immédiatement à la petite à laquelle elle a donné le prénom d'Ana-Elena, y compris dans le dossier d'admission.

Avec toute cette histoire, elle la surnomme "Lifturica", pour la distinguer des autres enfants ayant des problèmes sociaux dont elle s'occupe.

"Lifturica" va rester dans l'institution jusqu'à la réapparition de sa mère naturelle (si la police du Secteur 6, qui a pris en charge ce dossier, réussit à l'identifier) ou jusqu'au moment où la Direction de la Protection de l'Enfance du Secteur 2 aura rempli toutes les formalités nécessaires à son adoption ou à son accueil par une assistante maternelle qui s'assurera de son développement et de son éducation.

Le nombre d'enfants abandonnés a augmenté de 30%

Le nombre d'enfants abandonnés à la naissance, à la maternité ou ailleurs, a augmenté de façon alarmante ces derniers temps, nous a déclaré le Docteur Vladimir Petrusca, responsable des problèmes sociaux dans le cadre de l'Institut de Protection de la Mère et de l'Enfant.

"Chaque semaine, on nous amène des enfants abandonnés ou dont la mère n'a plus de quoi subvenir à leur besoin.

On enregistre une véritable avalanche de tels cas", nous a dit le Docteur Petrusca.

Elle ajoute que plus d'un quart des enfants admis à l'institut se trouve dans ce type de situation. L'an passé, l'hôpital a reçu plus de 300 enfants en difficulté, dont à peu près 200 étaient abandonnés.

Cette année, le nombre d'enfants abandonnés est encore en croissance. Rien qu'en janvier, par exemple, le nombre d'enfants admis à l'institut est supérieur de 30% à celui du mois de janvier de l'année dernière.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

"La Roumanie au Quotidien" (n° 77 - www.roumanie-quotidien.org)

La chaîne "Antena 1" de la télévision roumaine a fait ses adieux à l'année 2001 d'une façon originale : l'émission "L'Équipe Fantastique" créée par son directeur artistique, Titus Munteanu, a enchanté le public :

il ne s'agissait pas d'un simple spectacle de variétés, mais d'un merveilleux geste de générosité, une leçon d'art mais aussi une leçon de morale.

"J'ai eu l'idée de cette émission, dit Titus Munteanu, en voyant des enfants d'âges différents, chanter et danser dans la rue pour gagner leur vie. Il ne s'agissait pas que d'enfants misérables, certains étaient propres et bien élevés.

J'ai décidé de créer un spectacle dont ils seraient les vedettes. J'ai du pour cela visiter beaucoup de "maisons d'enfants" parcourant Bucarest. Nombreux étaient les enfants que l'idée n'intéressait pas.

Ils auraient préféré que je leur propose de faire partie d'une équipe de football.

Finalement j'ai réuni un groupe de 31 personnes – dont un garçon de Baia Mare et un groupe de jeunes de Constanta. Ils avaient entre 12 et 20 ans. Pendant six mois ils ont suivi des cours de chant et de danse, en répétant tous les jours de la semaine.

Ils étaient malléables et enthousiastes, même si au début ils ne croyaient pas trop à la réussite de mon projet".

Un ami de Titus Munteanu a financé les cours de chant et de chorégraphie. Après les premières répétitions, quelques sponsors se sont fait connaître, mais assez timidement.

Le spectacle a été un grand succès.

Par la suite les enfants étaient heureux d'être reconnus dans la rue.

Que sont devenus ces enfants ? demande le journaliste.

"Ils pourront rester dans les "orphelinats " tant qu'ils seront scolarisés, c'est la condition. Nous essayons de les aider, dans la mesure du possible.

Certaines entreprises, suite à des annonces publiées par nous, ont donné des vêtements, des radios et des magnétophones.

Mais personne ne s'est proposé d'en adopter un seul.

Moi j'ai pleinement confiance dans ces jeunes gens et je souhaite qu'ils puissent faire une carrière artistique pour devenir indépendants et s'en sortir". (d'après "Formula A.S.)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

"La Roumanie au Quotidien" (n° 77 - www.roumanie-quotidien.org)

BACAU - Protection de l'Enfance

Un scandale important vient d'éclater dans le département de Bacau suite à des accusations formulées par le Premier Ministre à l'encontre de la Direction Générale de Protection de l'Enfance (DGPC) de Bacau, organisme particulièrement fier de ses résultats et de sa gestion, devant constituer un exemple pour les autres départements.

Une enquête menée à la demande du Premier Ministre sur les établissements de protection de l'enfance sur tout le territoire national a fait apparaître gaspillage, problèmes de gestion et utilisation abusive des fonds.

Un contrôle similaire avait été effectué il y a quelques semaines, et la direction de la DGPC avait préféré ne pas les commenter.

Traian Milon, secrétaire général du Conseil municipal de Bacau, avait déclaré que l'impression générale était bonne et que les membres de la commission de contrôle avaient félicité les responsables de la DGPC.

C'est pour cela que les accusations d'Adrian Nastase, indiquant que les orphelins étaient mal nourris, que des aliments étaient gaspillés et que les sommes allouées à l'institution étaient insuffisantes, ont semé la consternation.

Sorin Brasoveanu, directeur de la DGPC, affirme avoir parlé à deux des trois personnes ayant effectué l'enquête et qui lui auraient répondu n'avoir jamais affirmé de telles appréciations.

MM Brasoveanu et Lupu déclarent que l'enquête avait eu lieu suite à la plainte d'une employée d'un centre de placement, madame Dorina Coman, laquelle avait déjà eu des problèmes avec son précédent employeur, et contre laquelle on avait porté plainte après l'avoir licenciée.

Sorin Brasoveanu est décidé à demander à Bucarest un rapport expliquant quels sont exactement les faits qu'on lui reproche, afin de pouvoir mener sa propre enquête.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

"La Roumanie au Quotidien" (n° 77 - www.roumanie-quotidien.org)

BACAU - maternité à l'Occidentale

La Fondation "Betania" vient d'investir 2 milliards de lei (72.000 €) dans la modernisation du secteur "prématurés" de la maternité de Bacau.

Le service, ainsi rénové, pourrait entrer en compétition avec n'importe quelle clinique occidentale. Les travaux de menuiserie, plâtrerie et peinture, ont donné un tout autre aspect aux vieilles salles, agrémentées maintenant de miroirs et abondamment décorées.

L'installation sanitaire est également flambant neuve.

Le représentant de la Fondation roumano-hollandaise Betania, avoue avoir été horrifié par l'aspect de ce service, lors d'une visite au printemps 2001. Il a alors décidé de sponsoriser les travaux de réaménagement, comme cela avait déjà été fait pour le pavillon destiné aux enfants atteints du Sida.

Le Collège des Médecins (CMR) ouvrira une action en justice contre la CNAS accusée de ne pas avoir respecté la législation concernant le financement de l'assistance médicale :

selon le président du CMR, Mircea Cinteza, la CNAS aurait du accorder au moins 9% des allocations budgétaires, alors qu'elle n'a accorde que 7,2%. (S.G.)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Agence Reuters - 09:59 18-02-02

Les familles se figent à cause du grand nettoyage de l'adoption en Roumanie

par Mihaela Pasa

BUCAREST (Reuters) - Quatre ans et quelques milliers de dollars en frais et pot-de-vin après qu'un couple français a décidé de "sauver" Ana maria d'un orphelinat d'état roumain, la frêle fillette de 6 ans ne va nulle part.

Sensibilisés à l'adoption d'un enfant roumain par les images télé poignantes de bébés enchaînés à leur lit au début des années 1990, Pierre et Julienne se sont envolés pour Bucarest fin 1997 afin de choisir un enfant, avec l'aide d'une fondation qui trouve aux enfants abandonnés de nouveaux foyers à l'étranger.

Mais l'interdiction roumaine sur les adoptions internationales imposée par l'Union Européenne, qui déclarait qu'elles encourageaient le trafic d'enfants, a conduit le couple aux larmes en leur déniaient le droit d'emmener en France une fillette qu'ils considèrent comme la leur.

"Il est peut-être temps d'abandonner", se lamente Julienne, 38 ans, après avoir appris qu'ils échoueraient probablement.

On a estimé à 3500 le nombre de familles étrangères en cours d'adoption d'un enfant roumain quand le gouvernement, sous la pression des gouvernements étrangers et d'organismes internationaux concernés par l'adoption, a imposé en juin dernier un moratoire d'un an en ce qui concerne les bébés qui quittent le pays. Seuls 79 des cas les plus avancés ont été autorisés à poursuivre la procédure.

Bien que la Roumanie et l'Union Européenne reconnaissent la situation critique dans laquelle se trouvent les couples comme Pierre et Julienne, elles insistent sur le fait que ce moratoire est vital si on veut traiter une bonne fois pour toutes le problème créé par les mesures intrusives dans le planning familial décidées par l'ancien dictateur Nicolae Ceausescu.

"Changer un système et le réformer demande des sacrifices et peut affecter des personnes de bonne volonté, mais une nouvelle loi ne peut pas être conçue en cours de route", déclare Gabriela COMAN, directrice de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA).

"Nous devons nous débarrasser du cancer au plus profond".

DES BEBES A VENDRE

L'interdiction de la contraception et de l'avortement par Ceausescu, un pari pour remplir les usines roumaines en forçant les familles à avoir au moins cinq enfants, a produit des orphelinats surpeuplés de bébés non désirés.

Ces institutions mal entretenues étaient soigneusement cachées jusqu'à ce que des journalistes occidentaux affluent en Roumanie après l'exécution de Ceausescu en 1989 lors de la révolution sanglante dans les pays de l'Est. Les images qu'ils ont diffusées dans le monde ont attiré l'attention générale.

En même temps qu'un déluge de travailleurs sociaux vinrent plus de 100 fondations offrant leur aide aux couples étrangers en recherche d'un fils ou d'une fille qui corresponde exactement à leurs spécifications, parmi les 100 000 enfants abandonnés entassés dans des dortoirs d'orphelinats sordides.

En dépit d'une décennie d'adoptions internationales, le nombre d'enfants en institution a à peine décréu, tandis que ces fondations ont aidé plus de 20 000 couples à emmener à la maison des garçons et des filles contre des participations financières pouvant aller jusqu'à 50 000\$, comme le dénonce un rapport accablant de l'Union Européenne.

Poussé à l'action par le rapport, dans lequel le rapporteur special de l'Union Européenne pour la Roumanie, Emma Nicholson, a prévenu Bucarest qu'il pourrait être tenu à l'écart des discussions concernant l'accession à l'Union Européenne, le gouvernement a promis une réforme complète du système.

Son moratoire doit déboucher sur une nouvelle loi de l'adoption, dont le projet a été approuvé par la Commission Européenne, l'UNICEF et l'agence humanitaire du gouvernement américain USAID, et qui doit supprimer beaucoup des fondations privées d'adoption et promouvoir des alternatives domestiques.

Un groupe présidé par Nicholson et le Premier Ministre Adrian Nastase, et incluant des membres de la Banque Mondiale et de l'Organisation Mondiale de la Santé, s'est chargé de déterminer la meilleure façon de décentraliser les services sociaux à l'enfance délaissée et d'attaquer le problème à la racine.

"La pauvreté extrême ne peut pas déboucher sur la vente d'enfants," a dit Nicholson, accusant les membres du gouvernement de graisser une machine, déjà bien huilée, visant à donner des enfants au plus offrant.

"La Roumanie doit s'occuper de ses propres enfants", a-t-elle insisté. "Les adoptions internationales ne faisaient qu'encourager l'abandon en attirant un des pays les plus pauvres d'Europe dans un commerce lucratif".

COINCES DANS LE TUYAU

Les futurs parents potentiels, sans certitude d'être un jour réunis avec des enfants avec lesquels ils ont souvent déjà vécu en Roumanie lorsqu'ils négociaient avec les couches de la bureaucratie, sont d'accord pour dire que le système a besoin d'être réformé.

Mais après des années passées à construire une relation avec l'enfant qu'ils ont choisi et souvent après des dépenses considérables en notes de médecins, frais de procédure versés à la fondation et pot-de-vin, ils deviennent fous à l'idée que leur dossier est gelé.

La pression sur leur gouvernement respectif a été assez forte pour que Nastase soit pressé de changer de tactique lors de visites officielles en France, en Israel et aux Etats Unis l'année dernière. Des agences d'adoption et des représentants de groupes de pression luttent en ce moment pour une annulation complète de l'interdiction, en cherchant le support des pays occidentaux autant que de la Roumanie.

"Nous essayons de les convaincre de prendre une position vis à vis de ce problème et nous souhaitons accélérer le processus," déclare David Livianu, qui représente un groupe de familles américaines en quête d'exemption de moratoire pour des dossiers en cours coincés à l'une des étapes finales de la procédure.

"La tragédie, c'est que des années importantes de l'enfance de ces orphelins se passent loin de l'amour d'une famille," ajoute-t-il.

QUELQUES EXCEPTIONS

Depuis sa formation en décembre, une commission gouvernementale spéciale a attribué un "statut exceptionnel" à 31 adoptions, venant s'ajouter aux 48 autres déjà approuvées depuis la mise en place du moratoire.

"Nous sommes heureux de la coopération des autorités roumaines. Leur désir de résoudre les cas en fin de course aussi vite que possible était patent," a dit Rosario Bernal Garcia, un diplomate senior de l'Ambassade espagnole à Bucarest.

L'Ambassadeur israélien Sandu Mazor a aussi exprimé sa gratitude et l'ambassade a organisé le mois dernier une petite fête pour les couples qui avaient obtenu la permission d'emmener leurs enfants chez eux.

L'Union Européenne dit que le nombre d'adoptions par des familles roumaines a légèrement augmenté depuis qu'elle a commencé à financer une grande campagne d'information.

Utilisant le slogan "Un orphelinat n'est pas une maison", cette campagne encourage les mères désespérées à ne pas abandonner leurs enfants à l'état, ou à les réclamer aux institutions si elles l'ont déjà fait.

Mais Nicholson, qui demandait initialement un gel des adoptions internationales pour deux ans, pense que ce progrès sera sapé si le moratoire est levé prématurément et veut que cette pratique ne soit utilisée qu'en dernier ressort comme devrait le préciser la nouvelle politique de protection de l'enfance.

Pour des couples comme Pierre and Julienne, dont les dossiers ne sont pas encore assez avancés pour être exemptés, il y a peu de raisons d'être optimistes, en particulier parmi les Espagnols qui ne sont autorisés à essayer d'adopter que dans un seul pays à la fois.

Après des visites répétées au long des mois et des années, beaucoup de parents ont développé un sentiment d'attachement fort envers des enfants choisis dans des catalogues de photos mis sur internet par les agences d'adoption.

Julienne ressent un lien fort envers Ana Maria depuis qu'elle l'a rencontrée lorsqu'elle n'était qu'une fragile fillette de 3 ans, dans un orphelinat de Bucarest.

"J'ai eu ce sentiment surnaturel qu'elle était ma petite fille," dit-elle. Mais après s'être battue plusieurs années pour devenir légalement sa mère, l'énergie que demande la poursuite d'un tel combat est en train de s'épuiser.

"Nous pensons seulement que c'est injuste que nous ne soyons pas autorisés à rentrer à la maison avec Ana Maria", dit Pierre.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Mediafax Samedi 16 février 2002

Les enfants des rues de Bucarest vont bénéficier de services médicaux et juridiques

Le Conseil local du Secteur 5 et l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption ont inauguré, vendredi, le centre de placement d'urgence pour les enfants des rues de la municipalité de Bucarest, "Ciresarii II", destiné à la résolution des problèmes sociaux et juridiques de ceux-ci.

Le Centre, avec une capacité de 80 places, assurera les services sociaux, médicaux et juridiques de tous les enfants de Bucarest qui n'ont pas de famille ni de domicile, ou qui sont victimes des violences ou des difficultés matérielles de leurs parents.

Le but de cette institution est de dépister les enfants abandonnés dans diverses zones de la Capitale, de les prendre en charge et de stabiliser leur situation, et donc de les identifier ainsi que de les intégrer dans un milieu familial ou de les envoyer dans des centres de placement.

Les autorités locales assureront la subsistance, l'habillement et les médicaments nécessaires aux enfants jusqu'à ce qu'ils soient placés dans un milieu familial.

Le Premier Ministre Adrian Nastase, présent à l'ouverture du centre, a montré que cela va permettre de prendre en charge à peu près un millier d'enfants sans toit de Bucarest et de les intégrer plus rapidement dans un cadre familial.

Il a précisé que l'Exécutif a l'intention, cette année, de fonder ce genre de centre dans chaque secteur de la Capitale, ajoutant que, dans un court délai, serait créé aussi un autre service pour offrir aux enfants des rues deux repas chauds par jour, tout en leur laissant la liberté de décider seuls s'ils désirent ou pas s'intégrer socialement.

"Nous essayons de cette manière de gérer un problème que, jusqu'à maintenant, nous n'avions pas réussi à résoudre", a dit Nastase. Le chef de l'Exécutif a défendu aussi la nécessité de combattre contre la consommation de drogues, en particulier chez les jeunes, en même temps que la nécessité de sanctions drastiques contre les trafiquants de stupéfiants.

"Les trafiquants de drogues devraient être punis le plus durement dans notre société parce qu'ils introduisent un virus qui détruit la santé et qui crée, avec le temps, des réseaux de corruption politique, sur le modèle des pays d'Amérique latine", a dit Nastase

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Des orphelins adoptés en Roumanie emmènent avec eux des maladies depuis longtemps disparues au USA

Livia Cimpoeru

Jeudi 24 janvier 2002

Pour les traiter, sont apparus des spécialistes de la "médecine des adoptions".

Les graves problèmes de santé et d'adaptation des enfants d'Europe de l'Est adoptés par des couples américains ont retenu l'attention des autorités médicales et de la presse aux Etats-Unis, après qu'une étude a montré que, dans 50% des cas, les orphelins souffrent de maladies chroniques, dont certaines ont déjà disparu de la pratique médicale courante, comme le montre une grande enquête du New-York Times.

Ann et Stanley reese, un couple de New-York, ont eu beaucoup de bonheur quand ils ont adopté les petits orphelins Ileana et Traian en Roumanie. Mais deux jours seulement après leur arrivée à la maison, Ann Reese a remarqué qu'Ileana se déplaçait avec beaucoup de difficultés et l'a donc conduit chez le médecin.

Le docteur a établi que la petite s'était cassée la cheville à deux endroits et a annoncé à sa mère une nouvelle encore pire :

Ileana souffre d'un état avancé d'ostéoporose, une maladie caractéristique des personnes âgées. Désespérée, Ann a consulté un pédiatre, spécialiste des problèmes de santé des enfants adoptés à l'étranger.

Après avoir fait faire des examens à la petite, Dr. Jana Aronson a expliqué à sa mère qu'il ne s'agissait pas d'ostéoporose mais de rachitisme, une maladie qu'on ne trouve plus du tout à New York. Le rachitisme est une maladie qu'on peut traiter, et causée par la malnutrition et le manque de vitamine D, très fréquente dans les pays du tiers monde.

Les médecins sont confrontés avec des maladies dont ils ne savent presque rien

Si, il y a 10 ans, il y avait seulement 3 médecins américains spécialistes des problèmes de santé des enfants adoptés à l'étranger, il y en a maintenant des dizaines qui se donnent le titre de "médecin des adoptions". Ils offrent aux parents des conseils et des évaluations des enfants, basées sur leurs dossiers médicaux, mais aussi des consultations post-adoption.

Souvent, les médecins sont obligés de prodiguer des soins immédiats. La situation a attiré l'attention de l'opinion publique l'année passée après que la revue de prestige "Les Annales Pédiatriques" a consacré une édition complète à la médecine des adoptions, rappelant que les bébés adoptés ont des parasites ou souffrent de tuberculose, des problèmes avec lesquels leurs médecins de famille ne sont plus confrontés ou qu'ils ne savent pas traiter.

Des dossiers médicaux constitués de mensonges

La pédiatre Laurie Miller, de Boston, dit qu'un nombre surprenant d'enfants adoptés à l'étranger ne sont pas diagnostiqués correctement et ne reçoivent pas de traitement approprié.

Selon l'étude publiée par "Les Annales Pédiatriques", 35% de ces enfants souffrent d'anémie, 9% de parasites intestinaux, 10% d'affections de la thyroïde. La majorité des dossiers médicaux envoyés par les orphelinats sont faits de mensonges, et les enfants sont présentés comme étant en très bonne santé. En plus des problèmes physiques, beaucoup de ces petits arrivés aux Etats-Unis, en particulier ceux adoptés en Russie et en Roumanie au début des années 1990, ont de gros problèmes psychiques, obligeant les parents à faire appel au médecin pour les troubles médicaux ou les retards de développement des enfants.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Evenimentul Zilei Jeudi 14 février 2002

Un nouveau-né vendu à Chypre

Par Lucian Stanciu

Jeudi 14 février 2002

Une prostituée de l'Hunedoara, Narcisa Maria Moldovan (26 ans), a vendu son enfant à une famille chypriote en échange d'une somme de 2000 dollars. Elle est partie cet automne en direction de la localité de Pafos à Chypre.

Quatre jours plus tard, la femme a donné naissance, par césarienne, à un garçon qu'elle a vendu à des citoyens chypriotes. A la fin du mois de janvier, Narcisa Moldovan est revenu dans l'Hunedoara, mais sans son enfant, Rafaelos.

La femme est actuellement recherchée parce qu'elle a donné elle-même l'enfant en adoption.

Elle a déclaré que personne ne sait qui est le père de Rafaelos, ce qui a semblé évident à la police qui la sait prostituée. (Edition de Transylvanie)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

JOURNAL OFFICIEL DE ROUMANIE
Année XIII – No. 780
du Vendredi 7 décembre 2001
GOVERNEMENT DE ROUMANIE
ORDONNANCE D'URGENCE

Concernant l'amendement de l'Ordonnance d'Urgence N°. 121/2001 sur la suspension temporaire de toutes les procédures d'adoption internationale Selon l'article 114 paragraphe 4 de la Constitution, **Le Gouvernement de Roumanie passe l'ordonnance d'urgence suivante :**

Article unique. – L'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement N°. 121/2001, concernant la suspension temporaire de toutes les procédures d'adoption internationale, publiée au Journal Officiel de Roumanie, 1ère Partie, N°.633 du 9 octobre 2001, est amendée comme suit :

1. L'article 1 est complété d'un nouveau paragraphe, paragraphe 2, avec le contenu suivant : "Les demandes d'adoption d'enfants roumains déposées par une personne ou une famille étrangère, ou par une personne ou une famille citoyenne de Roumanie domiciliée ou résidant à l'étranger, qui étaient enregistrées par les tribunaux au moment de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, seront traitées selon la réglementation en vigueur au moment où elles ont été présentées."

2. A la suite de l'article 1, cinq nouveaux articles seront introduits, articles 1-1 à 1-5, avec le contenu suivant :

Article 1-1. – Par dérogation aux dispositions de l'article 1, dans des situations exceptionnelles, imposées par l'intérêt supérieur de l'enfant, sur la proposition de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption et avec la recommandation favorable du Secrétariat Général du Gouvernement, le Gouvernement peut approuver la transmission de demandes d'adoption internationale aux tribunaux compétents.

Article 1-2. – Dans le but de demander l'approbation du Gouvernement telle que définie dans l'article 1-1, par dérogation aux dispositions de l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement N°. 25/1997 concernant les adoptions, ainsi que ses amendements postérieurs, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption analyse les demandes d'adoption d'enfants roumains déposées par une personne ou une famille étrangère, ou par une personne ou une famille citoyenne de Roumanie domiciliée ou résidant à l'étranger, enregistrées auprès du Secrétariat du Comité Roumain pour l'Adoption. L'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption vérifie que sont remplies les conditions définies par l'article 7 paragraphe (1) lettres c) et d), l'article 11 paragraphes (2), (3), et (4), et l'article 13 de l'Ordonnance d'Urgence du Gouvernement N°. 25/1997, et de ses amendements postérieurs, et demande aux services publics spécialisés dans la protection de l'enfant et à la personne ou la famille qui souhaite adopter, les documents mentionnés dans l'article 12 paragraphe (5) lettres a), b), et d), ainsi que l'enquête sociale concernant l'enfant mentionnée dans l'article 18 paragraphe (5) de la même ordonnance d'urgence. L'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption demande aussi aux services publics spécialisés le consentement du ou des parent(s) à l'adoption de l'enfant par une personne ou une famille, en original certifié, tel que mentionné dans l'article 1. Le dossier, qui contient la confirmation que les termes du paragraphe 2 sont remplis et les documents fournis, est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour avis favorable et demande d'approbation par le Gouvernement de la transmission de la demande d'adoption au tribunal compétent.

Article 1-3. – Après approbation par le Gouvernement, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption transmet immédiatement au tribunal compétent la demande d'adoption accompagné du dossier mentionné dans l'article 1-2 paragraphe 3.

Article 1-4. – Le tribunal rendra sa décision en se basant exclusivement sur les documents soumis par l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption, dix jours après la date d'enregistrement de la demande d'adoption. Si l'audience de la demande est repoussée, la nouvelle date choisie par la cour ne peut pas être au-delà de ces 10 jours. L'audience de la demande est faite en présence de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et

l'Adoption, de la personne ou de la famille qui souhaite adopter et du procureur. On peut faire appel du jugement de la cour dans les trois jours qui suivent la date où il est rendu.

Article 1-5. – Dans les trois jours qui suivent la date du jugement final et irrévocable de la cour accordant l'adoption, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption émet un certificat qui atteste que l'adoption est réalisée selon les dispositions prévues par la Convention pour la Protection de l'Enfance et la Coopération dans le Domaine de l'Adoption Internationale, signée à La Haye le 29 mai 1993, et ratifiée par la loi N°. 84/1994."

LE PREMIER MINISTRE
ADRIAN NASTASE

Contresigné par :

Le Ministre de la Coordination du Secrétariat Général du Gouvernement

Petru Serban Mihailescu

L'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption

Gabriela Coman, Secrétaire d'Etat

Bucarest, 6 Décembre 2001

N°. 161

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Dernières nouvelles concernant l'adoption au 11 janvier 2002

Ambassade des Etats Unis
Section Consulaire
Bucarest, Roumanie

Dernières nouvelles concernant l'adoption : 11 janvier 2002

Le Gouvernement roumain par l'intermédiaire du Comité Roumain pour l'Adoption (CRA) a annoncé un moratoire d'un an sur les adoptions internationales à compter du 21 juin 2001. Cette décision a formalisé la suspension de fait des adoptions internationales qui avait démarré depuis que le Gouvernement du Premier Ministre Nastase est entré en fonction en décembre 2000. Par la suite, le gouvernement a étendu ce moratoire jusqu'au 8 octobre 2002, en attendant le vote et la mise en œuvre d'une nouvelle législation dont le but est d'éliminer la corruption du système des adoptions en Roumanie.

Le 6 décembre, le Gouvernement roumain a émis une ordonnance d'urgence amendée qui autorise des cas déjà "enregistrés" auprès des tribunaux à se poursuivre selon la réglementation en vigueur au moment du dépôt de la requête. L'ordonnance amendée a aussi permis au gouvernement de transmettre certains cas aux tribunaux dans des "circonstances exceptionnelles". Tout en se félicitant de la décision du Gouvernement roumain d'étendre le nombre de cas d'adoption internationale qui seront exemptés de son moratoire, nous attendons encore du gouvernement une définition précise des "circonstances exceptionnelles" dans lesquelles se trouvent ces cas.

Nous savons que ce sujet est difficile pour beaucoup d'américains qui s'intéressent à l'adoption d'enfants roumains. Notre ambassade est fortement engagée, y compris au niveau de l'Ambassadeur, dans la demande de la reprise des adoptions internationales. Le sujet a également été soulevé par un certain nombre d'interlocuteurs pendant la visite aux Etats-Unis du Premier Ministre roumain Nastase du 30 octobre au 3 novembre. Dans notre dialogue avec la Roumanie à ce sujet, nous nous sommes concentrés sur deux points :

D'abord, nous avons pressé le Gouvernement roumain d'autoriser les enfants dont l'appariement avec leurs futurs parents a été approuvé par le gouvernement, et dont les adoptions en sont donc aux phases finales, à être exemptés du moratoire en cours. Le Gouvernement a répondu le 29 octobre en annonçant son intention de revoir ces cas "en cours" avec l'objectif de leur résolution rapide, même pendant que le moratoire reste en vigueur. L'ordonnance amendée du Gouvernement en date du 7 décembre semble aussi augmenter le nombre de cas en cours qui seront résolus.

Deuxièmement, notre Ambassade travaille avec les autorités roumaines sur le projet de loi sur l'adoption, avec pour objectif de le présenter rapidement au parlement roumain afin qu'il soit voté dès que possible, de façon à ce que les adoptions internationales puissent reprendre. Notre compréhension est que le projet de loi serait bientôt prêt à être introduit au Parlement. Une fois que cela sera effectif, notre Ambassade poussera les dirigeants du Parlement à débattre puis à voter la loi aussi vite que possible.

Nous savons qu'il existe des futurs parents très déçus car leurs projets pour adopter des enfants roumains ont été défavorablement touchés par ce moratoire. L'Ambassade accorde une grande importance à la résolution de ce problème, de façon à ce que des enfants dans le besoin puissent à nouveau être confiés à des foyers affectueux. Cela restera une haute priorité jusqu'à ce que le moratoire soit levé.

Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site web de l'Ambassade de Roumanie à Washington : www.roembus.org.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Financial Times; 1er février 2002

LES JEUNES GENS DU MONDE : Poussée d'adoptions interne en ROUMANIE par Phelim McAleer à Bucharest: Le gouvernement va lancer une campagne encourageant les adoptions internes Financial Times; 1er février 2002 par PHELMIM MCALEER

Pour beaucoup à l'Ouest, la Roumanie est mieux connue pour les enfants abandonnés qui vivent, sans amour et sans soin, dans des orphelinats sinistres. Après la révolution de 1989, des images horribles se sont étalées partout dans le monde; elles montraient des enfants sous-alimentés et attachés à des lits crasseux.

Elles ont eu un impact formidable. Les organisations caritatives du monde ont suivi avec attention l'exposition médiatique et elles ont fourni de l'argent et de l'aide afin d'essayer d'améliorer la vie en institution.

Malheureusement pour la Roumanie, les images vieilles de 12 ans relèguent dans l'ombre le réel progrès réalisé par les autorités dans l'amélioration des conditions de vie dans les institutions, voire les fermetures d'institution. Dans un mouvement pervers, l'argent des adoptions internationales a été aussi accusé de favoriser le placement d'enfants en institution par la corruption de l'administration chargée du bien-être des enfants.

Les enfants abandonnés de Roumanie sont principalement le résultat malheureux de la politique menée par Elena Ceausescu, la femme de l'ancien dictateur communiste, Nicolae, qui avait décidé que la Roumanie atteindrait la grandeur par une augmentation massive de sa population.

Une loi fut introduite qui imposait aux femmes en âge de procréer d'avoir cinq enfants. Celles qui ne parvenaient pas à produire le nombre demandé étaient contraintes de subir des examens gynécologiques. La contraception et l'avortement étaient interdits.

La décision d'Elena Ceausescu de forcer les femmes à avoir des enfants non désirés a coïncidé avec la décision de son mari de rembourser la dette extérieure de la Roumanie par une campagne d'exportation massive. Ceci conduisit à une pénurie des aliments les plus basiques et rendit les parents incapables de subvenir aux besoins de leur famille.

Influencés par un état écrasant, de nombreux parents décidèrent que leurs enfants seraient mieux dans des institutions gérées par l'état et ils lui furent remis.

Après la révolution sanglante de Roumanie en 1989, qui vit les Ceausescu jugés et exécutés en direct à la télé, ces enfants furent découverts par les média du monde. Malheureusement pour les enfants roumains, la large publicité qui a été faite à leur triste sort n'a pas toujours été à leur avantage.

Les images horribles ont attiré de riches couples sans enfants de l'Ouest, qui voulaient sauver les enfants de leur environnement inhumain. Dans l'un des rares exemples de l'adaptation des roumains à la demande du consommateur, des agences d'adoption ont fleuri pour satisfaire ces couples.

Ces agences peut faire payer jusqu'à 80,000\$ pour une adoption, une somme énorme dans un pays où le salaire moyen est maintenant d'à peine plus de 100\$ par mois. Le montant énorme d'argent qui est passé dans le système a conduit à une corruption largement répandue qui a été renforcée quand le système a été formalisé par la législation de 1997.

La loi de 1997 disait que les enfants étaient répartis aux agences en fonction du montant d'argent ou de biens que l'agence d'adoption donnait à l'institution ou à l'autorité locale qui la gérait. Cela est revenu en fait à vendre les enfants au plus offrant avec l'argent résultant finissant sa course dans la corruption de fonctionnaires locaux.

Les débuts de tentatives par les autorités nationales d'encourager les familles roumaines à accueillir des enfants ou de mettre en place des dispositions pour la protection de l'enfance afin de pourvoir aux besoins de parents vulnérables

ont été étouffés dans l'œuf au niveau local. Avec de telles sommes d'argent en jeu, ceux qui dirigeaient les institutions et les agences d'adoption avaient un intérêt personnel à assurer la fourniture régulière d'enfants en provenance des institutions.

Le cercle vicieux a été finalement rompu en début d'année après un rapport d'un député européen, la Baronne Emma Nicholson, qui a accusé les autorités roumaines de pratiquer la vente de bébés et qui a recommandé la suspension des négociations pour l'accession à l'Union Européenne jusqu'à ce que le gouvernement régularise la situation. Le Gouvernement a répondu immédiatement par un moratoire de 12 mois sur les adoptions internationales et s'est lancé dans l'élaboration d'un projet de loi de protection de l'enfance correspondant aux standards européens. Le moratoire a permis le développement d'alternatives aux institutions et a encouragé quelques parents à reprendre leurs enfants.

Dans un programme en cours, 8,000 enfants ont quitté les institutions et ont été placés dans des familles d'accueil. Toutes ces familles d'accueil subissent une procédure d'examen minutieux et les foyers sont visités deux fois par mois pour vérifier les progrès de l'enfant. Les parents d'accueil sont payés jusqu'à 83\$ par mois pour s'occuper de l'enfant.

Le gouvernement prévoit aussi une campagne d'encouragement des adoptions nationales. En théorie, les Roumains ont toujours eu la priorité pour adopter les enfants en institution. Cependant, les adoptions internes sont gratuites donc de nombreuses agences d'adoption et ceux qui dirigent les institutions ont découragé les tentatives roumaines d'adoption, leur préférant les ventes internationales plus lucratives.

Selon Gabriella Coman, directrice de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Enfance, le gouvernement est sur le point de lancer une campagne de prévention de l'abandon et espère introduire des primes pour encourager plus de Roumains à adopter des enfants. Elle ajoute : "Nous voulons aussi introduire un programme de formation spécial à l'attention des gens qui veulent adopter."

Le gouvernement est aussi en train de réexaminer la situation des enfants handicapés dans les écoles dites spéciales. Dans le passé, les enfants étaient souvent envoyés vers ces institutions après seulement un examen et un diagnostic hâtifs.

"Nous essayons d'intégrer dans les écoles normales de nombreux enfants en provenance des écoles spéciales. Souvent, dans le passé, les enfants étaient envoyés en école spéciale sans évaluation correcte. Beaucoup y ont été envoyés pour des raisons artificielles ou subjectives", dit Madame Coman.

Copyright: The Financial Times Limited 1995-1998

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

BUCAREST MATIN No. 1372 - 1er-2 fevrier 2002

VISITE

Le rapporteur du Parlement européen pour la Roumanie, Emma Nicholson, sera à Bucarest début mars, pour faire un rapport préliminaire sur la Roumanie.

La ministre de l'intégration, Hildegard Puwak, a eu une rencontre à Bruxelles avec Emma Nicholson, qui a précisé que, lors de sa prochaine visite en Roumanie, elle aura des discussions avec les autorités de Bucarest et les représentants des institutions de protection de l'enfant.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

BUCAREST MATIN No. 1372 - 1er-2 fevrier 2002

Adoption internationale

Le parquet du tribunal de Constanta demandera à l'Inspection de police du département de Constanta d'ouvrir une enquête sur le président de la Fondation "Saints Dimitrie et Ana" de Constanta, Rodica Moraru, pour escroquerie suite à des irrégularités constatées lors d'une adoption internationale effectuée par la fondation, selon Mediafax.

En 2001, le couple Michelle et Martin Zvidema ont adopté George Ivanov, né le 8 octobre 1999, par le biais de la fondation de Constanta.

Ils ont soupçonné qu'il y avait quelque chose qui n'était pas en règle lorsqu'ils ont vu que la procédure a duré moins de deux mois (du 25 juin 2001 au 23 août 2001).

En octobre, lorsqu'ils sont partis avec l'enfant, l'avocate Rodica Moraru leur a demandé à l'aéroport la taxe d'adoption en numéraire.

Le couple canadien affirme avoir refusé de donner l'argent à l'avocate, mais celle-ci leur a demandé de virer l'argent dans un compte personnel au Canada.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Radio France - Adapter l'adoption (reportage du 09-01-2002)

Ségolène Royal présentait hier à la presse son plan de réforme sur l'adoption

© Radio France - Caroline Caldier

En France ils sont 60% à opter pour l'adoption individuelle. Constitution de leurs dossiers, traduction, voyage à l'étranger pour réaliser la procédure judiciaire ou administrative d'adoption de l'enfant... Un "parcours du combattant" qu'ils effectuent sans aucune aide, avec comme seules armes leur patience et leur ténacité.

Résultat, selon le ministère, 2.964 adoptions internationales l'an dernier contre 3.777 en 1998 et 3.528 en 1999.

Pourtant, une trentaine d'organismes agréés pour l'adoption (OAA) existent. Leur rôle : servir d'intermédiaire entre les parents adoptants et le pays de l'enfant adopté. En relation avec les orphelinats étrangers, ils se chargent d'aider les parents à constituer leurs dossiers et assurent le suivi de la procédure.

Problème, leurs exigences financières sont parfois peu claires, et il arrive même qu'ils imposent leurs propres critères de sélection, comme la religion par exemple, avant d'accepter de prendre en charge certaines demandes.

Autant d'éléments qui ne facilitent pas une adoption internationale aux règles déjà particulièrement complexes. Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, a donc décidé de prendre des mesures pour débloquer la situation.

Principal objectif : rationaliser et professionnaliser les OAA. Formation obligatoire pour leurs dirigeants, transparence de leurs critères de sélection des familles (qui doivent se réduire à ceux imposés par les pays d'origine des enfants) et de leurs tarifs.

Il faut, selon la ministre, réduire leur nombre mais assurer aux familles la qualité de leurs services. Enfin, des aides publiques seront allouées aux organismes qui s'implanteront à l'étranger et développeront leur réseau d'intermédiaires sur place.

Egalement dans le viseur de Ségolène Royal, la Mission de l'adoption internationale (MAI). Créée par les pouvoirs publics en 1987, cette mission interministérielle a entre autre pour vocation de diffuser l'information concernant l'adoption, de contrôler les OAA, et de délivrer les visas aux enfants adoptés.

Mais au fil du temps, son engorgement et sa centralisation ont conduit à une paralysie de ses services. La réforme de la ministre vise à créer des représentants départementaux de la MAI, dont le rôle sera de diffuser et d'assurer le suivi des informations en province.

Des mesures pour plus de transparence et pour tenter de mettre fin au sentiment de secret, voire de malaise qui entoure l'adoption en France.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Journal Roumain Evenimentul Zilei du 07 déc 2001

Le Gouvernement intervient pour les adoptions internationales

Lucian Purcareanu

Vendredi 07 Décembre 2001

Le Gouvernement a modifié hier (06 déc 2001), par ordonnance d'urgence, l'ordonnance pour la suspension des adoptions internationales, permettant ainsi que les adoptions se trouvant en phase finale de la procédure puissent se terminer.

De plus, les nouvelles réglementations permettent la demande d'agrément pour de nouvelles adoptions internationales, après approbation par le gouvernement, dans des situations exceptionnelles qui se justifient par l'intérêt supérieur des enfants.

Dans ces cas, le gouvernement approuve la transmission des demandes aux tribunaux d'instance, sur proposition de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA) et avec l'accord du Secrétariat Général du Gouvernement.

Après l'approbation des demandes par le gouvernement, le tribunal se prononcera dans les 10 jours qui suivent l'enregistrement de la demande. Le porte-parole du gouvernement, Claudiu Lucaci, a précisé que la loi a reçu l'accord du rapporteur du Parlement européen, Emma Nicholson. Lucaci a dit aussi que la suspension initiale a créé un mécontentement des familles qui se trouvaient en phase finale du processus d'adoption.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1341 - 10 decembre 2001

ADOPTIONS - L'Exécutif répare ses erreurs

Les États-Unis et la France saluent la décision de Bucarest sur les adoptions internationales. L'Ambassade des États-Unis à Bucarest apprécie les récentes décisions gouvernementales sur les adoptions internationales et s'attend à ce que tous les cas d'adoption en attente soient réglés le plus vite possible, d'une manière objective et impartiale. Cette opinion est partagée par le Président de l'Assemblée Nationale de France, Raymond Forni.

Rodica DUMITRESCU
Bucarest Matin

"Les États-Unis félicitent le Gouvernement de la Roumanie pour le pas qu'il a fait, sortant ainsi de l'impasse où se trouvaient les dossiers d'adoption en attente", précise un communiqué de l'ambassade américaine. Le document rappelle que l'ambassade a offert à la Roumanie son assistance dans le processus de réforme de la législation et des procédures d'adoption. Les diplomates américains expriment l'espoir que le nouveau projet de loi sur les adoptions internationales sera transmis, le plus tôt possible, au Parlement.

Le président de l'Assemblée Nationale de France a déclaré dans un entretien accordé au poste de radio Delta RFI, qu'il préférerait que les Français n'aient pas à se demander si l'adoption d'enfants roumains par des familles de l'étranger est toujours possible. Raymond Forni a soutenu que, dans cette situation sensible, il faudrait trouver des solutions humainement acceptables.

Le gouvernement a trouvé, jeudi, une solution pour le déblocage de certains dossiers d'adoption internationale, en clarifiant les dispositions de l'ordonnance qui avait introduit le moratoire d'une année sur l'adoption, à l'étranger, d'enfants de Roumanie. Les règles approuvées jeudi permettraient le règlement des presque 50 dossiers d'adoption dont le déblocage a été décidé ces jours-ci.

La clarification de la législation sur la suspension des adoptions internationales et le déblocage de dossiers pratiquement finalisés devrait être un pas en avant - mais pas le seul - vers la clarification des cas en déroulement - ont déclaré, pour la Médiapax, les représentants de plusieurs fondations pour la protection des droits de l'enfant, accréditées pour arranger des adoptions à l'étranger.

Les dernières décisions gouvernementales sur les adoptions internationales représentent "un petit pas dans la bonne direction", a affirmé David Livianu, directeur exécutif d'American Assistance for Romania et représentant de nombreuses familles américaines dont les dossiers ont été bloqués. American Assistance for Romania a fait, ces derniers temps, des démarches répétées auprès des autorités roumaines pour le déblocage des dossiers mentionnés, relevant que près de 5000 enfants roumains pourraient ainsi trouver des familles à l'étranger.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Modification de l'ordonnance d'urgence du 8 oct 2001

La Roumanie lève partiellement le moratoire sur les adoptions. Le 6 décembre, le gouvernement a approuvé une ordonnance d'urgence pour lever partiellement le moratoire sur les adoptions internationales d'enfants roumains mis en place en Octobre, a rapporté le bureau RFE/RL de Bucarest.

L'ordonnance annule le moratoire pour les demandes d'adoption présentées avant la mise en application du moratoire. L'Union Européenne avait critiqué le système des adoptions, l'accusant d'être miné par la corruption. L'ordonnance permet aussi de simplifier les procédures d'adoption dans des "situations exceptionnelles".

ROMANIA PARTIALLY LIFTS BAN ON ADOPTIONS. On 6 December, the government approved an emergency ordinance partially lifting the ban imposed in October on international adoptions of Romanian children, RFE/RL's Bucharest bureau reported. The ordinance lifts the ban on adoption requests submitted before the current ban was enforced. The EU had criticized the adoption system, charging that it was riddled with corruption. The ordinance also makes it possible in "exceptional situations" to simplify adoption procedures. MS

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1340 - 07 decembre 2001

Decision - Le gouvernement a débloquent les procédures d'adoption internationale.

49 enfants roumains maintenant plus proche de leurs parents adoptifs Les dossiers d'adoption internationale de 49 enfants de Roumanie seront débloquent afin que ces derniers puissent rejoindre bientôt les familles d'adoption de l'étranger, selon des sources gouvernementales.

Mediafax Ces sources ont précisé que pour les 49 cas des sentences judiciaires définitives sur l'adoption ont été prononcées et qu'il ne reste plus que les avis du Comité roumain pour les adoptions et des documents de voyages émis aux nouveaux noms des enfants.

Pour respecter la confidentialité des informations, les détails sur ces dossiers ne seront communiqués qu'à ceux impliqués dans leur déroulement, soit les agences et les fondations qui ont négocié les adoptions et les ambassades ou les consulats des Etats où devront se rendre les enfants.

"Pour l'instant, il s'agit d'une liste d'adoptions qui ont été déjà approuvées par les tribunaux", a déclaré mercredi le Premier ministre Adrian Nastase.

Selon ce dernier, aux termes de la Convention de la Haye pour les droits de l'enfant, ces types d'adoptions - qui ont parcouru toutes les procédures - sont considérées comme irréversibles et irrévocables. "De ce point de vue, aux termes des lois roumaines, ces adoptions devraient pratiquement être validées", a-t-il ajouté.

La décision sur le déblocage de ces cas est basée sur les recommandations faites par le groupe de travail créé à l'initiative du Premier ministre pour étudier la situation des dossiers d'adoption internationale qui sont en cours.

Selon ces mêmes sources, les trois membres du groupe ont rédigé un rapport sur certains dossiers d'adoptions internationales qu'ils ont remis récemment au Premier ministre. Les autorités roumaines ont décidé de suspendre les adoptions internationales pendant une année à la suite des critiques internes et internationales contre leur mode de déroulement.

L'ordonnance sur la suspension de toutes les procédures d'adoption à l'étranger des enfants roumains est entrée en vigueur le 8 octobre dernier. Le problème des adoptions internationales a été souvent évoqué dernièrement lors des discussions entre les officiels roumains et les représentants d'autres Etats (USA, France, Espagne, Israël), qui ont demandé la fin de la mesure de suspension. Ces derniers jours, le Premier ministre Adrian Nastase a reçu des demandes sur le déblocage, entre autres, de 14 dossiers d'adoption en Israël, 22 en Espagne, ainsi que d'autres dossiers en France.

En réplique, les autorités roumaines ont dit qu'elles chercheront à trouver des solutions de manière à ce que les enfants puissent rejoindre les familles d'adoption avant Noël.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

journal roumain "Le Quotidien" du 30 Novembre 2001

Le moratoire sur les adoptions est à l'origine de problèmes diplomatiques pour le Gouvernement dans ses relations avec Tel Aviv, Washington et Paris

Le Premier Ministre roumain Nastase est pris entre la peste et le choléra.

Le Président français Chirac a demandé que des solutions soient trouvées pour la vingtaine de familles en attente en France.

C'est un nouveau test pour la diplomatie politique d'Adrian Nastase.

Au printemps de cette année, le projet de rapport rendu par Emma Nicholson à l'Union Européenne critiquait la façon douteuse dont les adoptions internationales étaient faites en Roumanie, et parlait d'adoptions illégales et de trafic d'enfants.

Le rapport Nicholson a créé une tempête médiatique et, en conséquence de la pression exercée par la Baronne Nicholson, les autorités de Bucarest ont suspendu dès l'été l'enregistrement de nouvelles candidatures d'adoption internationale. Dans la version finale du rapport, cette décision du Gouvernement roumain a été louée par la baronne qui a insisté sur le fait que des progrès significatifs ont été faits.

Le seul problème, c'est que, pendant ses visites officielles à Tel Aviv, Washington et Paris, le Premier Ministre Nastase s'est vu demander de reprendre les adoptions et de résoudre les cas en cours - pas moins de 14 rien qu'en Israël.

En visite officielle à Paris ces derniers jours, le Premier Ministre Nastase a été confronté à une requête similaire, cette fois-ci de la part du Président Jacques Chirac. La recommandation de Chirac à Nastase a été de "réévaluer avec bienveillance" les cas à un stade avancé de finalisation juridique, soulignant le fait que 20 de ces cas concernent des familles françaises.

Dans sa réponse, Nastase comptait bien satisfaire la requête du Président français tout en évitant de heurter la susceptibilité de la Baronne Emma Nicholson. Le Premier Ministre a dit qu'il existe à l'heure actuelle un groupe indépendant d'experts sur le sujet dont le travail est d'évaluer l'ampleur du problème et qui fera des recommandations sur les cas étudiés. Le Premier Ministre prendra lui-même les décisions qui s'imposent en se basant sur ces recommandations.

Il reste à voir si ses décisions seront capables de satisfaire tout le monde sans mettre en danger les négociations en cours pour l'accèsion de la Roumanie à l'Union Européenne.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Vu sur le site de l'Assemblée Nationale la question écrite n° 69497 de Monsieur Mignon Jean-Claude (publiée au JO le : 26/11/2001 page : 6672) posée au ministère des affaires étrangères :

"M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision du Comité roumain pour l'adoption de suspendre les adoptions internationales pour un an à compter du 21 juin 2001.

Une nouvelle ordonnance du gouvernement roumain en date du 8 octobre dernier vient de confirmer cette suspension.

De nombreuses familles françaises engagées dans une procédure d'adoption avant juin 2001 s'inquiètent des conséquences de cette décision qui, si elle est juste dans son intention de faire cesser des pratiques illégales et des trafics d'enfants, pénalise des parents dont les dossiers ont pourtant déjà été contrôlés et légalisés par la mission de l'adoption internationale en France et par le Comité roumain pour l'adoption.

Compte tenu de l'engagement de la France annoncé par le Premier ministre lors de sa visite en Roumanie les 23 et 24 juillet derniers, en faveur de la protection de l'enfance dans le cadre d'un accord de coopération avec ce pays dans les domaines de la prévention et de la réinsertion dans les familles, il lui demande quels moyens seront mis en oeuvre par la France pour débloquer les dossiers de ces familles."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Bucarest Matin N° 1337 - 04 decembre 2001

Le président du gouvernement espagnol à Bucarest

Le président du gouvernement espagnol José Maria Aznar sera présent cet après-midi à Bucarest pour une visite de trois heures.

Adrian Radu

Bucarest Matin

A partir d'hier M. Aznar a entrepris une tournée-éclair à Varsovie, Prague, Bratislava et Bucarest. Le but de cette tournée, dans laquelle M. Aznar est accompagné par le secrétaire d'État pour les Affaires européennes, Ramon de Miguel, est de préparer la présidence espagnole de l'Union européenne qui commencera le 1er janvier 2002. Le chef du gouvernement espagnol a déjà visité la Slovénie, la Bulgarie, la Turquie et l'Estonie et dans la période suivante il va faire le tour complet des pays candidats.

Aznar s'est proposé non seulement de faire connaître à ses interlocuteurs les priorités de la présidence espagnole mais d'assurer également la disponibilité de son pays d'inviter tous les pays candidats au Sommet de Barcelone les 15 et 16 mars 2002.

Certes, les deux heures de dialogue du président du gouvernement espagnol avec son homologue Adrian Nastase permettront un passage en revue du stade actuel des relations bilatérales et des perspectives de développement. Cette première visite d'un premier ministre espagnol après sept ans à Bucarest est extrêmement importante selon les appréciations des milieux politiques. Notons qu'une visite officielle du président du gouvernement espagnol au deuxième semestre de 2002, donc après la conclusion de la présidence de l'UE serait de bon augure. Dans ce sens, le dialogue d'aujourd'hui pourrait mener à l'officialisation d'une telle invitation.

D'ailleurs, les autorités roumaines ne font pas un secret de leur volonté de relancer les relations bilatérales par un partenariat spécial roumano-espagnol qui pourrait être consacré par une Déclaration commune. Cette déclaration pourrait être signée lors de la prochaine visite du Premier ministre espagnol.

Relations bilatérales

Bien que les relations économiques entre les deux pays ont suivi un cours favorable, elles ne représentent pas encore un repère substantiel dans les rapports bilatéraux. C'est le motif pour lequel le gouvernement de Bucarest est intéressé d'attirer sur le marché roumain des sociétés espagnoles importantes.

En ce qui concerne les relations dans le domaine juridique et consulaire, il faut souligner l'importance particulière de la signature de l'Accord bilatéral pour la normalisation et la réglementation des flux migratoires entre les deux États, ainsi que d'autres documents bilatéraux en cours de négociation.

Toujours dans ce domaine, il faut rappeler la compréhension prouvée en ce qui concerne les demandes d'adoption formulées par les familles espagnoles, dans les conditions où Bucarest a imposé un moratoire aux adoptions internationales, suite aux demandes des institutions européennes.

Certainement, lors de son entrevue avec son homologue espagnol, le Premier ministre Adrian Nastase exprimera l'espoir que l'Espagne restera l'un des principaux avocats de la consolidation du flanc sudique de l'OTAN, y compris par le processus d'élargissement qui marquera un pas en avant lors du sommet Prague, l'année prochaine, quand la Roumanie espère devenir membre de l'Alliance.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1336 - 03 decembre 2001

Adoptions

La commission désignée par l'Exécutif roumain pour analyser les cas d'adoption qui n'ont pas été clarifiés après l'arrêt pour un an des adoptions internationales, doit présenter, avant le 25 décembre, une solution à cette situation, a déclaré vendredi le ministre chargé de la coordination du Secrétariat général du gouvernement, Serban Mihailescu, à l'issue de son entrevue avec les membres des familles francaises qui envisagent d'adopter des enfants pris en charge par l'État roumain.

Il a précisé que cette commission analyserait chaque dossier d'adoption jusqu'au 15 décembre et chercherait à résoudre les cas où les procédures étaient légales et les adoptions étaient au profit des enfants.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Romanian daily "Cotidianul" of November 30, 2001

The moratorium on adoptions creates diplomatic problems for the Government in its relations with Tel Aviv, Washington and Paris

(Romanian Prime Minister) Nastase, caught between a rock and a hard place

(French) President Chirac has requested a solution for the 20 families waiting in France

This is a new test for the political diplomacy of Adrian Nastase.

In the spring of this year, Emma Nicholson's draft report to the EU was critical of the dubious way intercountry adoptions were made in Romania, and spoke of illegal adoptions and child trafficking.

The Nicholson report has created a mediatic storm, and, as a result of the pressure applied by Baroness Nicholson, the Bucharest authorities have suspended in the summer the registration of new international adoption applications. In a later report, this decision of the Romanian Government was praised by the baroness who noted that significant progress has been made.

The only problem is that, during official visits to Tel Aviv, Washington and Paris, Prime Minister Nastase was asked to resume adoptions and solve pending applications - not fewer than 14 to Israel alone.

In Paris these days on an official visit, Prime Minister Nastase was confronted by the same request, this time from President Jacques Chirac. Chirac's recommendation to Nastase was that he should "kindly re-evaluate" cases in an advanced stage of being legally finalised, underscoring the fact that there are 20 such cases involving French families.

Nastase's reply was equally intended to satisfy the French President's request, but also to avoid hurting Baroness Emma Nicholson's sensibilities. The Prime Minister said that there is at this point in time an independent working group of experts in the field which is evaluating the problem and which will make recommendations for such cases. Based on these recommendations, the Prime Minister himself will issue decisions.

It remains to be seen if his decisions will be able to satisfy everyone without endangering Romania's EU accession negotiations.



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Depêche AFP datant du 29 nov 2001 à 12h04

Adoptions: examen au cas par cas pour les familles françaises en attente

PARIS, 29 nov (AFP) - Le Premier ministre roumain, Adrian Nastase, a indiqué jeudi à Jacques Chirac que les dossiers d'adoption d'enfants roumains ayant déjà fait l'objet d'un jugement seraient examinés "au cas par cas" et que la Roumanie donnera une réponse dans quelques semaines, a indiqué la porte-parole de l'Elysée.

Au cours d'un entretien à l'Elysée, le président de la République a évoqué "le délicat sujet des adoptions d'enfants roumains par des familles françaises", a dit Catherine Colonna.

Alors que la Roumanie a décrété un moratoire d'un an sur les adoptions internationales, afin de lutter contre la corruption dans ce domaine, Jacques Chirac a évoqué le problème des gens qui sont en situation intermédiaire.

Il a souhaité que le cas des familles dont les dossiers ont déjà fait l'objet d'un jugement puisse être réglé. Le Premier ministre roumain a promis que son pays ferait un effort particulier pour ces familles, a dit Catherine Colonna.

"Ces dossiers seront examinés au cas par cas et la Roumanie donnera une réponse dans quelques semaines", a-t-elle ajouté.

phg/db/swi
AFP

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Montigny, Le vendredi 30 novembre 2001

Nous avons été reçus par le Secrétaire Général du Gouvernement Roumain, Monsieur le Ministre Serban Mihailescu, délégué par M. Nastase pour sa connaissance approfondie du sujet de la protection de l'enfant.

Cependant, nous ne pouvons pas cacher notre déception concernant cette rencontre.

Comme vous le savez, le but de l'AFAENER est avant tout de défendre l'intérêt de tous les enfants Roumains et par voie de conséquence toutes les familles (membres ou non membres de l'AFAENER), soit environ 350 familles dans les différents stades que nous avons repris dans le cadre de la pétition, c'est à dire :

- a) Les familles dont l'enfant est en attente de visa (très peu de cas).
- b) Les familles en attente de décision du tribunal, dont l'enfant a été réparti officiellement par le CRA donc avant le 14 décembre 2000; il s'agirait de 9 familles dont la plupart étaient présentes à cet entretien.
- c) Les familles ayant déposé leur dossier au CRA par l'intermédiaire de la MAI (c'est à dire la majorité des cas; nous consulterons la MAI pour avoir les chiffres exacts)
- d) Les familles souhaitant déposer de nouveaux dossiers à la MAI pour le CRA.

Résumé des propos de Monsieur le Ministre Mihailescu :

Tous les dossiers des familles s'étant vues attribuer un enfant réparti avant le 14 décembre 2000 devraient être finalisés d'ici janvier 2002, ce dont on peut se réjouir.

Comme vous le savez (malheureusement), le CRA a stoppé les adoptions internationales suite au rapport dévastateur de la Baronne Nicholson (avril 2001), pour une durée initialement prévue jusqu'au 21 juin 2002.

L'action en justice d'une ONG roumaine a semble-t-il aggravé les choses, et déclenché la colère de la Baronne, puisque le gouvernement Roumain a du prononcer une ordonnance d'urgence qui à nouveau empêcherait les adoptions internationales jusqu'au 8 octobre 2002.

Dans le souci de répondre aux attentes des familles, le Premier Ministre Roumain, a désigné une commission indépendante du gouvernement pour l'examen au cas par cas des dossiers, dont le CRA a connaissance. Nous n'avons pas pu clarifier la portée exacte de cet examen nous espérons pouvoir vous en dire plus dans les meilleurs délais.

La volonté du gouvernement roumain est claire : réglementer l'adoption internationale pour répondre aux exigences des conventions internationales sur les droits de l'enfant.

Nous avons espoir que le temps de l'élaboration de la réforme, qui est à l'origine de la durée du moratoire (octobre 2002), pourrait être plus court que prévu, et de ce fait permettre une reprise plus rapide des adoptions internationales en Roumanie (Juin 2002 ?).

Cependant, tous ces points n'ont pu être débattus comme l'AFAENER le souhaitait puisque les familles présentes, dont nous comprenons la détermination, ne nous ont pas laissés de temps de parole, contrairement à ce que nous avons convenu, pour défendre les intérêts de tous les enfants roumains et de toutes les familles.

L'AFAENER ne souhaite engager aucune polémique mais bien concentrer, toujours plus, son énergie sur les intérêts des enfants et des nombreuses familles qui veulent adopter en Roumanie.

L'AFAENER,

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Entretien avec M. Nastase

Montigny, Le vendredi 30 novembre 2001

Monsieur le Premier Ministre Roumain a accepté de nous rencontrer pendant 5 à 10 mn ce vendredi 30 novembre.

Pendant ce temps, certes très court, l'AFAENER posera à Monsieur Nastase les questions sur les différents cas, que vous trouverez dans la pétition que nous lui remettons.

a) et b) Cas des enfants en attente de visas ou en attente de la décision du tribunal. (Une interview de Monsieur Nastase ce matin sur Europe 1 laissait entendre beaucoup d'espoirs (?) sur ces cas... nous ferons une synthèse des informations relatives à la visite de Monsieur Nastase ce week end).

c) Cas des familles ayant déposé leur dossier au CRA par l'intermédiaire de la MAI, pour lesquelles aucun n'enfant n'a encore été attribué, quand la prochaine répartition ?

d) Cas des familles souhaitant adopter en Roumanie, quand la réception des nouveau dossiers redeviendra possible par le CRA ?

Le recueil des témoignages dans lesquels chacun d'entre vous a pu exprimer son désarroi sera remis en mains propre à Monsieur Nastase.

Un nounours brun, (Comme le "logo" de l'AFANER) sera remis à Monsieur Nastase, en symbole de l'amour que nous souhaitons donner aux enfants.

Souhaitons que cette rencontre avec Monsieur Nastase puisse apporter des réponses et des espoirs à chacun d'entre nous.

L'AFAENER,

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Pour diffusion immédiate aux média

Mercredi 21 Novembre 2001, Bucarest, Roumanie

Aucune adoption internationale en Roumanie (comprendre les cas en cours) ne sera finalisée pour ce Noël !!! Le nombre de cas bloqués d'adoption d'enfants roumains par des familles étrangères est estimé entre 500 et 3500.

A l'occasion de l'inauguration du programme ChildNet, qui a eu lieu à l'hôtel Crown Plaza à Bucarest ce matin, j'ai discuté avec Gabi Coman, la secrétaire adjointe de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption; ma question était la suivante : "quand sera prise une décision pour autoriser les adoptions internationales en cours à reprendre afin qu'elles puissent se terminer ?" Les nouvelles accablantes données par Mme Coman furent "Cela prendra 3 mois, à partir de cette semaine, à la commission d'examen, récemment mise sur place, pour analyser chaque cas et faire ses observations et ses recommandations" (*Le Premier Ministre Nastase a signé l'Ordre lundi dernier de former ce comité composé de 3 membres*). Après ces 3 mois, le rapport sera transmis pour avis complémentaire (*encore aucune mention de délai*) à la Haute Commission (*toujours mise en place par le Premier Ministre*) qui travaille sur la nouvelle loi pour l'Adoption (*cette commission est présidée par la Baronne Nicholson*). Le program ChildNet est un partenariat entre les USA et la Roumanie dans le but de réformer le système de protection de l'Enfance, avec une subvention de 15 millions de dollars en provenance de l'USAID.

Un autre officiel de l'Autorité Nationale roumaine travaillant pour Mme Coman m'a expliqué qu'ils ne se soucient pas, de leur côté, des réactions officielles américaines (*puisque j'en parlais*), parce que leurs correspondants américains sont au courant de ceci et que l'Ambassade et le Consulat apportent leur support/leur approbation tacite dans ce domaine; j'ai ensuite parlé avec le Consul Général Jay Thomas Smith qui m'a dit qu'il n'en avait encore rien entendu ou lu, et qu'en aucune façon les officiels américains en Roumanie ou aux Etats-Unis ne veulent que cela se passe de cette façon. Le Consul Général Smith a bien dit que nous pouvions seulement essayer d'influencer la décision mais que le Gouvernement roumain avait tout pouvoir souverain dans ce domaine. Le Consul Général a fait une bonne remarque : si cela prend 3 mois de plus à compter du 19 novembre, alors quel est le but de cette commission s'il y a un tel délai inutile ? Ainsi, si par exemple les 3 premiers cas étudiés sont prêts à repartir, pourquoi devraient-ils attendre 3 mois et plus pour se poursuivre après que la totalité des dossiers aura été examinée ?

Personnellement cette nouvelle m'a scandalisé, et quand j'ai demandé pourquoi les enfants doivent rester détenus sans raison quand il n'y a pas de preuve de procédure illégale, on m'a répondu que la décision du Premier Ministre est ce qui compte en premier; mon opinion, après avoir discuté avec beaucoup de monde en Roumanie depuis mon arrivée samedi dernier, est que cette extension de la période d'attente a pour seul but d'apaiser la Baronne Nicholson, qui était en visite en Roumanie lundi 19 et mardi 20.

Je n'ai pas pu rencontrer la Baronne Nicholson à Bucarest; comme je vais devoir augmenter la pression, je suis en train de préparer des rencontres avec des officiels de l'Union Européenne et j'envisage de consulter à ce sujet plusieurs cabinets juridiques de La Haye. Je suis convaincu que la situation actuelle est une violation évidente des droits des enfants et des parents en attente, à la fois selon la Convention des Nations Unies et selon la Convention de la Haye.

Il est clair que le Gouvernement roumain est dans la position "faire ou mourir" à cause des directives données par la Baronne Nicholson; je développe en même temps de nouveaux canaux pour une discussion tranquille avec des officiels roumains. J'ai encore un brin d'espoir que des exceptions à ces ordres inflexibles seront néanmoins faites. Le Premier Ministre sera absent du pays pendant 10 jours à partir de demain. Cela signifie que j'ai/nous avons 10 jours pour monter une campagne politique de nature à contrebalancer la position de la Baronne Nicholson. S'il vous plait, apportez votre aide !

Je sais que si les enfants ne sont pas à la maison pour Noël, je ne célébrerai pas ces prochains jours de fête, en signe de protestation et d'allégeance à leur cause. Je sais que le Premier Ministre Nastase est un parent et qu'il veut au fond de son cœur aider les enfants; je reste confiant en sa capacité à trouver une façon de ne pas sacrifier les droits des enfants tout en ne mettant pas en danger l'accession de la Roumanie à l'Union Européenne. C'est un effort digne de Salomon !!!

David B. Livianu, PDG
Partisan des Droits de l'Homme & de l'Adoption

American Assistance for Romania
(011-4) 093-386-314
faar@canad.ro

American Assistance for Romania
1530, East 19th Street, Suite 1H
Brooklyn, NY 1123, USA
718-627-4049 faar@micronetix.net

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Electronic Mail&Guardian, document datant du 25 juillet 1997



**Une vieille militante :
Emma Nicholson**

La Grande Dame qui cache le témoin de Winnie

Emma Nicholson, une ancienne *grande dame* du Parti Conservateur Britannique, a pris fait et cause pour Katiza Cebekhulu, le témoin absent au procès Stompie pour meurtre et kidnapping. Mais elle le protège si jalousement que la Commission de la Vérité ne peut pas l'approcher.

ANGELLA JOHNSON

ELLE a été interdite en début d'année de droit de visite aux prisons britanniques sur l'accusation qu'elle avait presque déclenché une émeute. En Afrique du Sud, elle est accusée de faire obstruction à des tentatives de la part de la Commission de la Vérité et de la Réconciliation pour s'entretenir avec un ancien membre de la célèbre équipe de football de Winnie Madikizela-Mandela à propos du meurtre de "Stompie" Seipei et de la disparition de quatre autres jeunes gens dans un incident sans lien avec le meurtre.

Emma Nicholson, l'ancien député Conservateur britannique qui est passé dans le camp du Parti Démocrate Libéral en 1995, semble prendre du plaisir à offenser les gens, généralement quand elle s'occupe de prendre la défense des opprimés.

C'est en contestant la politique du gouvernement Conservateur de conserver en prison des gens qui cherchent seulement asile que celle qui fut une *grande dame* du Parti Conservateur a été déclarée *persona non grata* dans tout établissement pénitentiaire. Il a été dit que lors d'une visite dans un centre de détention, sa présence a été la cause de « beaucoup de bruit et de colère » de la part des détenues auxquelles elle a demandé si elles avaient été violées.

Sa dernière cause célèbre est Katiza Cebekhulu, dont on croit qu'il détient les preuves d'allégations concernant l'implication de Winnie Madikizela-Mandela dans la disparition de quatre jeunes de Soweto et dans la mort de Seipei.

Nicholson dit que Cebekhulu ne veut pas retourner en Afrique du Sud car il a peur pour sa vie. Elle le protège jalousement et ne veut pas révéler où il se trouve : on pense qu'il est en Grande-Bretagne ou en Zambie (où elle l'a rencontré pour la première fois).

Une visite récente à Londres de la responsable des enquêtes de la Commission de la Vérité, Dumisa Ntsebeza, n'a pas permis de trouver Cebekhulu. Sans son témoignage, la commission est pessimiste quant à ses possibilités de découvrir le fin fond de l'histoire de la disparition des jeunes gens.

Nicholson se nomme elle-même la "défenseuse autoproclamée" de Cebekhulu et déclare que, puisqu'elle détient une "procuration légale complète" de sa part, elle peut témoigner en son nom. "J'ai proposé un entretien avec moi à la CVR le mois dernier... mais ils n'ont pas donné suite", dit-elle.

Ce n'est pas la première fois que Nicholson prend un réfugié sous son aile. C'est une féministe libérale intéressée par un large éventail de sujets, **et elle a adopté un garçon iraquien nommé Amar** après qu'elle l'a découvert dans un hôpital londonien, la peau brûlée sur 45% de son corps.

Alors qui est ce pilier des bonnes œuvres ? Elle est née il y a 55 ans au sein de l'aristocratie britannique; sa mère était la fille d'un comte écossais, son père un baronnet député Conservateur, avec une fidélité à ce Parti qui remonte à plusieurs générations. Trois oncles, 10 cousins, son grand-père et trois de ses arrière-grands-pères appartenaient tous au Parlement.

Le Parti Conservateur faisait partie de son héritage. Quand elle a changé de camp, elle a été victime de diffamation, ridiculisée par ses anciens collègues et rejetée "pour cause de ménopause et d'hystérie"; elle a été décrite comme une femme éconduite prête à se venger de cet affront.

Il y a des plaisanteries qui font allusion au fait qu'elle ne s'est pas mariée avant l'âge de 45 ans, et qui insinuaient : mais qui voudrait de cette mégère ? Des critiques ont expliqué aussi son départ du Parti Conservateur comme étant une conséquence de sa déception face à son manque de réussite dans son ascension au sein du Parti..

C'était si différent de 1983 où elle fut nommée vice-présidente du Parti. Mais Nicholson s'est rendue impopulaire. Le chef du Parti à cette période, Norman Tebbit, a déclaré qu'il se souvient de ses pressions constantes pour de plus grands bureaux, de plus beaux meubles, des nouveaux rideaux, plus de personnel. Quand il en a eu assez de ses caprices et de sa folie des grandeurs, elle a dû partir sans plus aucun crédit politique.

Même dans un parti désirant ardemment venir au pouvoir, l'ambition de Nicholson éclatait au grand jour. On dit qu'un politicien haut placé a dit d'elle : "Pauvre Emma... si seulement il y avait un prix Pulitzer récompensant l'ambition, elle le gagnerait chaque année !".

Beaucoup de gens supportaient son côté "tape à l'œil" par sympathie pour la façon dont elle a surmonté son handicap de surdité. Nicholson a en effet perdu la plus grande partie de son audition à cause d'une maladie à l'adolescence qui a mis fin à une carrière prometteuse de musicienne.

Cependant, les bonnes âmes semblent avoir disparu, même si elle est toujours prête à parler au nom des défavorisés et des personnes dans le besoin. Cela semble être un devoir irrésistible pour elle. Et, bien sûr, cela maintient son nom à la une des journaux.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1330 - 23/25 novembre 2001

Lancement - Campagne nationale pour la prévention de l'abandon des enfants Dans les bras des parents et non dans ceux de l'Etat

L'Autorité nationale pour la protection de l'enfant et l'adoption (ANPCA) a lancé hier la campagne d'information pour la prévention de l'abandon et la prise en charge des enfants par l'Etat.

Les fonds nécessaires au financement du projet, soit 2,6 millions d'euros, sont accordés par l'Union européenne par l'intermédiaire du programme Phare.

Ruxandra Radoslavescu
Bucarest Matin

Pendant dix mois, c'est-à-dire jusqu'en août 2002, les Roumains seront soumis à une véritable "pression" médiatique, sur toutes les chaînes de télévision, dans la presse écrite, à la radio et sur les panneaux d'affichage, destinée à convaincre que la place d'un enfant est chez soi, aux côtés de ses parents et non pas dans la rue ou dans les institutions de l'Etat.

"L'abandon des enfants, le plus lourd héritage du régime Ceausescu", comme le déclarait Jonathan Scheele, chef de la Délégation européenne, est synonyme à présent à 85 000 enfants pris en charge par l'Etat.

La campagne lancée hier s'adresse d'abord aux mères/familles à risque d'abandon, aux groupes professionnels qui pourraient s'impliquer dans la prévention de l'abandon: prêtres, médecins, professeurs, assistants sociaux, mais aussi aux couples de Roumains qui désirent adopter des enfants.

Un site internet www.suflet.ro ainsi qu'une ligne gratuite de téléphone 0800.200.200 seront également à la disposition des personnes concernées.

"Même si la pauvreté est la principale cause de l'abandon, le sentiment que les institutions sont bonnes pour les enfants a joué un rôle tout aussi important; longtemps, non seulement en Roumanie mais aussi en Europe, on a cru que les institutions seraient l'endroit idéal où les enfants peuvent grandir parce qu'elles leur assurent nourriture, vêtement, éducation.

Les gens ne réalisaient pas que l'enfant a un grand besoin de l'amour et de la protection de sa famille.

Pendant plusieurs années, nous avons investi dans des institutions. Maintenant, nous investissons dans les enfants. Je ne m'imagine pas de meilleure utilisation de l'argent des citoyens de l'Union européenne", a déclaré Jonathan Scheele, chef de la Délégation de la Commission européenne en Roumanie.

Les adoptions doivent être accélérées Pour l'instant, il semble que le sort des enfants pris en charge par l'Etat intéressent plus les étrangers que les Roumains.

Les familles américaines qui ont déposé des dossiers pour l'adoption d'enfants roumains - auxquels on ne donne plus cours depuis le moratoire sur les adoptions internationales - demandent aux autorités de Bucarest d'accélérer les procédures, a déclaré hier David Livianu, avocat pour les droits de l'homme et les adoptions, directeur exécutif de American Assistance for Romania.

Selon lui, les dossiers de près de 500 enfants ont été bloqués à différents stades de la procédure, dont beaucoup étaient sur le point de quitter le pays pour se rejoindre des familles adoptives.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1329 - 22 novembre 2001

Enfants - Le scandale des adoptions internationales se poursuit

Le Comité roumain pour les Adoptions ignore la CSJ

Le président du Comité roumain pour les Adoptions CRA, Gabriela Coman, a précisé hier que le moratoire sur les adoptions internationales - imposé par ordonnance d'urgence - reste en vigueur même si la Cour suprême de Justice CSJ a décidé mardi qu'il était illégal.

R.D. et Mediafax

Bucarest Matin

Selon Gabriela Coman, l'ordonnance sur lequel s'était prononcée l'instance suprême n'avait qu'un rôle administratif, étant un acte interne du CRA et que, par conséquent, "le moratoire sur les adoptions était maintenu".

Il a précisé qu'en vertu d'une ordonnance d'urgence adoptée par le gouvernement, le 8 octobre, la recevabilité de nouvelles demandes d'adoption venant des citoyens étrangers a été suspendue jusqu'en automne 2002.

L'ordonnance a déjà été approuvée par la Chambre des Députés et elle deviendra loi lorsqu'elle sera aussi adoptée par le Sénat.

La fondation "Les enfants, l'espoir du monde", accréditée à s'occuper de la médiation des adoptions internationales, a fait appel de la décision du CRA, précisant que, selon la Constitution de la Roumanie, la Convention de La Haye sur la protection de l'enfant l'emporte sur les lois nationales et que par conséquent, les adoptions internationales ne peuvent pas être suspendues.

La première instance ayant donné gain de cause à la fondation a été la Cour d'Appel de Bucarest qui a annulé la décision du CRA sur la suspension, pour un an, de la recevabilité de nouvelles requêtes d'adoptions internationales.

La décision de suspension a été prise dans le contexte de l'élaboration de la nouvelle législation en la matière mais aussi à la suite des critiques internes et internationales sur le mode des adoptions.

Le CRA a interjeté appel auprès de la Cour suprême de Justice qui a déclaré que la décision du Comité roumain pour les Adoptions sur l'arrêt de la recevabilité des demandes d'adoption internationale était illégal.

Le groupe de travail constitué à la demande du Premier ministre Adrian Nastase analysera les dossiers d'adoption internationale d'enfants roumains, se trouvant à différents étapes de la procédure et émettra, dans un délai de trois mois, un ensemble de recommandations et propositions sur cette question, a déclaré hier Gabriela Coman, citée par l'agence Mediafax.

Le groupe de travail recherchera des solutions au cas par cas. Toutes les requêtes d'adoption des citoyens étrangers seront également analysées et des propositions seront formulées selon chaque cas.

Le groupe fera également des recommandations sur l'implication du CRA et de l'Autorité nationale pour la protection de l'enfant et l'adoption dans les procédures d'adoption d'enfants roumains par des autochtones, a encore déclaré Coman.

Des fonds américains pour les enfants roumains L'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) financera à hauteur de 15 millions de dollars plusieurs programmes de protection de l'enfance de Roumanie, par le biais de projets déroulés dans le cadre du programme ChildNet, a annoncé hier Dany Robertson, chef de la

mission de l'USAID en Roumanie.

Le projet durera cinq ans, sur la base du partenariat entre USAID, l'Autorité nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption (ANPCA) et l'organisation World Learning.

Le programme ChildNet suppose le financement non remboursable (5 millions de dollars cette année et 2-3 millions de dollars les deux prochaines années) de projets locaux portant sur la protection de l'enfance.

Quelques autres millions de dollars seront assurés par la partie américaine pour l'assistance technique et la formation des représentants des fondations de Roumanie participantes au projet.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

En juin une question avait été posée par un député au ministre des Affaires Etrangères

* Remerciement à Jocelyne Barthel pour l'information

En juin une question avait été posée par un député au ministre des Affaires Etrangères sur le blocage des adoptions en Roumanie. la réponse a seulement été donnée le 12 novembre, mais ne fait absolument pas état de l'ordonnance roumaine du 8 octobre.

Elle évoque cependant des contacts entre les deux pays pour le déblocage des situations des enfants handicapés ou fratries séparées.

copie du texte :

11ème législature

Question N° : 65160 de Mme Isaac-Sibille Bernadette (Union pour la démocratie française-Alliance - Rhône) QE

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Question publiée au JO le : 13/08/2001 page : 4616

Réponse publiée au JO le : 12/11/2001 page : 6454

Rubrique : famille

Tête d'analyse : adoption

Analyse : adoption internationale. réglementation. Roumanie

Texte de la QUESTION :

Mme Bernadette Isaac-Sibille appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision de la Roumanie de suspendre à compter du 21 juin dernier pendant un an la totalité des adoptions internationales, à la suite d'un rapport européen dénonçant des pratiques irrégulières, voire de trafic d'enfants en Roumanie et en Bulgarie.

Les familles françaises sont particulièrement touchées par cette décision car on recense près de 1020 enfants adoptés entre 1997 et fin 2000 ce qui place la France au premier rang des pays d'accueil.

Lors de son déplacement en Roumanie, les 23 et 24 juillet derniers, le Premier ministre a exprimé l'inquiétude des familles françaises candidates à l'adoption d'un enfant roumain.

Par ailleurs, il a annoncé l'engagement de la France en faveur de la protection de l'enfance dans le cadre d'un accord de coopération dans les domaines de la prévention et de la réinsertion dans les familles.

De plus, il est prévu une coopération juridique et une assistance technique pour l'organisme roumain qui gère les adoptions. Compte tenu des liens très étroits qui unissent les deux pays, elle lui demande de lui indiquer quels moyens la France compte mettre en oeuvre pour débloquer la situation des 170 familles en attente d'une issue favorable d'une procédure d'adoption engagée avant le 21 juin et pour accompagner le Gouvernement roumain dans l'élaboration d'une nouvelle réglementation de son système d'adoption internationale.

Une convention franco-roumaine relative à l'adoption internationale, à l'instar de la convention bilatérale qui unit la France et le Vietnam, pourrait être adoptée.

Texte de la REPONSE :

Les autorités roumaines ont décidé de suspendre les adoptions internationales, à compter du 21 juin 2001, pour un an, dans l'attente d'une nouvelle législation en la matière.

Il était précisé que les demandes déposées avant la date d'effet de cette mesure seraient menées à bonne fin, dans la

limite du nombre des enfants déclarés adoptables par une décision précédente, prise en décembre 2000.

De fait, un certain nombre de procédures ont abouti depuis le mois de juin mais elles concernent surtout des enfants âgés de neuf à treize ans, les enfants plus jeunes ayant fait l'objet d'une adoption au cours des mois précédents.

Il reste à ce jour environ 400 dossiers en instance auprès des autorités roumaines. Lors de sa visite en Roumanie, le Premier ministre avait exprimé les préoccupations des familles françaises.

L'attention des autorités roumaines a été de nouveau appelée sur le devenir des dossiers qui ne pourraient aboutir actuellement et il leur a été demandé lors de la reprise que le comité roumain pour l'adoption les traite prioritairement.

Selon les dernières informations parvenues à la mission de l'adoption internationale, ce comité aurait procédé au recensement des demandes d'adoption en attente dans les fondations et se préoccuperait des cas douloureux d'enfants handicapés et de fratries séparées par l'arrêt des répartitions d'enfants le 14 décembre 2000.

Les autorités roumaines travaillent actuellement, avec le concours de l'Union européenne, à l'élaboration d'un nouveau cadre législatif portant sur tous les aspects liés à la protection de l'enfance, dont l'adoption.

La France contribue, comme certains de ses partenaires de l'Union européenne, aux efforts des autorités roumaines pour améliorer la protection de l'enfance : un assistant technique est placé, depuis le début de l'année, auprès de l'Autorité nationale pour la protection de l'enfant et l'adoption et un protocole de collaboration gouvernementale a été signé le 13 juin dernier, à l'occasion de la réunion de la commission mixte franco-roumaine.

Ce protocole prévoit, notamment, le financement d'actions visant à former des spécialistes dans le domaine de la protection de l'enfant. Il convient de rappeler que les relations entre la France et la Roumanie dans le domaine de l'adoption sont régies par la convention de La Haye, à laquelle les deux pays sont parties, sans qu'il ait été question à ce jour de l'élaboration d'une convention bilatérale.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Pétition de l'AFAENER

En prévision de l'éventuelle venue de Monsieur le Premier Ministre de Roumanie Adrian Nastase, nous avons préparé la pétition suivante. Cette pétition a été remise au Gouvernement Roumain à 400 exemplaires le 30 novembre 2001.

La pétition

Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie
5 Rue Marco Polo
78180 MONTIGNY-Le-Bretonneux
FRANCE
Tél. +33 1 34 52 21 79
afaener@afaener.org

Pétition

A l'attention de Monsieur le Premier Ministre de Roumanie, Adrian Nastase

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes une association française attentive et soucieuse des derniers développements concernant les restrictions, voire le moratoire, décidés sur les adoptions internationales dans votre pays. Permettez-nous de vous exposer quelques réflexions et faits :

1. Nous considérons que chaque enfant a le droit d'avoir une famille qui l'aime, à commencer par ses propres parents biologiques.
2. Tous les candidats n'adoptent pas que des bébés et nous souhaitons soutenir votre pays en aidant quelques uns des jeunes roumains et en leur offrant notre assistance par l'adoption, un foyer chaleureux et un futur sans inquiétude, de façon qu'ils puissent retourner en Roumanie plus tard et aider à la prospérité du pays s'ils le souhaitent.
3. La France, comme tous les états membres de l'Union Européenne, a ratifié la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant de 1989. En conséquence, notre pays assure le respect des droits et la protection de chaque enfant. Ceci implique que les familles sont "passées au crible" et vérifiées, et qu'il y a aussi un suivi après adoption très rigoureux pendant 2 ans au moins après que l'enfant a été adopté, comme le préconise la Convention de la Haye de 1993 sur les Droits de l'Enfant.
4. L'AFAENER représente des familles ayant choisi la Roumanie comme pays d'origine de leur(s) enfant(s), soutenues par des parents et amis proches sensibles au sort des orphelins roumains. Le projet d'adoption de chacune de ces familles peut en être aux différentes étapes suivantes : a) L'enfant est en attente d'un visa de sortie, b) L'enfant est réparti officiellement aux fondations par le Comité Roumain pour l'Adoption et en attente de la décision du tribunal, c) La famille a transmis son dossier au Comité Roumain pour l'Adoption (CRA) par l'intermédiaire de la Mission de l'Adoption Internationale française (MAI), d) La famille désire déposer un nouveau dossier à la MAI. Dans tous les cas, les candidats ont obtenu leur agrément officiel à l'adoption en France.
5. Nous sommes tous fortement impliqués dans ces actes. Nos/vos enfants grandiront dans un environnement culturel riche et multilingue. Nous leur apprendrons à aimer et respecter leur pays d'origine, la Roumanie, autant que leur nouveau pays.
6. Nous tenons aussi à vous assurer de notre soutien, en particulier dans la réforme du système de protection de l'Enfance, dont l'adoption, nationale d'abord, internationale ensuite, fait partie. L'AFAENER, en plus de vouloir, dans la mesure de ses moyens, apporter son soutien à la Roumanie et à ses enfants, a également le désir d'œuvrer à la défense de l'image de votre pays que nous aimons pour lui-même et au travers des enfants que nous avons adoptés ou allons adopter.
7. Nous souhaitons de tout notre cœur que la Roumanie fasse partie de l'Union Européenne et de l'OTAN, et nous le soutenons auprès de nos parlementaires.
8. Nous voulons aussi soutenir pratiquement, renforcer, développer et améliorer les relations culturelles, sociales et économiques entre nos pays. Nous connaissons les nombreux liens qui existent entre la Roumanie et notre pays. Nos peuples ont les mêmes croyances fondamentales en l'équité entre tous, la justice et l'égalité de chance pour tous.
9. M. le Premier Ministre, s'il vous plaît, laissez les enfants rejoindre le foyer de familles qui ont tant d'amour à leur donner, et bénéficier du droit qu'ils ont d'avoir une enfance heureuse. Ensemble, nous pouvons réussir davantage, mieux et plus vite.

Avec le plus haut respect pour votre fonction, pour le Gouvernement Roumain et pour le peuple de Roumanie.

(Ecrivez votre nom + adresse, pays, tel/e-mail & signez)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Conseil d'Administration le 8 décembre prochain du MASF

Le prochain Conseil d'Administration du MASF (Mouvement Adoption Sans Frontières) se tiendra le 8 décembre prochain à Paris. Le MASF est en train de discuter de la possibilité d'inviter une série d'assos par pays (AFAENER, Mali....) pour une discussion et donc un échange de vue sur l'ensemble des questions posées par l'adoption internationale (et pas seulement la question d'un pays).

Dans sa campagne de communication, l'AFAENER pourrait participer à cette réunion, nous vous tiendrons informé.

Connaître le MASF [cliquez ici](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Réunion le 22 novembre prochain de l'Autorité centrale

Cette structure (mise en place consécutivement à la ratification de la Convention de La Haye) est "paritaire":

Elle compte des représentants des 3 ministères concernés (affaires étrangères-aff. sociales et justice), 2 représentants des Conseils généraux, 2 représentants des oeuvres et 2 représentants des associations de familles adoptives (EFA et le MASF).

Son secrétariat est assuré par la MAI. Donc à sa prochaine séance, le 22/11/01, la question de la Roumanie devrait être à l'ordre du jour.

L'AFAENER n'y participera pas, mais vous tiendra informé dans la cas où la Roumanie est à l'ordre du jour.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Compte rendu d'activités de l'AFAENER au 17 nov 2001

- 1) Le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni le 22 Octobre pour l'assemblée constitutive. Puis il s'est réuni le 8 Novembre pour plan d'action "Fascicule".
- 2) Il y a aujourd'hui 12 familles et membres. C'est peu, mais c'est le début, nous comptons sur vous...
- 3) Une liste de discussion a été créée, membres ou non membres de l'AFAENER, sont les bienvenus (fr.groups.yahoo.com/group/afaener)
- 4) Nous avons envoyé vos/nos témoignages, (quelques uns arrivaient encore la semaine dernière, semaine 45), 23 témoignages détaillés, complets, émouvants... (Les prochains ne pourront qu'être ajoutés sur le site mais ne pourront plus être envoyés dans le cadre de l'AFAENER, mais tout à fait possible par vos propres moyens en utilisant les adresses diffusées sur le site).
- 5) Les destinataires sont ceux initialement prévus + Monsieur le Premier Ministre Roumain Adrian Nastase et l'ANPCA (Autorité Nationale de la Protection de l'Enfant et de l'Adoption), dont fait partie le CRA, et la destinataire est Mme COMAN, avec qui nous tentons d'établir un contact pour une éventuelle source d'information supplémentaire (Nous attendons...)
- 6) Nous sollicitons Monsieur l'Ambassadeur de Roumanie en France pour rencontrer Monsieur Nastase qui devrait **venir en France avant la fin de l'année (?)**, lui remettre les témoignages, lui poser les questions essentielles que chacun se pose: (Extrait de notre lettre à Monsieur l'Ambassadeur):

(...)

Pour répondre à l'attente des nombreuses familles que nous représentons, voici les sujets que nous souhaiterions aborder avec Son Excellence :

- Cas des enfants en attente de visas de sortie,
- Cas des enfants attribués à une famille en attente de la décision du tribunal,
- Cas des enfants attribués à une famille en attente de la décision de la commission départementale,
- Cas des familles ayant transmis leur dossier au Comité Roumain pour l' Adoption (CRA) par l'intermédiaire de la Mission de l'Adoption Internationale française (MAI),
- Quelles informations transmettre aux familles qui désirent déposer un nouveau dossier à la MAI ?

(...)

Comme vous le voyez, il y a beaucoup de conditionnels, car nous n'avons aucune certitude, et pour se laisser le temps, au cas où, nous mettons une pétition en place en plus des témoignages, où toutes les voies concernées par l'intérêt des enfants Roumains sont les bienvenues, nous espérons recueillir un maximum de signatures (Nous misons sur 500 !!!), car peuvent signer: Les Adoptants et futurs adoptants bien sûr (quelque soit le pays !), famille des adoptants, amis des familles, bref toutes les personnes sensibles aux intérêts des enfants Roumains...

Si nous ne pouvons rencontrer Monsieur Nastase, cette pétition serait envoyée tout simplement, donc pas perdue...

Comme vous voyez beaucoup de boulot en cette fin d'année nous ne manquerons de vous informer de l'évolution de la situation.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Parution au Journal Officiel

Association: ASSOCIATION DES FAMILLES ADOPTIVES D'ENFANTS NES EN ROUMANIE (A.F.A.E.N.E.R.). No/Identifiant:

Activité(s): Défense

No de parution: 20010045 No d'annonce: 1689 Paru le: 10/11/2001

Département (Région): 78 - Yvelines (ILE-DE-FRANCE)

Sous-préfecture: Déclaration à la préfecture des Yvelines.

Type d'annonce: Création (déclaration d'association)

Déclaration à la préfecture des Yvelines. ASSOCIATION DES FAMILLES ADOPTIVES D'ENFANTS NES EN ROUMANIE (A.F.A.E.N.E.R.). Objet : défendre les intérêts des enfants adoptés, ou en cours d'adoption en Roumanie et de leur famille. Siège social : 5, rue Marco-Polo, 78180 Montigny-le-Bretonneux. Mél. : afaener@afaener.org. Site Internet : <http://www.afaener.org>. Date de la déclaration : 23 octobre 2001.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1318 - 7 novembre 2001

REACTION - Le secrétaire général du PSD déclare en rapport aux articles de The Guardian:

Une campagne médiatique contre la Roumanie.

Le secrétaire général du Parti social démocrate (PSD), Cozmin Gusa, estime que les articles parus ces derniers temps dans le quotidien britannique The Guardian sur le thème de quelques problèmes sociaux de Roumanie font partie d'une campagne contre le pays.

Raluca Dumitru
Bucarest Matin

"Il y a des éléments qui nous le font dire. Il y a quelqu'un qui s'oppose aux projets de développement sur le plan international que nous avons", a dit hier Cozmin Gusa.

Il n'a pas exclu la possibilité que les deux articles parus la dernière semaine dans The Guardian soient discutés à l'entretien que le Premier ministre Adrian Nastase aura jeudi prochain, à Londres, avec son homologue britannique, Tony Blair.

Rappelons que l'un des articles mentionnés signalait le fait que plusieurs enfants roumains avaient été vendus à l'étranger pour financer des organisations terroristes et l'autre accusait la Roumanie de construire des camps pour les tziganes, pareils aux camps de concentration nazis de la Deuxième Guerre Mondiale.

Disant que "les articles en question contiennent peu de vérité et bien des éléments sans aucun rapport avec la réalité en Roumanie", le secrétaire général du PSD a rappelé que les déclarations du maire de Piatra Neamt, qui avait dit vouloir construire un ghetto pour les tziganes, avaient été condamnées par le parti au pouvoir et que celui-ci avait été sanctionné.

Cozmin Gusa a pourtant dit qu'il ne fallait pas exagérer: "Si des articles apparaissent dans un quotidien anglais, cela ne veut pas dire que notre image est souillée."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1316 - 5 novembre 2001

(...)

Le président du Sénat français, Christian Poncelet, qui effectue une visite de trois jours en Roumanie à l'invitation de son homologue Nicolae Vacaroiu dit que la France soutiendra l'admission de notre pays dans l'Alliance car "la Roumanie se trouve à nos côtés pour combattre le terrorisme, cette fauve moderne".

Doina Anghel Bucarest Matin La France soutient les actions des responsables roumains orientées vers un rapprochement économique et politique des pays de l'Union européenne, a déclaré Christian Poncelet à son arrivée sur l'aéroport de Bucarest.

La visite de l'officiel français a aussi pour but d'intensifier les relations culturelles entre les deux pays, M. Poncelet se déclarant enchanté que la Roumanie est le pays de l'Europe centrale et de l'Est où la langue française est la mieux parlée et "la francophonie est en plein développement".

Dans une interview à la radio Delta RFI, citée par la Mediafax, Christian Poncelet a déclaré que la France soutenait la Roumanie pour intégrer l'OTAN et "dans quelques années", l'Union européenne.

Des négociations sont menées actuellement visant à la suppression des visas pour que les Roumains puissent circuler librement dans les pays de l'UE, a dit M. Poncelet.

(...)

Répondant à une question, le président du Sénat français a dit que les adoptions internationales généraient "une liaison particulière entre la France et la Roumanie".

"L'adoption d'un enfant roumain est quelque chose de prioritaire pour un Français qui souhaite adopter un enfant, car dans ce domaine c'est le coeur et non pas la raison qui parle le premier", a déclaré M. Poncelet.

Rappelons que la Roumanie a supprimé les adoptions internationales à la demande de l'Union européenne. Le président du Sénat français rencontrera lors de sa visite à Bucarest, le président de la Roumanie Ion Iliescu et le président de la Chambre des Députés, Valer Dorneanu.

Aujourd'hui il donnera dans le grand hémicycle de l'Université de Droit une conférence sur le thème "Le Bicaméralisme".

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Jurnalul National - 3 novembre 2001

LES ENFANTS ROUMAINS EXPORTES N'ONT PAS ETE VICTIMES DE BANQUES DE TRANSPLANTATION D'ORGANES

La Direction roumaine de lutte contre le crime organisé démolit point par point l'article publié par le Guardian (Grande-Bretagne).

Au sein du Commissariat Général de Police (IGP), la Direction de lutte contre le Crime Organisé (DGCCOA) nie toutes les accusations contre l'Etat roumain rapportées par une journaliste britannique dans le quotidien Le Guardian.

Tout en admettant les défauts de la législation de l'adoption du précédent gouvernement, la DGCCOA déclare qu'il n'y a absolument aucune preuve de l'existence de cas tels que ceux évoqués dans l'infâme article. Les fonctionnaires de la DGCCOA ont indirectement pris contact avec le reporter britannique qui a reconnu : "Je n'ai pas été en contact avec des fonctionnaires roumains, mais j'ai obtenu mes informations de différentes autres sources".

Avec des arguments solides, la DGCCOA a démystifié point par point l'article paru dans les actualités du quotidien britannique.

En ce qui concerne la déclaration du Guardian selon laquelle une commission gouvernementale a été fondée afin de lutter contre la corruption généralisée dans le domaine de l'adoption internationale et les soupçons de mauvais traitements infligés aux enfants et aux bébés, ainsi que la découverte par cette commission du "catalogue des horreurs" des réseaux de trafiquants d'enfants, des enfants drogués et des identités volées, la DGCCOA affirme :

"La Direction n'est au courant d'aucune commission gouvernementale dont le rôle serait d'enquêter sur des cas tels que ceux mentionnés dans le quotidien britannique, et il n'y a pas d'enquête concernant la disparition d'enfants adoptés à l'international, de même qu'il n'y a aucune indication quelle qu'elle soit qu'un seul dollar en provenance d'adoptions internationales, terminées par des ordres de justice définitifs et irrévocables, ait jamais fini dans les caisses d'organisations terroristes ou de "gangs" leur étant affiliés.

Le Guardian : "Des milliers d'enfants roumains, placés dans des orphelinats créés par l'ancien dictateur communiste Nicolae Ceaucescu, auraient été exportés à l'étranger ces 12 dernières années.

Dans de nombreux cas, selon la Commission, les adoptions ont 'donné de l'air et du sang neuf' à des gangs liés à des organisations terroristes".

DGCCOA : "Il n'y a jamais eu aucune indication de telle situation et il n'y en a pas actuellement".

Le Guardian: "La Police enquête actuellement sur au moins 50 cas d'enfants grands ou handicapés qui ont été emmenés en Amérique du Sud où ils ont disparu depuis.

Plusieurs arrestations ont eu lieu ces jours derniers et d'autres doivent suivre".

DGCCOA : "La Police roumaine n'a absolument aucune connaissance d'enfants qui ont disparu en Amérique du Sud, et pas une seule personne n'a été arrêtée en liaison avec un pareil cas.

En fait, il n'y a aucune indication qu'un seul enfant parmi ceux adoptés en Europe ou aux USA ait disparu".

Le Guardian, citant Lady (Emma) Nicholson : "On craint que ce soit jusqu'à 500 victimes dont la trace a été perdue en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis et que beaucoup d'enfants aient fini dans la prostitution et dans des filières d'esclavage moderne".

DGCCOA : "Nous ne sommes au courant d'aucune situation similaire à celles rapportées par le quotidien britannique,

et nous n'avons pas d'informations, au niveau de la Direction, selon lesquelles des enfants adoptés, où que ce soit dans le monde, n'auraient pas bénéficié des soins appropriés ou vivraient dans la misère.

De plus, aucun enfant roumain n'a été la victime de banques d'organes occidentales".

Néanmoins, quelques 12 enfants sont en Europe sans qu'on ait pu retrouver leur trace.

Pour être complet sur ce sujet, le chef de la Direction de la Protection des Droits de l'Enfant (DJDPC) du judet de Bistrita-Nasaud a annoncé hier qu'il avait perdu la trace de quelques 12 enfants adoptés à l'étranger, en raison de la non réception de rapports de suivi post-adoption, même si les fondations ont obligation de les fournir.

Les organismes et agences dans les pays où des enfants roumains sont adoptés ont aussi obligation de superviser le placement et l'évolution de l'enfant pendant deux ans et de fournir des rapports de suivi tous les six mois aux fondations roumaines qui ont aidé à la réalisation des adoptions.

Marin Mic, le directeur de la DJDPC de Bistrita-Nasaud, ajoute qu'il a reçu cette semaine des rapports pour la majorité des enfants adoptés dans son judet, à l'exception de ces 12 cas d'adoption aux USA, en France et en Italie.

Qui plus est, il n'a eu aucune nouvelle de ces enfants depuis une année. Il a demandé aux fondations de vérifier encore si des rapports au sujet de ces enfants avaient été envoyés.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

American Assistance For Romania

Pour diffusion immédiate à la presse :
Vendredi 2 Novembre 2001, New-York

A l'occasion de la visite du Premier Ministre roumain aux Etats-Unis, j'ai eu l'opportunité de parler brièvement, cette après-midi, à son Excellence Adrian Nastase lors de la cérémonie des dédicaces de son dernier ouvrage "La Bataille pour le Futur". Cette cérémonie a eu lieu à l'Hôtel Waldorf Astoria entre midi et treize heures trente.

A ma question "Quel message pouvons-nous donner aux familles américaines prises au beau milieu de ce moratoire et en cours d'adoption en Roumanie ?" j'ai reçu du PM Nastase la réponse que le Gouvernement roumain autoriserait ces cas déjà en cours à se poursuivre. On nous a fait comprendre qu'il y aurait rapidement (dans quelques jours) une déclaration officielle à ce sujet, peut-être même dès ce soir pendant l'émission de Larry King sur CNN. Je n'ai pas obtenu d'autre précision quant à la définition et aux limites de ce que serait "l'en cours".

J'essaierai d'obtenir ces informations et les rendrai disponibles à tous rapidement.

Je suis conscient du fait qu'il existe 3 groupes principaux de familles en cours d'adoption en Roumanie : des familles qui se sont engagées auprès d'orphelins roumains adoptables à l'international et dont les dossiers sont prêts à passer en commission de premier niveau (départemental); ensuite il y a les familles qui sont déjà passées par ce premier niveau ou par le second (le Comité pour l'Adoption à Bucarest) et enfin les familles qui sont au troisième niveau, c'est-à-dire celles qui ont été entendues par les tribunaux roumains.

Il y a aussi l'autre groupe très spécial des familles qui sont dans une situation encore plus préoccupante : ce sont les familles qui ont accepté d'adopter des orphelins roumains sans qu'il y ait eu de répartition officielle en Roumanie, où l'agence américaine et/ou la fondation roumaine ont mentionné que les orphelins étaient placés en familles d'accueil avec rémunérations versées par les familles adoptives étrangères éventuelles et avec la possibilité que, au bout d'un certain temps, ces enfants puissent devenir adoptables à l'international.

Le ton des déclarations, autant du PM Adrian Nastase que du Secrétaire Général Serban Mihailescu, a été positif et encourageant; Le Secrétaire Général, avec qui j'ai parlé pendant plus de 20 minutes, est monté puis revenu avec des copies, pour moi, du projet de la nouvelle Loi de Protection de l'Enfance et de la proposition de Loi pour l'Adoption.

Il m'a demandé de les relire et de faire toute suggestion ou tout commentaire pour l'amélioration de ces documents; j'ai demandé la permission, et il l'a accepté avec enthousiasme, de diffuser ces 2 documents à d'autres experts juridiques américains de l'Adoption.

Aussi, si quiconque désire une copie de ces deux avant-projets, faites-le moi savoir et je serai plus qu'heureux de vous les envoyer et d'avoir un retour de tous les partisans de la base.

Le Ministre Serban Mihailescu est d'accord avec moi pour dire que le problème principal entre le Gouvernement Roumain et la communauté américaine de l'adoption en général est l'insuffisance d'informations et de mises à jour faites à temps des deux côtés; que le Gouvernement Roumain est tranquillement écarté du processus de post-adoption de ses enfants, même s'il y a constitution de rapports post-adoption, etc.

Il n'était pas conscient, avant d'arriver aux Etats-Unis, du nombre important de familles américaines déçues et prises au piège dans cette situation.

Il a été heureux d'apprendre que les Américains soutiennent la Roumanie et ses enfants. Le Ministre Mihailescu a aussi insisté sur le fait que l'adoption internationale est seulement une partie de la stratégie globale que le Gouvernement Roumain a besoin de développer pour assister et protéger les enfants en détresse et qu'il a donc

beaucoup de "pain sur la planche".

Le Ministre Mihailescu a précisé que, dans 3 semaines, un rapport sera terminé et rendu public par une commission spéciale à Bucarest. Il révélera ce qui s'est mal passé et quels sont les remèdes possibles. Il m'a invité à lui rendre visite lorsque je retournerai en Roumanie et à rester en contact avec ses services; peut-être pouvons-nous tous dans les 10 jours qui viennent nous "creuser la cervelle" en liaison avec ces documents de manière à fournir tout éclaircissement utile.

En lisant attentivement les documents dans le métro de Brooklyn, j'ai remarqué qu'il n'y a pas (encore) de description détaillée de comment les nouvelles procédures remplaceront le système de points désormais abandonné. Les fondations roumaines continueront-elles à participer aux adoptions internationales, et quels critères et quelles procédures d'apparement seront utilisés pour l'attribution d'un enfant (chronologie, correspondance de caractéristiques, etc) ?

Ces rencontres avec le PM Nastase et le SG Mihailescu ont été consignées par la correspondante AP Milena Kaneva, en poste à NY pour Rome, Italie; elle m'a contacté hier, par l'intermédiaire de All God's Children dans l'Oregon (merci!). Encore une fois, je tiens à remercier infiniment le Consul Général de Roumanie à NY, le Dr. Gheorghe Dimitrescu, pour son soutien exceptionnel dans l'organisation et la facilitation de ces deux rencontres que j'ai eues aujourd'hui.

Je vous invite à lui envoyer un mot de remerciement (Consulate General of Romania, 200 East 38 Street, NY, NY 10016). Je souhaite vous remercier tous, les nombreux pétitionnaires, les familles adoptives et les spécialistes de l'adoption aussi, pour votre soutien merveilleux et l'apport d'informations; ce fut pour moi une grande inspiration qui m'a donné la confiance pour parler à des personnages officiels d'un tel haut niveau.

Avec ma plus grande considération pour toute la communauté de l'Adoption,

Salutations,

David B. Livianu, CEO, Human Rights & Adoption Advocate, American Assistance for Romania

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1315 - 2-4 novembre 2001

Les autorités de Bucarest réfutent l'accusation de trafic d'enfants en Roumanie

Dans son numéro de mercredi, le quotidien The Guardian tirait un signal d'alarme précisant que près de 500 enfants roumains ont été vendus en vue de financer des organisations terroristes.

Les autorités de Bucarest réfutent avec véhémence ces accusations.

Raluca Dumitru
Bucarest Matin

Le journal The Guardian rappelle dans son article qu'une commission gouvernementale roumaine pour la lutte contre la corruption dans les adoptions internationales avait découvert plusieurs cas où ces adoptions avaient été faites illégalement et alimenté des bandes en liaison avec des organisations terroristes.

Le nombre des enfants ainsi "adoptés" se monterait à presque 500, dont certains avaient été injectés aussitôt après la naissance pour pouvoir les déclarer morts et changer ainsi leur identité.

The Guardian annonce également que la police roumaine mène à présent une enquête sur la disparition de 50 enfants qui avaient été transportés en Amérique du Sud et qui avaient disparu sans trace et que des arrestations avaient été opérées ces jours parmi les trafiquants.

"On craint que 500 enfants disparus en Europe et en Amérique ne puissent jamais être retrouvés et qu'ils finissent dans la prostitution et la misère.

Nous connaissons des cas de mères dont les enfants ont été déclarés morts", a déclaré le rapporteur du parlement européen pour la Roumanie, la baronne Emma Nicholson, au quotidien britannique, pendant sa visite à Bucarest, la semaine passée.

Le quotidien britannique souligne que, par voies officielles, les enfants de Roumanie sont "vendus" pour un prix de quelque 35 000 livres sterling.

L'argent aurait dû revenir au système, mais il y a des cas où ces sommes ont été versées aux intermédiaires et aux officiels "à tous les échelons".

La commission a encore découvert que plus d'un tiers des 60 000 enfants des institutions pour les handicapés ont des handicaps "mineurs" et qu'il y a des couples de Roumains qui n'ont pu adopter un enfant parce qu'ils ne pouvaient pas payer la somme exigée qu'une famille occidentale aurait pu acquitter.

"Il n'y a pas de preuves concrètes sur ces abus"

L'Autorité nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption ANPCA réfute les accusations lancées par The Guardian et souligne que l'article se réfère à une série de phénomènes de corruption, trafic d'enfants, prostitution infantile, esclavage qui relèvent de la sphère d'activité d'organismes gouvernementaux spécialisés qui n'ont pas été vérifiés et approuvés.

En conclusion il n'y aurait pas de preuves concrètes sur ce genre d'abus dont les victimes sont les enfants de Roumanie.

Selon les responsables de l'Autorité, les accusations à l'adresse des autorités de Bucarest surviennent au moment du déroulement' "un réel et profond" processus de réforme de ce système, les résultats des mesures adoptées étant déjà

visibles et appréciés dans le pays et à l'étranger.

"Le récent rapport de la baronne Emma Nicholson et le rapport pour la Roumanie du Parlement européen affirment sans équivoque les progrès majeurs enregistrés par la Roumanie dans le domaine de la protection de l'enfant et le soutien des partenaires européens au programme de réforme de l'actuel gouvernement, y compris la décision de stopper les procédures des adoptions internationales de Roumanie", dit encore l'ANPCA.

Le secrétaire général du gouvernement Serban Mihailescu a rejeté lui aussi les informations publiées par The Guardian.

Il a précisé qu'il n'y a aucune commission gouvernementale roumaine s'occupant de cette question et que la police est l'autorité qui vérifie ces cas.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Démenti du gouvernement Roumain

Serban Mihailescu, le secrétaire général du Gouvernement, dément les affirmations publiées dans l'article du quotidien britannique The Guardian du 31 octobre selon lequel le profit réalisé par les adoptions internationales illégales en Roumanie auraient profité à des bandes liées à des organisations terroristes.

M. Mihailescu estime que ces affirmations "représentent le désir de certaines personnes de créer une image complètement barbare de la Roumanie" et qu'il ne croit pas que la baronne Nicholson aurait pu faire de telles déclarations.

Il a rajouté que l'Autorité pour la protection de l'enfant publiera un démenti officiel à ces accusations.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

GuardianUnlimited - 31 octobre 2001

La Roumanie lève le voile sur le racket des bébés à vendre

Une enquête révèle le scandale des nourissons volés à la naissance à leur mère afin de remplir les poches de trafiquants internationaux.

Kate Connolly à Bucarest
Guardian

Mercredi 31 Octobre 2001

Une commission du Gouvernement Roumain, mise en place pour combattre la corruption largement répandue dans les affaires d'adoption internationale ainsi que lutter contre les soupçons de maltraitance d'enfants et de bébés, a découvert un "catalogue d'horreurs", incluant des filières internationales de trafic d'enfants, des bébés drogués et des vols d'identité.

Des milliers d'enfants roumains, placés dans des orphelinats créés par l'ancien dictateur communiste Nicolae Ceausescu, auraient été l'objet de trafics internationaux organisés par des bandes criminelles ces 12 dernières années. Dans de nombreux cas, selon la Commission, les adoptions ont "donné de l'air et du sang neuf" à des gangs liés à des organisations terroristes.

La Police enquête actuellement sur au moins 50 cas d'enfants grands ou handicapés qui ont été emmenés en Amérique du Sud où ils ont disparu depuis. Plusieurs arrestations ont eu lieu ces jours derniers et d'autres doivent suivre.

Mais on craint que ce soit jusqu'à 500 victimes dont la trace a été perdue en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis et que beaucoup d'enfants aient fini dans la prostitution et dans des filières d'escalavage moderne, a dit Lady Nicholson, le rapporteur de l'Union Européenne pour la Roumanie, qui préside un Groupe de Haut Niveau auquel la commission fera son rapport.

Cette commission a été fondée suite aux critiques cinglantes du système roumain de protection de l'Enfance émises par Lady Nicholson, membre Libéral Démocrate du Parlement Européen et ancienne présidente de "Sauvez les Enfants".

Elle a mis le feu aux poudres et déclenché un débat public en Mai avec la sortie de son rapport à propos du système dans lequel elle parle "d'abandons incessants d'enfants, de mauvais traitements et de négligences envers les enfants" ainsi que "de trafics d'enfants", ajoutant que "les droits fondamentaux des enfants ont été largement bafoués en Roumanie ces dernières années".

Lady Nicholson a déclaré que le système roumain de protection de l'Enfance était corrompu "d'un bout à l'autre" et a recommandé l'exclusion de la Roumanie du processus d'élargissement de l'Union Européenne - alors que le pays est prêt à tout pour s'y joindre - si une enquête exhaustive et une révision du système n'avait pas lieu.

"Avec ce programme de réformes, la Roumanie a commencé à prendre le bon tournant dans son traitement des enfants, pour la première fois depuis la seconde Guerre Mondiale, mais ce faisant, nous découvrons chaque jour plus d'horreurs", a-t-elle déclaré au Guardian lors d'une visite à Bucarest.

Durant ses toutes premières semaines, l'équipe d'investigation a mis à jour des cas dans lesquels des mères roumaines ont abandonné contre leur gré leurs enfants qui sont venus alimenter le flot des adoptions.

"Nous connaissons des cas où les mères ont eu des bébés qui ont été déclarés morts-nés. On montrait aux mères des bébés tout bleus, leur faisant croire qu'ils étaient morts ou en train de mourir." dit encore Lady Nicholson. "Nous

avons des preuves que les docteurs faisaient des injections aux bébés qui étaient alors emportés pour entrer sur le marché mondial de l'adoption."

Dans certains cas les identités des enfants ont été échangées ou volées. Dans d'autres, des couples roumains se sont vus refuser l'accès au système de l'adoption parce qu'ils ne pouvaient pas en payer les prix importants alors que les familles occidentales peuvent se l'offrir .

Les enfants roumains sont régulièrement "vendus" via des canaux officiels pour un prix de 350 000 FF. Selon la Loi roumaine, une partie substantielle de cet argent doit être réinjectée dans le système de protection de l'Enfance afin de favoriser son amélioration et de financer la fermeture de centaines d'orphelinats. Mais l'enquête a démontré que dans de nombreux cas l'argent était allé aux intermédiaires et à des fonctionnaires "à tous les niveaux".

La commission a découvert que plus d'un tiers des presque 60 000 enfants éloignés dans des écoles spécialisées pour handicapés avaient seulement des "handicaps sans gravité" tels que des becs-de-lièvres. On les a sortis de ces institutions depuis et ils attendent d'être placés dans des orphelinats ou des familles d'accueil.

Lady Nicholson a fait pression avec succès pour obtenir un moratoire d'un an sur les adoptions internationales d'enfants roumains, décidé en Juin et qui a laissé en suspens 3500 couples en cours d'adoption.

Le Premier Ministre roumain, le Démocrate Social Adrian Nastase, a lancé un programme précis de réformes qui comprend la tâche devant mener à la fermeture de beaucoup d'institutions pour enfants décrépites et mal administrées ainsi la création d'une équipe de police et de justice adaptée.

Le contrôle aux frontières a aussi été renforcé pour tenter d'endiguer le flot des trafics d'enfants, qui, selon Interpol, est le secteur qui croit le plus vite au sein du crime organisé.

Hier le gouvernement a promis de travailler dur pour "accélérer la finalisation des cas les plus urgents d'enfants laissés en suspens", et a ajouté qu'il s'engageait à construire "un système d'adoption bien réglementé, efficace et transparent" et à "éliminer la corruption".

M.Nastase a déclaré : "Le moratoire nous donne le temps de préparer une législation meilleure et de trouver une solution aux problèmes de l'adoption internationale."

Comme les archives ont été mal tenues, on ne sait pas combien d'adoptions internationales d'enfants roumains - légales ou autres - ont eu lieu depuis la chute du Communisme, bien que des experts parlent de 60 000 au "bas mot".

Depuis le moratoire, le nombre des adoptions nationales a doublé, selon Lady Nicholson, preuve, dit-elle, que l'adoption internationale ne doit pas être vue comme l'unique solution pour les enfants privés de parents. Un programme d'adoption national lancé en 1997 a permis de trouver un foyer à 7000 enfants.

"Je refuse de croire qu'un pays de 23 millions d'habitants ne peut pas absorber 60 000 enfants, et il nous faut encourager ceci", a-t-elle déclaré.

Mais d'autres ne sont pas d'accord. "Il n'y pas cette capacité ni même les moyens nécessaires en Roumanie", a dit Maria Stefan, la coordinatrice des adoptions pour Bethany, la plus importante agence d'adoption américaine en Roumanie. "De nombreuses familles sont déçues de ne pouvoir adopter, et les enfants sont aussi obligés d'attendre."

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

28 octobre 2001

Le premier ministre Adrian Nastase et la baronne Emma Nicholson rapporteur au Parlement Européen pour la Roumanie ont eu, le 28 octobre,

une discussion concernant l'état actuel de la réforme de protection des enfants, et ont fait plus spécifiquement référence à la situation créée à la suite de l'ordonnance d'urgence n°121 en date du 8 octobre qui vise à la suspension pendant une année de toutes les procédures concernant les adoptions internationales.

Le gouvernement de la Roumanie s'est engagé à construire un système d'adoption bien réglementé, transparent et efficacement administré qui permettra un contrôle strict de toutes les procédures et éliminera les actes de corruption du système.

Dans le cadre de la future Loi pour l'Enfance, le système favorisera l'adoption domestique comme une des solutions nationales de type familial pour les enfants roumains.

La nouvelle législation, considérée comme prioritaire, est en cours d'élaboration.

Dans le même temps, le gouvernement de la Roumanie se rend compte de la situation spéciale des familles étrangères qui croyaient que le maintien de l'ancienne législation concernant les adoptions internationales permettrait l'aboutissement de leur procédure.

Le premier ministre et Mme Nicholson ont discuté de ces cas, faisant ainsi suite aux discussions antérieures que la Baronne avait eues avec des ambassadeurs des états où ces familles résident.

Depuis juin 2001 quand le premier ministre Nastase a annoncé le processus de réforme, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption (ANPCA) a déjà fourni beaucoup d'efforts pour tous ce qui concerne les cas existants, afin d'accélérer leur traitement et pour aider à la résolution des cas les plus urgents des enfants qui sont "suspendus " au sein du système.

Le premier ministre a décidé de créer un groupe indépendant qui évaluera la situation et fournira des solutions.

Le rapport de ce groupe d'évaluation sera présenté au Groupe de Haut Niveau pour les Enfants Roumains, de sorte que des recommandations puissent être faites au gouvernement roumain pour approbation.

Le Gouvernement Roumain s'est fermement engagé à respecter les niveaux les plus élevés de "l'aquis communautaire" pour toute décision prise concernant un enfant dans son meilleur intérêt.

Le premier ministre Adrian Nastase et Mme Nicholson ont exprimé leur conviction que les nouvelles étapes entreprises supporteront efficacement ce processus de décision.

Prime Minister Adrian Nastase and Baroness Emma Nicholson, the European Parliament Raporteur for Romania had yesterday, October 28, a discussion

regarding the stage of child protection reform, specifically referring to the situation created as a result of passing, on October 8, the Emergency Ordinance 121 that suspended for one year all procedures regarding international adoptions.

The Government of Romania is committed to build a legal, administratively efficient and transparent adoption system that will allow for a strict control of all the procedures and will eliminate corruption acts from the system.

In the context of the future Child Act the system will promote domestic adoption as one of the family-type, national

solutions for the Romanian children.

The new legislation, considered priority, is in process of elaboration.

In the same time, the Government of Romania is aware of the special situation of foreign families who believed that maintaining the old system of inter-country adoptions could ensure the finalizing of their cases.

The Prime Minister and Mrs. Nicholson discussed these cases, following prior discussions the Baroness had with Ambassadors of the states where these families reside.

Since June 2001, when the Prime Minister Nastase announced the reform process, the National Authority for Child Protection and Adoption already provided a considerable amount of effort to issues related to existing cases, to accelerate this activity and to support solving the most urgent cases of children that are "suspended" in the system.

The Prime Minister decided to create an independent group that will assess the situation and will come up with solutions. The report of this assessment group will be presented to the High Level Group for Romanian Children, so that recommendations can be made to the Romanian Government for approval.

The GOR is firmly engaged to respecting the highest standards of the "acquis communautaire", in the process of deciding for every child, in his/her best interest.

The Prime Minister Adrian Nastase and Mrs. Nicholson expressed their believe that the new undertaken steps will substantially support this process.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1312 - 30 octobre 2001

Demandez aussi l'avis des enfants!

Le président Ion Iliescu a proposé hier que les projets législatifs qui concernent les enfants doivent passer parallèlement par les commissions spécialisées du Parlement de la Roumanie et par le Parlement des enfants.

Mediafax

Le président Iliescu a affirmé au séminaire sur le thème "Les enfants disent OUI aux enfants", qu'il faudrait tenir compte des suggestions des enfants lors de l'adoption de ces lois.

Il a dit qu'un premier acte législatif qui pourrait être également soumis au débat des enfants devrait être le projet de la loi sur l'enfant.

Le chef de l'Etat a proposé aux participants au séminaire qu'il soutiendra la participation des enfants aux réunions du gouvernement et du Parlement lors desquelles sont discutés des problèmes qui les concernent.

Le Parlement des enfants et des jeunes est un projet qui a été déjà appliqué en République de Moldavie.

En Roumanie, ce projet est initié par la Fondation "Sauvez les enfants" et Motivation Romania.

Le Parlement des enfants est une structure dont le but principal est l'implication réelle des enfants dans la mise en œuvre de leurs droits et la compréhension des principes démocratiques.

Dans une première phase, seront contactées les inspections scolaires du pays. Par le biais d'un CV et d'un essai, seront choisis 120 représentants du Parlement des enfants et des jeunes.

Au niveau local, ceux-ci devront former et coordonner des groupes d'action de 30 enfants.

Parallèlement, seront recrutés des étudiants qui, constitués dans le Groupe de coordination et de consulting, organiseront et soutiendront diverses activités du Parlement des enfants.

Le projet de constitution du Parlement des enfants et des jeunes démarrera au printemps 2002.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1312 - 30 octobre 2001

JUSTICE

L'ancien directeur aux adoptions internationales d'une agence des USA, spécialisée sur la Roumanie et la Russie, a été traduit en justice pour de nombreuses irrégularités d'une valeur de 300 000 USD, selon la publication américaine "San Antonio Expresse-News".

En mars dernier, l'agence à but non lucratif a accusé l'ancien directeur aux adoptions internationales, Orson Mozes, de n'avoir pas informé les couples adoptifs des problèmes de santé des enfants, d'avoir menacé les divers candidats, d'avoir séparé les enfants de la même famille sans en informer les parents adoptifs et d'avoir causé un préjudice de 300 000 USD à l'agence.

Cette agence affirme que Mozes a reçu 7000 USD pour chaque adoption et n'a pas justifié ces sommes.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

EvZ OnLine's - 27/28 octobre 2001

La division de "combat" contre le crime organisé sous l'inspection générale de la police a jeudi achevé le rapport sur l'activité des fondations permettant les adoptions internationales.

Ce document sera soumis au Premier ministre Adrian Nastase et au rapporteur du Parlement européen pour la Roumanie, la Baronne Emma Nicholson.

Des enquêtes de police ont confirmé la plupart des articles de presse quant aux adoptions illégales d'enfants roumains par des citoyens Occidentaux, ont indiqué les sources juridiques.

La police a jusqu'ici trouvé 50 cas d'enfants illégalement adoptés par des citoyens étrangers.

La plupart d'entre eux venaient d'Italie, d'Espagne et des US, qui ont payé des commissions s'étendant entre 5,000 et 10,000 dollars américains.

Ces fondations permettant les adoptions internationales ont l'obligation de présenter un rapport sur la situation d'enfant au Comité Roumain pour l'Adoptions (CRA) tous les deux mois.

Les fondations qui ont obtenu par médiation l'adoption de 50 orphelins par des familles Occidentales sont actuellement dans l'enquête de police.

Version originale en anglais

The division to fight organised crime under the police general inspectorate on Thursday finalised the report on the activity of the foundations mediating international adoptions, with the document to be submitted to premier Adrian Nastase and European Parliament's special rapporteur for Romania, Baroness Emma Nicholson.

Police investigations confirmed most of the press notifications regarding illegal adoptions of Romanian children by Western citizens, said judicial sources.

The police has so far found 50 cases of children illegally adopted by foreign citizens, most of them from Italy, Spain and the US, who paid commissions ranging between 5,000 and 10,000 US dollars.

The foundations mediating adoptions have the obligation to present a report on the children's situation to the Romanian committee for adoptions every two months.

The foundations that mediated the adoption of 50 orphans by Western families are currently under police investigation.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

EvZ OnLine's - 25 octobre 2001

Eneko Landaburu, président de la direction générale de la Commission Européenne pour l'élargissement, hier, a demandé avec insistance que le gouvernement Roumain rédige et adopte la loi sur les adoptions internationales, de manière à suivre les recommandations de l'Union Européenne pour que les procédures d'adoption soient exécutées selon les standards européens.

Eneko Landaburu a indiqué que la Commission européenne a soutenu la décision du cabinet de Nastase de suspendre les adoptions internationales pendant une certaine période.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1306 - 22 octobre 2001

Les Etats-Unis soutiennent la protection de l'enfance en Roumanie

Adrian Graur
Bucarest Matin

La Roumanie bénéficiera, les cinq prochaines années, d'un crédit non remboursable de 15 millions de dollars de la part des Etats-Unis pour le soutien de la réforme du système de protection de l'enfance.

L'argent sera accordé aux termes d'un Mémorandum d'accord signé vendredi dernier à Bucarest, entre les gouvernements de Roumanie et des Etats-Unis.

Les signataires du document sont le ministre pour la coordination du Secrétariat général du gouvernement, Serban Mihailescu, et l'ambassadeur des USA à Bucarest, Michael Guest.

Présent à cet événement, le Premier ministre Adrian Nastase estimait que "les 15 millions de dollars viendront s'ajouter au financement de projets importants pour les enfants de la Roumanie" et témoigneront du fait que la Roumanie collaborait très bien non seulement avec les gouvernements européens, mais aussi avec le gouvernement des Etats-Unis.

Le prêt non remboursable accordé par les Etats-Unis a pour but principal de prévenir l'abandon familial et identifier des modalités de protection des enfants en famille.

Le projet envisage de réduire de 50 % le nombre des enfants des institutions spécialisées et de 30% celui des institutions d'accueil.

Il envisage également d'implanter le programme dans 20 départements par le biais d'un partenariat entre le service public et les ONG locales.

Adrian Nastase a souligné la nécessité d'une réglementation correcte des adoptions internationales, qui empêche la corruption dans un domaine tellement sensible.

"Dès que nous aurons de meilleures réglementations, cette mesure sera supprimée", a précisé Nastase.

Le chef du cabinet a également parlé des stéréotypes existants dans la presse internationale quant à l'image de la situation de l'enfant de Roumanie.

"Il est important de lutter ensemble pour mettre à jour les images existantes dans les banques de données des principales télévisions et journaux de l'étranger", a déclaré Adrian Nastase, qui estime qu'on présente des images vieilles de 5 à 10 ans, les unes "probablement dans le cadre de campagnes intéressées".

"Nous avons montré, au cours des 10 mois de gouvernement, que nous pouvons réaliser un partenariat très efficace dans ce domaine délicat et la collaboration avec l'UE, avec différentes organisations internationales et la coopération excellente avec les Etats-Unis relèvent que nous sommes dans la bonne voie", a précisé le Premier ministre.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Bucarest, Michael Guest, a pour sa part indiqué que l'ambassade américaine de Roumanie collaborait avec l'exécutif roumain pour la rédaction d'une nouvelle loi des adoptions, faisant état à la fois de la disponibilité de la partie américaine de soutenir l'implantation de cet acte législatif.

Guest a évoqué les relations que les Etats-Unis avaient développées avec la Roumanie dans le domaine de la protection de l'enfance et a mentionné que, dès 1990, son pays avait alloué à ce secteur plus de 50 millions de dollars,

"les investissements privés étant bien supérieurs à cette somme".



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1305 - 19-21 octobre 2001

La Commission juridique de la Chambre des Députés a adopté mercredi l'ordonnance d'urgence du gouvernement sur la suspension temporaire de toutes les procédures d'adoptions internationales, malgré l'opposition des représentants du PD et du PNL à la commission, a déclaré le député UDMR Ervin Szekely.

L'ordonnance prévoit que les adoptions d'enfants roumains par une personne ou une famille d'autre nationalité ou de nationalité roumaine résidant à l'étranger seront suspendues pour 12 mois.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Ordonnance d'urgence concernant la suspension des Adoptions Internationales

(Toujours à prendre avec précautions, puisque nous ne pouvons vérifier ce type d'information)

Ordonnance d'urgence concernant la suspension temporaire de toutes les procédures d'adoptions internationales.

Le gouvernement de Roumanie a passé l'ordonnance d'urgence suivante.

Article 1. Toutes les procédures ayant pour objet les adoptions d'Enfants Roumains par une personne ou une Famille étrangère ou personne ou Famille étrangère de nationalité Roumaine mais résident en dehors de la Roumanie, sont suspendues pour une période de 12 mois depuis la date où cette ordonnance d'urgence aura pris effet.

Article 2. - Pendant la période mentionnée dans l'article 1, l'Autorité Nationale de la Protection de l'Enfance et de l'Adoption et le Ministre de la justice ré-analiseront le cadre légal de l'adoption internationale en ordre pour mettre en conformité la loi avec les pratiques et les règles internationales en vigueur dans ce domaine.

Premier Ministre
Adrian Nastase

Contresigné par:
Ministre pour la coordination du secrétariat général du gouvernement.
Petru Serban Mihailescu

Ministre de l'administration publique
Octav Cozmanca

Ministre de la justice
Rodica Mihaela Stanoiu

Bucharest, 8 octobre 2001
No. 121

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1301 - 15 octobre 2001

Le Premier ministre reconnaît qu'il s'est trompé dans la question des adoptions

Le Premier ministre Adrian Nastase a reconnu samedi lors de la téléconférence avec les préfets que ses opinions au sujet de la décision de la Cour d'Appel Bucarest sur la suspension de l'arrêté interdisant temporairement les adoptions internationales avaient été "non justifiées et fondées sur des informations incomplètes".

"Je veux reconnaître que mes informations n'ont pas été complètes et mon évaluation n'a pas été correcte", a dit Nastase.

Si le Comité roumain pour les Adoptions n'avait pas donné un ordre - un acte juridique à force inférieure à la loi - sur la suspension des adoptions internationales, l'intervention du Gouvernement n'aurait plus été nécessaire, a expliqué Nastase.

Il a dit que le point de vue de la Cour d'Appel avait été correct, puisque la décision du Comité d'Adoption ne pouvait pas modifier la loi sur les adoptions.

Nastase a annoncé que le Gouvernement avait approuvé au cours de sa séance lundi, la suspension sur 12 mois, de toutes les procédures ayant pour objet l'adoption des enfants roumains par des étrangers ou par des citoyens roumains établis à l'étranger.

Une ordonnance sur la réorganisation de la commission chargée de la protection de l'enfance a également été approuvée lundi. Jusqu'à présent, dans chaque département il y avait trois commissions avec des attributions dans la mise en oeuvre de la protection de l'enfance.

"Aussi a-t-on décidé de la constitution d'une seule commission départementale, formée de tous les facteurs responsables qui répondra directement et de façon unitaire de la problématique des enfants pris en charge", a conclu le Premier ministre.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Réponse de l'ambassade des Etats Unis (Bucarest) à une Famille Américain

(Toujours à prendre avec précautions, puisque nous ne pouvons vérifier ce type d'information)

The Romanian Government published Emergency Ordinance 121 on October 9, 2001 formally suspending all procedures involving international adoption of Romanian children.

This appears to have the effect of freezing even those cases where the Romanian Adoption Committee (RAC) had approved a repatriation for the child prior to December 14, 2000.

The stated purpose of the suspension is to allow the Romanian government time to draft and adopt new legislation to reform the adoption system, and to protect this process from external pressure.

This decision formalized the de facto suspension which had been in effect since the new Romanian government took office in December 2000 and the RAC's decision 55 of June 21, 2001.

We are aware that many are concerned that other countries may be exempted from the suspension.

The United States government has asked the Romanian government what, if any, exceptions exist. Currently, to our knowledge, no exceptions have been made.

We are waiting for further clarification from the Romanian government.

We know that there are disappointed prospective parents whose plans to adopt Romanian children have been adversely affected by this suspension.

We intend to continue our close and frank dialogue with Romanian officials on these issues.

However, fundamental decisions on these issues are the purview of the Romanian government.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Suite des échanges entre la Famille Tieman (Amérique) et Mme Nicholson

(Toujours à prendre avec précautions, puisque nous ne pouvons vérifier ce type d'information)

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

Cher Monsieur T,

Merci pour votre dernier message. Je suis d'accord avec vous sur beaucoup des points que vous y défendez.

Je suis aussi particulièrement ravie d'être informée des progrès de l'étudiant boursier de Fulbright.

En ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et le fait que les USA aient négligé de la ratifier, je regrette profondément, comme beaucoup d'autres personnes, cette omission.

Elle a des conséquences pratiques négatives pour les enfants.

Par exemple, nous avons supprimé la peine capitale au sein de l'Union Européenne. Vous l'avez maintenue. La Convention des NU l'interdit en ce qui concerne les enfants; sans cette convention, des mineurs sont condamnés à la peine de mort aux USA, restent en prison jusqu'à leur 18ème anniversaire, puis sont alors exécutés.

De la même manière, les peines non compressibles d'emprisonnement à vie pour les mineurs sont supprimées par la Convention, mais autorisées et prononcées aux USA. Ce ne sont que deux des nombreuses raisons pour lesquelles il est si regrettable que les USA aient omis de ratifier cette Convention.

Si vous et vos amis vous pensez capables de faire avancer les choses dans ce domaine, il est clair que la pression de citoyens américains est un élément crucial.

Vous soulevez un point concernant l'Union Européenne, en affirmant que le but de l'UE est de réunir nos états membres en un seul et de ne plus considérer chacun comme un pays.

Ce n'est pas vrai. L'UE est fondée sur le Traité de Rome qui fait de nous une Union chaque jour renforcée mais toujours dans le cadre des états nations et de leurs régions. L'Article premier du Traité dit : "La tâche [de l'UE] est d'organiser, d'une façon cohérente et solidaire, les relations entre les états membres et leurs peuples".

Bien que nos démocraties jumelles soient très proches, en particulier pendant cette période qui fait suite au traumatisme du 11 Septembre, et même après, il ne fait aucun doute que notre modus operandi est assez différent.

La Convention des NU sur les Droits de l'Enfant en est un bon exemple; nous l'avons mis en application au travers de la loi communautaire alors que les USA ne l'ont pas ratifiée.

Merci de l'occasion que vous me donnez d'apporter mes commentaires sur vos réflexions.

Salutations distinguées.

Baronne Nicholson de Winterbourne, membre du Parlement Européen.

Baronne Nicholson,

D'abord, je voudrais que vous sachiez que ma femme et moi sommes complètement contre l'exécution d'enfants. Je n'ai jamais entendu parler d'exécutions d'enfants dans ce pays, et je ne peux pas croire que des gens soient d'accord avec cela. Nous prendrons contact avec notre sénateur à ce propos.

Cependant, même si je vivais en Angleterre, je ne pourrais pas adopter un enfant roumain puisque vous vous êtes arrangée pour que personne ne le puisse.

Je ne sais pas exactement pourquoi vous dirigez votre hargne contre les USA. On dirait que vous avez quelque chose contre nous en particulier.

Je vous jure que les gens ici ont les mêmes sentiments envers les enfants que tout le monde.

Vos opinions semblent plus être en accord avec l'idée d'une certaine pureté ethnique. Vous ne voulez pas que quiconque adopte en dehors de son pays.

Cette façon de penser est totalement étrangère aux USA où les gens de toutes nationalités vivent, aiment et travaillent ensemble.

Nous ne demandons jamais à quelqu'un s'il est d'origine allemande, italienne, britannique ou roumaine, sauf pour simple information. Tous se marient les uns avec les autres, vivent les uns à côté des autres, et sont amis.

C'était ce à quoi je faisais allusion quand j'ai dit que l'Union Européenne avait été créée afin d'y rendre cette situation possible. Je ne voulais pas dire que tous les pays allaient constituer une seule nation mais plutôt qu'ils allaient constituer un seul peuple de manière à ce que leurs relations soient faites de compréhension et de respect.

Je suppose que c'est là notre désaccord principal.

Pour moi, Dieu a fait tous les hommes égaux et ne voulait aucune division entre eux basée sur la race, la nationalité ou la couleur de peau.

Beaucoup de gens ici ont adopté des enfants roms qui n'auraient pas été adoptés par la majorité des roumains. Pour nous, Dieu ne distingue pas la couleur de peau de ces enfants qui sont tous précieux à Ses yeux.

J'aimerais que vous alliez en Roumanie, dans un de ces orphelinats, sans être annoncée ni accompagnée d'officiels. Que vous y passiez une semaine comme nous l'avons fait et que vous la consacriez uniquement à bercer des bébés qui se balançaient d'eux-mêmes suite à un manque de stimulation.

Que vous preniez dans vos bras ces enfants qui sont affamés d'attention et que vous les aimiez. Je peux vous assurer qu'il y en aurait 50 qui essaieraient de grimper sur vos genoux.

Que vous essuyiez leurs nez qui coulent et que vous les écoutiez vous appeler Maman ou Papa comme ils l'ont fait pour nous.

Si vous ne tombez pas amoureuse d'eux et si vous ne voulez pas faire tout ce qui est en votre pouvoir pour leur donner une mère et un père, alors ce n'est plus la peine que nous discutions.

Vous seriez différente de tous ceux que je connais et je serais en train de perdre mon temps.

Je laisserai les enfants parler à ma place. La pureté ethnique ne sera plus votre souci et vous voudrez peut-être même ramener un enfant à la maison avec vous.

Chacune de nos connaissances qui l'ont fait dit la même chose. Cela a complètement changé leur vie.

Nous avons entendu dans les bulletins d'informations roumains que les adoptions avaient été arrêtées à nouveau pour une année supplémentaire, à cause de critiques de votre part.

S'il vous plaît, arrêtez, et pensez à ce que vous êtes en train de faire à ces enfants.

Nous avons perdu beaucoup d'espoirs en ce qui concerne Helga, la petite fille que nous essayons d'adopter. Elle aura 8 ans en mai. Elle aura beaucoup grandi avant même que les politiciens décident quoi faire.

Une fois qu'elle aura 18 ans, le droit de venir ici et de nous avoir pour famille lui sera-t-il refusé ? Pourquoi lui refusez-vous ce droit maintenant ?

Si ce projet échoue et si nous ne sommes pas autorisés à l'adopter, nous serons anéantis. Je regarde nos deux enfants adoptés en Roumanie et je me demande où ils en seraient maintenant si vous étiez apparue il y a quelques années.

Vous êtes probablement la femme la plus détestée en Amérique par les gens qui ont adopté des enfants et qui veulent en adopter en Roumanie.

Personne ne comprend pourquoi vous infligez cela aux enfants. Vos arguments n'ont été que politiques jusqu'à présent. Si vous voulez me répondre, s'il vous plaît, discutez avec moi de l'intérêt des enfants.

J'ai l'impression que vous n'êtes pas le monstre haïssable que les gens ici pensent que vous êtes mais, pour l'amour du ciel, pensez aux enfants comme étant les vôtres.

Si vous mourriez and laissez derrière vous un enfant tout seul, votre souhait principal serait que cet enfant soit aimé. Donnez aux enfants roumains une chance d'être aimés.

Marv Tieman

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)
MEDIAFAX - 8 octobre 2001

BUCAREST, Le 8 octobre 2001 - (MEDIAFAX)

Le Gouvernement a suspendu, par une ordonnance d'urgence adoptée lundi et pour une période de 1 an, les procédures administratives concernant les adoptions internationales.

Cette décision s'applique aux familles étrangères mais aussi aux familles roumaines vivant à l'étranger.

Pendant cette période, "l'Autorité nationale pour la protection de l'enfant et l'adoption" (ANPCA) et le Ministère de la justice, vont réanalyser le régime juridique des adoptions internationales pour aligner les procédures roumaines à celles européennes et internationales.

Le Moratoire sur les adoptions et la réorganisation du système d'adoptions internationales font partie des priorités du programme d'adhésion de la Roumanie à l'U.E.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Envoi des lettres

Aucune lettre n'a encore été envoyée à ce jour.

Nous voulions les envoyer à la rentrée, et puis les événements liés au attentats nous ont fait penser que nos dirigeants avaient malheureusement d'autres soucis.

Que notre action pouvait dans ce cas passer (encore plus) inaperçu ! (Malheureusement).

Et puis suite aux dernières nouvelles, nous pensons que maintenant il faut mettre la pression. (C'est la seule chose que nous pouvons faire !).

Nous considérons que ce site n'est pas celui de la Famille Blond, mais celui de ceux qui ont écrit ou communiqué ou tout simplement visité le site, et tous les parents dans la même détresse que nous.

Nous privilégions l'entraide et le "serrage" de coudes ! alors **Votre avis nous intéresse:**

- Est ce le bon moment pour vous ?
- Si nous envoyons nos lettres sous la forme d'une "Pétition" (nous n'aimons pas le terme mais bon), il faut suivre la procédure [ci après](#) (Extraite du site du Parlement Européen).
Peut être que si nous adressons directement la lettre à Madame Fontaine, sans passer par le Parlement on peut s'éviter ces lourdeurs, qu'en pensez vous ?
- Si nous voulions passer en direct par l'adresse de Mme Nicholson, il faudrait tout traduire en Anglais ? non ? qu'en pensez vous ?
- Sur le principe nous mettrons notre lettre avec les vôtres photocopiées autant de fois qu'il y a de destinataires. (Mais il faudrait vos noms / professions / nationalités / domiciles si nous passons par la procédure de Parlement).
- Une fois que toute la paperasse est prête nous sommes prêts, à mettre la pression en continue, c'est à dire envoyer régulièrement des courriers. (Avec les nouveaux témoignages).
- Revoyez vos copies pour ceux qui ont envoyé un témoignage ! vérifiez que tout est OK. Pour vérouiller la logistique nous vous enverrons un email pour être sûr que tout est OK.
- En gros, on vous demande tout simplement de nous aider à mettre la logistique en route. Toutes les idées sont les bienvenues. Merci pour votre aide. [Ecrivez nous en cliquant ici](#)

!! Quelque soit le résultat, l'action est un des remèdes efficaces pour notre moral !!

Procédure à suivre pour présenter une pétition au PE

1. Qui peut présenter une pétition?

Les personnes habilitées à présenter une pétition sont :

- tout citoyen de l'Union européenne,
- tout citoyen non-communautaire résidant dans un Etat membre de l'Union européenne,
- toute personne morale ou association ayant son siège dans un Etat membre.

2. Sur quoi peut porter votre pétition ?

Votre pétition peut avoir comme objet :

- une demande qui découle d'un besoin général,
- une doléance individuelle,
- une incitation lancée au Parlement européen afin qu'il prenne position sur un domaine d'intérêt public.

L'objet de la pétition doit, dans tous les cas, relever des domaines d'activité de l'Union européenne. A titre d'exemple, les principes et objectifs de l'Union européenne sont notamment :

- la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux
- la non-discrimination en raison de la nationalité
- l'égalité de traitement entre hommes et femmes
- la protection de l'environnement
- l'harmonisation fiscale

Les simples demandes d'information ne sont pas prises en considération par la commission des pétitions.

3. Conditions à respecter pour présenter une pétition

Mentionner

- le nom
- la profession
- la nationalité
- le domicile de chaque pétitionnaire

4. Dans quelle langue pouvez-vous présenter une pétition ?

La pétition doit être rédigée dans une des langues officielles de l'Union européenne.

Une pétition rédigée dans une autre langue ne fait l'objet d'examen que si le pétitionnaire y a joint une traduction ou un résumé de son contenu dans une langue officielle de l'Union européenne, ceci constituant le document qui sert de base au travail du Parlement européen.

5. Inscription dans le registre

Si elles remplissent les conditions prévues aux points 1, 3 et 4, les pétitions sont inscrites sur un rôle général dans l'ordre de leur arrivée.

6. Sous quelle forme pouvez-vous présenter votre pétition ?

Il y a deux possibilités :

- par écrit
- par voie électronique

a) Procédure écrite :

Si vous souhaitez présenter directement une pétition sous la forme écrite "papier", il n'existe pas de formulaire à remplir ni de forme imposée pour rédiger votre pétition.

Pourtant votre pétition devra respecter des conditions ci-après :

- mentionner votre nom, nationalité, profession et domicile,
(En cas de pétition collective doivent figurer le nom, la nationalité, la profession et le domicile du présentateur ou d'au moins du premier signataire),
- être écrite d'une façon claire et lisible,
- être signée.

Votre pétition peut comporter des annexes, notamment des copies des pièces justificatives dont vous disposez.

b) Procédure électronique :

Au cas où vous souhaiteriez présenter une pétition par le biais Internet, vous devez réaliser les démarches suivantes :

- Vous connecter au site PE/Pétition
- lire attentivement les explications qui à titre d'information apparaissent à l'écran
- remplir le formulaire affiché sur l'écran

Quand un champ est obligatoire, le système ne permet pas d'avancer si vous ne le remplissez pas correctement.

Dès que vous aurez transmis votre pétition par le biais électronique, vous recevrez un accusé de réception par la même voie.

Toute correspondance ultérieure concernant le traitement d'une pétition se fera, du côté du Parlement européen, par voie postale.

Si vous souhaitez joindre des annexes à votre pétition, vous êtes priés/priées de les envoyer à l'adresse suivante:

PARLEMENT EUROPEEN
Division des Activités des Députés
L-2929 LUXEMBOURG

Si vous désirez compléter le formulaire en langue grecque, vous devez disposer du navigateur Internet Explorer 4.0 ou plus et de l'add-on "Pan-European Language Support". Il faudra également que vous indiquiez dans le formulaire que la langue utilisée est le grec.

7. Transmission à la commission des pétitions

Les pétitions inscrites sur le rôle général sont renvoyées à la commission des pétitions qui vérifie d'abord si elles relèvent des domaines d'activité de l'Union européenne.

8. Irrecevabilité d'une pétition

Si votre pétition n'entre pas dans le cadre des activités de l'Union européenne, elle est déclarée irrecevable. Les pétitions déclarées irrecevables par la commission des pétitions sont classées. Celle-ci vous notifiera sa décision.

Selon l'objet de votre pétition, la commission des pétitions peut vous suggérer de vous adresser à une autre instance européenne non-communautaire (ex.: la Commission européenne des Droits de l'Homme) ou nationale (ex.: les médiateurs nationaux ou les commissions responsables pour le traitement des pétitions dans les Parlements des Etats membres).

N'étant pas une instance judiciaire, le Parlement européen ne peut ni prononcer de jugements ni annuler des décisions judiciaires des Etats membres.

9. Quelle est la suite donnée à une pétition recevable ?

Si votre pétition entre dans le cadre des activités de l'Union européenne, elle est déclarée recevable et est soumise à un examen quant au fond. La commission des pétitions décide du type d'action qui doit être mené.

Dans tous les cas, la commission des pétitions vous tiendra informé dès que des décisions auront été prises.

Selon les cas la commission des pétitions peut :

- inviter la Commission européenne à lui fournir des informations du point de vue du respect de la législation communautaire en la matière (par exemple: pétitions portant sur la reconnaissance des diplômes acquis dans un Etat membre par un autre Etat membre, pétitions portant sur la reconnaissance des droits sociaux des travailleurs migrants, etc.),
- transmettre la pétition à d'autres commissions du Parlement européen afin que celles-ci entreprennent une action (par exemple : prendre une pétition en compte dans le cadre de leurs activités notamment législatives),
- soumettre au vote du Parlement un rapport,
- établir un avis et demander au Président du Parlement de le transmettre au Conseil et/ou à la Commission européenne pour prendre des mesures.

10. Publicité des pétitions

Les pétitions inscrites sur le rôle général ainsi que les décisions les plus importantes relatives à la procédure d'examen de celles-ci, sont annoncées en séance plénière du Parlement européen. Ces communications figurent au procès-verbal de la séance.

Le texte des pétitions inscrites au rôle ainsi que le texte de l'avis de la commission accompagnant la transmission d'une pétition, sont déposés aux archives du Parlement où ils peuvent être consultés par tout député.

11. Dépôt d'une pétition

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O' Clock - 01 octobre 2001

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

Le Gouvernement ne compte toujours pas lever le moratoire sur les adoptions internationales

Raluca Patru

Bucarest - Le moratoire interdisant pour un an les adoptions internationales reste applicable jusqu'à ce qu'une nouvelle loi fasse son apparition, a annoncé le Premier Ministre Adrian Nastase vendredi.

La Cour d'Appel de Bucarest a ordonné jeudi l'annulation de la décision du Comité Roumain pour l'Adoption en ce qui concerne la suspension d'un an dans la réception de nouvelles demandes d'adoptions internationales.

L'arrêt de la Cour d'Appel était la conséquence d'une action justice initiée par une fondation pour la protection de l'Enfance accréditée en tant qu'intermédiaire dans l'adoption internationale.

Le Premier Ministre a insisté sur le fait que ce problème est politique et que sa résolution doit être politique également.

"Ma décision est bonne pour l'adoption internationale.

Et si besoin est, nous prendrons une autre décision dans le même sens la semaine prochaine, et après, si un autre arrêt de justice contradictoire est rendu, nous poserons à nouveau la même décision" a dit Nastase.

Il a aussi insisté sur le fait que le Gouvernement prendra en considération la possibilité d'appliquer des "mécanismes de correction", au sens législatif strict, dans les cas d'adoptions internationales.

"D'un côté il y a l'aspect législatif, permettant les adoptions, mais les adoptions ne peuvent en fait avoir lieu que si des décisions très spécifiques sont prises relativement à quelques cas très précis d'adoptions. Si le Comité n'accepte pas les adoptions en question et ne les approuve pas, rien ne se passera." a déclaré Nastase.

Le CRA a décidé le 21 Juin de suspendre pour un an la réception de toute nouvelle demande d'adoption en provenance de familles ou de personnes étrangères.

La décision était la conséquence de critiques répétées, en Roumanie et à l'Etranger, à propos des abus inhérents au système des adoptions internationales d'enfants roumains.

Les autorités roumaines ont donc décidé d'élaborer une nouvelle législation dans ce domaine, projet qui n'est pas encore terminé.

Le problème des adoptions internationales fait partie de ces sujets délicats que la Roumanie n'a pas réussi à résoudre ces 10 dernières années.

Un cadre législatif favorisant le trafic d'enfants par quelques fondations et le manque de contrôles appropriés avant et après adoption ont mis en péril l'adoption internationale en tant que moyen de protection des orphelins et ont mené à la mise en place d'un moratoire.

Entre 1990 et 1995, plus de 400 dossiers d'adoption ont disparu sans laisser de trace des archives judiciaires de Bucarest.

Le responsable n'a pas été trouvé et des doutes sont émis en ce qui concerne "l'inattention", si ce n'est pas la participation, de hauts fonctionnaires de la Magistrature et même de membres des Gouvernements.

La décision d'imposer un moratoire a été prise à la suite de telles suspicions rendues publiques par le Rapporteur special pour la Roumanie auprès de l'Union Européenne dans la première version de son rapport annuel.

Après l'arrêt des adoptions, les fondations en question ont employé le chantage en gelant leur support financier aux directions locales à la Protection de l'Enfance et en demandant qu'on leur rende des sommes déjà versées.

A leur tour ensuite, ces directions ont exprimé des messages de manière à exercer une pression pour que cette interdiction soit levée, sous prétexte qu'elle les privait des 25% de leur budget annuel que représentait l'argent en provenance de ces fondations.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

MEDIAFAX - 01 octobre 2001

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

La Fondation "Enfants-Espoir du Monde" justifie son action en justice contre la décision de suspendre toute nouvelle demande d'adoption internationale.

BUCAREST, 1er Oct (MEDIAFAX)

La Fondation "Enfants-Espoir du Monde" a intenté un procès contre le Comité Roumain pour l'Adoption (CRA) et sa décision concernant le rejet de toutes les adoptions internationales.

Cette décision a été prise en dépit de la législation en vigueur, a déclaré lundi à l'agence de presse Mediafax le Directeur de la Fondation, Marian Costache.

En conséquence de cette action initiée par la Fondation "Enfants-Espoir du Monde", la Cour d'Appel de Bucarest a annulé jeudi la décision du CRA de suspendre pour un an toute nouvelle demande d'adoption internationale.

L'autorité gouvernementale pour la protection de l'enfance a annoncé qu'elle ferait appel auprès de la Cour Suprême de Justice de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bucarest.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Notre commentaire:

Ce texte n'a rien à voir avec les évènements actuels.

Nous avons tout simplement fait un copier / coller du site du [parlement Européen](#)
(Rubrique: Séances plénières et textes adoptés par le Parlement)

Il date du 05 septembre 2001 et est fourni pour information.

A bientôt pour d'autres news !

Béatrice & Hervé

Parlement européen
Textes adoptés par le Parlement
Edition provisoire : 05/09/2001

Roumanie

[A5-0259/2001](#)

Résolution du Parlement européen sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état d'avancement des négociations (COM (2000)710 - C5-0610/2000 - 1997/2172(COS))

Le Parlement européen,

- vu la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, déposée le 22 juin 1995, conformément à l'article 49 du traité sur l'Union européenne,
 - vu le rapport régulier 2000 de la Commission sur les progrès réalisés par la Roumanie sur la voie de l'adhésion (COM (2000)710 - C5-0610/2000),
 - vu le document de stratégie pour l'élargissement - Rapport sur les progrès réalisés par chacun des pays candidats sur la voie de l'adhésion (COM(2000)700), présenté par la Commission,
 - vu les décisions adoptées par le Conseil européen, notamment à Copenhague (21 et 22 juin 1993), à Luxembourg (12 et 13 décembre 1997), à Helsinki (10 et 11 décembre 1999), à Nice (du 7 au 9 décembre 2000) et à Göteborg (15 et 16 juin 2001),
 - vu le partenariat pour l'adhésion conclu en 1999 avec la Roumanie, qui sera révisé en 2001,
 - vu sa résolution du 4 octobre 1999 sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état des négociations (COM(1999) 510 - C5-0033/2000 - 1997/2172(COS))⁽¹⁾,
 - vu sa résolution du 31 mai 2001 sur le traité de Nice et l'avenir de l'Union européenne (2001/2022(INI))⁽²⁾,
 - vu l'article 47, paragraphe 1, de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense et les avis des autres commissions concernées ([A5-0259/2001](#)),
- A. vu le ferme engagement confirmé par le président Iliescu et le gouvernement roumain pour que la Roumanie s'intègre dans le processus de préparation à l'adhésion à l'Union européenne;

B. considérant que dans le rapport de 1999, la Commission a estimé, à la lumière des principes fixés lors du sommet d'Helsinki, que si l'on ne s'attachait pas de manière prioritaire à résoudre la crise au sein des organes de prise en charge des enfants, la

Commission serait amenée à reconsidérer son évaluation des critères politiques; constatant que le rapport régulier 2000 précité de la Commission indique que la Roumanie remplit les critères politiques et économiques de Copenhague,

C. considérant que l'incorporation par la Roumanie de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant s'est avérée incomplète en raison de modifications du texte qui compromettent la position des enfants abandonnés,

D. considérant que la législation dérivée sur l'adoption internationale de 1996 a instauré un cadre légal pour la traite des enfants au niveau mondial, un état de fait déploré et combattu par les parties contractantes de la convention de La Haye sur l'adoption internationale, sous les auspices de laquelle la législation incriminée est censée être placée, ainsi que, dernièrement, par l'Église orthodoxe roumaine,

E. estimant que la gravité de la situation a entravé le développement des services de prise en charge des enfants, en conséquence de quoi ceux-ci continuent à faire l'objet de mauvais traitements et d'un manque de soins flagrant au sein des institutions de l'État, tandis que l'on constate une extension du phénomène des enfants des rues et de la traite des enfants,

F. considérant que le 14 décembre 2000, le nouveau gouvernement a mis un terme à l'adoption internationale, qu'en juin 2001, le Comité roumain pour l'adoption a décidé un moratoire sur l'adoption internationale, qu'au cours de la réunion du groupe de haut niveau du 12 juin et ultérieurement, le Premier ministre a décrété un moratoire sur l'adoption internationale pour un ou deux ans et annoncé un réexamen des affaires en cours avant la date du 14 décembre 2000 dans l'attente d'une loi en la matière,

G. considérant que le nouveau programme gouvernemental pour la protection des enfants souligne l'engagement à s'occuper des enfants roumains nécessiteux en instaurant des services modernes non institutionnalisés de prise en charge des enfants, conformément à la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et à son protocole facultatif sur la traite,

H. considérant que le Premier ministre a manifesté sa volonté de faire de la Roumanie une zone d'interdiction pour les trafiquants,

I. considérant que les progrès déjà accomplis dans certains secteurs de l'administration publique devront s'accompagner du renforcement de sa capacité administrative;

J. considérant que ces derniers mois des résultats macro-économiques positifs ont été enregistrés, tels qu'une croissance notable, des taux d'exportation d'un niveau historique, un accroissement substantiel des réserves en devises étrangères de la Banque centrale et une réduction très nette du taux de chômage; constatant que la stabilité macro-économique est affaiblie par de lourdes pertes dans les entreprises d'État, l'absence de discipline financière et l'économie souterraine;

K. considérant que d'importants progrès ont été accomplis dans le secteur vétérinaire, l'agriculture biologique et les échanges de produits agricoles,

L. considérant que l'assistance financière totale prévue dans le cadre de la stratégie de préadhésion se situe à environ 630 millions d'euros par an, représentant approximativement 6 % des recettes consolidées du budget national roumain et jusqu'à 25 % des dépenses d'investissements dans le cadre du budget national;

M. considérant que huit chapitres seulement ont été provisoirement clos à la fin du mois de juillet 2001, mais se félicitant de la volonté de la Roumanie d'accélérer les négociations et de l'ouverture de six nouveaux chapitres en juin et juillet 2001, ce qui porte le total des chapitres en cours de négociations au nombre de sept; constatant que, lors du Sommet de Göteborg, le Président roumain a fait part de la ferme intention de la Roumanie d'oeuvrer à l'ouverture de tous les chapitres sous le gouvernement actuel;

Aspects généraux

1. se félicite de l'engagement du gouvernement roumain à être évalué sur la base de ses actions plutôt que sur celles de ses promesses et des documents produits; souligne que la capacité à mettre en oeuvre et à appliquer la législation est au moins aussi importante que l'acquis lui-même;

2. approuve le discours prononcé par le président Iliescu le 20 décembre 2000, exprimant l'engagement de la Roumanie en faveur d'une démocratie et de règles de droit renforcées; accueille favorablement le programme du gouvernement, qui doit être mis en oeuvre comme un instrument de base pour préparer l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne;

3. invite instamment le gouvernement roumain à veiller à une constante application du principe de l'égalité des chances et à prendre des mesures positives en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, notamment dans les domaines de l'éducation, de la création d'emplois, de la recherche d'emplois, des possibilités de promotion et de la lutte contre la violence

envers les femmes;

4. accueille favorablement et soutient fermement l'engagement personnel du premier ministre de lutter contre la prostitution et la pornographie et invite instamment la Commission à apporter son aide la plus efficace à cette initiative;

Minorités

5. insiste pour que soit abolie dans le cadre légal roumain toute mesure discriminatoire encore en vigueur, notamment sur le plan de l'accès à l'emploi;

6. demande instamment aux autorités roumaines de mettre tout en oeuvre pour se conformer aux principes fondamentaux communautaires en ce qui concerne la protection des minorités, d'adopter des stratégies visant à intégrer les minorités, à reconnaître leurs droits légitimes et, en particulier, à mettre en place une législation de lutte contre la discrimination, conformément à l'article 13 du traité CE et à la Charte des droits fondamentaux ; salue l'abolition, par un arrêté d'urgence daté du 21 juin 2001, de l'article 200 du code pénal; prie instamment le Sénat d'achever la procédure dans les plus brefs délais;

7. est conscient de la gravité des problèmes auxquels le gouvernement a à faire face en ce qui concerne l'insertion des Roms au sein de la société; salue l'adoption, survenue le 6 juin, de la stratégie nationale visant à l'amélioration du statut de la communauté Rom et attire l'attention sur l'importance extrême que revêt une application correcte de cette législation si l'on veut porter remède aux discriminations qui existent actuellement;

8. se félicite que, en Roumanie, les langues minoritaires puissent être utilisées dans les rapports avec l'administration dans les régions où la minorité concernée représente au moins 20 % de la population;

Les droits de l'enfant

9. applaudit aux déclarations claires et sans ambiguïté du Premier ministre, ainsi qu'aux analyses et plans d'action qu'il a exposés le 12 juin 2001, aux termes desquels on devrait procéder à une réforme radicale en matière de santé et de développement de l'enfant dans un cadre légal adéquat, prévoyant notamment la suspension de l'adoption internationale de manière à s'attaquer directement au problème de la traite;

10. soutient également les propositions élaborées récemment par le ministère de l'Intérieur concernant la police et la justice en vue de s'attaquer à la corruption et de porter remède aux failles du système sur le plan des droits de l'enfant;

11. demande instamment au gouvernement de transposer ces projets en droit et de les mettre en oeuvre sans retard; attire l'attention sur la nécessité de créer les capacités administratives requises en vue d'une mise en oeuvre de la réforme; prend acte du fait qu'une commission exécutive du groupe de haut niveau présidée par son chef de service administratif est chargée du contrôle, et part du principe que ses rapports réguliers seront transmis au Parlement européen;

12. estime que la mise en oeuvre de ces réformes cruciales facilitera de manière significative le déroulement du processus d'adhésion et rapprochera considérablement la date d'adhésion à l'UE;

Critères économiques

13. se félicite des progrès accomplis en termes de stabilisation macro-économique et rappelle que la croissance durable dépend de la mise en oeuvre des politiques appropriées, y compris la privatisation;

14. convie le gouvernement roumain à transposer de manière conséquente la stratégie économique à moyen terme 2000-2004 et le plan d'action 2001-2004 relatif à la politique économique dans le sens d'une politique macro-économique axée sur la croissance et la stabilité, et à entamer les réformes structurelles nécessaires de manière durable, afin d'être à même de mettre en place à moyen ou long terme une économie de marché opérationnelle, capable de faire face aux forces du marché et à la pression de la concurrence du marché intérieur de l'UE;

15. réaffirme que d'importantes réformes économiques et sectorielles demeurent nécessaires, en particulier dans les secteurs environnemental et agricole et considère que le budget adopté en avril 2001 est basé sur des prévisions excessivement optimistes, ce qui peut mettre en péril ces réformes ainsi que la stabilité macro-économique;

16. constate que les paiements directs aux producteurs agricoles jouent un rôle important et controversé dans les négociations en vue de l'adhésion; encourage les partenaires à la négociation à conclure des accords techniques par secteur, en évitant dans la mesure du possible de fixer des périodes de transition;

17. prend acte du fait que les négociations sur le chapitre de l'environnement n'ont pas encore commencé avec la Roumanie, et que la position de négociation de ce pays n'est attendue que pour l'automne; demande que toute période de transition vers un plein respect de l'acquis soit réduite au minimum, et que l'on fixe des objectifs intermédiaires; souhaite par ailleurs que les progrès

effectués dans la réalisation de ces objectifs soient soigneusement contrôlés, qu'un programme pratique de mise en oeuvre des mesures soit mis en place et que soient présentées dans le détail les dispositions financières envisagées;

18. estime que les accidents écologiques qui se sont produits au début de l'an 2000 ont confirmé la gravité des problèmes environnementaux qui existent en Roumanie, ainsi que les lacunes des capacités infrastructurelles dans ce secteur; constate que d'importants efforts sont nécessaires pour renforcer le contrôle et les équipements de laboratoire aux niveaux local et national;

19. rappelle les conclusions alarmantes de l'évaluation des sites à haut risque dans l'industrie minière et l'industrie de transformation des minerais et demande que les autorités roumaines respectent scrupuleusement leurs engagements en rapport avec les recommandations de la "Task Force" de Baia Mare;

20. demande au gouvernement de reporter l'achèvement du second réacteur de la centrale nucléaire de Cernavoda, jusqu'à ce qu'ait été élaborée une stratégie énergétique axée sur le moindre coût, sur le plan des investissements, ainsi que sur la durabilité, prenant en compte la surcapacité actuelle des centrales nucléaires et le niveau peu élevé d'efficacité énergétique; demande à la Commission de revoir sa proposition de cofinancer la construction du second réacteur;

21. souligne l'importance que revêt la promotion des petites et moyennes entreprises, afin d'absorber le grand nombre de travailleurs qui ont perdu leur emploi suite à la restructuration de grandes entreprises et du secteur agricole; convie le gouvernement roumain à s'attacher à améliorer l'environnement des entreprises en veillant à une simplification et à une mise en oeuvre transparente des réglementations économiques, et en améliorant l'accès au financement;

22. se félicite de l'assainissement des banques roumaines entrepris à l'instigation du FMI, mais estime que des efforts supplémentaires doivent être déployés en vue d'assainir et de rendre transparent le secteur bancaire roumain;

23. constate que la situation économique demeure préoccupante, en particulier pour les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, et est fermement convaincu que la restructuration, ainsi que la mise en oeuvre de réformes dans le domaine de la sécurité sociale et de la santé, doivent être mis en chantier d'urgence afin de résoudre la question de la pauvreté en Roumanie;

24. demande à la Commission et au gouvernement roumain de tenir compte des aspects liés à l'emploi, en particulier dans le secteur agricole; insiste pour que, en ce qui concerne les régions où des travailleurs feront sans doute la navette par-delà la frontière, des mesures spéciales d'accompagnement, par exemple, des périodes de transition, soient envisagées;

Capacité administrative et capacité à adopter et à mettre en oeuvre l'acquis

25. invite le gouvernement roumain à faire tout son possible pour améliorer l'administration publique roumaine, en développant une stratégie globale pour la réforme de l'administration publique, en dépolitisant la fonction publique, en attirant et en retenant les professionnels de haut niveau, en améliorant les conditions de formation et en abolissant la pratique commune d'exercer deux emplois; se félicite dans ce contexte de la loi adoptée récemment sur l'administration locale;

26. estime qu'il est essentiel que des mesures soient adoptées en vue de préparer la Roumanie à s'adapter non seulement à l'acquis existant, mais également à l'acquis en préparation, et que davantage d'efforts doivent être déployés en matière de contrôle et d'ajustement que cela n'a été le cas jusqu'ici;

27. constate avec préoccupation l'implication croissante du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice et réaffirme la nécessité d'assurer aux juges des rémunérations adéquates en vue d'attirer et de retenir des professionnels de haut niveau et de réduire les possibilités de corruption;

28. constate que les taux de détention préventive, la surpopulation et l'insuffisance des mesures alternatives sont autant de problèmes qui demandent toujours à être traités de manière globale;

29. observe que des mesures anticorruption doivent être adoptées et dûment appliquées en vue d'assurer la transparence et la responsabilité dans la vie politique, de promouvoir la neutralité et la responsabilité du secteur public, de créer un environnement sain pour les entreprises et d'ouvrir la société roumaine à la liberté de l'information et d'en améliorer l'accès; constate que la répartition des tâches parmi les nombreux organes associés à la lutte contre la corruption demeure floue et que la coordination entre ces organes doit être améliorée; demande à la Roumanie de développer une culture anti-corruption dans la fonction publique et de mettre sur pied une cellule antifraude qui coopère avec les organes de l'Union européenne;

30. fait part de son inquiétude à l'égard des restrictions de la liberté de l'information et de l'indépendance des médias, et convie le gouvernement et le parlement roumain à s'abstenir d'adopter toute mesure qui ne serait pas en conformité avec les principes de base d'une société démocratique;

31. regrette que le niveau d'information de la population par le gouvernement et l'administration publique sur les questions de

société soit généralement insuffisant; constate que la campagne d'information menée par l'Union européenne à l'égard de la Roumanie a été déficiente et appelle l'Union européenne à intensifier les campagnes d'information sur les enjeux de l'élargissement; souhaite davantage de coopération et d'échange d'informations et de bonnes pratiques dans le domaine de la politique d'information et de communication à l'égard des citoyens;

32. demande instamment au gouvernement roumain de soutenir le dialogue social et en particulier de réglementer les licenciements de travailleurs et l'insolvabilité des employeurs;

33. invite le gouvernement roumain et la Commission à trouver le plus rapidement possible une solution au sujet de la législation actuelle contraire aux dispositions de l'accord européen en ce qui concerne les restrictions à l'exportation sur le bois et la ferraille, les obstacles dressés face aux sociétés de droit communautaire s'établissant en Roumanie, la suspension de la législation sur les marchés publics et la perte d'indépendance des organes de contrôle du secteur énergétique en Roumanie;

Financement communautaire de la préadhésion

34. salue l'accord conclu récemment par la Commission et le gouvernement roumain concernant la prorogation du programme RICOP, qui permet une utilisation intégrale de l'aide financière disponible;

35. insiste sur la nécessité d'assurer un contrôle correct et un suivi de la participation de la Roumanie au programme communautaire afin de prévenir tout emploi abusif de l'assistance financière;

36. se félicite de la création d'organismes de paiement sur une base décentralisée et invite la Commission à améliorer l'information fournie à la population rurale dans le cadre du programme SAPARD en ce qui concerne le développement rural;

37. demande à la Roumanie de prendre les mesures législatives qui s'imposent pour assurer un contrôle financier interne et externe conforme aux normes internationales et demande à la Roumanie de développer les conditions administratives et organisationnelles permettant l'application des nouveaux concepts de contrôle financier et d'audit interne; considère que des opérations de jumelage devraient avoir lieu prioritairement dans ce secteur; souhaite connaître le niveau d'absorption des fonds communautaires ;

38. insiste sur la nécessité de renforcer les effectifs de la délégation de la Commission à Bucarest afin de garantir que la mise en oeuvre de l'assistance financière communautaire soit dûment suivie, évaluée et contrôlée sur place;

Contrôles aux frontières, restrictions en matière de visas et sécurité interne

39. confirme sa position selon laquelle les ressortissants roumains ne doivent pas être en possession d'un visa pour pénétrer sur le territoire de l'UE et réaffirme la position défendue dans son avis du 1^{er} mars 2001 sur le projet de règlement du Conseil fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation (14191/2000 - C5-0714/2000 - 2000/0030 (CNS))⁽³⁾; exhorte le Conseil à adopter dans les plus brefs délais le règlement y afférent; forme le voeu que l'obligation de visa pour les citoyens roumains pourra être effectivement supprimée à compter du 1^{er} octobre 2001, pour autant que les conditions nécessaires soient respectées; invite le gouvernement roumain à prendre un ferme engagement dans la lutte contre l'immigration et la résidence illégales, y compris le rapatriement des résidents en situation irrégulière;

40. considère que la loi sur les étrangers adoptée le 2 avril est un premier pas et se félicite de la décision de la Roumanie du 30 juin 2001 d'émettre un nouveau type de passeport comportant des volets de sécurité; observe que des exigences plus rigoureuses en matière de visas avec certains pays voisins sera d'une extrême importance; invite le gouvernement roumain à adopter les programmes nécessaires visant à renforcer la capacité de contrôles aux frontières;

41. exprime sa préoccupation au sujet des plaintes émises par des citoyens roumains en ce qui concerne l'action des différents services de renseignements et de sécurité créés dans les différents ministères ainsi que du service roumain de renseignements;

Contribution roumaine et stabilité régionale

42. rappelle le rôle important de la Roumanie dans la stabilisation de l'Europe du sud-est et salue la participation constructive de la Roumanie à diverses initiatives régionales de coopération telles que l'initiative de coopération pour l'Europe du sud-est (SECI), le processus de coopération en Europe du sud-est (SEEC), le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, ainsi que l'initiative pour l'Europe centrale (ICE); salue l'importante contribution que la Roumanie fournit d'ores et déjà dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union, et en particulier dans le cadre du mécanisme de consultation "15+15" portant sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD);

43. estime qu'en prenant en 2002 la décision de convier la Roumanie à devenir membre de l'Alliance nord-Atlantique, l'OTAN

apporterait une précieuse contribution à la stabilité régionale; salue dès lors les efforts déployés par la Roumanie pour remplir les conditions nécessaires à une adhésion à l'OTAN, et ce en particulier en s'efforçant de restructurer son secteur militaire et d'adapter sa politique de défense;

44. se réjouit de la présidence roumaine de l'OSCE qui contribuera à améliorer les objectifs communs en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction après les conflits;

45. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil ainsi qu'aux gouvernement et parlement de la Roumanie.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

01 octobre 2001 - MEDIAFAX



Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

Autoritatea guvernamentală pentru protecția copilului va contesta
sentința Curții de Apel București privind anularea ordinului de
respingere a cererilor de adopție internațională

L'ANPCA va contester l'arrêt de la Cour d'Appel de Bucarest en ce qui concerne
l'annulation de la décision de suspendre la réception de demandes d'adoptions internationales.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Notre commentaire:

Nous laissons paraître quelques espoirs dans la précédente dépêche de MEDIAFAX.

Bien que l'espoir reste notre moteur ! nous nous devons de vous informer de toutes les informations même celles qui nous font moins plaisir.

Nous en profitons pour vous sensibiliser sur les informations qui fusent de tous les cotés, celles que nous diffusons émanent de journaux Roumains, Médiafax et autres médias

Prenez les toujours avec les réserves nécessaires, n'hésitez pas à nous informer d'éventuelles erreurs, ou autres informations contradictoires, ce qui malheureusement est souvent le cas concernant l'adoption.

A bientôt pour d'autres news !

Béatrice & Hervé

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

N°3217 du 29/09/2001

En dépit d'une décision surprise de la Cours d'Appel de Bucarest

Le Gouvernement maintient le moratoire sur les adoptions internationales

Le Gouvernement est décidé à maintenir le moratoire sur les adoptions internationales, en dépit de la décision de la Cour d'Appel de Bucarest d'annuler cette mesure.

Adrian Nastase a déclaré hier à Mioveni que, au cas où cela serait nécessaire, l'Executif prendrait, dans le courant de la semaine prochaine, une autre décision visant à soutenir l'interdiction.

"Il est question ici d'une attitude politique que nous avons assumé et que nous continuerons d'assumer jusqu'à l'apparition d'une nouvelle loi", a déclaré le chef du Cabinet.

Un communiqué de l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption indique que le système d'adoption doit fondamentalement répondre à l'intérêt de chaque enfant.

"Aucun autre intérêt - fut-il celui de personnes ou d'organismes intermédiaires dans l'adoption internationale - ne fera renoncer le Gouvernement Roumain aux objectifs pour lesquels il a proposé ce moratoire".

La décision du Gouvernement d'arrêter les adoptions internationales est soutenue par des partenaires extérieurs à la Roumanie :

le Parlement Européen, la Commission Européenne, le Secrétaire Général de la Convention de la Haye sur le Droit Privé International, les gouvernements des états membres de l'Union Européenne et les USA.

La réaction du Premier Ministre fait suite à la décision de la Cour D'appel de Bucarest qui a prononcé, par l'arrêt civil 1247 du 27 Septembre 2001, l'annulation de la décision du Comité Roumain pour l'Adoption concernant une suspension pour une période d'un an de la réception de nouvelles demandes d'adoption par des familles et des

personnes de nationalité étrangère. (Rompres)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

28 septembre 2001 - MEDIAFAX

Notre commentaire:

Notre nature nous pousse toujours à rester prudent et attendre toujours une confirmation officielle mais:

Selon ce que nous aurions compris: Sous la plainte (?) d'une fondation, la Cour d'appel de Bucarest (?), aurait demandé (voire ordonné ?) l'annulation du fameux moratoire jusqu'au 21/06/2002 !

Le premier Ministre Roumain A. Nastase dit cependant que cela reste du ressort de la politique et que tout resterait comme actuellement tant que la législation adéquate ne serait pas mise en place. (Oui mais quand ? Octobre ? Novembre ? selon les rumeurs)

Il faut encore de la patience mais les choses vont dans le bons sens.

Nous ne savons même pas si cela a un rapport avec la réunion du CRA du 27/09/01 pour laquelle nous avons encore eu aucun écho.

Alors prenez ces informations telles quelles, sondez vos contacts sur le terrain et ailleurs.

A bientôt pour d'autres news !

Béatrice & Hervé

Ci après les news de chez MediaFax.ro

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

La Cour d'Appel de Bucarest a prononcé l'annulation de la suspension d'un an en ce qui concerne la réception de nouvelles demandes d'adoptions internationales.

Bucarest, 28 Septembre (Mediafax) - La Cour d'Appel de Bucarest a ordonné l'annulation de la décision du Comité Roumain pour l'Adoption en ce qui concerne la période d'un an de suspension de réception de nouvelles demandes d'adoptions internationales, rapporte l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfant et l'Adoption.

La décision de la Cour d'Appel a été prononcée, jeudi, par un arrêt civil.

Les intervenants de l'Autorité Nationale ont déclaré, pour Mediafax, que l'arrêt de la Cour d'Appel est la conséquence d'une action en justice déclenchée par une fondation de protection de l'enfance accréditée en tant qu'intermédiaire dans l'adoption internationale.

La suspension des adoptions internationales reste en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle loi soit votée, affirme le Premier Ministre Nastase.

Mioveni, 28 Septembre (Mediafax) - Le moratoire d'un an concernant les adoptions internationales restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle loi dans ce domaine soit votée, a annoncé le Premier Ministre Nastase vendredi.

La Cour d'Appel de Bucarest a cassé jeudi la décision du Comité Roumain pour l'Adoption de suspendre pour un an le traitement de toutes les demandes internationales d'adoptions.

Le jugement de la Cour d'Appel de Bucarest fait suite à une action en justice menée par une fondation pour l'enfance, intermédiaire dans l'adoption internationale.

Le Premier Ministre a dit vendredi que cette décision appartient au domaine politique et qu'une solution politique doit être trouvée.

"En ce qui concerne les adoptions internationales, tout reste comme nous l'avons décidé.

Si nécessaire, nous prononcerons une décision à cet égard la semaine prochaine et, donc, si un autre jugement contraire apparaît, nous prendrons une autre décision", a dit le Chef du Gouvernement.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Réponse de Madame Nicholson à la lettre d'une Famille Américaine. (En Français)

Notre commentaire:

Ci après un document, par l'intermédiaire d'un forum américain.

Comme d'habitude nous ne pouvons garantir la véracité de ce document, si ce n'est que les propos semblent encore une fois cohérents avec la situation.

Nous pensons cependant que, sur ce sujet sensible qu'est l'adoption et qui nous tient tous à coeur, que la diffusion d'informations de type "canular" semble exclue.

Mais nous restons vigilants et préférons éviter les coquilles...

Béatrice & Hervé

Lettre de la Famille Tieman

Remerciements à Sylvie Gillet pour la traduction.

Madame La Baronne Nicholson

J'aimerais d'abord vous remercier de prendre de votre temps pour répondre à ma lettre.

Je voudrais aussi vous remercier de travailler en faveur des droits des enfants que nous essayons d'aider depuis dix ans. Nous avons le plus grand respect pour le peuple roumain et nous nous y sommes fait des amis fidèles.

L'étudiant roumain que nous avons hébergé en 1993 a bénéficié récemment d'une bourse Fulbright et étudie actuellement ici à l'université A&M du Texas.

Ce type d'amitié devrait aider à la promotion de la paix et de la compréhension mutuelle entre nos pays.

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que le respect des droits des enfants doit être notre plus grande priorité. Nous avons été consternés par la situation de certains orphelinats roumains que nous avons vus.

Depuis 6 ans, nous apportons là-bas des provisions et, comme je vous l'ai déjà dit, nous œuvrons avec le Rotary Club International afin de lancer un centre maternel à Galati pour offrir aux mères un endroit où vivre et se nourrir avec leurs enfants, de manière à ce qu'elles ne soient pas contraintes de les abandonner.

J'applaudis votre travail visant à faire décroître le nombre d'enfants dans les institutions. Nous sommes dernièrement allés à la Réunion Nationale des Enfants Adoptés en Roumanie, à Colorado Springs, Colorado.

Nous y avons immédiatement constaté les effets dévastateurs de longues périodes de placement sur les enfants. Notre fils, qui a 12 ans maintenant, souffre de ces effets et nous sommes allés de la Clinique Mayo à Rochester jusqu'au Centre Vanderbilt pour Enfants afin d'obtenir toute l'aide nécessaire là où il en avait besoin.

Notre fille a déjà subi deux opérations à la lèvre suite à une fente palatine de naissance. Cette aide que nous avons apportée à nos enfants n'est pas disponible en Roumanie.

La première opération de la lèvre de notre fille a en fait du être corrigée ici par des chirurgiens américains.

Vous parlez des droits des enfants. Nos enfants n'avaient-ils pas le droit d'être adoptés et d'avoir une chance de connaître une vie meilleure ? N'avaient-ils pas le droit d'être aimés par un vrai père et une vraie mère ?

Une famille d'accueil est une excellente alternative à de vrais parents mais elle ne peut pas être comparée à l'amour et l'engagement offerts par des parents adoptifs.

Nous connaissons de nombreuses personnes en familles d'accueil ici et elles admettent toutes que c'est nécessaire et que c'est la meilleure alternative à de vrais parents mais elles admettent aussi que ce n'est que cela : une alternative.

Je voudrais que vous sachiez que les USA ont toujours été le chef de file, depuis des années, de la bataille pour les droits de l'homme.

Aussi, il nous semble incroyable de vous entendre insinuer que nous ne nous soucions pas des droits de l'enfant. Le peuple américain s'est toujours battu pour la liberté et continuera cette lutte tant qu'il existera.

Comme n'importe quel autre pays au monde, nous considérons que tous les enfants sont égaux en droit et que ces droits sont élevés.

C'est pourquoi tant d'américains se sont précipités en Roumanie en 1990-91 pour aider ces enfants quand nous avons vu dans quelles conditions ils vivaient.

En ce qui concerne le fait de sortir les enfants hors de leur pays d'origine, je pensais que c'était la priorité de l'Union Européenne que d'unir tous les pays européens dans la paix et la compréhension mutuelle afin d'être un tout indissociable, et pas un simple ensemble de pays de nationalités différentes.

Nous faisons beaucoup d'efforts en Amérique pour ne pas faire de distinction entre un mexicain, un allemand, un anglais et un asiatique. Nous sommes tous égaux et vivons comme un seul peuple.

Bien sûr nous apprécions d'autres cultures et ne souhaitons pas que les différentes nationalités perdent leur traditions. Nous voulons que nos enfants n'oublient jamais qu'ils sont roumains en même temps qu'américains.

Nous espérons un jour retourner avec eux dans leur pays et peut-être qu'eux-mêmes voudront s'investir dans des projets d'aide à apporter là-bas. S'ils veulent rester vivre en Roumanie, nous n'y verrons pas d'inconvénient.

Nous voulons qu'ils aiment leur héritage mais nous voulons encore plus qu'ils aiment tous les peuples.

Enfin, comme vous le savez, nous essayons d'adopter une autre petite fille roumaine qui a maintenant 7 ans. Nous l'avons tenue dans nos bras et nous avons joué avec elle de nombreuses fois, et nous l'aimons beaucoup.

Nous donnerions tout ce que nous avons pour qu'elle soit notre fille. Les employés de l'orphelinat nous ont dit qu'elle faisait chaque soir une prière pour que nous venions la chercher et la ramener à la maison.

Qu'en est-il de ses droits d'avoir un père et une mère ? Est-ce si important pour vous qu'elle soit placée en famille d'accueil ou gardée en orphelinat même si les soins s'améliorent, pour que le droit de vivre avec nous lui soit refusé ?

Chaque jour de plus pour elle là-bas est un jour où elle ne peut bénéficier de l'amour et des soins d'une vraie mère et d'un vrai père.

J'applaudis encore votre travail en faveur des enfants mais pourquoi n'utilisez-vous pas tous les moyens disponibles pour leur donner un foyer ?

Je suis persuadé qu'un système peut être mis au point pour s'assurer que ces enfants adoptés reçoivent bien toute l'attention qui leur est due. Nous prions chaque soir pour que notre petite fille soit autorisée à venir vivre avec nous.

Je vous promets qu'elle recevra autant d'amour qu'elle pourra en absorber.

Marvin Tieman.

Réponse de Madame Nicholson

Cher Monsieur Tieman,

Merci pour votre lettre sur l'adoption internationale d'enfants roumains par des citoyens américains.

En tant que Vice-Présidente du Comité pour les Affaires Etrangères, les Droits de l'homme, la Sécurité Communautaire et la Politique de Défense, ainsi qu'en tant que Rapporteur pour la Roumanie au sein du Parlement Européen, je vous suis reconnaissante de me donner l'occasion de pouvoir commenter vos propos.

Laissez moi d'abord aborder la situation générale. La Roumanie d'aujourd'hui est une démocratie solidement établie avec un gouvernement librement élu et stable.

Elle est candidate à l'adhésion à l'OTAN avec d'excellentes chances de succès et elle joue un rôle hautement respecté dans les affaires de Défense régionale en Europe.

La Roumanie est sur le bon chemin pour devenir un membre à part entière de l'Union Européenne et elle est un élément essentiel dans le processus d'élargissement de l'Union Européenne par lequel 12 nouveaux états membres sont en excellente position pour nous rejoindre dans un futur proche.

Cette année, la Roumanie a présidé l'OSCE (l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe) et, au travers du Pacte de Stabilité, est complètement impliquée dans la Politique de Sécurité de l'Europe du sud-est.

Inévitablement, suite à l'amer héritage laissé par l'ancien dictateur Ceaucescu, et sous le poids de la pauvreté qui en a résulté, les systèmes social, de santé et d'éducation de la Roumanie se sont développés lentement.

Les enfants, les personnes âgées et les handicapés, ainsi que les personnes sans emploi, sont ceux qui en ont le plus souffert.

Les réformes concernant la santé et le développement des enfants ont été très justement choisies par beaucoup de roumains et autres experts pour être de réelles priorités; pourtant les actions ont été insuffisantes pendant la première décennie de liberté en Roumanie.

Des élections législative et présidentielle se sont tenues en Roumanie en novembre 2000. La bonne nouvelle est que, sous l'impulsion du nouveau gouvernement, un changement majeur et bénéfique est en cours, qui positionne les familles et les enfants comme une haute priorité nationale.

Après une longue période d'élaboration, le nouveau Premier Ministre a annoncé en Juin de cette année le programme de réformes radicales qu'a conçu son gouvernement pour la santé et le développement des enfants.

Une excellente aide professionnelle pour soutenir le programme du gouvernement dans la durée a été offerte et acceptée par l'OMS et l'UNICEF.

Plusieurs recrutements cruciaux ont été réalisés dans l'Administration. Des experts ministériels ont été mobilisés et se réunissent désormais régulièrement sous la responsabilité du directeur général du Groupe Supérieur pour les Enfants Roumains, le consultant expérimenté de l'OMS le docteur Richard Alderslade.

Le gouvernement a révisé les budgets national et locaux afin qu'ils soient plus adaptés à la situation des familles et des enfants. La Commission Européenne travaille en étroite collaboration avec le gouvernement pour l'attribution de

fonds conséquents dont on a identifié avec soin la cible afin que l'aide soit réellement apportée là où elle est nécessaire.

Un programme aussi étendu nécessite un cadre législatif précis et une justice de qualité pour faire appliquer la loi. Ces deux sujets sont traités : une Loi pour l'Enfance exhaustive est à l'état d'avant-projet et la constitution de Courts Familiales de Justice est une forte probabilité.

Vous trouverez les détails de cet important travail national dans les documents joints. D'autres encore sont disponibles si vous le souhaitez.

Je reviens maintenant à votre lettre. Je remarque que votre recommandation pour les enfants abandonnés par l'un ou les deux parents aux soins de l'Etat est l'adoption internationale, qui sort l'enfant de son environnement et de son pays et le place dans une famille aux USA ou ailleurs.

Pour remettre vos suggestions dans le contexte, je vous encourage très vivement à étudier la Convention sur les Droits de l'Enfant des Nations Unies.

C'est une législation primordiale concernant les enfants qui a la force d'un Traité International. 191 états membres des Nations Unies, y compris la Roumanie, ont ratifié cette convention, ce qui est un nombre record dans l'histoire.

Les USA et la Somalie sont malheureusement les seuls pays qui n'ont pas ratifié cette convention.

L'article 7 établit sans équivoque que "l'enfant doit être déclaré immédiatement après sa naissance et doit avoir..., autant que faire se peut, le droit de connaître ses parents et d'être soignés par eux";

l'article 21b précise de plus que l'adoption internationale ne peut être envisagée que quand toutes les autres options (telles que famille d'accueil, adoption nationale ou tout autre moyen qui permet de prendre soin de l'enfant dans son pays d'origine) ont été considérées et rejetées.

Le fait que la Roumanie ait précédemment négligé cet article, ainsi que d'autres clauses fondamentales de la Convention, a conduit à une réduction ou une violation inacceptable des droits de l'enfant, abandonné ou pas, ces dernières années.

L'Union Européenne a inclus à juste titre cette convention dans l'ensemble de la loi communautaire ("l'acquis communautaire") que tous les candidats à l'accession à l'Union doivent satisfaire avant leur entrée.

Je comprends parfaitement que, les Etats-Unis n'ayant pas ratifié la Convention des Nations Unies, vous ne vous sentiez pas lié par ses obligations.

Cependant la Roumanie prend très au sérieux ses responsabilités légales internationales et la Convention des Nations Unies l'emporte de très loin sur les autres conventions conclues par ailleurs, telles que la Convention de la Haye, que les USA soutiennent désormais.

Néanmoins, la Convention de la Haye ne figure pas dans la loi de l'Union Européenne tandis que, comme je l'ai déjà dit, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la Déclaration des Droits de l'Homme y figurent dans leur intégralité.

En conséquence de cette mauvaise application de la Convention des Nations Unies dans le passé, le déplacement des enfants roumains par l'adoption internationale a été utilisé comme solution à la crise continue des services sociaux pour l'enfance, ceci depuis 10 ans maintenant, faisant globalement de la Roumanie la troisième plus importante source d'enfants après la Russie et la Chine.

L'aimant financier de l'adoption internationale et, en conséquence, la pression exercée sur les mères pour qu'elles abandonnent leurs bébés et leurs très jeunes enfants ont détourné les ressources nécessaires aux services de santé et de protection de l'Enfance qui n'ont pour ainsi dire pas été réformés jusqu'à l'arrivée du gouvernement actuel;

une situation complètement inacceptable. Maintenant, les réformes mènent des milliers d'enfants hors des institutions et vers une vie normale (20 000 rien que ce mois-ci) et des fonds ont commencé à se déverser localement à destination des familles.

Plusieurs de mes correspondants américains ont évoqué la question de l'existence d'un trafic d'enfants et d'organes.

La Roumanie se trouve au cœur de l'Europe et Interpol confirmera que la chute de l'Union Soviétique a alimenté un système de trafic préexistant dans ses anciens états satellites dont des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants souffrent chaque année.

La Roumanie n'a pas échappé à ce fléau moderne que sont les filières organisées de trafics criminels qui opèrent fréquemment sous le couvert de supposées adoptions internationales.

C'est pour cette raison que le Premier Ministre, fortement soutenu par l'Eglise Orthodoxe et l'Union Européenne, a suspendu les adoptions internationales comme son voisin, la Moldavie.

Puisque seulement 7% des roumains sont favorables à l'adoption internationale pour résoudre le problème des enfants abandonnés, cette politique est la bonne pour le peuple roumain.

Comme le Vice-Patriarche de Roumanie l'a déclaré récemment, "la Roumanie n'est pas si pauvre qu'elle ne puisse s'occuper de ses propres enfants".

89% des roumains suivent les rites de l'Eglise Orthodoxe et 79% souhaitent adhérer à l'Union Européenne. Nous devons respecter leurs choix.

Merci encore de m'avoir donné une chance de répondre à vos préoccupations.

J'espère que ma lettre, accompagnée des dossiers des gouvernements concernés, de l'Union Européenne et des Nations Unies, que j'y ai joints, vous aura persuadé de soutenir les décisions du Gouvernement roumain sur des affaires touchant les enfants roumains maintenant et dans le futur. C'est la meilleure façon d'aller de l'avant.

Sincères salutations

Baronne Nicholson de Winterbourne, député européen.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

August 31, 2001 - Cotroceni Palace

Notre commentaire:

Ci après un document reçu au format Word, par l'intermédiaire d'un forum américain. Nous ne pouvons donc confirmer son caractère officiel. Ce document datant du 31/08/2001, corrobore cependant les informations qui circulent.

Comme d'habitude nous attendons de voir comment cela se passe sur le terrain. N'hésitez pas à nous transmettre vos informations.

Béatrice & Hervé

Romanian Prime Minister's Political Statement On the Protection of Children in Need and Adoptions

On the 9th of June 2001, the Committee for External Affairs, Human Rights and Common Politics of Security and Defense of the European Parliament approved a number of amendments to the report concerning the admission of Romania to the EU.

It is to be considered as encouraging for our country the fact that the new content of the chapter concerning the situation of the children rights takes account of a number of progresses that were registered in this field, the Romanian Government's commitments taken with respect to the improvement of the living conditions of the children in need, including also the adoption field. The Government is decided to take into consideration very seriously all the aspects mentioned in the report and to apply as soon as possible all the recommendations that have been made.

As stated in the Governance Programme the child protection area is a priority for the Romanian authorities. The Government of Romania has initiated a huge reform process concerning the whole system of child protection, the first measure which was already approved being the Government Strategy in the field of child in need protection.

This strategy mainly states the crucial role played by the family in the child's harmonious development of his personality. According to this strategy the Romanian state has as main responsibility, finding a permanent solution for the child in need care.

A number significant decisions have already been made, meaning that the budget allocations have been substantially increased together with a better system of monitorizing the way these resources are administrated at the local level.

The political commitment of this government will also be reflected into the approval and the application of a coherent and unitary legal framework with respect to child protection, according to the stipulations of the UNO Convention with respect to the child's rights and the Hague Convention on child protection and co-operation in the field of international adoption.

The Child's act project will provide for a coherent legal framework in what the promotion and respect of the children rights are concerned.

New previsions concerning the adoptions were absolutely necessary having in mind that the old system was so much exposed to the abuses. The new regulations will include forming a system that should offer public information with respect to the whole process of international adoptions, including the costs.

Processing the adoption requests should be a procedure that will provide an equal treatment to all adoption petitions.

The system will be provided with control mechanisms that will not allow abuses and corruption.

In the same time, the system of registration and accreditations of the private bodies, both national and international, who work in the field of child protection will be based on a number of strict criteria which will verify the full conformity with the provisions of the Romanian legislation.

The institutional order promoted by the Government of Romania as well as the encouragement of the national effort of a responsible involvement in the adoption field, imposed taking some administrative decisions having a temporary character, which were absolutely necessary.

So being, since December 14th, no assignments for the children registered with the Romanian Committee for Adoptions have been issued. Meanwhile, domestic adoption continued, their number practically being double compared to the same period last year.

In the same direction, the Romanian Committee for Adoptions decided on March 22nd, to revoke the points system that was very criticized and represented the criteria on the base of which the assignments were made.

Such a measure was completely justified by the Government's initiatives with respect to eliminate all potential abuses existing in the adoption institutional system, in order to find national solutions for children protection and placement. Such a measure permitted to evaluate the real situation existing within the adoption field in order to stipulate in the new law the most efficient regulations referring to a tighter control over the international adoption procedures together with a better transparency of the whole process.

In order to allow the implementation of the new unitary legislative framework the Government of Romania considered necessary to stop the initiation of new international adoptions.

The Romanian Committee for Adoptions decided on June 21st to suspend for one year time period the registration of new adoptions requests coming from foreign families that want to adopt in Romania.

All international procedures that have begun for the children that were assigned before December 14th will be finalized according to legal provisions.

In the same time, all the adoption requests registered with the Romanian Committee for Adoptions before June, for whom there were no children assigned, will be taken into consideration as soon as the new legal framework will enter to force.

The representatives of the EU countries agreed to all these measures initiated after the moratorium was imposed.

We are determined to bring as soon as possible order in this field of activity, and to reform efficiently the whole system. The progresses will mean better life conditions and education for the institutionalized children, transparency in what their family integration is concerned, a better trained specialists and zero tolerance towards any kind of corruption act in adoption procedures, together with full responsibility after the time the children were reintegrated in their natural families.

We are decided not to delay in any way those progresses. We want to be able to recognize significant improvements together with our international partners, and first of all with the representatives of the EU.

It is unanimously recognized that the adoption procedure serves the best interest of the child by offering him the family environment so necessary for a harmonious development of his personality. In the particular case of the international adoption the Government of Romania will make sure that it will represent a last solution, after all other alternatives of protecting the child on the national level haven't been successful.

The Government of Romania expresses its gratitude towards the technical and financial help offered to Romania by the EU in the field of child protection.

We are totally opened in order to detect, together with the representatives of the European Commission new efficient ways and projects that should bring up the improvement of the children life and the increasing of the role performed by the Civil society in this area.

For this purpose the Government will play an active part in the High Level Group, involving all the responsible factors in the achievement of all common goals in the child protection field.

The Government of Romania takes benefit of the competent assistance offered the Working Group constituted by four international partners of Romania, within child protection field: UNICEF, the EU Commission, USAID/Government of the USA, DFID/Government of UK.

This group has elaborated a number of recommendations concerning the structure of the adoption regulations, as part of the whole child protection system. Nowadays, the Government of Romania carefully analyzes these recommendations trying to implement new forms of co-operation and mutual assistance with other partners that have generously expressed their will to help improving the life conditions of the institutionalized children.

I would appeal to all my friends from the international community, asking them to support us in strengthening the human solidarity towards the children in need.

The Government of Romania is committed to improve all child protection measures, to respect their rights to a decent family life, access to education and benefit of the social solidarity and eliminate all possibilities that will lead to considering the children as subjects of a transaction.

We will include with full transparency the results of this commitment on the agenda of our dialogue with the representatives of the international community.

In the same time all the actions already initiated by the Ministry of Internal Affairs and the Ministry of Justice with respect to corruption and administrative deficiencies will continue.

Romania will take the opportunity of stating again its decision to achieve in the shortest time possible all the progresses, on the occasion of the New York Special Session of the General Assembly of the United Nations, dedicated to the children.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O' Clock - 13/09/2001

Twenty million USD in Phare programme for decreasing family abandon

The government prepares “a large strategy” in the child care domain, that foresees, for the forthcoming period, the application of a \$ 20 million Phare programme to decrease family abandon, on Monday afternoon said in the Senate plenum Serban Mihailescu, the secretary general of the government.

Mihailescu stressed that the programme will be applied in 30 counties.

Another of the government’s initiatives refers to the integration, starting September 15, of 19,000 children with minor disabilities.

They are also composing, a bill about the children rights, together with the European bodies present in Bucharest.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O' Clock - 10/09/2001

Liberal project on child protection

Yesterday, the representatives of the liberal parliamentary group with the Chamber of Deputies met with the representatives of NGOs, on the occasion of launching the project of the child care program.

PNL President, Valeriu Stoica, specified that the “decentralization of social services and the transfer of most of the decisions to the responsible NGOs is the main idea of the liberal project”.

He added that the sources of revenues have not been “decentralized”, as money for these children has been assigned according to political needs.

PNL leader explained that the liberal program takes into account letting on a lease some social services to NGOs, in a proportion of 60-70%, through a political-private partnership, controlled by the State.

PNL will also have several legislative initiatives, among which changing the Law on the aid granted for children in difficulty and the Law on preventing the abandon.

In order to fight drugs, PNL aims at drafting precise laws on the regime of precursor substances.

Stoica reminded that PNL has already launched the legislative proposal on child care referring to international adoptions, which forbids “the export” of children from Romania abroad.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1274 - 6 Septembre 2001

INTEGRATION - Le Rapport sur la Roumanie débattu au Parlement Européen

Malgré les progrès, beaucoup de choses restent à faire

Le Parlement Européen a débattu et approuvé hier, à Strasbourg, le rapport sur les progrès de la Roumanie dans les négociations d'adhésion à l'UE. Les évaluations proposées par le rapporteur Emma Nicholson restent critiques à l'égard de plusieurs aspects, comme l'économie, l'indépendance de la justice et de l'administration, mais elles remarquent aussi les progrès du Cabinet Nastase.

Camelia Cusnir
Bucarest Matin

Au cours de la présentation du rapport lors de la réunion plénière, la baronne Emma Nicholson a évoqué les progrès réalisés par la Roumanie.

La baronne, qui avait présenté au mois de juin une variante beaucoup plus sévère de ce rapport, a déclaré mardi que la situation en Roumanie était sur le point de changer.

Par rapport au texte initial de la baronne Nicholson, un seul amendement a été encore accepté lors de la réunion plénière.

Il s'agit de l'amendement du groupe libéral qui encourage la Roumanie à ouvrir un nombre aussi grand de chapitres de négociation.

Selon le rapporteur, la Roumanie dispose désormais d'un gouvernement stable et les signaux économiques sont positifs. La production industrielle, a-t-elle relevé, a augmenté de 17% et l'inflation se réduit peu à peu, "ce qui est encourageant".

Selon la baronne, la situation des enfants à la charge de l'Etat (principal problème soulevé par Emma Nicholson au mois de juin) s'est améliorée et la Roumanie a eu, du point de vue des Affaires étrangères, une année excellente à la présidence de l'OSCE.

Emma Nicholson a félicité le gouvernement roumain, qui a décidé de suspendre les adoptions internationales (décision appréciée aussi, antérieurement, par le commissaire à l'élargissement Gunther Verheugen).

Elle a relevé que le nombre d'adoptions locales avait doublé dernièrement.

La baronne de Winterbourne a expliqué que "le nombre de chapitres de négociation ouverts par la Roumanie avec l'UE est en hausse".

Elle a manifesté sa confiance que "d'ici la fin de l'année seront remis tous les documents de position pour l'ouverture des autres chapitres restants", comme l'avaient assurée les autorités roumaines.

"Beaucoup de bonnes choses se sont passées dernièrement et, si la Roumanie continue sur la même lancée, sa voie vers l'UE va s'écourter considérablement", a également relevé le rapporteur du Parlement Européen.

Le processus d'élargissement est irréversible et la Roumanie est partie intégrante de ce processus, a déclaré, en conclusion, Emma Nicholson.

"La Roumanie a beaucoup à offrir à l'Union européenne et au reste du monde et elle devrait surmonter sans trop de difficultés ses obstacles avant d'adhérer à l'Union européenne", a-t-elle souligné.

Le rapport soutient la position du Parlement Européenne selon laquelle "les citoyens roumains n'aient plus besoin de visas pour circuler sur le territoire européen.

Le document exprime l'opinion selon laquelle "une décision de l'OTAN d'inviter la Roumanie à devenir membre à part entière de l'Alliance Nord-Atlantique en 2002 représentera une contribution importante à la sécurité régionale".

Bien que reconnaissant les progrès enregistrés, le rapport constate que la Roumanie ne respecte pas encore le critère économique en vue de l'adhésion. La Roumanie pourrait respecter à moyen et long terme ce critère, devenir une économie de marché, si elle met en œuvre avec un esprit de suite les réformes économiques structurelles.

Selon les évaluations européennes, pour l'heure, la stabilisation économique de ces derniers temps et la croissance économique sont menacées par les manques à gagner enregistrés par les entreprises d'Etat, qui doivent être privatisées d'urgence.

Le rapport relève que les dernières tendances en Roumanie justifient un optimisme prudent de la part de l'UE.

Le rapport présenté au Parlement Européen apprécie que des réformes en agriculture et en matière d'environnement sont nécessaires et demande au Gouvernement de la Roumanie de reporter la finalisation du deuxième réacteur de Cernavoda

"jusqu'au développement d'une stratégie énergétique soutenue et à des coûts réduits".

Le document constate que des efforts accrus sont nécessaires pour assainir le secteur bancaire roumain et demande au Gouvernement d'améliorer la situation de l'administration publique.

Le Parlement manifeste son inquiétude face à l'implication grandissante de l'Exécutif dans le système judiciaire et estime que des mesures anti-corruption doivent être adoptées.

Bien que le rapport du Parlement Européen n'ait pas d'influence directe sur le processus d'adhésion de la Roumanie à l'UE vu que les résolutions du Parlement ont un caractère uniquement consultatif, le document est très important parce que les conclusions se retrouvent d'habitude dans les évaluations annuelles de la Commission sur les pays candidats.

La réaction des autorités roumaines

Selon le Premier ministre Adrian Nastase, le rapport présenté au parlement Européen indique une évolution dans les appréciations à l'adresse de la Roumanie.

"Je me réjouis du fait que les visites de la baronne Emma Nicholson, celles de Verheugen, les efforts de mes collègues du ministère de l'Intégration Européenne, ainsi que les activités des parlementaires et des ministres aient modifié partiellement la perception à l'égard des Roumains.

Il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre, certains mentionnés dans le rapport, d'autres que nous connaissons, mais l'important c'est que le rapport est positif", a dit Nastase.

Le ministre des Affaires étrangères Mircea Geoana estime que l'amélioration de la variante finale du rapport sur la Roumanie est due aux progrès enregistrés dans la majorité des domaines et à l'action énergique du Gouvernement pour répondre aux critiques justifiées de la baronne Nicholson.

"Nous devons nous préparer afin que le rapport de la Commission Européenne pour 2001 soit meilleur que celui pour 2000", a conclu le chef de la diplomatie roumaine.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1272 - 4 Septembre 2001 Débat aujourd'hui sur le rapport d'Emma Nicholson

Le parlement européen débat aujourd'hui du rapport sur la Roumanie présenté par la baronne Emma Nicholson, qui est le rapporteur pour la Roumanie.

C.C.
Bucarest Matin

Hildegard Puwak, ministre roumain de l'intégration européenne, a précisé hier qu'elle avait présenté à la baronne Nicholson à Bruxelles, aussi bien qu'à Bucarest les progrès économiques et politiques réalisés par la Roumanie depuis l'adoption par la Commission de politique étrangère du parlement européen de la première variante de ce rapport.

Notons que la première variante du rapport avait suscité un tollé dans l'opinion publique roumaine, car on parlait de suspension des négociations d'adhésion si les autorités roumaines ne trouvaient pas de solution au problème des enfants pris en charge par l'Etat.

Entre temps, les opinions de la baronne Nicholson sont devenues plus nuancées.

La semaine dernière, lors de sa dernière présence en Roumanie, elle a promis de recommander la levée des visas pour les citoyens roumain qui voudront aller en Europe occidentale et elle a apprécié les progrès obtenus par les autorités roumaines.

Madame Puwak a annoncé que des consultations sont aussi prévues pour le 24 septembre entre les autorités roumaines et la Commission européenne sur le rapport d'évaluation des progrès de la Roumanie en 2001.

Ces consultations s'appuieront sur un rapport du gouvernement roumain envoyé à la fin du mois de juin et sur un addenda comprenant les évolutions de la fin du mois de mai au mois d'août.

La ministre de l'intégration européenne estime que les évolutions positives intervenues dans l'économie et dans la réforme structurelle feront toute la différence entre le rapport de cette année et celui de 2000.

"Nous pensons pouvoir attendre une différence essentielle entre les jugements concernant la Roumanie cette année et ceux de l'an dernier.

Le cabinet assurera les ressources financières des mesures qui partent justement des critiques apportées à la Roumanie il y a un an a précisé Hildegard Puwak.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O' Clock - 03/09/2001

The Government to prepare special law on the protection of the rights of all children Alina Grigoras

BUCHAREST - The representatives of the Power met at the Cotroceni Palace, on Friday, to talk about the rights of the child in Romania.

They pleaded for turning the issue of the rights of the child into a national priority and for the enlargement of the concern of both the authorities and the public for all children, not only for those in care.

IN this context, the Government launched the frame-programme for the implementation of the National Strategy for Romanian Children, called "A Society Concerned with all Children," plan which will be presented at the UN Special Session on childrens' rights scheduled for this month.

PM Adrian Nastase said that the children's issue was an accession criterion for EU and therefore, "we are still in the position of having to produce explanations." "This issue has turned into a label for Romania and has left us with the feeling that children in care are the preoccupation of the international community rather than of the Romanian society," said Nastase.p_

The Prime Minister announced that the Government had set as a goal to decrease by 10,000 the number of institutionalised children by the end of the year and by 25,000 by 2004.

He pointed out that, over the past years, the non-repayable funding from the international community had grown and that this year's budget for children was supplemented by 1,600 billion ROL.

He referred to the special EU fund of 19.5 million Euro for children in need, programmes funded by the World Bank, as well as the 15 million USD programme to be developed over the next five years, in partnership with the US Government.

p_ Nastase also said that the Executive would not tolerate any act of corruption in the procedures of international adoption, to "fight the temptation of some to use adoptions as an industry or bid."

"Unfortunately, our attention has been almost exclusively focused on institutionalised children.

We are now on the verge of enlarging the approach angle to also include the general problematique of children," Nastase emphasised.

From this point of view, the Government will debate, before the end of this month, the Childrens' bill which will regulate both the legal adoption framework and a normative system on the observance of the rights of all children.

In turn, President Ion Iliescu said that the rights of the child are a national priority.

The head of the state emphasised the need to deal with the childrens' issue by measures which should target the social welfare, medical care and rural education. Ion Iliescu drew the attention to the decrease of the number of children in the overall population and to the fact that over 60 per cent of children have families with small income.

"Any facility created one way or another for each child makes the burden the parents have to carry easier," the head of the state pointed out. He proposed that, within ten days, the decision making factors should make suggestions for administrative measures,

Government resolutions and the completion of the legal procedures on the Rights of the Child, so that the Government be able to present a full programme at the UN in New York, where the President will also participate. p_ Being a special guest at this event,

Baroness Emma Nicholson said that Romania had made “remarkable progress” as far as the children-related issues go and declared herself satisfied with the Government having shown the political will to draft a programme concerned with the children.

Baroness Nicholson stressed that this programme and the efforts in the field of social welfare would also ease Romania’s accession to NATO.

She announced that her final report on the year 2001 which she will submit to the European Parliament, will make reference to the programme for children initiated by the Government in Bucharest, would illustrate the poverty in Romania but will also bring good news about the investments climate. p_ Another initiative launched at Friday’s national debate was the establishment of the Child Ombudsman, to operate as an advisory body within the current institution of the Ombudsman.

In the view of the authorities, the Child Ombudsman is “meant to determine the Government, the local and central authorities, to use the UN Convention on the Rights of the Child as a basis for all their work concerned with children and young people.”

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Nine O' Clock - 03/09/2001

Romanians are supporters of domestic adoptions: IMAS

The Romanian public opinion considers that the adoption performed by Romania - based families is the most important way to protect children who cannot be raised by their natural family, reads a report of IMAS which was presented at the National Consultation on the children rights in Romania.

According to IMAS, the Romanian public opinion showed this year more concern in the children issue compared to last year as its support for the government's policies in the domain increased.

According to an opinion poll dated June 2001, 96% of the Romanians believe that a child needs a family to lead a normal childhood and 56% believe that a woman can give birth if she is not married.

Most of the Romanians (64%) consider the government should be responsible of the abandoned children. Of the legal means of protection for the abandoned children, 39% of Romanians picked the adoption and 34% the return to the natural family.

Most of the subjects (44%) are fans of the adoption by a Romanian family while only 7% agree with an international adoption.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

Bucarest Matin N° 1270 - 31 Aout - 2 Septembre 2001 **"Emma Nicholson est satisfaite"**

Les efforts de la Roumanie ont été d'ailleurs salués par Emma Nicholson qui a déclaré hier au Palais de Victoria :

"les efforts des autorités roumaines pour le règlement du problème des visas sont louables".

L'officiel européen a précisé que dans le rapport qu'il présentera au Parlement européen au début de la semaine prochaine, qu'il recommandera la levée du régime obligatoire des visas pour les ressortissants roumains qui voyagent en Europe occidentale.

Nicholson rencontrera en fin de cette semaine des ministres de la Justice de divers pays européens pour les persuader de la nécessité de l'adoption d'une telle mesure.

"Le Parlement européen milite depuis des mois en faveur de cette idée. Nous devons quand même parler avec les ministres de la Justice", a dit Nicholson.

Les adoptions internationales, une autre pierre d'achoppement

La situation de la petite Mihaela dont le traitement médical suivi en Irlande a été interrompu pour qu'elle soit rapatriée dans le pays a créé à l'étranger une fausse image sur la situation en Roumanie, a estimé Emma Nicholson.

"La Roumanie doit montrer qu'elle est un pays démocratique, avec un gouvernement stable qui respecte les lois et qui est un candidat sérieux dans le processus d'intégration européenne", a dit Nicholson.

L'officiel européen a également précisé que la liste des demandes d'adoptions internationales doit être analysée selon les cas, sur la base des dispositions de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

Nicholson a rappelé que l'art.21b de cette Convention, ratifiée par le gouvernement et incluse dans la législation roumaine dès 1991, précise que les adoptions internationales sont considérées comme étant dans l'intérêt de l'enfant seulement dans les situations où dans le pays d'origine il n'existe pas des familles qui l'adoptent ou il n'existe pas une autre forme d'assurer sur le plan interne des conditions meilleures pour l'enfant.

"Je pense que toute famille du monde est une solution meilleure que l'absence d'une famille", a dit Nicholson.

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

[Traduire cette page en Francais](#)



[Cliquez ici pour revenir au menu](#)

30 august 2001

ROM -16:52 - RO-INTEGRATION-VISA Bucharest,

Aug 30 /Rompres/ - European Parliament's rapporteur for Romania Baroness Emma Nicholson will "warmly recommend" the lifting of visa requirements for the Romanian citizens stressing, however, that a decision to this effect lies with the European Union's Justice Ministers.

This weekend I shall exert all efforts to contact several Justice Ministers, Baroness Nicholson said here on Thursday after meeting Prime Minister Adrian Nastase; she added she would put the necessary pressure for the discussion of this totally unpleasant problem.

The integration process cannot be stopped and Romania is an integral and essential part of this process; the only question is 'when' will Romania unite with the EU, Baroness Nicholson said. She explained that her work with Nastase is to achieve this union as fast as possible and stressed that the report on Romania she is to present to the European Parliament will be a very favourable one.

The European official said she is very much delighted and will very positively report on the progress made in the economy, among which the significant drop in inflation, the serious rise in industrial productivity and the investments that Romania is attracting. She said it is for the first time that Romania has a completely stable government, which was democratically elected and operates in complete transparency.

Should the visa restrictions be lifted, this will be because the laws and the major decisions were made here, Nicholson said.

Another topic of her talks with Nastase was continued co-financing of the Cernavoda nuclear power plant, deemed one of the world's safest.

Nicholson, in reference to international child adoptions, recommended that each of the 5,000 cases that were undergoing procedures at the moment when Romania decided to suspend foreign adoptions be examined separately and stressed that the U.N. Convention recommends international adoptions only if domestic means are finished...and in french..... "Un enfant provient d'un certain milieu culturel, il a une langue maternelle, une religion, ce qui fait qu'une famille locale soit meilleure qu'une famille étrangere", a précisé Mme Emma Nicholson.

roy/mav/gec/23 f Rompres

[Cliquez ici pour revenir au menu](#)



Après la création de l'**Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie** en 2001, toutes les infos sur l'association, activités, statuts, adhésion sont [ici](#)

◦ **Mises à jour du site:**

- 15/05/06 Communiqué de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- 04/05/06 Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- 21/03/06 Une de nos membres témoigne sur la radio Europe 1 [Cliquez ici](#)
- 17/03/06 ***URGENT*** Les administrateurs de l'AFAENER appellent toutes les familles françaises en "pipeline cases" à se [faire connaître](#) auprès d'eux : Ne restez pas isolés, nous pouvons vous soutenir et l'union fait la force...
- 17/03/06 Bucharest Daily News "Romania should give its abandoned children another chance" [Cliquez ici](#)
- 09/03/06 Bucharest Daily News "European parliamentarians change the course of international adoptions in Romania" [Cliquez ici](#)
- 17/02/06 Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- 07/02/06 Bucharest Daily News "Worldwide messages flood newsroom after international adoption story" [Cliquez ici](#)
- 03/02/06 Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" stirs high-level reactions [Cliquez ici](#)
- 02/02/06 Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Romanian adopted children express the joy of belonging to a family" [Cliquez ici](#)
- 02/02/06 Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Institutionalized teenagers dream of a life abroad" [Cliquez ici](#)
- 02/02/06 Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" [Cliquez ici](#)
- 25/01/06 J.K. Rowling "Lancement du Children's High Level Group..." [Cliquez ici](#)
- 11/01/06 [Appel à témoignage](#) URGENT pour collaboration avec nos homologues américains [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2006 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2004 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- 22/07/03 [Appel à parrainage](#) 2003 l'**AFAENER** soutien le projet de l'association **CODEGAZ** (Fichier PDF 370K) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2003 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- 25/06/03 Romania Libera "400.000 euro pour le centre de placement Sainte-Marie..." [Cliquez ici](#)
- 13/06/03 Curierul National "Les enfants aux cheveux blonds frisés et aux yeux bleus représentent l'idéal des roumains..." [Cliquez ici](#)
- 03/06/03 ZIUA "C'est moi qui t'ai fait, c'est moi qui te rejette..." [Cliquez ici](#)
- 03/06/03 Stiri.rol.ro "La Majorité des enfants placés en centres spéciaux sont des garçons..." [Cliquez ici](#)
- 03/06/03 Curierul National "49500 enfants sont à la charge de l'état..." [Cliquez ici](#)
- 02/06/03 Evenimentul Zilei "Les orphelins trouvent des parents..." [Cliquez ici](#)
- 29/05/03 Rompress "Le Premier Ministre Adrian Nastase apprécie l'initiative de l'évêché de Galati..." [Cliquez ici](#)
- 28/05/03 ZIUA "Le Gouvernement lance un programme en faveur des adoptions nationales le 1er juin..." [Cliquez ici](#)
- 25/04/03 ZIUA "5000 demande d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
- 24/04/03 Evenimentul Zilei "Durant les deux dernières années, 400 adoptions internationales ont été menées à leur terme..." [Cliquez ici](#)
- 28/12/02 Ajout d'un [lien](#) sur le site du **MASE**, vous pourrez voir notamment une lettre ouverte à Lady Nicholson
- 07/10/02 CURENTUL "Dans la question des adoptions internationales, Le Gouvernement vire vers l'Europe..." [Cliquez ici](#)
- 07/10/02 JURNALUL NATIONAL "Modération des adoptions..." [Cliquez ici](#)
- 07/10/02 EVENIMENTUL ZILEI "Le Rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, Emma Nicholson, a déclaré..." [Cliquez ici](#)
- 07/10/02 ROMANIA LIBERA "Nicholson: Pour la Roumanie, il faudrait qu'il n'existe plus d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
- 07/10/02 Nine o'clock "Les adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
- 07/10/02 Adevarul "Un nouveau paquet législatif dans le domaine des adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)

- **07/10/02** Adevarul "L'UE veut que la Roumanie prolonge le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** Evenimentul Zilei "Jouant sa carte américaine, le Gouvernement se prépare à "ouvrir" les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** Communiqué de presse "Vendredi 27 septembre au Palais Victoria a eu lieu la réunion du Groupe de Haut Niveau..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** Reuters "La Roumanie devrait étendre le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** Mediafax "EIU (Economist Intelligence Unit) estime que les chances de la RoumanieLes adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** ROMPRES "Rencontre entre le Ministre pour l'Intégration Européenne..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "65 enfants en institution ont un nouveau foyer..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Romania Libera Moldova "Abandonné une deuxième fois..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "Les Roumains ne sont pas intéressés..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Adevarul "Sur les sites Internet..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Evenimentul Zilei "Des parents adoptifs traînés en justice..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Evenimentul Zilei "Bistrita: de « l'Edelweiss » au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
- **28/09/02** Anamaria Chiorean "A Satu Mare, on procède à des placements en force..." [Cliquez ici](#)
- **28/08/02** Mediafax "Le président de la Fondation "Viitorul Copiilor" [Cliquez ici](#)
- **28/08/02** EVENIMENTUL ZILEI "Traduit en justice pour adoptions illégales, le romano-israélien" [Cliquez ici](#)
- **28/08/02** CURIERUL NATIONAL "Le trafiquant d'enfants Marian Maierson poursuivi en justice" [Cliquez ici](#)
- **31/07/02** The Guardian "Les enfants perdus" [Cliquez ici](#)
- **29/07/02** Azi "On réglemente les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **29/07/02** Curierul National "L'itinéraire tragique d'un adolescent roumain..." [Cliquez ici](#)
- **27/07/02** Evenimentul Zilei "Chaos dans le système de protection de l'enfant d'Alba..." [Cliquez ici](#)
- **27/07/02** Modification de la page de liens... [Cliquez ici](#)
- **12/07/02** Evenimentul Zilei "Trois officiels américains sont intervenus pour l'adoption d'un petit tzigane..." [Cliquez ici](#)
- **09/07/02** Adevarul "L'Autorité pour la Protection de l'Enfant risque de ne pas consommer les fonds prévus..." [Cliquez ici](#)
- **24/06/02** "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi" est arrivée aussi à Braila..." [Cliquez ici](#)
- **19/06/02** Au service du lecteur "Un job toujours plus recherché, "maman professionnelle"" [Cliquez ici](#)
- **14/06/02** Le Figaro "Une parlementaire européenne met en cause une expérience médicale..." [Cliquez ici](#)
- **14/06/02** Adevarul "La Roumanie a mis fin aux ventes d'enfants..." [Cliquez ici](#)
- **10/06/02** Adevarul "Les Fondations qui exportaient des enfants se sont reconverties.." [Cliquez ici](#)
- **08/06/02** Evenimentul Zilei "Le tricolore arboré aux Etats-Unis par des enfants de Suceava" [Cliquez ici](#)
- **06/06/02** MEDIAFAX "Encore plus de 80 dossiers d'adoption internationale vont être débloqués.." [Cliquez ici](#)
- **01/06/02** Adevarul "Les Fondations "criminelles" sponsorisaient en fait des familles roumaines..." [Cliquez ici](#)
- **01/06/02** Adevarul "La Baronne Nicholson fait une révélation explosive ..." [Cliquez ici](#)
- **23/05/02** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **21/05/02** Adevarul "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi..." [Cliquez ici](#)
- **15/05/02** Ziua "Le gouvernement peut approuver des adoptions internationales dans le cas de situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
- **27/04/02** Adevarul "La Baronne Nicholson satisfaite de la réforme des adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **25/04/02** Adevarul "Le blocage financier en Roumanie – un motif de soucis pour l'UE" [Cliquez ici](#)
- **10/04/02** Adevarul "Les adoptions internationales – une solution ultime..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** Evenimentul Zilei "La Roumanie ne rentrera pas dans l'OTAN si elle ne reprend pas « l'exportation » d'enfants..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** Financial Times "les USA préviennent la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** MEDIAFAX "Le groupe de travail recommande au Gouvernement de poursuivre l'interdiction..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** Adevarul "Le blocage des adoptions internationales mécontente les Etats-Unis..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** **Rappel:** Vous pouvez échanger aussi par l'intermédiaire du forum de discussion de l'**AFAENER** [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** Bucarest Matin "Des pressions externes pour la levée de l'embargo sur les adoptions..." [Cliquez ici](#)

- **08/04/02** Télécharger le Rapport (en anglais, taille 171K) du Groupe d'Analyse de la Situation de l'Adoption Internationale [Télécharger ici](#)
- **08/04/02** Adevarul "Il n'y a plus de roumains à vendre..." [Cliquez ici](#)
- **08/04/02** Adevarul "Sous le regard indifférent des autorités, les enfants..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Romania Libera "La nouvelle loi pour les adoptions, donnée pour avis aux experts..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Nine O'Clock "En octobre, une nouvelle loi sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Romania.com "La famille d'accueil d'un orphelin roumain obtient le droit d'adoption..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Adevarul "Les adoptions nationales auront la priorité sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Adevarul "Les adoptions internationales, seulement dans des situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Financial Times "Les orphelins offrent à la Roumanie un espoir de rejoindre..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Romania Libera "Les fraudes des fonctionnaires ont été arrêtées..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Livia Cimpoeru "Roumanie, l'enfant handicapé de l'intégration européenne..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Irish Times "Pour leur "terrible gestion", plusieurs fonctionnaires..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Irish Times "La vie continue d'être cruelle pour les jeunes orphelins de Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Curierul National "Le Président de la fondation "Copilul Meu" (Mon Enfant) nie les accusations d'adoptions illégales..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Curierul National "La présidente de la Fondation "Mon Enfant" (Copilul meu)..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Cotidianul "Les naissances sans assistance sont dépistées sans problèmes par les médecins..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Cotidianul "Une Fondation roumaine accusée de corruption par une famille canadienne..." [Cliquez ici](#)
- **27/03/02** Rubrique témoignage et entraide [Cliquez ici](#)
- **22/02/02** Evenimentul Zilei "Une petite fille abandonnée dans un ascenseur..." [Cliquez ici](#)
- **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "Les orphelins méritent aussi qu'on leur donne leur chance..." [Cliquez ici](#)
- **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - Protection de l'Enfance..." [Cliquez ici](#)
- **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - maternité à l'Occidentale..." [Cliquez ici](#)
- **21/02/02** **Appel à parrainage** l'**AFAENER** soutien le projet de l'association **CODEGAZ** [Cliquez ici](#)
- **21/02/02** Reuters "Les familles se figent à cause du grand nettoyage de l'adoption en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **21/02/02** Mediafax "Les enfants des rues de Bucarest vont bénéficier de services médicaux et juridiques..." [Cliquez ici](#)
- **21/02/02** "Des orphelins adoptés en Roumanie emmènent avec eux des maladies" [Cliquez ici](#)
- **21/02/02** Evenimentul Zilei "Un nouveau-né vendu à Chypre" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** L'ordonnance d'urgence du 7 décembre 2001 extraite du JO de Roumanie [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Traduction de la page "Adoptions" du site de l'ambassade des Etats Unis en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Financial Times "Poussée d'adoptions interne en ROUMANIE" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Visite d'Emma Nicholson sera à Bucarest début mars [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Le parquet du tribunal de Constanta..." [Cliquez ici](#)
- **11/01/02** Mise à jour du site de la **MAI** sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **09/01/02** Radio France - Ségolène Royal - Adapter l'adoption (Concerne l'adoption en général) [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** Le bulletin d'adhésion 2002 est en ligne [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** l'**AFAENER** vous adresse ses meilleurs voeux pour cette année 2002, que dire de plus sur ce voeux en commun que nous avons tous ?
- **19/12/01** Roumain Evenimentul (07 déc 01) "Le Gouvernement intervient pour les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "ADOPTIONS - L'Exécutif répare ses erreurs..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Modification le 06 déc 2001 de l'ordonnance d'urgence du 8 oct 2001 **Attention, cela ne veut pas dire (malheureusement) que l'adoption en Roumanie est à nouveau ouverte !**[Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "Le gouvernement a débloqué les procédures d'adoption internationale pour 49 enfants..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Journal roumain "Le Quotidien" du 30 Novembre 2001..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Vu sur le site de l'Assemblée Nationale... (publiée au JO le : 26/11/2001) [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Désolés ! La mise à jour des informations à pris un peu de retard...
- **04/12/01** Bucarest Matin "Le président du gouvernement espagnol à Bucarest..." (Des nouvelles de l'Espagne) [Cliquez ici](#)
- **04/12/01** Bucarest Matin "La commission désignée par l'Exécutif roumain..." [Cliquez ici](#)

- **03/12/01** Interview de Monsieur le Premier Ministre Roumain sur Europe 1 le 30/11/01 à 8h52 [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Journal Cotidianul (En anglais) The moratorium on adoptions creates diplomatic problems... [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Dépêche AFP datant du 29 nov 2001 à 12h04 examen au cas par cas pour les familles... [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** **Rencontre de l'AFAENER avec le gouvernement Roumain** [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** L'AFAENER a pu obtenir un rendez avec Monsieur Nastase !!! [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** L'AFAENER négocie avec l'ambassade de Roumanie en France pour obtenir un rendez-vous avec Monsieur Le Premier Ministre de Roumanie, la semaine prochaine. Nous lui remettrons la pétition en cours, à vos signatures !!!
- **24/11/01** Lettre de David B. Livianu (American Assistance for Romania), résultant de son voyage actuel en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** A propos d'Emma Nicholson (Doc du 25 juillet 1997): "La Grande Dame qui cache le témoin de Winnie" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Campagne nationale pour la prévention de l'abandon des enfants..." [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Le Comité roumain pour les Adoptions ignore la Cour Suprême Justice" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** En juin une question avait été posée par un député au ministre des Affaires Etrangères [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** **La pétition de l'AFAENER pour les enfants Roumains !** [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Conseil d'Administration du MASF le 8 decembre 2001, l'AFAENER devrait y participer [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Réunion le 22 novembre 2001 de l'Autorité centrale en France, la Roumanie devrait être à l'ordre du jour... [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Ajout d'une page de liens de familles en attente !!! et d'autres liens concernant la Roumanie [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Compte rendu des activités de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Parution au journal officiel de la création de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **08/11/01** "REACTION - Le secrétaire général du PSD déclare en rapport aux articles de The Guardian..." [Cliquez ici](#)
- **05/11/01** Bucarest Matin "Le président du Sénat français, Christian Poncelet, qui effectue une visite de trois jours en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **05/11/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** Jurnalul National "LES ENFANTS ROUMAINS EXPORTES N'ONT PAS ETE VICTIMES DE BANQUES DE TRANSPLANTATION D'ORGANES" [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** American Assistance For Romania "Lettre de M. Livianu suite à sa rencontre avec M. Nastase..." [Cliquez ici](#)
- **02/11/01** Bucarest Matin "Les autorités de Bucarest réfutent l'accusation de trafic d'enfants en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** "Démenti du gouvernement Roumain..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Journal britannique "Guardian" "Une enquête révèle le scandale des nourissons volés à la naissance à leur mère afin..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **31/10/01** Le premier ministre Adrian Nastase et la baronne Emma Nicholson [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "Demandez aussi l'avis des enfants! Le président Ion Iliescu a proposé hier..." [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "JUSTICE L'ancien directeur aux adoptions internationales d'une agence des USA..." [Cliquez ici](#)
- **29/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** EvZ OnLine's "La division de "combat" contre le crime organisé sous l'inspection générale..." [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** Création du groupe de discussion de l'**AFAENER** (Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie) sur Yahoo!Groupes [Cliquez ici](#) Venez nombreux, allez, même si vous n'êtes pas encore adhérent(e)(s). Enfin un endroit tranquille, entre nous quoi !
- **25/10/01** EvZ OnLine's "Eneko Landaburu, président de la direction générale de la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
- **24/10/01** Mise à jour du site de la **MAI** sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **23/10/01** Bucarest Matin "Les Etats-Unis soutiennent la protection de l'enfance en Roumanie..." [Cliquez ici](#)

- **21/10/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **21/10/01** Bucarest Matin "La Commission juridique de la Chambre des Députés a adopté mercredi l'ordonnance d'urgence..." [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Source d'un forum Américain "Ordonnance d'urgence concernant la suspension des Adoptions Internationales" en Français [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Bucarest Matin "Le Premier ministre reconnaît qu'il s'est trompé dans la question des adoptions" [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Réponse de l'ambassade des Etats Unis (Bucarest) à une Famille Américaine (En Anglais) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Suite des échanges entre la Famille Tieman (Amérique) et Mme Nicholson (En Français depuis le 15/10/01) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **09/10/01** Mediafax "Le Gouvernement a suspendu les procédures..." [Cliquez ici](#)
- **08/10/01** Une participante nous a suggéré "Et pourquoi pas envoyer les lettres à M. Nastase". La version Anglaise ou Française pourrait suffire (?), mais on va chercher une piste pour une traduction en Roumain.
- **08/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Un témoignage de plus !! [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Encore Trois nouveaux témoignages !! [Cliquez ici](#)
- **04/10/01** Ajout de Trois témoignages [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** **Besoin de vous ! Nous allons envoyer les lettres qu'en pensez vous ?** [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Mediafax "La Fondation Enfants-Esper du Monde justifie son action en justice..." [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Nine O' Clock "Le Gouvernement ne compte toujours pas lever le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)
- **02/10/01** Résolution du Parlement européen sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état d'avancement des négociations (Document datant du 05/09/2001) [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** Mediafax "L'ANPCA va contester l'arrêt de la Cour d'Appel de Bucarest" [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** CURIERUL NATIONAL "Le Gouvernement maintient le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)
- **29/09/01** MediaFax "Décision de la cour d'appel de Bucarest" (En Français depuis le 01/10/01) [Cliquez ici](#)
- **26/09/01** Réponse de Madame Nicholson à la lettre d'une Famille Américaine (Famille Tieman). (En Français) [Cliquez ici](#)
- **19/09/01** Déclaration politique de Premier Ministre Roumain A. Nastase (Document datant du 31/08/01) [Cliquez ici](#)
- **18/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **13/09/01** Nine O' Clock* "Twenty million USD in Phare programme for decreasing family abandon..." [Cliquez ici](#)
- **10/09/01** Nine O' Clock* "Liberal project on child protection..." [Cliquez ici](#)
- **07/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Bucarest Matin "Le Rapport sur la Roumanie débattu au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
- **04/09/01** Bucarest Matin "Débat aujourd'hui sur le rapport d'Emma Nicholson" [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "The Government to prepare special law on the protection of the rights of all children..." [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "Romanians are supporters of domestic adoptions..." [Cliquez ici](#)
- **01/09/01** Bucarest Matin "Emma Nicholson est satisfaite..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** RomPress "Baroness Nicholson says..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** Ajout des dépêches collectées sur Internet ou autres médias.
- **24/08/01** Ajout de témoignages
- **24/08/01** Modification de la page d'accueil, nous pensons envoyer la lettres à d'autres personnes. [cliquez ici pour voir la liste.](#)

* La plupart des articles du journal Nine O' Clock sont traduits en Français quelques jours après leur parution. Nous les remplacerons dès qu'ils seront traduits.

Chers Parents et futurs Parents,,

Comme vous, nous sommes des (futurs) parents adoptants.

Nous avons choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant.

Le Comité Roumain pour l'Adoption (C.R.A.) a bloqué officiellement l'Adoption Internationale pour 1 an à compter du 21 juin 2001.

Nous avons souhaité envoyer une [lettre](#) au Parlement Européen, et joindre tous les messages venant du coeur que vous avez eu la gentillesse de nous transmettre.

Si vous êtes futurs parents adoptants ou avez déjà adopté un ou plusieurs Enfants en Roumanie, dites le tout simplement.

Il n'existe qu'une seule règle sur ce site, qu'une seule "Netiquette*": Celle du **Coeur**.

La copie intégrale de la lettre est dans la rubrique [La Lettre](#)

Pour lire tous les témoignages envoyés, cliquez sur la rubrique [Vos Témoignages](#)

Pour nous envoyer vos messages, cliquez sur [Votre Témoignage](#)

Et enfin pour nous contacter, cliquez sur [Contactez nous](#)

Votre témoignage

Votre témoignage sera ajouté sur ce site, mais ne fera plus l'objet d'un envoi, les témoignages ont été envoyés fin novembre 2001.

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton «Envoyer mon message» après la rédaction de votre message.

Votre nom et votre ville:

Votre adresse e-mail:

Votre témoignage:

Votre message sera visible sur notre site après lecture faite par nos soins.

Contactez nous

Association Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie
Par email : [AFAENER](mailto:afaener@afaener.org)

Ou bien, ci après, vous pouvez nous envoyer un message directement du site:
Votre adresse e-mail:

Sujet:

Tous vos messages, remarques, suggestions,
concernant le site, **autres que vos témoignages:**



STATUTS DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES ADOPTIVES D'ENFANTS NÉS EN ROUMANIE

PREAMBULE

La création de cette Association coïncide avec le moratoire sur les adoptions internationales décidé en 2001 par la Roumanie. Cette situation résulte notamment des objectifs fixés par le Parlement Européen concernant l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne.

Le caractère malheureusement politique de cette décision et ses conséquences lourdes sur le devenir des enfants roumains adoptables, en particulier par des familles françaises qui les attendent, sont à l'origine de la fondation de cette Association.

I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Art. 1^{er} - Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ayant pour titre Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie et pour sigle A.F.A.E.N.E.R.

Art. 2 - Objet

Cette Association a pour objet de défendre les intérêts des enfants adoptés, ou en cours d'adoption, en Roumanie et de leur famille.

Art. 3 - Siège social

Son siège est à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78).

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 4 - Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Association sont notamment:

- ~~///~~ les publications, les cours, les conférences, les réunions de travail
- ~~///~~ l'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association

~~La~~ la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.

Art. 5 - Durée de l'association

La durée de l'Association est illimitée.

Art. 6 - Affiliation

Dès qu'elle le pourra, l'Association AFAENER demandera à adhérer à la Charte des Associations de Parents par Pays d'Origine (A.P.P.O.) et s'engage à se conformer à tous les articles de cette charte.

L'Association est strictement neutre dans les domaines philosophique, religieux et politique. Chacun de ses membres est libre de ses opinions. En dehors des obligations légales et des limites bien définies d'éventuels accords de coopération pratique, l'association est indépendante des pouvoirs publics, des œuvres agréées d'adoption (O.A.A.) et de tout organisme quel qu'il soit. L'Association s'interdit toute activité d'intermédiaire d'adoption.

II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Art. 7 - Composition de l'association

L'Association se compose :

1. De membres fondateurs.
Seront considérés comme tels ceux qui ont fait partie de l'Assemblée Constitutive et ceux qui auront versé au moins le montant d'une adhésion de soutien pour l'année 2001.
2. De membres actifs.
Seront considérés comme tels ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle dont le montant est fixé dans le règlement intérieur et peut être révisé chaque année par l'Assemblée Générale pour l'exercice suivant. Cette somme est due pour l'année à courir par tout membre admis à la date du 1^{er} janvier.
3. De membres d'honneur nommés par le Conseil d'Administration et choisis parmi les membres fondateurs, les anciens membres souscripteurs et les personnes ayant rendu des services à l'association. Ils sont dispensés de tous versements et de toutes prestations en nature.

Art. 8 - Admission et adhésion

Les membres actifs ou souscripteurs s'engagent à respecter les présents statuts et à s'acquitter de leur cotisation.

Pour être membre de l'Association, il faut être parent ou futur parent adoptif d'un enfant né en Roumanie. La notion de "parent" s'étend à la famille adoptive la plus élargie de l'enfant. Peut être membre également toute

personne adoptée née en Roumanie.

L'adhésion en tant que membre actif sympathisant est également possible si une personne, sans avoir adopté ni vouloir adopter, s'engage, comme tous les autres membres, à soutenir l'Association dans ses activités parmi lesquelles se trouvent les actions suivantes :

- ✂ **Contrôler** l'image de l'adoption en Roumanie et celle du pays lui-même transmise par les médias et **se mobiliser** si nécessaire pour la défense de cette adoption internationale.
- ✂ **Etre présente** dans le mouvement national et international de l'adoption : Convention de La Haye, Rapport et Loi Mattéi, mouvement Enfance et Familles d'Adoption, émissions de radio ou de télévision, etc.
- ✂ **Entretenir** des relations privilégiées avec les institutions, les associations, les œuvres, les fondations roumaines et françaises concernées par l'adoption (Ambassades, Consulats, M.A.I., Comité Roumain pour l'Adoption, Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption, Ministères des Affaires Etrangères, Ministères des Affaires Sociales, etc.).
- ✂ **Inform**er les candidats à l'adoption en Roumanie, à partir des témoignages des adhérents ayant récemment adopté mais aussi grâce à des contacts directs avec l'Ambassade de Roumanie à Paris ou de France à Bucarest, le Comité Roumain pour l'Adoption, l'Autorité Nationale pour la Protection de l'Enfance et l'Adoption en Roumanie, les fondations privées en Roumanie, la Mission pour l'Adoption Internationale de Paris, etc.
- ✂ **Mettre en place**, si besoin est, des permanences téléphoniques et **diffuser** des dossiers d'informations sur l'ensemble des procédures avant, pendant et après l'adoption.
- ✂ **Créer** s'il y a lieu des délégations régionales dans toute la France, pour être au plus près des besoins et offrir une écoute plus proche.
- ✂ **Etablir** une relation bilatérale avec nos partenaires roumains pour débattre des procédures légales franco-roumaines et des attentes des postulants.
- ✂ **Organiser** des espaces de fête (pique-niques régionaux et nationaux, anniversaires, etc.) et de réflexion (groupes de parole, conférences, etc.) à l'intention de nos membres et de leurs enfants.
- ✂ **Mettre sur pied** des réunions d'information sur l'adoption en Roumanie, destinées aux postulants (témoignages de parents, réponses aux questions sur les réalités du pays et des procédures).
- ✂ **Soutenir** financièrement et matériellement, dans la mesure de nos moyens, des fondations ou institutions roumaines afin qu'elles continuent à accueillir des enfants, adoptables ou non (achat de matériel, envoi de vêtements, etc.).

Les adhésions sont formulées par écrit, signées par celui qui demande à faire partie de l'Association et acceptées par le Conseil d'Administration après qu'il

a vérifié si le candidat répond aux conditions exigées par les statuts. Le Conseil d'Administration peut refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

La direction de l'Association tient à jour une liste des membres.

Art. 9 - Perte de la qualité de membre

Cessent de faire partie de l'Association, sans que leur départ puisse mettre fin à l'Association :

1 - Ceux qui auront donné leur démission par lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

2 - Ceux qui auront été radiés par le Conseil d'Administration pour infraction aux présents statuts ou pour motifs graves, quinze jours après avoir été mis en demeure, par lettre recommandée, de fournir leurs explications soit écrites, soit orales.

La décision sera notifiée au membre exclu par lettre recommandée dans la huitaine qui suit la décision. Le membre exclu peut, dans la quinzaine de cette notification, exiger par lettre recommandée adressée au président du Conseil d'Administration la réunion, dans le délai d'un mois, de l'Assemblée Générale, pour qu'il soit statué par elle sur l'exclusion, le membre exclu ayant été convoqué huit jours à l'avance par lettre recommandée. Tous les délais qui ont pour point de départ l'envoi d'une lettre recommandée sont comptés à partir du jour qui suit le dépôt de cette lettre à la poste, dépôt dont la date est constatée par le récépissé.

3 - les personnes décédées.

III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Art. 10 - Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation, à quelque titre qu'ils y soient affiliés. Ses décisions sont obligatoires pour tous.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

En outre des matières portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration, toutes propositions portant la signature d'au moins dix membres et déposées au secrétariat au moins huit jours avant la réunion pourront être soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral

ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations à venir.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice suivant.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 11 - Conseil d'Administration

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de deux et au plus de quinze membres élus pour trois années. Les membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration étant renouvelé chaque année par tiers, les deux premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Le mandat d'administrateur interdit toute activité d'intermédiaire d'adoption exercée dans une œuvre privée ou un service d'adoption.

Les membres du Conseil n'encourent, du fait de leur gestion, aucune responsabilité pécuniaire vis à vis de l'Association.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au Conseil d'Administration mais non au Bureau.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué à l'initiative du président ou sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents et des représentés. Le vote par procuration est possible et chaque membre présent au Conseil d'Administration peut être en possession d'une procuration seulement. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La présence ou la représentation d'au moins la moitié des membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement.

Le Conseil d'Administration élit chaque année, en son sein, à la majorité de ses membres, un Bureau composé d'au moins :

~~un~~ un(e) président(e)

~~un~~ un(e) trésorier(ère)

~~un~~ un(e) secrétaire.

A chacun d'entre eux peut être adjoint un membre du Conseil. Le Conseil pourra, si le nombre de ses membres le permet, se doter d'un Bureau plus

étouffé sans que le nombre de ses membres ne puisse dépasser sept.
Pendant la période entre l'Assemblée constitutive de l'Association et la première Assemblée Générale, l'un des deux derniers postes peut être tenu par le président.

Les membres du Bureau sont rééligibles.

Art. 12 - Rémunération

La fonction d'administrateur est bénévole. Les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat d'administrateur sont remboursés au vu des pièces justificatives. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale ordinaire doit faire mention des remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation payés à des membres du Conseil d'Administration.

Art. 13 - Assemblée Générale extraordinaire

Le président, sur avis conforme du Conseil d'Administration, convoque une Assemblée Générale extraordinaire en cas de circonstances exceptionnelles ou sur demande écrite du quart au moins des membres de l'Association; en ce dernier cas, la réunion doit avoir lieu dans les six semaines qui suivent le dépôt de la demande au secrétariat.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire est unique : question urgente, modification des statuts ou dissolution.

Tout membre peut proposer une modification des statuts ou la discussion d'une question en urgence. Le texte de cette requête doit parvenir au Bureau au moins un mois avant une réunion du Conseil d'Administration qui se prononcera sur sa recevabilité et sur son inscription à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale extraordinaire. Le Bureau notifiera au demandeur les motifs d'un éventuel rejet.

Si un membre est empêché de se rendre à l'Assemblée Générale extraordinaire, il peut donner pouvoir écrit à un autre membre de l'association qui le représentera lui et lui seulement.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. La dissolution ne peut être valablement prononcée qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés représentant au minimum cinquante pour cent des adhérents à jour de cotisation.

Art. 14 - Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur, approuvé par l'Assemblée Générale, complète les

présents statuts et en précise les détails d'exécution. Il peut être modifié lors d'une réunion du Conseil d'Administration, avec ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

On pourra y trouver entre autres :

- ~~/~~ Les modalités des votes dans les différentes instances de décision,
- ~~/~~ Les rôles du président, du trésorier et du secrétaire,
- ~~/~~ Les modes d'utilisation des différents équipements,
- ~~/~~ Les motifs graves d'exclusion,
- ~~/~~ Le contenu et l'étendue des délégations de pouvoir au Bureau et aux salariés, le cas échéant

III : LES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Art. 15 - Ressources de l'Association

Les ressources de l'association se composent :

- ~~/~~ Des cotisations versées par les membres.
- ~~/~~ Des dons
- ~~/~~ Des recettes provenant de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'Association
- ~~/~~ Des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat, les Départements et les Communes
- ~~/~~ De toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur

Art. 16 - Dissolution

En cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur la dévolution du patrimoine de l'association, sans pouvoir attribuer aux membres de l'association autre chose que leurs apports. Elle désigne les établissements publics, les établissements privés reconnus d'utilité publique ou éventuellement les associations déclarées ayant un objet similaire à celui de l'association dissoute qui recevront le reliquat de l'actif après paiement de toutes les dettes et charges de l'association et de tous frais de liquidation. Elle nomme, pour assurer les opérations de liquidation, un ou plusieurs membres de l'association, qui seront investis à cet effet de tous pouvoirs nécessaires.

Art. 17 - Déclaration et publication

Le président, au nom du Conseil d'Administration, est chargé de remplir les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 Août de la même année.

Art. 18 - Contestations et litiges

Toutes contestations ou litiges devront être appréciés par rapport aux dispositions des présents statuts, au Règlement Intérieur et aux autres textes participant au fonctionnement de l'Association, ainsi que par référence

supplétive aux dispositions légales et réglementaires qui déterminent le droit commun des associations.

En outre, les juridictions compétentes pour statuer sur toutes actions concernant l'association sont celles dont relève le domicile de son siège, alors même qu'il s'agirait de contrats conclus ou exécutés dans des établissements sis dans d'autres circonscriptions juridiques, sous réserve du droit pour le Bureau d'en décider.

Art. 19 - Adoption des statuts

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue

le

à

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire

Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie



Après la création de l'**Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie** en 2001, toutes les infos sur l'association, activités, statuts, adhésion sont [ici](#)

o Mises à jour du site:

- **15/05/06** Communiqué de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **04/05/06** Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **21/03/06** Une de nos membres témoigne sur la radio Europe 1 [Cliquez ici](#)
- **17/03/06 ***URGENT***** Les administrateurs de l'AFAENER appellent toutes les familles françaises en "pipeline cases" à se [faire connaitre](#) auprès d'eux : Ne restez pas isolés, nous pouvons vous soutenir et l'union fait la force...
- **17/03/06** Bucharest Daily News "Romania should give its abandoned children another chance" [Cliquez ici](#)
- **09/03/06** Bucharest Daily News "European parliamentarians change the course of international adoptions in Romania" [Cliquez ici](#)
- **17/02/06** Communiqué de presse de l'AFAENER [Cliquez ici](#)
- **07/02/06** Bucharest Daily News "Worldwide messages flood newsroom after international adoption story" [Cliquez ici](#)
- **03/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" stirs high-level reactions [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Romanian adopted children express the joy of belonging to a family" [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent: Institutionalized teenagers dream of a life abroad" [Cliquez ici](#)
- **02/02/06** Bucharest Daily News "The Orphans of Our Discontent" [Cliquez ici](#)
- **25/01/06** J.K. Rowling "Lancement du Children's High Level Group..." [Cliquez ici](#)
- **11/01/06** [Appel à témoignage](#) URGENT pour collaboration avec nos homologues américains [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2006 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2004 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- **22/07/03** [Appel à parrainage](#) 2003 l'**AFAENER** soutien le projet de l'association CODEGAZ (Fichier PDF 370K) [Cliquez ici](#)
- Mise en ligne du bulletin d'adhésion 2003 (Fichier PDF) [Cliquez ici](#)
- **25/06/03** Romania Libera "400.000 euro pour le centre de placement Sainte-Marie..." [Cliquez ici](#)
- **13/06/03** Curierul National "Les enfants aux cheveux blonds frisés et aux yeux bleus représentent l'idéal des roumains..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** ZIUA "C'est moi qui t'ai fait, c'est moi qui te rejette..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** Stiri.rol.ro "La Majorité des enfants placés en centres spéciaux sont des garçons..." [Cliquez ici](#)
- **03/06/03** Curierul National "49500 enfants sont à la charge de l'état..." [Cliquez ici](#)
- **02/06/03** Evenimentul Zilei "Les orphelins trouvent des parents..." [Cliquez ici](#)
- **29/05/03** Rompress "Le Premier Ministre Adrian Nastase apprécie l'initiative de l'évêché de Galati..." [Cliquez ici](#)
- **28/05/03** ZIUA "Le Gouvernement lance un programme en faveur des adoptions nationales le 1er juin..." [Cliquez ici](#)
- **25/04/03** ZIUA "5000 demande d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
- **24/04/03** Evenimentul Zilei "Durant les deux dernières années, 400 adoptions internationales ont été menées à leur terme..." [Cliquez ici](#)
- **28/12/02** Ajout d'un [lien](#) sur le site du **MASE**, vous pourrez voir notamment une lettre ouverte à Lady Nicholson
- **07/10/02** CURENTUL "Dans la question des adoptions internationales, Le Gouvernement vire vers l'Europe..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** JURNALUL NATIONAL "Modération des adoptions..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** EVENIMENTUL ZILEI "Le Rapporteur du Parlement Européen pour la Roumanie, Emma

- Nicholson, a déclaré..." [Cliquez ici](#)
- **07/10/02** ROMANIA LIBERA "Nicholson: Pour la Roumanie, il faudrait qu'il n'existe plus d'adoption internationale..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Nine o'clock "Les adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Adevarul "Un nouveau paquet législatif dans le domaine des adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Adevarul "L'UE veut que la Roumanie prolonge le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Evenimentul Zilei "Jouant sa carte américaine, le Gouvernement se prépare à "ouvrir" les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Communiqué de presse "Vendredi 27 septembre au Palais Victoria a eu lieu la réunion du Groupe de Haut Niveau..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Reuters "La Roumanie devrait étendre le moratoire sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **07/10/02** Mediafax "'EIU (Economist Intelligence Unit) estime que les chances de la RoumanieLes adoptions internationales deviendront légales après le vote..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** ROMPRES "Rencontre entre le Ministre pour l'Intégration Européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "65 enfants en institution ont un nouveau foyer..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Moldova "Abandonné une deuxième fois..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Romania Libera Dobrogea "Les Roumains ne sont pas intéressés..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Adevarul "Sur les sites Internet..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Evenimentul Zilei "Des parents adoptifs traînés en justice..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Evenimentul Zilei "Bistrita: de « l'Edelweiss » au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
 - **28/09/02** Anamaria Chiorean "A Satu Mare, on procède à des placements en force..." [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** Mediafax "Le président de la Fondation "Viitorul Copiilor" [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** EVENIMENTUL ZILEI "Traduit en justice pour adoptions illégales, le romano-israélien" [Cliquez ici](#)
 - **28/08/02** CURIERUL NATIONAL "Le trafiquant d'enfants Marian Maierson poursuivi en justice" [Cliquez ici](#)
 - **31/07/02** The Guardian "Les enfants perdus" [Cliquez ici](#)
 - **29/07/02** Azi "On réglemente les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **29/07/02** Curierul National "L'itinéraire tragique d'un adolescent roumain..." [Cliquez ici](#)
 - **27/07/02** Evenimentul Zilei "Chaos dans le système de protection de l'enfant d'Alba..." [Cliquez ici](#)
 - **27/07/02** Modification de la page de liens... [Cliquez ici](#)
 - **12/07/02** Evenimentul Zilei "Trois officiels américains sont intervenus pour l'adoption d'un petit tsigane..." [Cliquez ici](#)
 - **09/07/02** Adevarul "L'Autorité pour la Protection de l'Enfant risque de ne pas consommer les fonds prévus..." [Cliquez ici](#)
 - **24/06/02** "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi" est arrivée aussi à Braila..." [Cliquez ici](#)
 - **19/06/02** Au service du lecteur "Un job toujours plus recherché, "maman professionnelle"" [Cliquez ici](#)
 - **14/06/02** Le Figaro "Une parlementaire européenne met en cause une expérience médicale..." [Cliquez ici](#)
 - **14/06/02** Adevarul "La Roumanie a mis fin aux ventes d'enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **10/06/02** Adevarul "Les Fondations qui exportaient des enfants se sont reconverties.." [Cliquez ici](#)
 - **08/06/02** Evenimentul Zilei "Le tricolore arboré aux Etats-Unis par des enfants de Suceava" [Cliquez ici](#)
 - **06/06/02** MEDIAFAX "Encore plus de 80 dossiers d'adoption internationale vont être débloqués.." [Cliquez ici](#)
 - **01/06/02** Adevarul "Les Fondations "criminelles" sponsorisaient en fait des familles roumaines..." [Cliquez ici](#)
 - **01/06/02** Adevarul "La Baronne Nicholson fait une révélation explosive ..." [Cliquez ici](#)
 - **23/05/02** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
 - **21/05/02** Adevarul "Une maison d'enfants n'est pas un chez soi..." [Cliquez ici](#)
 - **15/05/02** Ziua "Le gouvernement peut approuver des adoptions internationales dans le cas de situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
 - **27/04/02** Adevarul "La Baronne Nicholson satisfaite de la réforme des adoptions internationales..."

- [Cliquez ici](#)
- **25/04/02** Adevarul "Le blocage financier en Roumanie – un motif de soucis pour l'UE" [Cliquez ici](#)
 - **10/04/02** Adevarul "Les adoptions internationales – une solution ultime..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Evenimentul Zilei "La Roumanie ne rentrera pas dans l'OTAN si elle ne reprend pas « l'exportation » d'enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Financial Times "les USA préviennent la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** MEDIAFAX "Le groupe de travail recommande au Gouvernement de poursuivre l'interdiction..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Le blocage des adoptions internationales mécontente les Etats-Unis..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Rappel: Vous pouvez échanger aussi par l'intermédiaire du forum de discussion de l'**AFAENER** [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Bucarest Matin "Des pressions externes pour la levée de l'embargo sur les adoptions..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Télécharger le Rapport (en anglais, taille 171K) du Groupe d'Analyse de la Situation de l'Adoption Internationale [Télécharger ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Il n'y a plus de roumains à vendre..." [Cliquez ici](#)
 - **08/04/02** Adevarul "Sous le regard indifférent des autorités, les enfants..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania Libera "La nouvelle loi pour les adoptions, donnée pour avis aux experts..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Nine O'Clock "En octobre, une nouvelle loi sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania.com "La famille d'accueil d'un orphelin roumain obtient le droit d'adoption..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Adevarul "Les adoptions nationales auront la priorité sur les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Adevarul "Les adoptions internationales, seulement dans des situations exceptionnelles..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Financial Times "Les orphelins offrent à la Roumanie un espoir de rejoindre..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Romania Libera "Les fraudes des fonctionnaires ont été arrêtées..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Livia Cimpoeru "Roumanie, l'enfant handicapé de l'intégration européenne..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Irish Times "Pour leur "terrible gestion", plusieurs fonctionnaires..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Irish Times "La vie continue d'être cruelle pour les jeunes orphelins de Roumanie..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Curierul National "Le Président de la fondation "Copilul Meu" (Mon Enfant) nie les accusations d'adoptions illégales..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Curierul National "La présidente de la Fondation "Mon Enfant" (Copilul meu)..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Cotidianul "Les naissances sans assistance sont dépistées sans problèmes par les médecins..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Cotidianul "Une Fondation roumaine accusée de corruption par une famille canadienne..." [Cliquez ici](#)
 - **27/03/02** Rubrique témoignage et entraide [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** Evenimentul Zilei "Une petite fille abandonnée dans un ascenseur..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "Les orphelins méritent aussi qu'on leur donne leur chance..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - Protection de l'Enfance..." [Cliquez ici](#)
 - **22/02/02** La Roumanie au Quotidien "BACAU - maternité à l'Occidentale..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** **Appel à parrainage** l'**AFAENER** soutien le projet de l'association **CODEGAZ** [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Reuters "Les familles se figent à cause du grand nettoyage de l'adoption en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Mediafax "Les enfants des rues de Bucarest vont bénéficier de services médicaux et juridiques..." [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** "Des orphelins adoptés en Roumanie emmènent avec eux des maladies" [Cliquez ici](#)
 - **21/02/02** Evenimentul Zilei "Un nouveau-né vendu à Chypre" [Cliquez ici](#)
 - **03/02/02** L'ordonnance d'urgence du 7 décembre 2001 extraite du JO de Roumanie [Cliquez ici](#)
 - **03/02/02** Traduction de la page "Adoptions" du site de l'ambassade des Etats Unis en Roumanie [Cliquez](#)

[ici](#)

- **03/02/02** Financial Times "Poussée d'adoptions interne en ROUMANIE" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Visite d'Emma Nicholson sera à Bucarest début mars" [Cliquez ici](#)
- **03/02/02** Bucarest Matin "Le parquet du tribunal de Constanta..." [Cliquez ici](#)
- **11/01/02** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **09/01/02** Radio France - Ségolène Royal - Adapter l'adoption (Concerne l'adoption en général) [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** Le bulletin d'adhésion 2002 est en ligne [Cliquez ici](#)
- **05/01/02** l'**AFAENER** vous adresse ses meilleurs voeux pour cette année 2002, que dire de plus sur ce voeux en commun que nous avons tous ?
- **19/12/01** Roumain Evenimentul (07 déc 01) "Le Gouvernement intervient pour les adoptions internationales..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "ADOPTIONS - L'Exécutif répare ses erreurs..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Modification le 06 déc 2001 de l'ordonnance d'urgence du 8 oct 2001 **Attention, cela ne veut pas dire (malheureusement) que l'adoption en Roumanie est à nouveau ouverte !**[Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Bucarest Matin "Le gouvernement a débloqué les procédures d'adoption internationale pour 49 enfants..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Journal roumain "Le Quotidien" du 30 Novembre 2001..." [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Vu sur le site de l'Assemblée Nationale... (publiée au JO le : 26/11/2001) [Cliquez ici](#)
- **19/12/01** Désolés ! La mise à jour des informations à pris un peu de retard...
- **04/12/01** Bucarest Matin "Le président du gouvernement espagnol à Bucarest..." (Des nouvelles de l'Espagne) [Cliquez ici](#)
- **04/12/01** Bucarest Matin "La commission désignée par l'Exécutif roumain..." [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Interview de Monsieur le Premier Ministre Roumain sur Europe 1 le 30/11/01 à 8h52 [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Journal Cotidianul (En anglais) The moratorium on adoptions creates diplomatic problems... [Cliquez ici](#)
- **03/12/01** Dépêche AFP datant du 29 nov 2001 à 12h04 examen au cas par cas pour les familles... [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** Rencontre de l'**AFAENER** avec le gouvernement Roumain [Cliquez ici](#)
- **30/11/01** L'**AFAENER** a pu obtenir un rendez avec Monsieur Nastase !!! [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** L'**AFAENER** négocie avec l'ambassade de Roumanie en France pour obtenir un rendez-vous avec Monsieur Le Premier Ministre de Roumanie, la semaine prochaine. Nous lui remettons la pétition en cours, à vos signatures !!!
- **24/11/01** Lettre de David B. Livianu (American Assistance for Romania), résultant de son voyage actuel en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** A propos d'Emma Nicholson (Doc du 25 juillet 1997): "La Grande Dame qui cache le témoin de Winnie" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Campagne nationale pour la prévention de l'abandon des enfants..." [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** Bucarest Matin "Le Comité roumain pour les Adoptions ignore la Cour Suprême Justice" [Cliquez ici](#)
- **24/11/01** En juin une question avait été posée par un député au ministre des Affaires Etrangères [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** La pétition de l'**AFAENER** pour les enfants Roumains ! [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Conseil d'Administration du MASF le 8 decembre 2001, l'**AFAENER** devrait y participer [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Réunion le 22 novembre 2001 de l'Autorité centrale en France, la Roumanie devrait être à l'ordre du jour... [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Ajout d'une page de liens de familles en attente !!! et d'autres liens concernant la Roumanie [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Compte rendu des activités de l'**AFAENER** [Cliquez ici](#)
- **17/11/01** Parution au journal officiel de la création de l'**AFAENER** [Cliquez ici](#)
- **08/11/01** "REACTION - Le secrétaire général du PSD déclare en rapport aux articles de The Guardian..." [Cliquez ici](#)

- **05/11/01** Bucarest Matin "Le président du Sénat français, Christian Poncelet, qui effectue une visite de trois jours en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **05/11/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** Jurnalul National "LES ENFANTS ROUMAINS EXPORTES N'ONT PAS ETE VICTIMES DE BANQUES DE TRANSPLANTATION D'ORGANES" [Cliquez ici](#)
- **03/11/01** American Assistance For Romania "Lettre de M. Livianu suite à sa rencontre avec M. Nastase..." [Cliquez ici](#)
- **02/11/01** Bucarest Matin "Les autorités de Bucarest réfutent l'accusation de trafic d'enfants en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** "Démenti du gouvernement Roumain..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Journal britannique "Guardian" "Une enquête révèle le scandale des nourrissons volés à la naissance à leur mère afin..." [Cliquez ici](#)
- **01/11/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **31/10/01** Le premier ministre Adrian Nastase et la baronne Emma Nicholson [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "Demandez aussi l'avis des enfants! Le président Ion Iliescu a proposé hier..." [Cliquez ici](#)
- **30/10/01** Bucarest Matin "JUSTICE L'ancien directeur aux adoptions internationales d'une agence des USA..." [Cliquez ici](#)
- **29/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** EvZ OnLine's "La division de "combat" contre le crime organisé sous l'inspection générale..." [Cliquez ici](#)
- **27/10/01** Création du groupe de discussion de l'**AFAENER** (Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie) sur Yahoo!Groupes [Cliquez ici](#) Venez nombreux, allez, même si vous n'êtes pas encore adhérent(e)(s). Enfin un endroit tranquille, entre nous quoi !
- **25/10/01** EvZ OnLine's "Eneko Landaburu, président de la direction générale de la Commission Européenne..." [Cliquez ici](#)
- **24/10/01** Mise à jour du site de la MAI sur la situation actuelle de l'adoption en Roumanie [Cliquez ici](#)
- **23/10/01** Bucarest Matin "Les Etats-Unis soutiennent la protection de l'enfance en Roumanie..." [Cliquez ici](#)
- **21/10/01** Deux nouveaux témoignages [Cliquez ici](#)
- **21/10/01** Bucarest Matin "La Commission juridique de la Chambre des Députés a adopté mercredi l'ordonnance d'urgence..." [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Source d'un forum Américain "Ordonnance d'urgence concernant la suspension des Adoptions Internationales" en Français [Cliquez ici](#)
- **15/10/01** Bucarest Matin "Le Premier ministre reconnaît qu'il s'est trompé dans la question des adoptions" [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Réponse de l'ambassade des Etats Unis (Bucarest) à une Famille Américaine (En Anglais) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Suite des échanges entre la Famille Tieman (Amérique) et Mme Nicholson (En Français depuis le 15/10/01) [Cliquez ici](#)
- **13/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **09/10/01** Mediafax "Le Gouvernement a suspendu les procédures..." [Cliquez ici](#)
- **08/10/01** Une participante nous a suggéré "Et pourquoi pas envoyer les lettres à M. Nastase". La version Anglaise ou Française pourrait suffire (?), mais on va chercher une piste pour une traduction en Roumain.
- **08/10/01** Un nouveau témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Un témoignage de plus !! [Cliquez ici](#)
- **06/10/01** Encore Trois nouveaux témoignages !! [Cliquez ici](#)
- **04/10/01** Ajout de Trois témoignages [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** **Besoin de vous ! Nous allons envoyer les lettres qu'en pensez vous ?** [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Mediafax "La Fondation Enfants-Espoir du Monde justifie son action en justice..." [Cliquez ici](#)
- **03/10/01** Nine O' Clock "Le Gouvernement ne compte toujours pas lever le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)

- **02/10/01** Résolution du Parlement européen sur la demande d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et l'état d'avancement des négociations (Document datant du 05/09/2001) [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** Mediafax "L'ANPCA va contester l'arrêt de la Cour d'Appel de Bucarest" [Cliquez ici](#)
- **01/10/01** CURIERUL NATIONAL "Le Gouvernement maintient le moratoire sur les adoptions internationales" [Cliquez ici](#)
- **29/09/01** MediaFax "Décision de la cour d'appel de Bucarest" (En Français depuis le 01/10/01) [Cliquez ici](#)
- **26/09/01** Réponse de Madame Nicholson à la lettre d'une Famille Américaine (Famille Tieman). (En Français) [Cliquez ici](#)
- **19/09/01** Déclaration politique de Premier Ministre Roumain A. Nastase (Document datant du 31/08/01) [Cliquez ici](#)
- **18/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **13/09/01** Nine O' Clock* "Twenty million USD in Phare programme for decreasing family abandon..." [Cliquez ici](#)
- **10/09/01** Nine O' Clock* "Liberal project on child protection..." [Cliquez ici](#)
- **07/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Ajout d'un témoignage [Cliquez ici](#)
- **06/09/01** Bucarest Matin "Le Rapport sur la Roumanie débattu au Parlement Européen..." [Cliquez ici](#)
- **04/09/01** Bucarest Matin "Débat aujourd'hui sur le rapport d'Emma Nicholson" [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "The Government to prepare special law on the protection of the rights of all children..." [Cliquez ici](#)
- **03/09/01** Nine O' Clock* "Romanians are supporters of domestic adoptions..." [Cliquez ici](#)
- **01/09/01** Bucarest Matin "Emma Nicholson est satisfaite..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** RomPress "Baroness Nicholson says..." [Cliquez ici](#)
- **30/08/01** Ajout des dépêches collectées sur Internet ou autres médias.
- **24/08/01** Ajout de témoignages
- **24/08/01** Modification de la page d'accueil, nous pensons envoyer la lettres à d'autres personnes. [cliquez ici pour voir la liste.](#)

* *La plupart des articles du journal Nine O' Clock sont traduits en Français quelques jours après leur parution. Nous les remplacerons dès qu'ils seront traduits.*

Chers Parents et futurs Parents,,

Comme vous, nous sommes des (futurs) parents adoptants.

Nous avons choisi la Roumanie comme pays d'origine de notre Enfant.

Le Comité Roumain pour l'Adoption (C.R.A.) a bloqué officiellement l'Adoption Internationale pour 1 an à compter du 21 juin 2001.

Nous avons souhaité envoyer une [lettre](#) au Parlement Européen, et joindre tous les messages venant du coeur que vous avez eu la gentillesse de nous transmettre.

Si vous êtes futurs parents adoptants ou avez déjà adopté un ou plusieurs Enfants en Roumanie, dites le tout simplement.

Il n'existe qu'une seule règle sur ce site, qu'une seule "Netiquette*": Celle du **Coeur**.

La copie intégrale de la lettre est dans la rubrique [La Lettre](#)

Pour lire tous les témoignages envoyés, cliquez sur la rubrique [Vos Témoignages](#)

Pour nous envoyer vos messages, cliquez sur [Votre Témoignage](#)

Et enfin pour nous contacter, cliquez sur [Contactez nous](#)





[Bienvenue](#) [Vos Temoignages](#) [Votre Temoignage](#) [Contactez Nous](#) [Les Liens](#)